

2012

La Réunion



Photo de couverture : Réservoirs de la centrale hydroélectrique de la Rivière de l'Est © EDF.

Datant de 1980, la centrale hydroélectrique de la Rivière de l'Est capte les eaux dans la partie haute des gorges de la rivière, et l'amène par une conduite forcée jusqu'à l'usine d'EDF située à plus de 800 mètres de dénivelé en aval. La centrale fonctionne grâce à quatre réservoirs en acier d'une capacité de 25 000 m³ chacun, qui lui permettent de produire 80 mégawatts. En 2012, la production hydraulique a représenté 17,3 % de l'ensemble de la production énergétique de l'île.

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant propos	9
Synthèse	10
La Réunion en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – La géographie et le climat	18
Section 2 – Les repères historiques	19
Section 3 – Le cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
1.1 Le PIB	29
1.2 L'équilibre emplois ressources	31
1.3 La valeur ajoutée par branche	32
2. L'emploi et le chômage	34
2.1 La population active	34
2.2 L'emploi	35
2.3 Le chômage	37
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	39
3. Les revenus et salaires	40
3.1 Les revenus	40
3.2 Les salaires	44
4. Les prix	46
5. Le commerce extérieur	50
5.1 Les importations de biens	50
5.2 Les exportations de biens	52
5.3 La balance commerciale (hors services)	54

Section 3 – Les politiques et finances publiques	56
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	56
1.1 Le contrat de projet État - Région	56
1.2 Les aides européennes	58
2. Le système fiscal	59
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	59
2.2 Une fiscalité locale spécifique	62
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	63
3. Les finances publiques locales	66
3.1 Les comptes de l'État dans la collectivité	66
3.2 Les transferts en provenance de la France métropolitaine	67
3.3 Les finances des collectivités locales	67
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	73
Section 1 – Aperçu général	74
Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche	76
1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise	76
2. L'agriculture	76
3. L'élevage	81
4. La pêche	82
Section 3 – L'industrie et l'artisanat	84
1. L'industrie	84
2. L'artisanat	86
Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement	87
1. L'énergie, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise	87
2. L'énergie électrique	87
3. L'eau	91
4. L'environnement	92
Section 5 – La construction	94
1. La construction dans l'économie réunionnaise	94
2. Le BTP	95
3. Le logement	96
4. Le logement social	97
5. La construction et les travaux publics	98
Section 6 – Le commerce	100
1. Le commerce dans l'économie réunionnaise	100
2. Les ventes de véhicules neufs	100
3. L'équipement commercial	101
Section 7 – Le tourisme	103
1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise	103
2. La fréquentation touristique	104
3. Les types d'hébergement	105

Section 8 – Le transport	108
1. Le transport dans l'économie réunionnaise	108
2. Les activités portuaires	109
3. Les activités aéroportuaires	112
4. Le transport routier	115
Section 9 – Les services non marchands	118
1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise	118
2. La santé	118
3. L'éducation	120
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	123
Section 0 – Remarques méthodologiques	124
Section 1 – La structure du système bancaire	125
1. Les faits marquants de l'exercice	125
2. L'organisation du système bancaire	129
3. La densité du système bancaire	134
4. Les moyens de paiement	138
5. L'activité des fonds de garantie	141
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	144
1. Les taux d'intérêt	144
2. L'observatoire des tarifs bancaires	149
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	151
4. Les performances financières des banques locales	157
5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières	168
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	172
1. Les avoirs financiers des agents économiques	172
2. Les crédits à la clientèle	177
3. La circulation fiduciaire	181
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	183
5. Le surendettement	186
Annexes	189
1. Statistiques économiques	190
2. Statistiques monétaires et financières	200
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2012	208
4. Lexique des principaux sigles utilisés	211
5. Liste des publications de l'IEDOM	212

Avant-propos

L'économie de La Réunion peine depuis la crise de 2009 à retrouver des relais de croissance efficaces. Le manque de lisibilité sur les perspectives économiques locales affecte toujours fortement la confiance des entrepreneurs réunionnais, qui font état d'une dégradation continue de la situation conjoncturelle, à l'image de la situation nationale. Ce manque de confiance des entrepreneurs pèse particulièrement sur l'investissement privé. A contrario, la commande publique est restée soutenue, même si elle recule en 2012, et la consommation des ménages se maintient, dans un contexte peu inflationniste. Une nouvelle dégradation affecte le marché du travail en 2012 et touche désormais de plus en plus les seniors.

Conscients des enjeux en matière d'activité et d'emploi, l'ensemble des acteurs économiques travaille toujours à la redynamisation du territoire. L'IEDOM a bien sûr participé à ces réflexions, en contribuant notamment aux travaux du Haut Conseil de la Commande Publique, de l'Observatoire des Prix et des Revenus et à la Cellule de Veille et de Soutien aux Entreprises. L'Institut reste par ailleurs mobilisé auprès des entreprises et des ménages en difficulté, intervenant sans relâche sur ses missions de médiation du crédit, et assurant avec efficacité le secrétariat des commissions de surendettement.

Si la crise récente a permis une meilleure prise de conscience collective des fragilités structurelles du territoire, après des années de rattrapage économique, La Réunion rencontre cependant des difficultés à identifier les nouveaux leviers d'une croissance durable, créatrice d'emplois tout en restant compétitive et basée sur une utilisation raisonnée des ressources. Le tourisme, les technologies de l'information, les industries agroalimentaires et les énergies renouvelables sont les secteurs sur lesquels s'appuie le Schéma de Développement Régional (SDR). Une meilleure insertion du territoire dans son environnement économique régional implique par ailleurs de valoriser davantage sa richesse en capital humain et en potentiel d'innovation. La Réunion dispose en effet d'atouts considérables en la matière, comme l'a montré la récente étude de l'IEDOM consacrée à l'effort en Recherche et Développement. La recherche réunionnaise, principalement financée par le secteur public, s'est développée dans les années 90 pour se structurer ces dernières années, en particulier autour des secteurs concernés par le SDR, mais aussi dans ceux de l'observation de la terre et de la santé. En intensifiant ses efforts en R&D dans le cadre du prochain programme européen, qui place l'innovation au cœur de la stratégie « Europe 2020 », La Réunion pourrait devenir un centre d'excellence et de promotion du savoir-faire européen dans la zone intertropicale.

Puisse l'IEDOM, par cet ouvrage et ses diverses publications, apporter aux décideurs économiques des éléments de diagnostic utiles et facilement mobilisables.



Arnaud BELLAMY-BROWN

Une croissance mondiale peu vigoureuse, fragile et hétérogène

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisque l'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les États-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE RESTE PEU PORTEUR

L'économie réunionnaise sort difficilement de la crise, ne disposant pas de relais de croissance efficaces. Comme au niveau national et international, l'amélioration de la conjoncture constatée en début d'année ne s'est pas confirmée. Le jugement des entrepreneurs interrogés sur leur activité dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM continue ainsi à se dégrader en 2012. A l'exception du premier trimestre où il se redresse légèrement, l'indicateur du climat des affaires (ICA) diminue tout au long de l'année, s'éloignant encore de sa moyenne de longue période. L'évolution de l'ICA réunionnais coïncide à nouveau avec celle de l'indicateur métropolitain. Par ailleurs, chaque trimestre, les perspectives futures ont pesé sur l'évolution de l'ICA, plus que leur constat sur l'activité du trimestre écoulé. Le pessimisme des chefs d'entreprise réunionnais semble ainsi refléter pour partie les inquiétudes nationales.

Les tensions restent vives sur le marché de l'emploi

Alors que 2011 semblait montrer une moindre dégradation sur le marché de travail, la situation s'est de nouveau durcie en 2012. L'emploi salarié marchand continue de progresser (+0,5 % au troisième trimestre 2012, en glissement annuel), mais toujours pas suffisamment pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) augmente à un rythme à nouveau plus soutenu (+8,8 % sur un an), mais qui reste néanmoins inférieur à celui observé au niveau national. La dégradation du marché du travail touche en particulier les personnes de plus de 50 ans, et le nombre de seniors demandeurs d'emploi dépasse désormais celui des jeunes de moins de 25 ans. La proportion de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA continue d'augmenter, en raison de l'allongement des durées de chômage et du vieillissement de la population concernée.

Selon l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 28,5 % de la population active au deuxième trimestre 2012, en léger repli par rapport à 2011. Cette baisse est avant tout le résultat d'une augmentation du nombre de contrats aidés et du désengagement du marché du travail de nombreux demandeurs d'emplois découragés par le manque de perspectives.

Les prix augmentent modérément

L'inflation ralentit fortement en 2012 : l'indice des prix à la consommation augmente de 0,9 % en moyenne annuelle, contre +2,5 % l'année précédente. Elle est également nettement plus contenue qu'en France métropolitaine (+2,0 %). La progression des prix de l'alimentation, en raison notamment des hausses de prix des matières premières sur les marchés mondiaux, et de ceux des services et du tabac, est partiellement compensée par la baisse des prix des produits manufacturés. Les prix de l'énergie sont restés stables grâce notamment au gel des prix des carburants intervenu au premier semestre, et au subventionnement du prix du gaz.

La consommation des ménages se maintient

La consommation courante des ménages reste relativement bien orientée. L'augmentation des importations de produits agroalimentaires et de produits courants (de 9,0 % et 2,1 % respectivement) compense largement le recul des importations de biens d'équipement du foyer. Alors qu'elles avaient progressé en 2011, les ventes de véhicules de tourisme baissent à nouveau en 2012, notamment en fin d'année.

L'investissement reste contrasté

L'investissement des entreprises souffre toujours du manque de perspectives s'offrant aux entrepreneurs réunionnais. Pourtant, les importations de biens d'équipement professionnel et les ventes de véhicules utilitaires progressent, signe d'un redémarrage de l'investissement privé, pour l'instant cantonné à des investissements de remplacement. Le secteur de l'immobilier se rétablit très progressivement, soutenu d'abord par le logement social, en dépit de la suspension ponctuelle de la garantie par le Département des prêts aux bailleurs sociaux, qui a retardé certaines mises en chantier en fin d'année.

La balance commerciale s'améliore légèrement

Les importations enregistrent une baisse de 2,8 % sur un an, qui intervient après une année 2011 marquée par l'acquisition de deux avions de type long-courrier par Air Austral. Les importations des biens d'équipement principalement destinés aux ménages diminuent fortement, et la progression des importations de produits pétroliers est nettement plus mesurée qu'en 2011, en raison d'une baisse des volumes importés et d'une moindre progression des prix unitaires. Dans le même temps, les exportations progressent de 5,4 %, essentiellement en raison de la reprise des exportations de produits sucriers, soutenue par la forte hausse des prix du sucre sur le marché européen. Les ré-exportations de produits pétroliers et celles de produits intermédiaires, en particulier les produits métallurgiques et métalliques, augmentent elles aussi.

L'ACTIVITÉ EST JUGÉE DÉGRADÉE DANS LA PLUPART DES SECTEURS

Tous les secteurs d'activité sont concernés par le ressenti négatif des entrepreneurs réunionnais, notamment l'agriculture et les services marchands. L'activité s'est pourtant maintenue dans la plupart d'entre eux, hormis dans le BTP.

Le secteur primaire progresse timidement, soutenu par les activités d'abattage, porcins notamment. La campagne cannière a été impactée par la sécheresse, mais la baisse des volumes de cannes traitées est compensée par un taux de richesse en sucre particulièrement élevé. L'activité du secteur des industries agroalimentaires se dégrade au cours de l'année, en particulier au quatrième trimestre 2012, d'après les entrepreneurs concernés. La consommation des ménages en produits agroalimentaires ne semble pourtant pas avoir fléchi, soutenue notamment à partir de mars par la mise en place des « produits solidaires », qui profite pour

partie à une production locale dont les filières sont de mieux en mieux structurées. Les exportations de produits de la pêche sont stables en volume.

L'activité reste fragile dans le BTP. Jugée particulièrement dégradée au deuxième trimestre par les entrepreneurs concernés, elle se stabilise ensuite. Le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière construction. L'activité dans le logement intermédiaire et privé reste quant à elle atone. Hors logement social, la commande publique recule en 2012 selon les premières estimations publiées, en raison du repli des investissements des communes. Dans ce contexte, les effectifs du secteur baissent de 2,2 %.

Les entrepreneurs des secteurs du commerce et des services sont pessimistes. Les chefs d'entreprise du secteur du commerce jugent leur activité dégradée, particulièrement au premier trimestre 2012. Le courant d'affaires des services marchands se détériore lui aussi. Toutefois, l'emploi du secteur continue de croître sur un an (+1,8 % au troisième trimestre en glissement annuel), bien qu'à un rythme moins marqué qu'auparavant. L'activité touristique est un peu moins bien orientée qu'en 2011, mais reste bien au-dessus du niveau de 2010. La fréquentation hôtelière et le nombre de passagers entre La Réunion et la métropole reculent respectivement de 1,4 % et 3,4 %. Dans ce contexte, les entrepreneurs interrogés ont une opinion négative de leur courant d'affaires. Ces résultats font néanmoins suite à une année 2011 record pour la fréquentation touristique. Le taux d'occupation des hôtels classés s'établit à 62,6 % soit, hormis 2011, le meilleur taux depuis 2002.

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE DEMEURE PEU DYNAMIQUE

Si l'environnement économique morose impacte durablement le moral des entrepreneurs et des ménages réunionnais, les indicateurs monétaires et financiers confirment que l'activité économique se maintient globalement.

La progression de l'épargne s'accélère

L'encours des actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais progresse de 3,9 % en glissement annuel fin 2012. La collecte nette d'épargne atteint 430 millions d'euros en fin d'année, soit 32 % de plus qu'un an auparavant. Elle a particulièrement bénéficié de la bonne tenue des dépôts à vue, toutes clientèles confondues, et de la hausse rapide de l'épargne sur livrets A et livrets de développement durable, en liaison avec les relèvements successifs des plafonds associés à ces supports. L'épargne à long terme progresse plus modérément.

Le financement des entreprises reste modéré

Les crédits consentis à l'économie progressent de 2,2 % sur un an, un rythme équivalent à celui observé au cours de l'année précédente. L'encours brut total des crédits dépasse désormais le seuil de 18 milliards d'euros.

Les financements consentis aux ménages augmentent plus rapidement que ceux consentis aux entreprises (+4,2 % contre +0,7 %). Les crédits aux ménages bénéficient toujours de la bonne tenue des crédits immobiliers. Les crédits à la consommation continuent à baisser sur l'année, mais progressent au dernier trimestre, ce rebond mettant fin à une longue période de contraction. Les financements aux entreprises bénéficient aussi d'une hausse des crédits à l'habitat et des crédits d'exploitation. Les crédits à l'investissement baissent en revanche légèrement.

La sinistralité s'améliore au second semestre

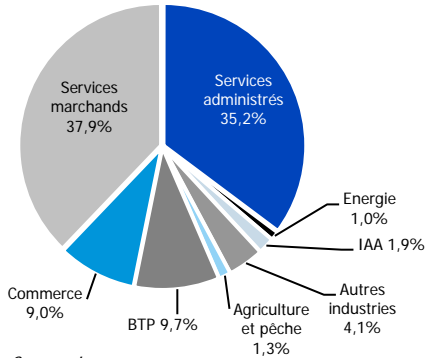
Le risque porté par les établissements de crédits implantés localement s'est globalement intensifié en 2012, l'amélioration constatée au second semestre n'ayant pas suffi à compenser la forte hausse intervenue au premier semestre. Les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit locaux progressent de 6,4 % en glissement annuel. A fin décembre, elles représentent 6,0 % de leur encours total de crédits, soit 0,2 point de moins qu'au deuxième trimestre, à son maximum.

LES PERSPECTIVES RESTENT PEU PORTEUSES POUR 2013

Le redressement de l'économie réunionnaise tarde à se confirmer et aucun relais de croissance n'apparaît à ce stade suffisamment puissant pour enrayer durablement la remontée du chômage. Dans ce contexte économique dégradé, qui explique la multiplication des tensions sociales, La Réunion devra continuer de mobiliser le dynamisme de son entrepreneuriat et la qualité de ses équipements. Le développement de son potentiel d'innovation, porteur d'une plus grande implication du territoire dans son environnement régional, gagnera à s'appuyer sur une gouvernance pérenne et concertée, gage d'une mise en œuvre efficace des opportunités offertes notamment par la programmation communautaire pour la période 2014-2020.

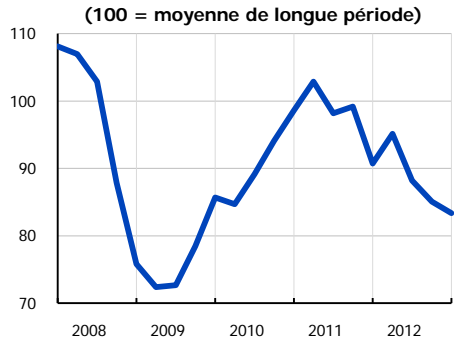
La Réunion en bref

Répartition du PIB de la Réunion en 2007



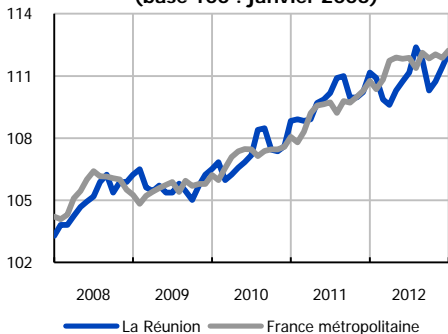
Source : Insee

Indicateurs du climat des affaires (ICA)



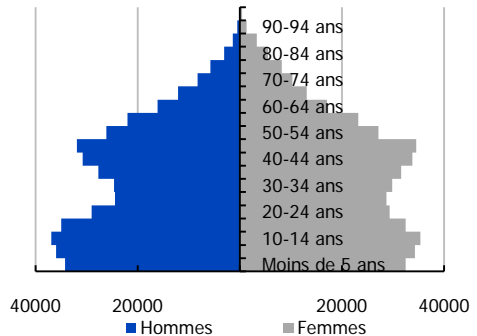
Source : IEDOM, enquête de conjoncture

Indice des prix à la consommation à La Réunion et en France métropolitaine (base 100 : janvier 2006)



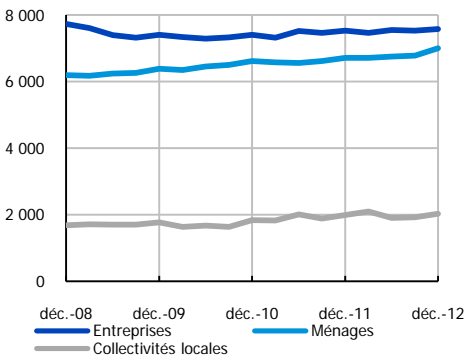
Source : Insee, Indice des prix à la consommation

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2009



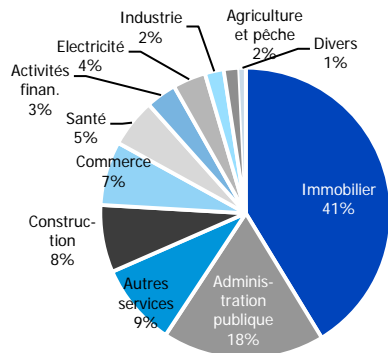
Source : Insee

Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : IEDOM - Surfi

Encours de crédits sectoriels au 31 déc. 2011



Source : Banque de France - SCR

Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2012	France 2012
Population			
Population (milliers, millions pour la France)	716,3	826,4	65,8 ⁽¹⁾
Part des moins de 20 ans (%)	36,2	33,0	25 ⁽¹⁾
Part des 20 - 59 ans (%)	53,8	54,3	52 ⁽¹⁾
Part des 60 ans et plus (%)	10,0	12,7	24 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	281,9	334,6	102,7 ⁽²⁾
Évol. annuel moy. de la population (% , 2002-2012)	-	1,2	0,6 ⁽³⁾
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants, 2011)	20,2	16,9	12,6 ⁽¹⁾
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants, 2011)	5,3	4,8	8,7 ⁽¹⁾
Taux de mort. infantile (pour 1000 naissances, 2011)	6,0	7,3	3,5 ⁽¹⁾
Indice conjoncturel de fécondité (2011)	2,47	2,36	2,01 ⁽¹⁾
Développement humain			
Espérance de vie des femmes à la naissance (2011)	78,7	82,9	84,8 ⁽¹⁾
Espérance de vie des hommes à la naissance (2011)	70,6	76,5	78,4 ⁽¹⁾
Part des pers. illettrés parmi les 16-65 ans (% , 2007)	n.d.	21	9 ⁽⁵⁾
Taux de réussite au baccalauréat (% , 2011)	73,2	82,3	85,7 ⁽⁶⁾
Indice de Gini (indicateur d'inégalité de revenus, 2008)	0,35	0,39	0,29 ⁽⁴⁾
Rapport inter décile des revenus D9/D1 (2008)	4,4	5,2	3,4 ⁽⁴⁾
Taux de pauvreté (% pop. sous le seuil national, 2008)	n.d.	49,0	13,0
Environnement			
Superficie totale (km ² , en milliers pour la France)	2 520	2 520	550
Part de l'électricité renouvelable dans la prod. (en%)	46,0	34,5	11,6 ⁽⁶⁾
Émission de CO2 par habitant (tonnes, 2010)	n.d.	4,9	5,8 ⁽⁴⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2010)	8,6	14,9	1 996,6 ⁽⁶⁾
Taux de croissance du PIB (% , euros constants, 2011)	3,3	1,2	1,7 ⁽⁶⁾
PIB par habitant (euros courants, 2010)	12 070	17 730	30 6334 ⁽⁶⁾
Taux de dépendance ⁽⁷⁾ aux importations (% , 2011)	33	28	30 ⁽⁶⁾
Taux d'inflation (% , sur un an)	2,0	0,9	2,0
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	32,4	28,5	10,6 ⁽⁸⁾
	2000	2012	Evol. ⁽⁹⁾ 12/00
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment et clinker (milliers de tonnes)	421	307	-2,6%
Créations d'entreprises	4 338	6 971	4,0%
Nombre de touristes (milliers)	430,0	446,5	0,3%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 673	3 535	-7,2%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 891	1 425	-5,7%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,10	2,33	0,9%
Actifs financiers des agents économiques (Md €)	5,7	11,5	6,0%
Encours sains des agents économiques (Md €)	5,4	17,1	10,1%
Taux de créances douteuses (en %)	7,7	6,3	-1,7%
Nombre de dossiers de surendettement	379 ⁽¹⁰⁾	1 153	9,7%

n.d. : non disponible ; (1) Bilan démographique de l'Insee 2012 ; (2) 2010 ; (3) Entre 2003 et 2013 ; (4) 2009 ; (5) Enquête IVQ de 2004-2005 conduite par l'Insee sur la population métropolitaines des 18 à 25 ans ; (6) 2011 ; (7) Importations de biens et services / PIB ; (8) Chiffre provisoire au 4e trimestre 2012 ; (9) taux de croissance annuel moyen ; (10) 2001

Sources : DAAF, Insee, Douanes, IRT, EDF, IEDOM, Banque de France



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

L'île de la Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure relativement sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien bien avant le XV^e siècle, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages, l'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII^e siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX^e siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'"usines" attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires.

L'ère post-esclavagisme

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits, relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1^{ère} circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à La Réunion, qui relève des Départements et Régions d'Outre-mer.

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'Outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'Outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. L'organisation des élections aura lieu en mars 2014, afin que le calendrier de la réforme institutionnelle coïncide avec celui des élections des conseillers territoriaux.

3.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'Outre-mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2005¹. Les collectivités interviennent depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'Outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d'Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'Outre-mer.

7 décembre 2010 : Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français sont adoptées.

27 juillet 2011 : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

3.2 LA POSSIBILITÉ DE DISPOSER D'UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003². Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de

¹ Suite à la loi du 13 août 2004.

² C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c'est-à-dire le rejet de l'autonomie institutionnelle de ces départements mais l'approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011. À compter des élections de mars 2014, une assemblée unique gèrera les compétences dévolues au Conseil Général et au Conseil Régional de la Martinique et de la Guyane.

3.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière... ;
- la fiscalité¹ : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d'année par les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales, qui s'insèrent au cœur des différents dispositifs d'aides en faveur de l'emploi ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

¹ Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

3.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique² » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer³ » (PTOM).

L'Union Européenne (UE) compte huit régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Saint-Martin. Les RUP font partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels⁴) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées⁵ de l'UE. Les DOM bénéficient au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP⁶ (35 euros par an et par habitant), soit un total de 3 178 millions d'euros sur la période 2007 - 2013 (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000 - 2006).

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement, Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

³ Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

⁵ Les régions éligibles à l'objectif de convergence sont notamment celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques. Concernant ces dernières, le but est de faciliter leur intégration dans le marché intérieur et de prendre en compte leurs contraintes spécifiques, et notamment les surcoûts liés à leur éloignement.

⁶ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps spécifiques aux RUP.



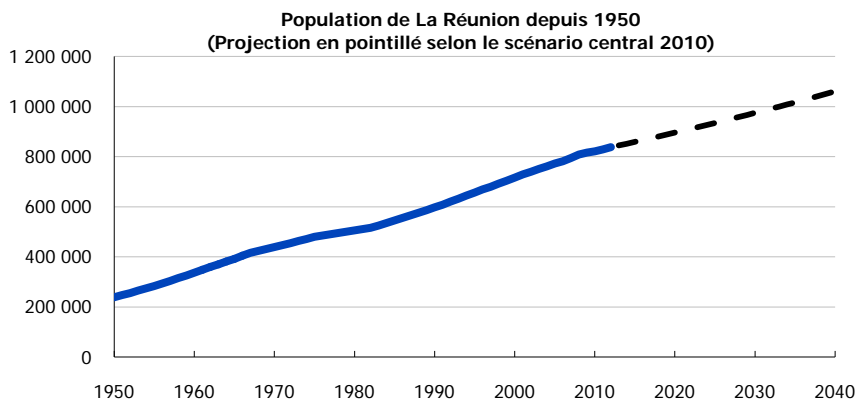
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de La Réunion

Section 1

La population

La population réunionnaise est estimée à 837 900 habitants au 1^{er} janvier 2012, soit 8 500 habitants supplémentaires en un an (+ 1 %). Sur la période 2006-2012, l'accroissement naturel explique l'essentiel de l'augmentation de la population, (le solde des naissances sur les décès génère en moyenne un peu plus de 10 000 habitants supplémentaires chaque année). Le solde migratoire est légèrement négatif sur la période. La population de La Réunion pourrait franchir la barre symbolique du million d'habitants vers 2030, selon l'hypothèse centrale des projections démographiques réalisées par l'Insee.



Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Avec 334 habitants au km² en 2012, La Réunion est la quatrième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île-de-France (993 habitants au km²), Mayotte (566 habitants au km²) et la Martinique (346 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

Poursuite de la transition démographique

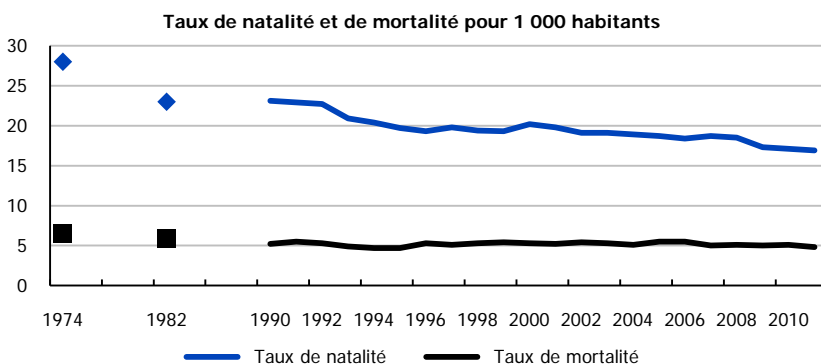
Principaux indicateurs démographiques

	1990	2010	2011	Évol. 11/10
Population au 1er janvier	597 828	821 136	829 402	1,0%
Nombre de naissances (a)	13 877	14 146	14 123	-0,2%
Nombre de décès (b)	3 153	4 221	4 001	-5,2%
Accroissement naturel (c = a - b)	10 724	9 925	10 122	2,0%
				France 2011
Taux de natalité (‰)	23,1	17,1	16,9	12,6
Taux de mortalité (‰)	5,2	5,1	4,8	8,3
Indicateur Conjoncturel de Fécondité	2,56	2,36	2,36	1,99
Espérance de vie à la naissance*	F : 78,2		F : 82,6	84,8
(Femmes ; Hommes)	H : 68,2		H : 75,5	78,1

* moyenne sur la période 2009-2011

Source : Insee ; Etat-Civil

Le nombre de naissances vivantes de mères domiciliées à La Réunion se stabilise, après deux années consécutives de baisse. Il s'établit à 14 123 naissances enregistrées, soit nettement moins que le niveau record de 2008 (14 927 naissances). Le nombre de naissances est ainsi à son plus bas niveau depuis 2003, année où il avait recommencé à croître de manière régulière (+ 0,5 % en moyenne chaque année sur la période 2003 - 2008). Le taux de natalité¹, qui diminue tendanciellement, perd 0,2 point en 2010. A 16,9 ‰, il demeure cependant bien supérieur à celui de la métropole (12,6 ‰), qui diminue lui aussi légèrement. Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines, et les ont plus jeunes (à 27,6 ans en moyenne, contre 30 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Par ailleurs, le nombre de mères encore mineures au moment de l'accouchement reste conséquent, même s'il diminue fortement en 2011 (435 naissances de mères mineures en 2011, contre plus de 500 les années précédentes).



Source : Insee ; État-Civil

En 2010 comme en 2011, l'indicateur conjoncturel de fécondité² s'établit à 2,36 enfants par femme, soit un niveau toujours très supérieur à celui de la France métropolitaine (1,99 enfants par femme) et au seuil théorique de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Il continue cependant à baisser tendanciellement. Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs.

4 001 résidents réunionnais sont décédés en 2011, un nombre qui diminue en 2011, alors qu'il avait nettement progressé en 2010. La tendance à la hausse observée depuis le milieu des années 90 devrait cependant perdurer, en raison à la fois de l'accroissement de la population et de son vieillissement. En 2011, le taux de mortalité s'établit ainsi à 4,8 ‰, un niveau relativement faible par rapport à celui observé en France métropolitaine (8,3 ‰). Cette situation s'explique uniquement par la structure par âge de la population de La Réunion qui, nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, est par nature moins exposée au risque de mortalité. Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En moyenne, sur la période 2009-2011, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 75,5 ans pour les hommes et de 82,6 ans pour les femmes. Elle progresse

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1 000 habitants.

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

régulièrement, permettant à La Réunion de rattraper progressivement son retard par rapport au niveau national (23 mois pour les femmes et 30 mois pour les hommes). L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (7,1 ans) se réduit lui aussi, mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Vieillessement de la population

	1999	%	2012	%	Projection 2040	%	France métropolitaine 2040
0 à 19 ans	255 499	36,2%	276 691	33,7%	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	379 990	53,8%	454 766	55,4%	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	70 691	10,0%	106 411	13,0%	273 700	25,8%	31,0%
Total	706 180	100,0%	837 868	100,0%	1 060 800	100,0%	100,0%

Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1er janvier ; projections démographiques)

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. La part des habitants âgés de moins de 20 ans baisse légèrement, tandis que celles de la population de 20 à 59 ans et surtout de 60 ans et plus progressent. Les projections démographiques réalisées par l'Insee à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique et qu'un rééquilibrage entre la population jeune (moins de 20 ans) et les seniors (60 ans et plus) va progressivement s'opérer. Le nombre de centenaires a d'ailleurs doublé en 10 ans. La Réunion va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

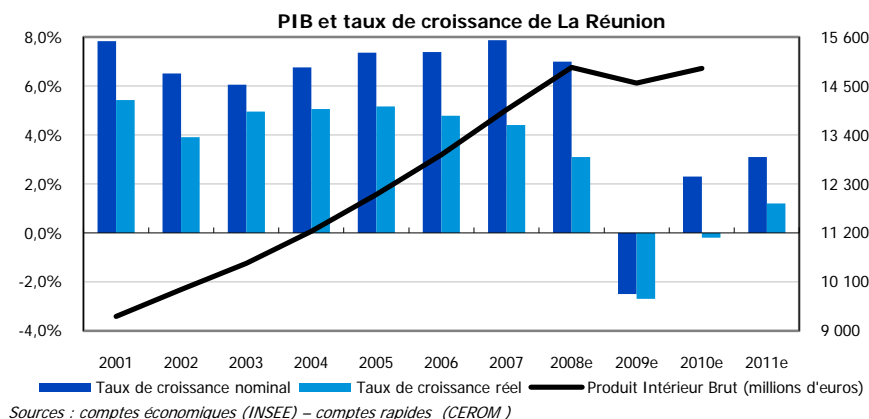
Malgré le ralentissement de l'activité économique qui affecte La Réunion depuis 2009, son PIB a progressé de plus de 60 % en dix ans, permettant de combler en partie son retard sur le niveau national en termes de richesse par habitant. La consommation finale et l'investissement, soutenu par des incitations fiscales et par la mise en œuvre de grands chantiers, ont été les principaux moteurs de la croissance. La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. Après une année 2010 atone, l'activité se redresse en 2011 (hausse du PIB de 1,2 %, en euros constants).

L'Insee effectue actuellement des opérations dites de « rebasement » des comptes économiques régionaux. Le passage à la base 2005 (révision des concepts et des évaluations) a retardé la construction des comptes définitifs pour 2008 qui, par ailleurs, ne sont pas directement comparables aux chiffres publiés pour les années antérieures. Pour la même raison, les comptes rapides Cerom ne sont actuellement disponibles qu'en évolution pour 2011.

1.1 LE PIB

L'activité économique se redresse en 2011

En 2011, le Produit Intérieur Brut de La Réunion a progressé de 3,1 % en euros courants, après + 2,3 % en 2010. En volume, c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix, le PIB réunionnais progresse de 1,2 %, après - 0,2 % en 2010 en raison de hausses de prix marquées pour les différentes composantes du PIB. La croissance est légèrement inférieure à celle observée au niveau national (+ 1,7 % en volume). La Guadeloupe et la Martinique enregistrent des performances économiques assez similaires (respectivement 1,3 % et + 1,0 %), mais avaient connu un retour de la croissance dès 2010. L'économie guyanaise enregistre une accélération de sa croissance (+ 4,0 % en 2011, après + 2,5 % en 2010).

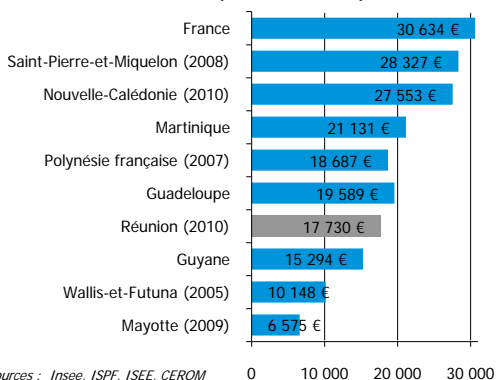


L'économie réunionnaise peine depuis la crise, qui a conduit à une baisse du PIB de 2,6 % (en volume) en 2009, à retrouver des relais de croissance efficaces. Le manque de visibilité sur les perspectives économiques locales continue toujours à peser sur la confiance des entrepreneurs réunionnais en 2012, qui font état d'une dégradation continue de la situation conjoncturelle, à l'image de la situation nationale. Ce manque de confiance des entrepreneurs pèse particulièrement sur l'investissement privé. Cependant, les importations de biens d'équipement professionnel (hors avions) et les ventes de véhicules utilitaires augmentent, signe d'une reprise progressive de l'investissement privé, pour l'instant cantonnée à des investissements de remplacement. A contrario, la commande publique est restée soutenue, même si elle recule en 2012, et la consommation des ménages se maintient.

Légère hausse du PIB par habitant

Dans ce contexte économique toujours morose, le PIB par habitant progresse légèrement, de 2,4 % en 2011 à La Réunion, soit un rythme proche de celui observé au niveau national (+ 2,5 %).

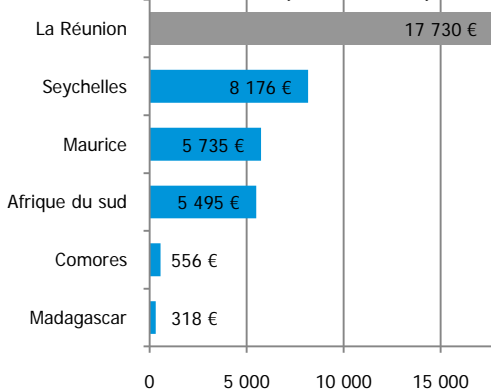
Comparaison du PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2011 (en euros courant)



La richesse par habitant à La Réunion se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'Outre-mer. Les PIB par habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon (chiffre 2008) et de la Nouvelle-Calédonie sont les plus proches du niveau observé pour la France entière, et sont respectivement supérieurs de 60 % et 56 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre celui de la Guadeloupe et celui de la Polynésie française (chiffre 2006). La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible ; elle représente de l'ordre de 37 % de celle de La Réunion en 2009.

La Réunion génère cependant un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'océan Indien). Ainsi, en retenant les différents taux de change utilisés dans l'Atlas de la Banque Mondiale, la richesse par habitant dans l'île est 2,1 fois plus élevée que celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. A l'exception de ces deux pays, où il baisse respectivement de 1,6 % et 0,2 %, le PIB par habitant des pays de la zone croît en 2010, notamment aux Seychelles et en Afrique du sud.

Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone Océan Indien en 2010 (en euros courant)



L'Indice de Développement humain (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'Indice de Développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'indice de développement humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone. Toutefois, l'IDH de La Réunion en 2010 reste très en deçà du niveau national. Il correspond à l'IDH de la France métropolitaine il y a plus de 20 ans. La Réunion se place à la 54^e place au niveau mondial, alors que la France est classée 20^e.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En dix ans, le PIB de La Réunion a progressé de plus de 60 %. L'économie de l'île a ainsi connu entre 2001 et 2011 un taux de croissance annuel moyen de 5,1 %. Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 5,2 % en moyenne par an sur cette période. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations (+ 15,5 % par an entre 2000 et 2004), la consommation finale tire ensuite son dynamisme principalement de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a plus que doublé en une décennie, et en particulier depuis 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La loi de Programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers ont par ailleurs particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais, depuis, l'investissement a fortement baissé (- 7,8 % en 2009 et - 12,3 % en 2010), pour se redresser en 2011.

L'équilibre emplois ressources*

en millions d'euros	2001	2010	Évol 11/10	Évol moy 11/01
Ressources				
PIB	9 317	9 587	3,3 %	5,1 %
Importations	3 007	4 265	8,0%	4,4 %
Emplois				
Consommation des ménages	6 004	9 587	3,3%	5,1%
Consommation des administrations	3 460	5 720	0,6%	5,2%
Formation brute de capital fixe	1 823	3 152	8,1%	6,5%
Exportations (biens et services)	576	581	9,3%	1,0%

Sources : Insee, Cerom

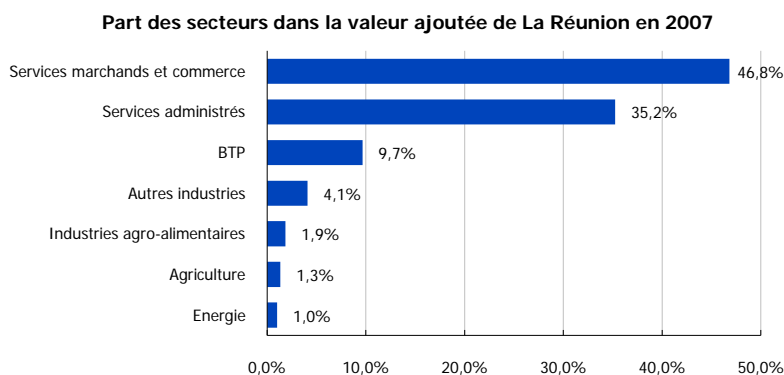
* Les comptes rapides 2011 ne sont pas disponibles en montant, mais en évolution

Reprise de l'investissement

Après s'être fortement contracté en 2009 et 2010, l'investissement a progressé de 4,6 % en volume en 2011 (+ 8,1 % en valeur). La hausse de la FBCF est ainsi le premier ressort de la croissance, avec 0,9 point de contribution sur 1,2 %. Les trois piliers de l'investissement que sont le bâtiment, les travaux publics et les biens d'équipement participent à l'embellie. La consommation finale des ménages progresse de 3,3 % en valeur. Cette croissance s'explique en partie par l'inflation. En volume, la consommation ralentit, en augmentant de 1,2 % contre 1,6 % en 2010. Les exportations contribuent positivement à l'évolution du PIB, notamment les dépenses des touristes qui y participent à hauteur de 0,3 point. A l'inverse, la consommation des administrations diminue de 0,1 % et y contribue donc négativement.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services représente plus de 80 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 35,2 % à la richesse de l'île, alors qu'en France métropolitaine ils ne représentent que 21,4 % du PIB pour cette même année.



Source : Insee - Comptes définitifs

Pour autant, les services administrés ne sont plus la branche d'activité la plus importante à La Réunion. Avec 46,8 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2007, les services marchands¹, y compris le commerce, sont les secteurs prédominants de l'économie réunionnaise. Leur part dans la valeur ajoutée totale reste toutefois toujours inférieure à celle observée en France entière, où ils en représentent 55,8 %. Les activités immobilières sont les principales activités de services, avec près du tiers de la VA des services marchands. Cette prédominance de l'activité de promotion immobilière et d'agences (location et intermédiation immobilière) est le signe d'un marché immobilier toujours dynamique en 2007, en raison des incitations fiscales encourageant la production de logements à cette période. Le commerce constitue la deuxième branche de cet ensemble, avec 19,1 % de la VA des services marchands et 9,0 % du PIB réunionnais. Il se situe ainsi à un niveau comparable au niveau national.

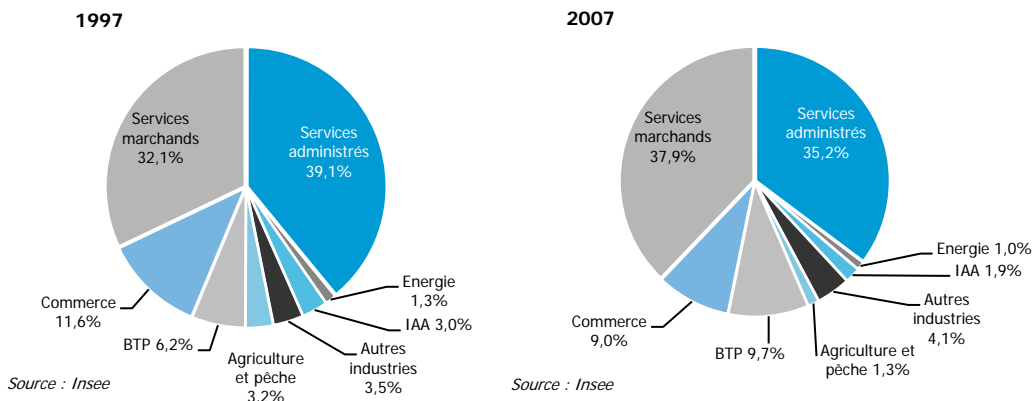
La construction bénéficie de la vitalité du marché de l'immobilier et voit son poids dans la VA totale progresser, pour représenter près de 10 % de la VA totale en 2007. Ce poids est supérieur de 3,4 points à celui du BTP au niveau national. Le poids du secteur industriel de l'île reste a contrario très éloigné de ce qu'il est au niveau national, ne pesant que 6 % de la VA totale contre plus de 14 % pour la France entière.

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

Les transformations dans l'économie de l'île entre 1997 et 2007

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de 6,8 % par an entre 1997 et 2007.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale



Si, en 1997, l'économie de l'île est déjà fortement tournée vers les services, les services administrés avaient alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteignait 39,1 % du PIB en 1997 contre 35,2 % en 2007. Depuis, les services principalement marchands sont devenus prédominants dans l'économie de l'île. En effet, tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ et les services aux particuliers, les services marchands ont connu une forte croissance sur la dernière décennie (+ 8,8 % en moyenne par an).

Le BTP se développe fortement au cours de cette période 1997 - 2007², avec un taux de croissance annuel moyen de 11,8 %. Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires bénéficient pleinement de ce boom. De ce fait, la part de l'industrie (hors agro-alimentaire) passe de 3,5 % en 1997 à 4,1 % en 2007. A l'inverse, les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent (respectivement de - 1,9 point et de - 1,1 point).

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

² Depuis, le secteur a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics (fin de grands projets d'investissements).

2. L'emploi et le chômage

La situation de l'emploi continue à se dégrader en 2012. La baisse du taux de chômage s'explique uniquement par la hausse des contrats aidés et le découragement de nombreux demandeurs d'emploi. En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi continue de progresser, en particulier chez les seniors dont le nombre dépasse désormais celui des jeunes. L'offre d'emplois durables s'améliore cependant légèrement.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active recule légèrement

La population active¹ réunionnaise a diminué de 0,1 % en 2012, alors que la population en âge de travailler (15-65 ans) a augmenté. Ce recul s'explique par le découragement de certains chômeurs, notamment ceux de longue durée, face aux difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Ces personnes souhaiteraient pour la plupart travailler, mais ne remplissent plus les critères permettant d'être comptabilisées comme chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT). 23 % des chômeurs de 2011 sont ainsi devenus inactifs en 2012 (+ 4 points comparativement aux deux années précédentes).

Sur un an, la population active masculine continue de reculer tandis que le dynamisme du côté de la population active féminine s'essouffle. Le nombre d'actifs féminins est quasiment stable par rapport à celui de 2011 (+ 0,3 %). La Réunion compte un total de 345 200 actifs. Les actifs masculins restent majoritaires, malgré leur recul progressif. Ils représentent 52,5 % de la population active en 2012.

Répartition de la population active selon le sexe (situation au 2^e trimestre)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var 12/11
Population active	321 954	326 282	340 600	345 700	345 200	-0,1%
Hommes	172 436	175 884	182 700	182 400	181 400	-0,5%
Femmes	149 518	150 398	157 900	163 300	163 800	0,3%
Population active occupée	243 505	237 327	242 100	243 600	246 700	1,3%
Hommes	132 778	130 047	131 500	132 300	132 800	0,4%
Femmes	110 727	107 280	110 600	111 300	113 900	2,3%
Taux d'activité (15 - 64 ans)	59,9%	59,9%	61,3%	61,0%	60,7%	-0,3 pt
Hommes	66,5%	67,2%	68,4%	67,1%	67,3%	0,2 pt
Femmes	53,7%	53,2%	54,7%	55,4%	54,8%	-0,6 pt

Source : Insee - Enquête Emploi

¹ La population active au sens du bureau international du travail (BIT) comporte la population active occupée (ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence) et les chômeurs (personnes sans emploi, disponibles dans les 15 jours, et recherchant activement un emploi).

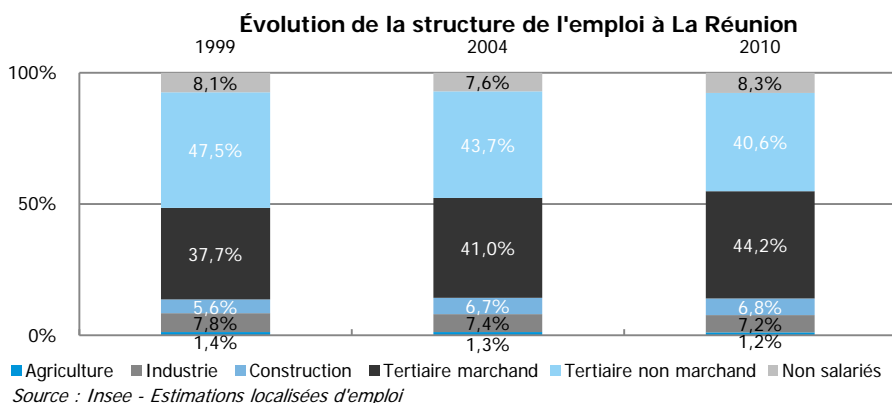
Entre 2011 et 2012, le taux d'activité¹ des 15 - 64 ans se contracte de 0,3 point, en raison de la baisse de la population active combinée à une légère progression de la population totale correspondante. Le taux d'activité masculin se redresse après s'être replié de 1,3 point en 2011. A l'inverse, le taux d'activité des femmes est en retrait de 0,6 point. Il avait connu deux années consécutives de progression. Le taux d'activité reste très inférieur à celui de la France métropolitaine (70,4 % en 2011), en lien d'une part avec le faible taux d'activité des femmes, et d'autre part en raison de la jeunesse de la population réunionnaise. La tranche des 15 - 25 ans représente en effet 20,3 % de la population en âge de travailler à La Réunion, contre 14,8 % pour la France métropolitaine. Or, à ces âges, le taux d'activité reste d'autant plus faible que les études longues se généralisent.

L'économie réunionnaise a créé environ 3 100 emplois en 2012, contre 1 500 créés en 2011. Le taux d'emploi² des 15 - 64 ans est quasiment stable à 43,3 %, la population totale correspondante ayant progressé à un rythme proche de celui du nombre d'actifs occupés. A titre de comparaison, il est de 63,9 % en France métropolitaine.

2.2 L'EMPLOI

Le poids du secteur marchand en hausse continue

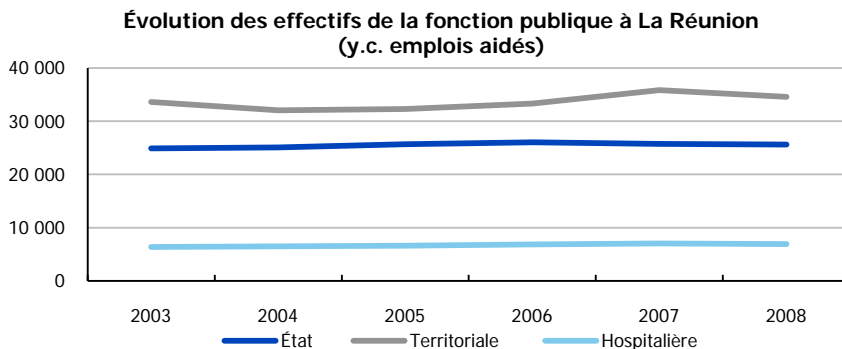
Le nombre d'emplois total à La Réunion est de 255 674 au 31 décembre 2011, selon les estimations d'emploi réalisées par l'Insee. Entre 2001 et 2011, il a progressé plus rapidement qu'au niveau national : respectivement + 2,0 % et 0,4 % en moyenne annuelle. 90,5 % de ces emplois sont des emplois salariés, soit une proportion proche de celle constatée en France métropolitaine (90,4 %) mais inférieure à celle des autres DOM (93,2 %). Le poids du secteur tertiaire marchand est passé de 37,7 % en 1999 à 44,2 % en 2010. A l'inverse, le poids du secteur tertiaire non marchand a reculé, passant de 47,5 % à 40,6 %.



¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

² Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Comme pour le taux d'activité, on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Les trois fonctions publiques (toutes catégories confondues) emploient 67 096 personnes en 2008, un chiffre en contraction de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est essentiellement imputable à celle des effectifs de la fonction publique territoriale (- 3,5 %, faisant suite à une hausse de 7,5 % en 2007). Les effectifs des fonctions publiques d'État et hospitalière sont quasi-stables (respectivement - 0,4 % et - 1,1 %).



Sources : Insee, fichier des agents de l'état ; enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Colter) ; Insee - Drees, SAE

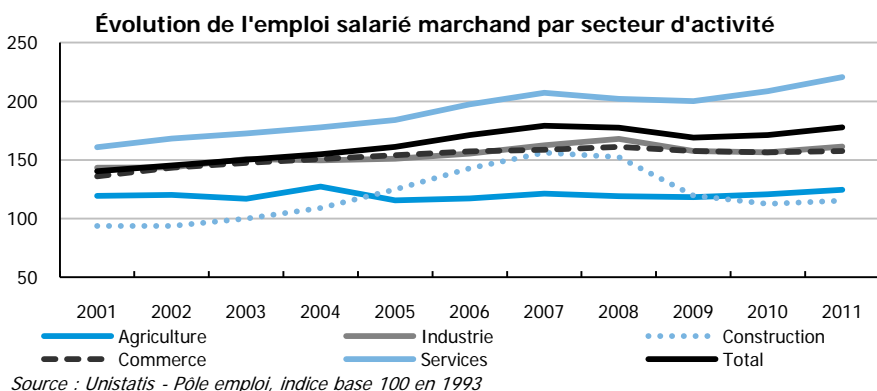
Depuis 2003, les effectifs de la fonction publique ont progressé en moyenne de 0,7 % chaque année. La progression des effectifs a été plus dynamique dans la fonction publique hospitalière : + 1,7 % en moyenne annuelle, contre respectivement + 0,6 % et + 0,5 % pour les fonctions publiques d'État et territoriale.

L'emploi aidé représente une part importante des effectifs de la fonction publique territoriale (environ 30 %), alors que son poids est marginal au sein des fonctions publiques hospitalières et d'État (respectivement 2 % et 1 %).

L'emploi salarié marchand accélère en 2011

L'emploi salarié marchand réunionnais continue d'augmenter en 2011. Il progresse de 3,8 % sur un an, contre + 1,4 % en 2010, soit environ 5 000 emplois supplémentaires. Le secteur des services marchands contribue le plus à la hausse des effectifs avec + 5,7 % enregistrés sur l'année. Il est principalement soutenu par les autres activités de services : le secteur associatif voit en effet ses effectifs progresser de 12,5 %, grâce notamment au développement des contrats aidés. L'emploi dans l'hébergement et la restauration augmente de 6,7 %, et celui des activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien dont intérim, de 4,3 %. Seul l'emploi des activités immobilières se contracte légèrement (- 0,2 %) sans pour autant impacter l'évolution globale compte tenu de son faible poids.

Dans le sillage des services marchands, les effectifs dans l'industrie et la construction se sont également inscrits en hausse, après une année 2010 en net recul. Ils s'accroissent respectivement de 3,2 % et 2,3 %. L'emploi marchand dans le secteur de l'agriculture augmente de 3,0 %. Les effectifs du commerce augmentent légèrement : + 0,6 % contre + 0,4 % en 2010.

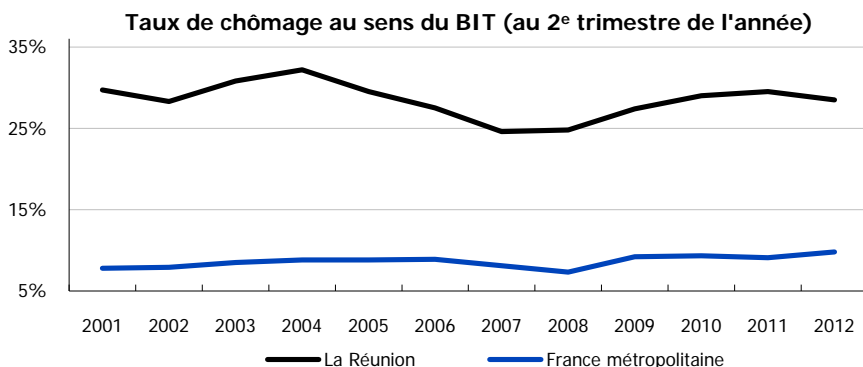


Plus récemment, les estimations réalisées par l'Insee (source : Bordereaux URSSAF - Traitement Insee Epure), font état d'une légère progression de l'emploi salarié marchand à fin 2012 : + 0,5 % en glissement sur un an. Les effectifs dans la construction et le commerce reculent respectivement de 2,6 % et 1,0 %. Cette baisse est amortie par la progression de l'emploi dans les services marchands (+ 1,8 %) et dans l'industrie (+ 0,9 %).

2.3 LE CHÔMAGE

Le chômage diminue mais le taux d'activité reste faible

Selon l'enquête emploi réalisée chaque année par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 28,5 % de la population active au deuxième trimestre 2012. Il recule de 0,9 point, après avoir progressé de près de 5 points entre 2007 et 2011. Cette baisse trouve son origine dans l'augmentation du nombre de contrats aidés. Le désengagement du marché du travail de nombreux demandeurs d'emploi découragés par le manque de perspectives participe également à la tendance.



En France métropolitaine, le taux de chômage progresse sur la même période de 0,6 point, pour s'établir à 9,7 % au deuxième trimestre 2012.

Le taux de chômage des femmes recule davantage que celui des hommes. Il baisse de 1,3 point à 30,5 % contre une baisse du taux de chômage masculin de 0,4 point à 26,8 %. Le

taux chômage des jeunes (15 - 24 ans) diminue de 3,7 points, grâce notamment aux contrats aidés. Il reste malgré tout à un niveau extrêmement préoccupant (56,2 %). Le taux de chômage des 25 - 49 ans fléchit également (- 1 point) à 27,4 %. En revanche, celui des 50 - 64 ans progresse de 0,7 point en raison d'une aggravation du chômage des hommes de plus de 50 ans (+ 2,4 points à 17,9 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi progresse à un rythme soutenu

Alors que 2011 présentait une moindre dégradation sur le marché du travail, la situation s'est de nouveau durcie en 2012. Fin décembre 2012, 10 700 demandeurs d'emplois supplémentaires étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A¹, soit une augmentation de 8,7 % sur un an.

Parmi les DOM (hors Mayotte), la Guyane connaît la plus forte croissance de la demande d'emploi (+ 11,2 %), devant La Réunion, la Guadeloupe (+ 4,6 %) et la Martinique (+ 4,1 %). En France métropolitaine, la demande d'emploi augmente de 10,0 %.

Les DEFM des catégories B¹ et C¹ évoluent à un rythme proche de celui des DEFM de catégorie A (+ 10,5 %). Parmi eux, le nombre de DEFM de longue durée continue d'augmenter, mais à un rythme moins marqué qu'au cours de 2011.

Demandeurs d'emploi de fin de mois de catégorie A (en fin d'année)

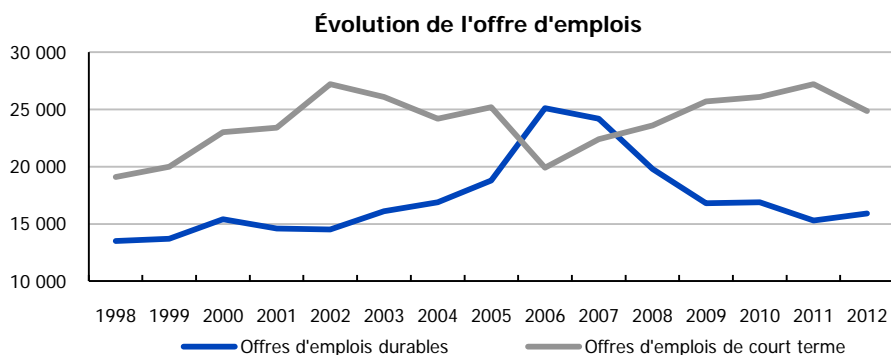
	2008	2009	2010	2011	2012	Var 12/11
DEFM catégorie A	81 600	101 200	113 200	119 200	129 600	8,7%
Hommes	39 700	51 600	56 400	58 600	64 600	10,2%
Femmes	41 900	49 600	56 800	60 600	65 000	7,3%
15-24 ans	15 400	18 800	19 900	20 500	21 400	4,6%
25-49 ans	57 000	69 900	77 400	80 000	85 300	6,6%
50 ans et plus	9 300	12 500	16 000	18 800	22 900	21,8%
DEFM Catégories A, B et C	93 300	114 800	129 200	136 000	148 100	8,9%
dont longue durée	36 600	47 100	61 800	71 300	77 600	8,8%

Source : Pôle emploi (données brutes)

L'offre d'emplois durables se redresse

Pôle Emploi a collecté 40 700 offres en cumul sur l'année 2012, en baisse de 4,4 %, contre - 0,8 % l'année précédente. Les offres d'emplois durables augmentent de 3,9 %, après s'être contractées de 9,5 % en 2011. Elles rompent avec la tendance baissière observée depuis 2006. Si les offres d'emplois temporaires restent plus nombreuses, elles reculent de 7,2 % sur l'ensemble de l'année.

¹ Plusieurs catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont distinguées par Pôle Emploi. La catégorie A des demandeurs d'emploi correspond aux personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi. La catégorie B est celle des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois). La catégorie C recense quant à elle les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).



Source : Pôle emploi, données brutes

Le nombre d'allocataires repart à la hausse

Fin 2012, le nombre d'allocataires de Pôle Emploi augmente de 5,0 % en glissement sur un an. Le nombre d'allocataires de l'assurance chômage et de l'allocation spécifique de solidarité progressent respectivement de 4,0 % et 8,1 %.

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur à La Réunion le 1^{er} janvier 2011. Créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le CUI remplace les contrats aidés issus de la loi de Cohésion Sociale. Il prend la forme, dans le secteur marchand, du contrat initiative emploi, CAE-DOM pour La Réunion. Dans le secteur non marchand, le contrat unique d'insertion prend la forme du contrat d'accompagnement (CUI-CAE).

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

	2010	2011	Var 11/10
Contrats de formation en alternance			
Contrats d'apprentissage	3 855	4 177	8,4%
Contrats de professionnalisation	3 153	3 419	8,4%
<i>dont jeunes de moins de 26 ans</i>	2 634	2 875	9,1%
Contrats aidés			
Secteur marchand (CAE-DOM)	3 236	2 351	-27,3%
Secteur non marchand (CUI)	23 801	25 680	7,9%
Insertion et formation des jeunes			
CIVIS	5 648	5 650	0,0%
Projet Initiative-Jeune création (nb de créateurs)	369	165	-55,3%

Source : Dieccte – ASP – Dares

28 000 contrats aidés ont été signés à La Réunion en 2011, en progression de 3,7 % par rapport à 2010. Cette hausse est imputable aux contrats signés dans le secteur non marchand, dont le nombre augmente de 7,9 %.

Près de 4 200 jeunes Réunionnais sont par ailleurs en contrat d'apprentissage. Le nombre de Réunionnais ayant signé un contrat de professionnalisation atteint pour sa part 3 400, soit une hausse de 8,4 % en glissement annuel. La proportion de jeunes en contrat de professionnalisation est passée de 75,0 % en 2010 à 84,0 %. Enfin, le nombre de Réunionnais de moins de 26 ans en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) reste stable tandis que celui de Réunionnais en projet-initiative jeune création baisse de 55,3 %.

3. Les revenus et salaires

L'analyse des revenus à La Réunion montre une prépondérance de ménages à très faibles revenus. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros, et près d'un foyer réunionnais sur trois bénéficie du RSA. Malgré la crise, les revenus continuent de progresser, notamment les revenus d'activité salariaux, mais à un rythme moins soutenu que par le passé.

3.1 LES REVENUS

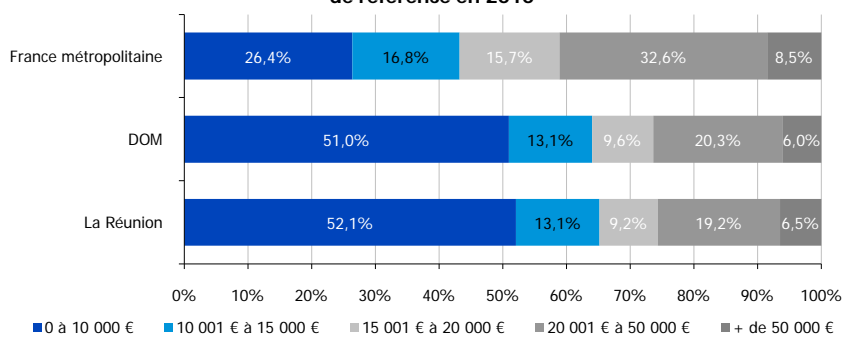
3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Prépondérance de foyers fiscaux à très faibles revenus à La Réunion

Les données de la direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux¹ à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros en 2010, contre le quart des foyers fiscaux pour la France métropolitaine. On constate de ce fait une plus forte proportion de foyers fiscaux non imposables dans le département et dans l'ensemble des DOM qu'en France métropolitaine. En 2010, les trois quart des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion, contre la moitié en France métropolitaine.

La proportion de ménages réunionnais à très faibles revenus tend cependant à décroître. Ainsi, en 2003, 57,0 % des foyers réunionnais déclaraient un revenu annuel net inférieur à 7 500 euros. Ces foyers fiscaux à faibles ressources ne représentent que 9,4 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros concentrent 34,8 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 6,5 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, que l'on retrouve dans l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (8,5 %) et concentrent moins de richesses (31,9 %).

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2010

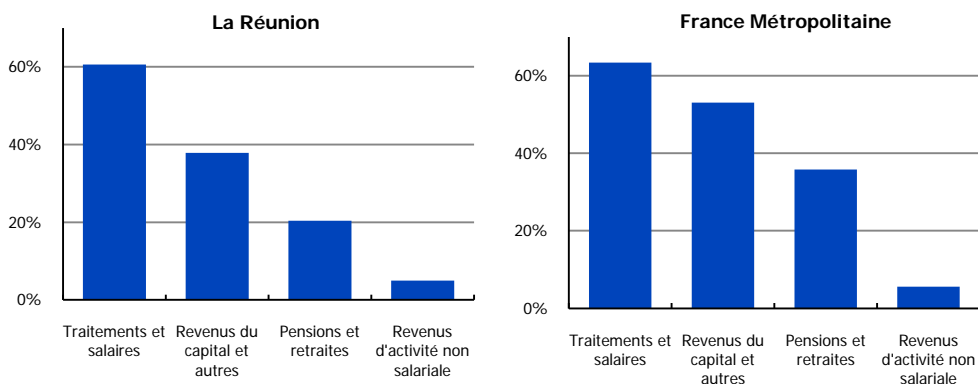


¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Forte proportion des revenus salariaux

Les revenus d'activité salariaux sont les principaux types de revenus des foyers fiscaux réunionnais. En 2009, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement plus élevée en France métropolitaine. Par ailleurs, près de quatre ménages sur dix déclarent des revenus du capital¹. Après avoir fortement crû entre 2007 et 2008 suite à des modifications d'enregistrement de ce type de revenus par la DGFIP, cette proportion a baissé de 2,3 points en 2009. Cette part est bien inférieure à celle de la France métropolitaine, où plus de la moitié des ménages sont concernés. Un foyer sur cinq fait mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. En métropole, cette part s'élève à un foyer sur trois, en raison d'une part plus importante de la population âgée (les plus de 65 ans à La Réunion représentent 8,2 % de la population réunionnaise, contre 16,5 % en France entière en 2009).

Répartition de foyers fiscaux selon les différentes catégories de revenus en 2009



Source : DGFIP

Source : DGFIP

Ralentissement de la hausse des revenus

En 2009, l'ensemble des revenus fiscaux de référence représente 7,9 milliards d'euros, un montant global en hausse de 1,6 % par rapport à 2008 (+ 4,5 %), tandis qu'il diminue de 0,7 % en France métropolitaine. Entre 2003 et 2007 les revenus des ménages réunionnais progressaient en moyenne de 6,4 % par an.

La hausse des revenus fiscaux provient essentiellement des revenus salariaux, qui représentent 70,2 % de l'ensemble des revenus, et progressent de 2,3 %. Néanmoins, les revenus salariaux progressent à un rythme moins soutenu que par le passé (+ 5,5 % en moyenne par an entre 2003 et 2008), la crise économique pesant sur le volume d'emploi et limitant les marges de négociation salariale. Les pensions et retraites augmentent de 4,8 %.

Le ralentissement de l'activité économique engendre une baisse de 6,9 % des revenus d'activité non salariaux, notamment des bénéfices industriels et commerciaux (- 15,0 %). Les revenus des capitaux mobiliers chutent de 17,5 %, subissant la crise financière et la chute des valeurs des actifs boursiers.

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'euros)

	2008	2009	Évol 09/08	Part en 2009
Traitement et salaires	5 456	5 582	2,3%	70,7%
Revenus d'activité non salariaux	694	646	- 6,9%	8,2%
Bénéfices agricoles	48	53	9,6%	0,7%
Bénéfices industriels et commerciaux	315	268	- 15,0%	3,4%
Bénéfices non commerciaux	331	325	- 1,7%	4,1%
Pensions et retraites	1 098	1 151	4,8%	14,6%
Revenus de capitaux mobiliers	142	118	- 17,5%	1,5%
Revenus fonciers	360	377	4,9%	4,8%
Autres	18	22	22,8%	0,3%
Total	7 768	7 895	1,6%	100,0%

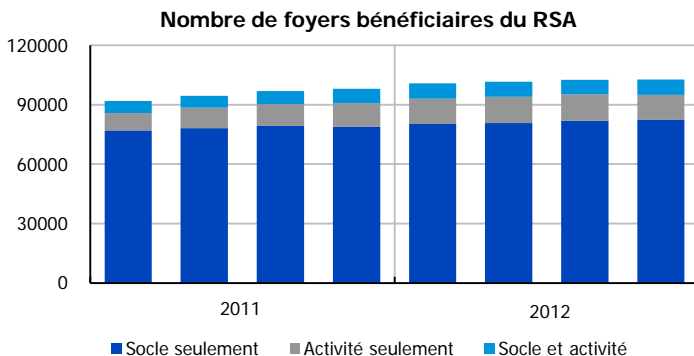
3.1.2 Le Revenu de Solidarité Active

Institué par la loi n° 2008-1249 du 22 août 2007, dite « Loi TEPA » (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat) dans un souci de simplification des modalités d'attribution et de gestion des minimas sociaux, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a pour objectif d'assurer un revenu minimum et de lutter contre l'exclusion. Après une expérimentation dans 34 départements, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 a généralisé le RSA à l'ensemble de la France métropolitaine. Le décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010 a porté son extension et son adaptation dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le RSA « socle » est une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'allocations familiales qui remplace le Revenu minimum d'insertion et l'Allocation parent isolé (API) depuis le 1^{er} janvier 2011. A la différence du RMI, le RSA peut être perçu par un jeune de moins de 25 ans à condition que l'allocataire justifie de deux ans de travail au cours des trois années précédant la demande. Le RSA comprend également un complément de revenu (RSA « chapeau » ou RSA « activité »). Cette nouvelle prestation s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce complément financier encourage le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux, en compensant la perte de droits connexes (exonération de la redevance télé, tarifs réduits dans les transports, ...). La particularité du RSA dans les DOM est qu'il a coexisté durant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (voir encadré en fin de rubrique : « le revenu supplémentaire temporaire d'activité, ou RSTA »).

Près d'un foyer réunionnais sur trois bénéficie du RSA

La Caisse d'allocations familiales enregistre 102 756 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2012, dont 80,3 % de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restant, un peu moins des deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité, et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant plafond forfaitaire). Au niveau national, le RSA est versé à 2,14 millions de foyers, soit 7,8 % des ménages, alors qu'à La Réunion plus d'un tiers des ménages est concerné, pour un montant total alloué au titre de ces prestations de 482,9 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, un chiffre en progression de 7,4 %.



Le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 4,8 % en 2012. La situation sur le marché du travail rend difficile le retour à l'emploi de chômeurs. Bon nombre d'entre eux ont épuisé leurs droits à indemnisation et se tournent vers le RSA pour subvenir à leurs besoins.

LE REVENU SUPPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, OU RSTA

Pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer et à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat, l'État a créé en 2009 une mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Le RSTA est une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à 1 mois, de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, de Saint-

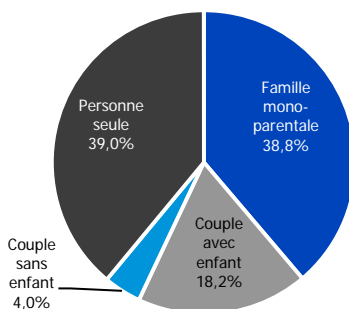
Martin, de Saint Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel.

Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans les DOM et COM, le RSTA continue d'être dû de manière transitoire au titre des périodes d'emploi effectuées jusque fin décembre 2012. Cette période transitoire a été prolongée par le premier ministre jusqu'à fin mai 2013. A partir de cette date, seul le RSA continuera à s'appliquer.

Principalement des personnes seules et des familles monoparentales

Les personnes seules constituent la première grande catégorie concernée par le RSA. Elles représentent 39,0 % des allocataires du RSA à fin décembre 2012, alors que la proportion de personnes seules dans la population réunionnaise est un peu supérieure à 20,0 % selon les résultats des recensements. Le constat est le même pour les familles monoparentales (38,8 % des allocataires contre 18,0 % des ménages), dont la situation économique et sociale les conduit souvent à solliciter le RSA. Les couples (avec ou sans enfants) représentent les 22,2 % restant.

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA à La Réunion



Source : Caf - Elisa

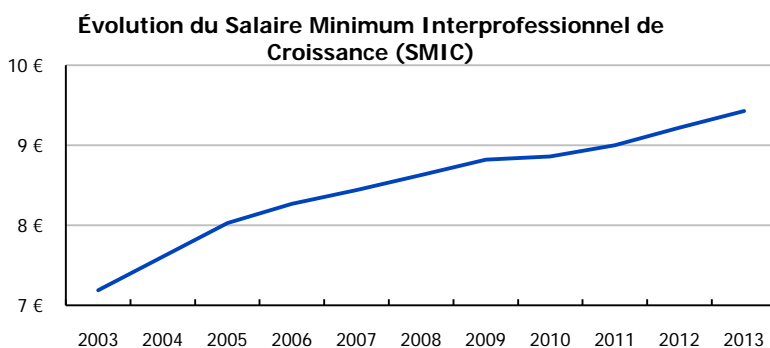
Plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans, en hausse de 2,0 %. Les bénéficiaires âgés 50 ans et plus regroupent moins de 20,0 % du total, mais leur nombre a progressé de 12,9 % sur un an.

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Le Smic était revalorisé jusqu'en 2009 au 1^{er} juillet de chaque année. Depuis 2010, il est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la croissance du salaire ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse de l'indice des prix (hors tabac) supérieure de 2 %. Le gouvernement peut éventuellement ajouter "un coup de pouce" à ces augmentations.

Le Smic horaire brut est fixé à 9,40 € au 1^{er} janvier 2013 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'Outre-mer, en progression de 2,3 % sur un an. Cette hausse est intervenue en deux fois : un premier "coup de pouce" intervenu en juin 2012 (+ 2,0 %) et une revalorisation en fin d'année (+ 0,3 %). Elle se traduit au niveau national par une stabilité du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu du renchérissement de 2,0 % de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint ainsi 1 430,22 €.



Source : Journal Officiel

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Hausse du salaire net annuel en 2010

Le salaire net annuel en équivalent temps plein dans le secteur privé a progressé en moyenne de 2,3 % à La Réunion entre 2009 et 2010. Cette augmentation est supérieure de 0,3 point par rapport à celle observée en France métropolitaine et de 0,8 point par rapport à la Guadeloupe. Cette évolution est proche de celles observées en Martinique et en Guyane (respectivement + 2,3 % et + 2,5 %). Parallèlement, le salaire net annuel de l'ensemble de la fonction publique (hors internes, externes et résidents de la Fonction publique hospitalière) s'est accru de 1,1 % la même année.

Le salaire net annuel moyen en équivalent temps plein progresse à un rythme différent selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés. Les cadres, professions intermédiaires et employés enregistrent les augmentations les plus élevées (respectivement + 5,0 % + 4,0 % et + 3,4 %), tandis que le salaire des ouvriers s'accroît moins rapidement (+ 1,1 %).

Le salaire net annuel moyen à La Réunion est inférieur de 13,0 % à celui mesuré pour la France métropolitaine. Il se situe également en deçà des autres DOM. Il occupe le 16^e rang

régional (sur 26 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les salaires annuels moyens les plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 7^e et 4^e position), ainsi que pour les employés (au 6^e rang). A l'inverse, ceux des ouvriers font partie des plus faibles (24^e position).

Salaires nets annuels en équivalent temps plein dans le secteur privé en 2010

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés
France	25 020	47 550	25 710	18 080	18 840
La Réunion	22 150	47 200	26 770	18 100	17 970
Guadeloupe	23 080	48 180	26 420	18 670	17 960
Martinique	23 140	48 250	27 140	18 560	18 070
Guyane	24 480	49 840	29 380	18 830	18 370
Mayotte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/12 en 2010)

4. Les prix

L'inflation ralentit fortement en 2012 : l'indice des prix à la consommation augmente de 0,9 % en moyenne annuelle, contre + 2,5 % l'année précédente. La progression des prix de l'alimentation, en raison notamment des hausses de prix des matières premières alimentaires sur les marchés mondiaux, et de ceux des services et du tabac, est partiellement compensée par la baisse des prix des produits manufacturés. Les prix de l'énergie sont restés stables grâce notamment au gel des prix des carburants intervenu au premier semestre, et au subventionnement du prix du gaz.

Une réglementation des prix spécifique

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : produits pétroliers et gaz domestique, ciment, farine, riz, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers¹, les prix plafonds sont fixés par le préfet de La Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional. Les prix des carburants ont été gelés du 1^{er} mars au 30 juin 2012, grâce à un effort de la Région qui a décidé de compenser sur cette période toute nouvelle hausse éventuelle des prix. Cette décision a été prise fin février, faisant suite aux manifestations des transporteurs routiers et aux graves troubles sociaux qui ont suivi dans plusieurs communes de l'île.

LOI RELATIVE A LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions concernant l'Outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Ce texte :

- permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;
- crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;
- permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;
- abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m² ;
- dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser des « injonctions structurelles » aux opérateurs de la grande distribution Outre-mer».

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2011, les prix des produits pétroliers et gaziers sont encadrés par le décret 2010-1333 du 8 novembre 2010, qui abroge les articles concernés du décret de 1988.

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont ainsi été signés dans tous les départements d'Outre-mer, entraînant des baisses de prix allant de 10 % à 13 %.

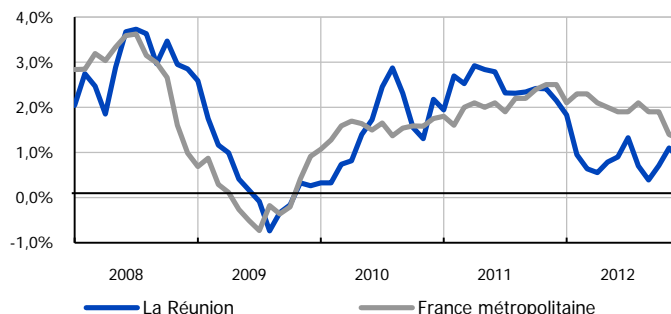
La liste définitive des produits sélectionnés dans le cadre du « bouclier qualité prix » pour La Réunion a été présentée le 28 février 2013. Elle comporte 108 produits retenus dans six catégories : alimentaire, hygiène corporelle, entretien ménager, produits pour les très jeunes enfants, petit équipement ménager et boissons. Le prix maximum fixé de la liste s'établit à 296 euros, contre 339,65 euros avant négociation, soit une économie de 43,65 euros (- 13 %). Les baisses de prix s'évaluent selon les produits entre 2 % et 31 %. Les prix des produits alimentaires de la liste diminuent par exemple de 10 %, et ceux des produits pour jeunes enfants de 18 %. Parmi les produits retenus, 43 % sont des produits locaux, et 46 % appartiennent au "top 300" de ceux les plus achetés par les Réunionnais.

Une inflation contenue en 2012

Après une hausse relativement marquée en 2011 (+ 2,5 % par rapport à la moyenne de l'indice de 2010), les prix ont augmenté en moyenne de 0,9 % en 2012. L'inflation reste contenue par rapport à la France Métropolitaine, qui a connu une augmentation générale des prix de 2,0 % en 2012. Le niveau de l'écart entre les rythmes d'inflation des deux territoires (1,1 point) est d'ailleurs historique. Il s'explique par la politique volontariste de maîtrise des prix de l'énergie (carburants et gaz), qui a permis de les stabiliser à La Réunion, alors qu'ils progressent de 5,0 % en moyenne en France.

La hausse des prix est nettement plus prononcée dans les autres départements d'Outre-mer. Elle atteint en effet, en glissement annuel à fin décembre, + 1,4 % en Guyane, + 2,1 % en Martinique et en Guadeloupe, et jusqu'à + 2,8 % à Mayotte, contre + 0,9 % à La Réunion.

Indice général des prix à la consommation
(évolution en glissement annuel)



Source : Insee

Indice des prix à la consommation

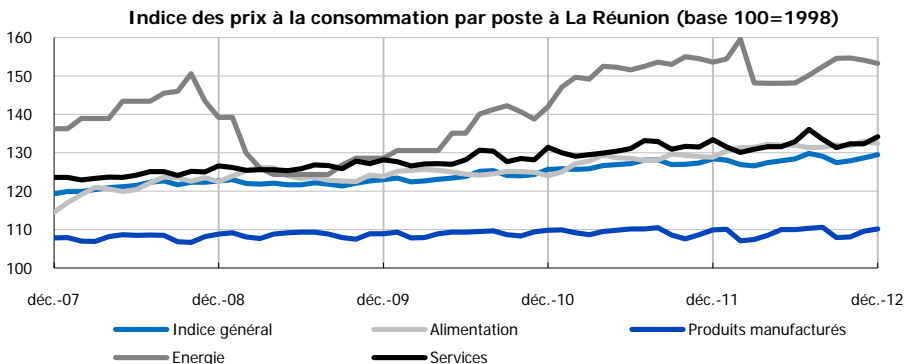
	Pondération 2011	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Glissement 12/11
Indice général	10 000	125,7	128,4	129,6	0,9%
Indice général hors tabac	9 878	123,3	125,7	126,8	0,8%
Indice général hors énergie	9 218	124,4	126,4	127,6	1,0%
Alimentation hors tabac	1 754	124,0	128,8	132,4	2,8%
<i>produits frais</i>	189	95,5	103,7	110,8	6,8%
Produits manufacturés	3 230	109,8	109,9	110,2	0,3%
Services	4 112	131,4	133,4	134,2	0,6%
<i>loyers et services rattachés</i>	1 002	138,9	142,4	146,4	2,8%
<i>services de santé</i>	172	124,7	126,6	127,8	0,9%
<i>transports et communications</i>	991	148,9	147,4	142,3	-3,5%
Énergie	782	142,0	153,6	153,3	-0,2%
<i>produits pétroliers</i>	523	156,4	171,2	167,3	-2,3%
Tabac	122	342,9	383,0	407,6	6,4%
Indice France entière	-	122,1	125,1	126,8	1,4%
Indice Guadeloupe	-	124,4	126,7	129,4	2,1%
Indice Martinique	-	124,1	126,5	129,1	2,0%
Indice Guyane	-	121,8	124,6	126,3	1,4%
Indice Mayotte	-	112,4	113,8	117,0	2,8%

Source : Insee - IPC, base 100 année 1998

Une progression toujours sensible des prix de l'alimentation et du tabac

Les prix des produits alimentaires progressent de 2,7 %, soit un rythme identique à celui constaté en 2011. Au sein de cette catégorie de produits, les évolutions sont cependant différentes : les prix des produits frais sont relativement stables (+ 0,6 %, après + 3,2 % en 2011), alors que les prix des autres produits progressent rapidement (+ 3,0 %), tirés à la hausse par les tensions sur le coût des matières premières alimentaires.

Les prix des services augmentent de 0,9 %, là aussi à un rythme moindre qu'au niveau national (+ 1,6 %), et nettement inférieur à celui de 2011. Ce ralentissement est permis par la baisse marquée du prix des services de communication et des services financiers (respectivement de - 3,4 % et - 10,7 %), qui compense la hausse sur le poste loyers, eau et enlèvement des déchets.



Source : Insee - Indice des prix à la consommation

Alors qu'il avait fortement progressé en 2011 (+ 11,4 %), l'indice des prix du poste « énergie » stagne en 2012. Cette stabilité masque des évolutions contrastées : les prix de l'électricité et des carburants augmentent, respectivement de 4,3 % et 3,2 %, mais le prix de la bouteille de gaz perd 22,3 % par rapport à son prix moyen de 2011, grâce à son subventionnement temporaire.

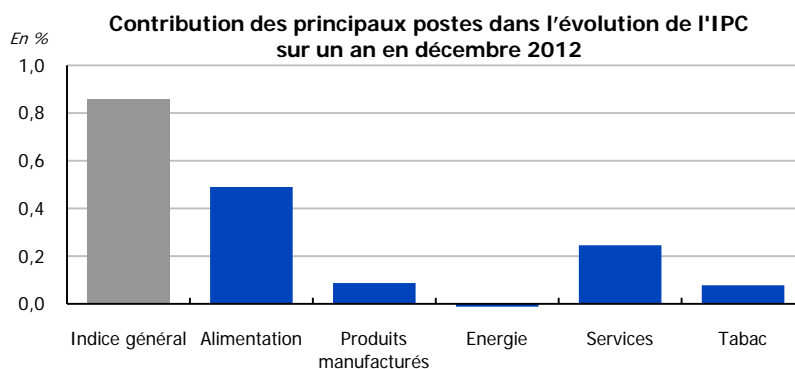
Les prix des produits manufacturés baissent légèrement (- 0,2 %), tirés à la baisse par ceux du poste habillement et chaussures. Le prix du tabac enfin a connu une nouvelle accélération (+ 9,4 %, après + 7,7 %).

La hausse des prix tirée par l'alimentation et les services

Le poste « alimentation » est le principal contributeur à l'augmentation de l'indice des prix à fin décembre 2011, en raison de son poids toujours relativement important dans la structure de consommation des ménages réunionnais (17,5 % de l'ensemble de la pondération de l'indice) et de sa progression soutenue. Il contribue ainsi à hauteur de 0,5 point à l'évolution de l'indice sur l'année, soit plus de la moitié (+ 0,9 % pour rappel en glissement annuel).

La contribution du poste « services » est de 0,2 point, en raison de son poids important dans la structure de consommation (41,1 %).

Enfin, l'augmentation des prix du « tabac » et celle des produits manufacturés expliquent chacune 0,1 point de la hausse des prix.



Source: Insee - *Indice des Prix à la Consommation*

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

En 2012, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est réduit, gagnant 151 millions d'euros pour s'établir à 4,3 milliards d'euros. Les importations ont régressé alors que les exportations ont augmenté. Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur s'établit à 6,6 %, en hausse de 0,5 point par rapport à 2011. Hors importations d'avions commerciaux, le déficit progresse cependant de 1,9 % entre 2012 et 2011.

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE), ont permis une réorientation de la Commission vers l'intégration économique.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community) composée de 14 pays, la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa) composée de 20 pays, ou encore l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les États riverains de l'Océan indien (19 États), font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation, qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, est relativement faible à La Réunion (28,6 % en 2010) en comparaison à d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 47,0 % à Chypre et 64,0 % aux îles Fidji).

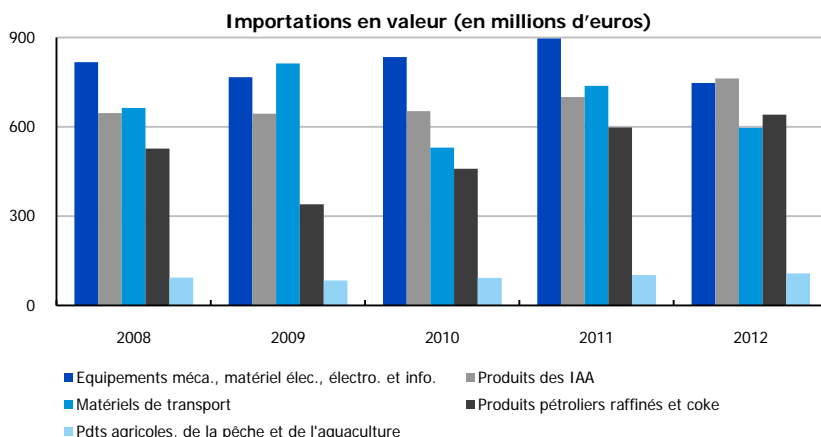
5.1.1 La structure des importations

En 2012, la valeur totale des produits importés régresse de 2,8 %, après une forte augmentation en 2011 (+ 12,0 % par rapport à 2010). Les évolutions des importations sont fortement impactées par les livraisons d'avions commerciaux intervenues en 2011. Corrigée des évolutions du poste concerné, la tendance s'inverse et les importations enregistrent une croissance modérée de 2,1%, sous l'effet principalement de la hausse des importations de matériels de transport (+ 18,2 %, hors acquisition d'avions) et de produits des industries agroalimentaires (+ 9,0 %). La facture pétrolière évolue fortement (+ 7,2 %). Les importations de produits industriels, qui représentent 36,3 % du total des importations, augmentent de manière modérée (+ 2,8 %), du fait notamment du poste des produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 3,1 %) et des produits manufacturés divers (+ 3,5 %). Seul le poste « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » enregistre une forte baisse (- 16,6 %) répartie entre les produits informatiques, électroniques et optiques pour - 19,0 % et les équipements électriques et ménagers pour - 31,6 %, en lien notamment avec la fin des travaux de construction de la nouvelle centrale thermique du Port.

Importations en valeur (millions d'euros)

	2011	2012	Évol. 12/11
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	101,2	106,6	5,3%
Hydrocarbures naturels	77,1	76,8	-0,3%
Produits des industries agroalimentaires	699,3	762,0	9,0%
Produits pétroliers raffinés et coke	597,1	640,0	7,2%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	896,1	747,3	-16,6%
Matériels de transport	737,5	596,6	-19,1%
Autres produits industriels	1 622,8	1 668,7	2,8%
dont textiles, habillement, cuir et chaussures	250,4	250,2	-0,1%
dont produits pharmaceutiques	267,5	275,8	3,1%
dont produits manufacturés divers	255,2	264,1	3,5%
Produits de l'édition et autres produits	58,1	55,8	-4,0%
Total	4 790,1	4 654,5	-2,8%

Source : Douanes

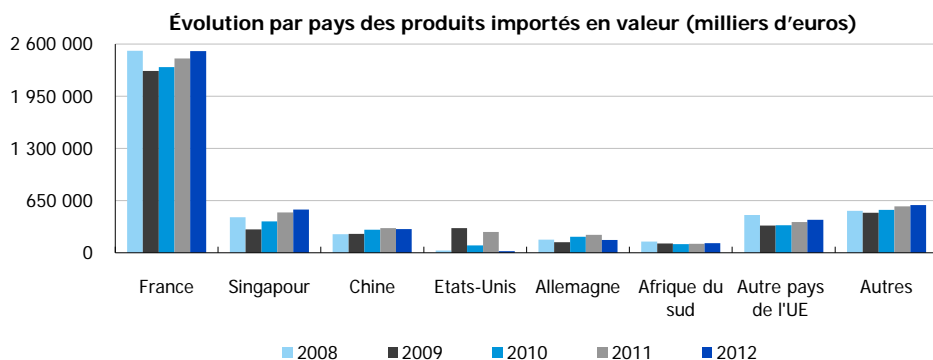


5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 2,5 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit 54,0 % du total importé. La part de marché de la métropole récupère les 4 points perdus en 2011, les importations en provenance des États-Unis et d'Allemagne ayant régressé en valeur plus rapidement que celles venant de métropole.

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 12,2 % du total importé et diminuent de 6,6 % par rapport à 2011. Elles proviennent principalement d'Allemagne (27,7 % du total Europe), avec pour ce dernier pays une forte baisse en 2012 (- 29,4 %, liée essentiellement au fort retrait des importations de composants d'ensembles industriels), d'Italie (15,8 % du total) et d'Espagne (12,9 %). La Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni participent également aux échanges, mais dans une moindre mesure (respectivement 10,4 %, 9,8 % et 8,0 % du total UE).

Hors Union Européenne, Singapour conforte sa place de premier pays exportateur vers La Réunion, avec une progression de 3,8 % de ses exportations (hydrocarbures et produits pétroliers). La Chine se positionne toujours au 2^e rang, malgré une baisse de 3,4 % de la valeur de ses exportations à destination de l'île, et l'Afrique du Sud au 3^e rang.



En 2012, La Réunion a importé pour 190,5 millions d'euros de biens provenant des pays de la zone (contre 179,1 millions d'euros en 2011), soit 4,1 % de ses importations (contre 3,7 % en 2011). L'Afrique du Sud occupe toujours la position de principal fournisseur régional, avec 63,0 % des achats de La Réunion dans la région. Elle fournit notamment l'essentiel du charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge. L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île (21,8 %) et Madagascar le troisième (7,6 %). Les ventes en provenance de ces trois pays augmentent respectivement de 6,3 %, 12,7 % et 7,8 %.

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion telles qu'elles sont retracées par les comptes économiques régionaux réalisés par l'Insee. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptes nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes. Les exportations liées à cette correction s'élèvent à 314,8 millions d'euros en 2012, contre 306,8 millions d'euros pour les exportations de biens.

Exportations de produits en valeur (millions d'euros)

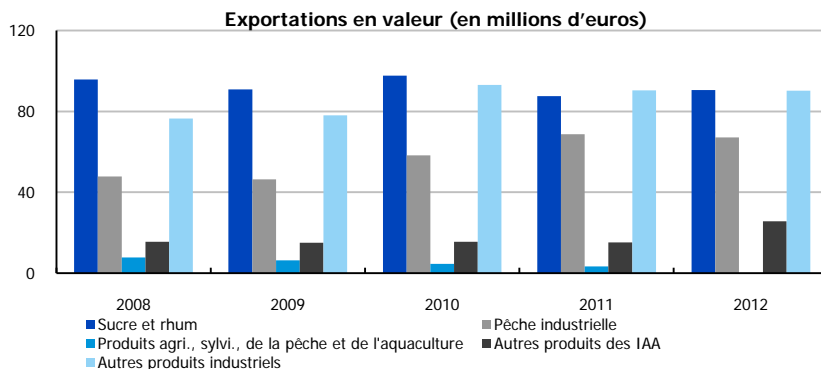
	2011	2012	Évol. 12/11
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	3,3	4,9	48,2%
Hydrocarbures	25,7	28,3	9,9%
Produits des industries agroalimentaires*	171,5	183,4	6,9%
Produits pétroliers raffinés et coke	2,0	13,0	n.s.
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	30,4	19,3	-36,5%
Matériels de transport	25,7	23,3	-9,6%
Autres produits industriels	30,8	33,7	9,4%
Autres produits	1,5	1,0	-33,9%
Total	291,0	306,8	5,4%

* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

Les exportations de biens se sont élevées à 306,8 millions d'euros en 2012, en hausse de 5,4 % par rapport à 2011. 60 % de ces exportations, soit 183,4 millions d'euros (montant supérieur de 6,9 % à celui de 2011), concernent les produits alimentaires, dont 49,4 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2012, les exportations de sucre ont atteint 72 millions d'euros, en augmentation de 2,1 % par rapport à 2011. Les produits de la pêche industrielle constituent la deuxième source de revenus à l'export, avec 67 millions d'euros de produits exportés (- 2,4 %). Le rhum affiche un revenu à l'export en hausse en 2012 (+ 9,0 %, pour 18,7 millions d'euros), dans le prolongement de 2011 (+ 19,0 %).

Les réexportations (de produits métallurgiques et métalliques, et de déchets industriels et ménagers) contribuent positivement à l'évolution des exportations. Les matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2012 une baisse de 9,6 %. Il en est de même et de manière plus sensible pour les biens d'équipement mécaniques, informatiques et électroniques qui diminuent de 36,5 % avec notamment les produits informatiques, électroniques et optiques (47,9 %). En revanche, les réexportations de bijoux en or et argent, rachetés aux particuliers, prennent un essor depuis 2011. Ce poste représente 4,6 % du total exporté en 2012, soit 14,1 millions d'euros, et progresse de 50,4 % en un an.



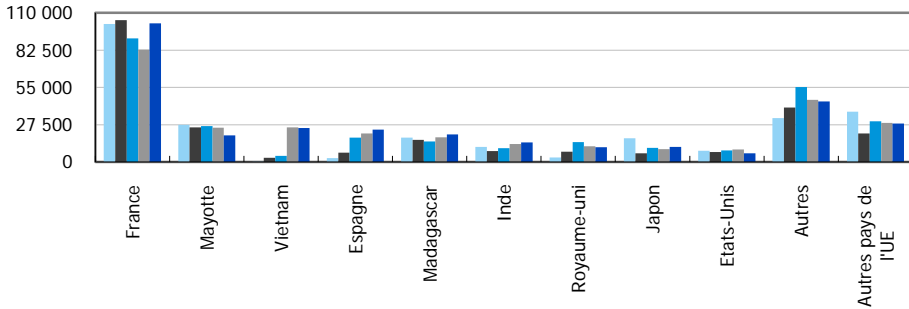
Source : Douanes

5.2.2 Les principaux clients

Les exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, n'ont pas poursuivi la tendance à la baisse entamée en 2005. En augmentant de 33,3 % par rapport à 2011, elles atteignent 102,1 millions d'euros en 2012, soit le niveau de l'année 2009. Le circuit de commercialisation du sucre réunionnais, qui était traditionnellement écoulé en France métropolitaine, a connu d'importants changements. Le report se fait sur l'Espagne (31,8 % du total) qui en 2012 devient l'acheteur principal devant la métropole (30,7 %), le Royaume-Uni (14,2 %) et la Roumanie (11,9 %). Ce report s'explique par la fermeture de la raffinerie de Tereos à Nantes et le transfert de l'activité de raffinage vers d'autres usines, notamment à Olmedo en Espagne (plus grande usine sucrière d'Europe) et en Roumanie. De plus, l'évolution de la production de sucre brut vers des sucres spécialisés (sucre raffiné, cassonade, etc.) crée de nouveaux débouchés et entraîne une hausse des exportations dans d'autres pays européens, comme l'Italie, l'Allemagne et la Grèce. Le rhum de son côté est acheté pour 76,1 % par la France métropolitaine et pour 8,9 % par l'Allemagne. Les bijoux en or et argent sont principalement redirigés vers la métropole (49,6 %) mais également en Belgique (44,0 %).

Milliers d'euros

Évolution par pays des produits exportés en valeur



Source : Douanes

■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011 ■ 2012

Hors métropole, les exportations régressent de 1,7 % et Mayotte perd sa position de premier partenaire commercial de l'île en se faisant devancer par le Vietnam, l'Espagne et Madagascar.

Le Vietnam a acheté pour 24,9 millions d'euros de légine et devient ainsi le premier débouché hors France métropolitaine. L'Espagne, malgré une forte augmentation de ses achats de sucre à La Réunion (+ 13,5 % ; 23,7 millions d'euros), se place toujours au 2^e rang derrière le Vietnam. En 2012, les ventes à destination de Madagascar progressent de 11,1 % par rapport à 2011, avec 20,3 millions d'euros de transactions. Plus de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux », essentiellement destinés aux élevages de crevettes. Les véhicules représentent le second débouché, avec 11,8 % des ventes (2,4 millions d'euros) en 2012. Les achats de Mayotte, qui s'élèvent à 19,7 millions d'euros, diminuent de 21,9 % en 2012. Les ventes d'appareils électriques pour la téléphonie ne représentent plus que 1,2 % contre 18,1 % en 2011 et celles de véhicules, avec 1,9 million d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent désormais le premier poste d'exportation (9,4 % du total).

En revanche, les exportations sont en net repli à destination des États-Unis (- 31 % principalement du poisson) et du Royaume-Uni dans une moindre mesure (- 6,1 %, principalement du sucre). L'Inde (fonte, fer, acier et déchets de papier) et le Japon (principalement du poisson) enregistrent en revanche des taux de croissance respectifs de + 9,0 % et + 18,4 %.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens en 2012 est moindre qu'en 2011 (- 2,9 %). L'amélioration de ce solde provient d'un repli des importations (- 2,7 %), renforcé par une progression des exportations (+ 5,4 %). Toutefois, hors importations d'avions commerciaux (2011), les importations augmentent de 2,1 % et entraînent ainsi une dégradation du déficit (+ 1,9 %) entre 2012 et 2011. Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur s'améliore de 0,5 point et s'établit désormais à 6,6 %.

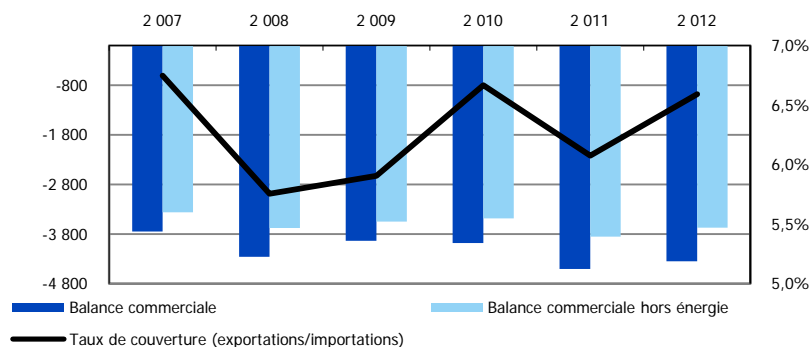
Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2011	2012	Évol. 12/11
Importations	4 790	4 659	-2,7%
Importations hors énergie	4 116	3 942	-4,2%
Exportations	291	306,8	5,4%
Exportations hors énergie	263,3	265,6	0,9%
Balance commerciale	-4 527	-4 393	-2,9%
Balance commerciale hors énergie	-3 853	-3 672	-4,7%
Taux de couverture (exportations/importations)	6,1%	6,6%	-2,7%

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum, des déchets de papier et carton et des bijoux en or et argent. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations pour la quatrième année consécutive tandis que les ventes de bijoux rentrent dans ce critère pour la première fois.

Balance commerciale hors services (en millions d'euros)



Source : Douanes

Section 3

Les politiques et finances publiques

L'économie réunionnaise s'est construite d'abord selon une politique nationale de "rattrapage social", qui bénéficiait d'un soutien européen via les fonds dédiés aux ajustements structurels. A l'instar des autres départements d'Outre-mer, La Réunion bénéficie ainsi de transferts en provenance de la métropole (plus de 6 milliards d'euros par an) et d'une fiscalité particulière, comprenant des mesures structurelles d'allègements fiscaux. La Réunion bénéficie également d'importants concours financiers provenant des programmes européens (4,33 milliards d'euros pour la période 2007 – 2013).

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RSA, plus importantes qu'en France métropolitaine.

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

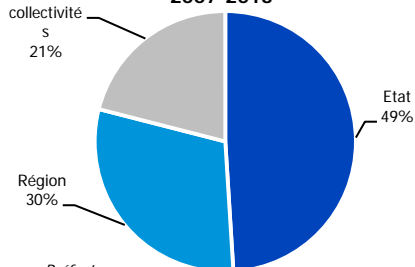
Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement¹, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique², de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'État, l'Union Européenne, la Région et le Département, et portant sur un montant global de 4,33 milliards d'euros répartis comme suit :

- État :	1 087 millions d'euros
- Union Européenne :	1 998 millions d'euros
- Région :	1 133 millions d'euros
- Département :	112 millions d'euros

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT - RÉGION

Répartition des contributions du CPER
2007-2013



Source: Préfecture

Le Contrat de Projet État Région (CPER) est un contrat de partenariat entre l'État et la Région, élaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial. Il concerne un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier, selon un calendrier identique à celui régissant la programmation des fonds européens (période 2007 - 2013). La contribution de l'État

¹ Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 58 % du PIB par habitant de la France métropolitaine et 64 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique et renforcée.

représente 49 % du contrat (soit 257,6 millions d'euros), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'euros), et les autres collectivités, dont le Département, financent les 21 % restants (112,2 millions d'euros).

Le montant total des crédits ouverts atteint ainsi 532 millions d'euros (contre 748 millions d'euros pour le précédent Plan État - Région qui couvrait la période 2000 - 2006). L'agriculture et la pêche captent 157 millions d'euros, soit 29,5 % du total, essentiellement fléchés vers la gestion durable et le développement rural. A fin décembre 2010, 213,2 millions d'euros ont été engagés, soit 40,1 % des crédits programmés.

Contrat de Plan État-Région 2007-2013 (en millions d'euros)

Projets	Crédits ouverts	Projets	Crédits ouverts
Axe 1: Agriculture et pêche	156,8	Axe 9: Équipement, transports*	15,3
Axe 2: Forêt	1,4	Axe 10: Aménagement, urbanisme	18,7
Axe 3: Écologie et dévelop. durable	40,0	Axe 11: Aménagement du territoire	58,6
Axe 4: ADEME	82,8	Axe 12: Culture	47,8
Axe 5: Économie et industrie	4,7	Axe 13: Santé et solidarités	6,0
Axe 6: Emploi	14,1	Axe 14: Tourisme	1,0
Axe 7: Enseignement supérieur	37,8	Axe 15: Outre-mer	18,0
Axe 8: Recherche	28,4	Total	531,8

* Les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Source : AGILE

Un protocole spécifique, dénommé "protocole de Matignon", avait été conclu en 2007 entre l'État et la Région pour le financement de deux infrastructures majeures : la première tranche du « Tram-Train » et le projet de nouvelle route du littoral. Le changement de majorité au conseil régional intervenu en mars 2010 a conduit à l'abandon du projet de Tram-Train. Le nouvel exécutif régional a renégocié de nouveaux accords avec l'État pour le financement de trois projets :

- une nouvelle route du littoral permettant de sécuriser la liaison entre St-Denis et la Possession. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres ;
- la réalisation d'un TCSP¹ Trans-Eco-Express. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre ;
- La création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements s'élève à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacrés au projet de la nouvelle route du littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels. Elle succède au Document unique de programmation (DOCUP) qui couvrait la période précédente. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) sont reconduits sous les mêmes appellations, mais le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) sont remplacés respectivement par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP). De nouvelles règles sont appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités stratégiques identifiées par les traités de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (développement durable). Les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique préalable sur leur impact environnemental.

Programme Opérationnel 2007-2013 (en millions d'euros)

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés en 2012	Crédits versés en 2012
FEDER	1 015	672	388
Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain	158	124	97
Axe 2: Développement économique et emploi	134	94	48
Axe 3: Aménagement du territoire et environnement	517	366	222
Axe 4: Ultra périphéricité : compensation des handicaps	206	88	22
FEDER Coopération	35	26	12
Axe 1: Développement durable et environnement	15	13	6
Axe 2: Intégration économique régionale	10	3,0	1,2
Axe 3: Formation et solidarité	10	9	5,7
FSE	517	460	143
Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle	180	179	50
Axe 2: Cohésion soc., qualification et professionnalisation	337	281	92
FEADER	319	231	111
Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	227	164	69
Axe 2: Environnement et espace rural	52	50	36
Axe 3: Diversification des activités en milieu rural	22	9	4
Axe 4: Stratégies locales de développement	17	7	2
Axe 5: Assistance technique	1	0	0
FEP	13	7	
Total	1 899	1 395	654

Source : AGILE

Au 31 décembre 2012, le trois quart des crédits ouverts a été engagée, soit 1,4 milliard d'euros sur 1,9 milliard d'euros programmés (contre 56 % d'engagements fin 2011). Les crédits engagés concernent majoritairement le FEDER (48 % de l'ensemble des montants engagés), notamment les projets d'aménagement du territoire et de l'environnement, même si tous les programmes ont vu leur engagement croître. Par ailleurs, 654 millions d'euros de crédits ont été versés à fin 2012, soit 31 % de l'ensemble des crédits ouverts. Ce montant a fortement progressé en 2012 (+ 64 % sur un an). Le FEDER concentre les deux tiers des montants versés, ce qui représente plus de la moitié des engagements de ce fonds.

L'élaboration des programmes européens 2014 - 2020 a commencé depuis décembre 2011, avec la publication d'un cadre de budget pluriannuel par la Commission européenne. Le

plan de dépenses 2014 - 2020 vise à renforcer la croissance et l'emploi en Europe, à encourager une agriculture plus écologique et à construire une Europe davantage respectueuse de l'environnement et plus présente sur la scène internationale. Les propositions prévoient ainsi un financement accru pour la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation, les actions favorisant le développement des relations extérieures. Des fonds spécifiques seront par ailleurs utilisés pour la lutte contre la criminalité et le terrorisme et pour les politiques migratoires.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA. En revanche, les lois de finances 2011, 2012 et 2013 prévoient une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions d'impôts accordées au titre des investissements en outre-mer.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. Un abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravé e par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtés des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

2. Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés¹ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant. La loi de Finances 2012 prévoit cependant de supprimer cet abattement, qui devait initialement s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2017 : l'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2011.

Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants :

- l'abattement en faveur des entreprises nouvelles ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées dans des zones franches urbaines ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées en zones franches d'activités ;

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM² est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de l'ancienne taxe professionnelle, des actuelles cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficient d'un abattement sur leur bénéfice imposable sont dans l'obligation d'effectuer des dépenses supplémentaires de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'État de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées⁴. Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés.

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

³ n°2010-1658

⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour la TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Impôts concernés	Impôt sur les sociétés, Taxe professionnelle, Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.	
Entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros <ul style="list-style-type: none"> • 6 secteurs prioritaires communs : R&D ; TIC ; Tourisme ; Agro-nutrition ; Environnement ; Énergies Renouvelables • des Zones particulières. Concernant La Réunion, il s'agit des communes rurales ² ; <ul style="list-style-type: none"> • Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche 	
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont toutefois prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale : en 2010, l'octroi de mer constituait 37 % des recettes fiscales des communes réunionnaises.
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer¹. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- L'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- La suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs.

Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013.

Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹ : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29% pour une location d'une durée de 9 années..

La mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralenti par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne, qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'État (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond spécifique applicable aux dispositifs de défiscalisation outre-mer. en matière d'investissement productif (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 40 000 € ou 15% du revenu net global imposable du contribuable). Désormais, le plafond spécifique outre-mer est limité à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et Saint Martin. Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

1) Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, le TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'État². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

2) La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de Finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de La Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT A LA RÉUNION

Le solde des comptes de l'État reste fortement négatif à La Réunion (- 3,2 milliards d'euros), mais le déficit diminue de 2,6 % en 2011 par rapport à celui de 2010. Cette contraction est liée à une hausse de 3,3 % des recettes de l'État dans le département, associée à une stabilité des dépenses (- 0,3 %).

Hausse des recettes

Les recettes totales de l'État dans le département s'élèvent à 2,146 milliards d'euros en 2011, en hausse de 3,3 % par rapport à 2010. Cette augmentation provient d'une hausse des recettes fiscales, notamment des impôts indirects qui progressent de 6,9 %, alors que les impôts directs baissent de 8,4 %. Les recettes perçues de la TVA sont en hausse de 11,1 % en raison des mesures du plan d'économies du gouvernement d'août 2011, visant à accroître la TVA sur le tabac, l'alcool et les sodas, ainsi que du relèvement du taux prévu par la Loi de Finance 2011 pour tous les forfaits mobiles ou internet incluant un service de télévision. La progression des recettes de l'État s'explique également par une hausse de 5,5 % des comptes spéciaux du Trésor, en particulier des recettes de concours financiers (+ 9,6 %).

A l'inverse, les recettes non fiscales baissent de 17,3 %, après - 44,1 % en 2010. Ce nouveau recul s'explique par le transfert depuis 2010 en recettes fiscales des frais de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales. Ce transfert fait suite à la décision du Conseil constitutionnel, destinée à clarifier la présentation des résultats budgétaires. En 2011, ce transfert a concerné des reliquats de taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de droits de mutation à titre onéreux.

Stabilité des dépenses

Les dépenses de l'État dans la collectivité, y compris les dépenses hors budget, sont restées stables en 2011 (- 0,3 %). La hausse des prix de l'essence et du gasoil a engendré un accroissement des montants reversés au Département d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI). Cette hausse a ainsi participé à la progression de 32,6 % de la ligne de dépenses « avances impôts et TIPP ». De plus, les dépenses en investissement suivent la même tendance (+ 8,6 %).

Parallèlement, les dépenses de personnel, qui représentent 42,0 % des dépenses de l'État à La Réunion, ont diminué de 2,7 %. Les dépenses liées aux contreparties de l'État dans les fonds européens et les dotations reversées aux collectivités locales ont également fortement baissé (respectivement - 45,8 % et - 15,3 %).

Solde net du budget de l'Etat dans le département* (millions d'euros)

	2009	2010	2011	Evol. 11/10
Budget de l'Etat				
Recettes	2 114	2 078	2 146	3,3%
Dépenses	4 452	4 217	4 377	3,8%
Dépenses hors budget**	1 038	1 160	982	-15,3%
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales)	- 3 376	- 3 298	- 3 212	-2,6%

*Le tableau détaillé est disponible en annexe; ** Reversement aux collectivités territoriales

Sources : DGFIP

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA MÉTROPOLE

Les derniers comptes disponibles concernant les organismes sociaux à La Réunion (la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi et la Caisse Générale de Sécurité Sociale) montrent une croissance du solde net de l'ensemble de ces organismes (différence entre leurs dépenses locales et leurs recettes locales) de 5,6 % en 2010 par rapport à 2009. Cette hausse provient d'une augmentation plus soutenue de leurs dépenses techniques (+ 5,2 % pour ce poste qui comprend notamment les indemnités chômage, le RMI et l'assurance maladie) que de leurs recettes (+ 4,4 %). Le rôle d'amortisseur social de ces organismes a été mis à contribution lors de la crise économique qui a continué à toucher l'île en 2010. En 2009, le solde pour l'ensemble de ces organismes se détériorait déjà de 4,0 %, lié à la progression de 7,1 % des indemnités et allocations versées. Ainsi, le montant des indemnités de chômage versées a progressé de 12,0 %, après un bond de 38,9 % en 2009. Par ailleurs, les dépenses d'assurance maladie et vieillesse continuent de croître (respectivement + 3,5 % et + 5,7 %). En 10 ans, les dépenses de santé ont presque doublé dans l'île et celles de l'assurance vieillesse et veuvage ont augmenté de deux tiers.

La consolidation du budget de l'État et de ceux des organismes sociaux permet d'observer l'évolution des transferts publics à La Réunion. En 2010, le solde net des transferts publics s'établit à - 6,448 milliards d'euros, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'accroissement du solde net des organismes sociaux (qui progresse pour sa part de + 5,6 %), tandis que le déficit du compte de l'État dans le département s'est réduit de 2,3 % en 2010.

Solde net des transferts en provenance de la métropole (millions d'euros)

	2000	2009	2010	Evol. 10/09
Budget de l'Etat				
Recettes	1 246	2 114	2 078	-1,7%
Dépenses	2 614	4 452	4 217	-5,3%
Dépenses hors budget*	743	1 038	1 160	11,7%
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales = (a))	-1 716	-3 376	-3 298	-2,3%
Organismes sociaux				
Recettes	1 219	1 784	2 082	16,7%
Dépenses budgétaires*	-	166	170	2,4%
Prestations	2 766	4 811	5 062	5,2%
dont RMI + RMA	224	366	373	1,9%
<i>assurance maladie</i>	1 180	2 108	2 181	3,5%
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	329	522	551	5,7%
Solde net des transferts sociaux (recettes - dépenses = (b))	-1 708	-3 193	-3 150	-1,4%
Solde net des transferts (a+b)	-3 424	-6 569	-6 448	-1,8%

* Reversement aux collectivités territoriales

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

3.3 LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

3.3.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RSA, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2011, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élèvent à 364 euros par habitant, soit 44 % de plus qu'en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ce niveau élevé de dépenses provient de dépenses d'interventions importantes en matière de formation professionnelle et d'enseignement (la moitié de l'ensemble des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, la Région enregistre un poids des charges de personnel dans ses dépenses plus importantes : 26,0 % contre 17,2 % en moyenne. Les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées nécessitent par ailleurs des dépenses d'équipements bruts 4,3 fois supérieures à celles observées au niveau national. La Région Réunion finance ces investissements, d'une part grâce à un niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant très supérieur à la moyenne nationale (543 euros par habitant à La Réunion contre 340 euros au niveau national), permis par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer), et en s'appuyant sur un niveau d'endettement par habitant plus élevé.

Dépenses par habitant (en euro)

	La Réunion		France
	2000	2011	2011
Région			
Fonctionnement	215	364	253
Investissement*	297	195	45
Département			
Fonctionnement	556	1 656	839
Investissement*	311	151	105
Communes			
Fonctionnement	n.d.	1 270	1 004
Investissement*	n.d.	425	344

* dépenses d'équipement brut; n.d. : non disponible

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

A l'instar de la Région, les comptes du **Département** se caractérisent par un niveau plus élevé des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la moyenne nationale des départements (76,7 % de plus). Ce niveau important de dépenses provient de fortes dépenses d'intervention au titre des revenus de solidarité. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires de ces revenus, dans la population active de 15 ans et plus, nettement supérieure au ratio observé au niveau national (22,1 % pour le RMI et le RSO à La Réunion en 2010, contre 4,6 % en France entière). Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale (deux tiers de plus) provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant un tiers supérieur à la moyenne nationale. De plus, sa dette représente 3,2 années d'épargne brute.

Au regard de leurs comptes administratifs pour l'année 2010, les 24 **communes** de l'île ont, elles aussi, des niveaux de dépenses de fonctionnement supérieurs en moyenne d'un quart à ceux observés pour la France entière. Avec des dépenses réelles de 1 231 euros par habitant, elles ont un ratio de dépenses de fonctionnement par habitant proche de celui des communes dont le nombre d'habitants est compris entre 20 000 et 50 000 habitants (1 221 euros en 2010). Parallèlement, elles enregistrent des recettes réelles de fonctionnement supérieures de 9,0 % à la moyenne nationale. Ces niveaux de recettes s'expliquent par des recettes fiscales indirectes conséquentes (dont l'octroi de mer qui représente un quart des recettes de fonctionnement). Elles utilisent cette ressource supplémentaire pour combler progressivement leur déficit d'équipement. En effet, en moyenne, les communes de l'île ont une dépense

d'investissement en équipement public de 407 euros par habitant, contre 324 euros par habitant au niveau national. Bien qu'elles investissent plus, leur endettement est inférieur au niveau national, avec un endettement par habitant de 819 euros dans l'île contre 912 euros pour la France entière. Elles disposent cependant d'une capacité de désendettement moins bonne, puisque leur dette correspond en moyenne à 6,2 années d'épargne brute, contre 4,9 pour l'ensemble des communes au niveau national.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Recettes réelles totales	792,4	662,4	1 416,1	1 449,4	1 502,2	1 498,5
Recettes de fonctionnement	441,9	443,7	1 278,7	1 342,2	1 093,9	1 107,3
Recettes fiscales	288,3	290,2	746,6	823,8	691,6	722,3
Dotations et subventions reçues	148,1	147,9	501,3	480,4	251,7	255,1
Autres	5,5	5,6	30,8	38,0	150,6	129,9
Recettes d'investissement	350,5	218,7	137,4	107,2	408,3	391,2
Dotations et subventions reçues	225,4	97,0	105,9	78,7	57,9	53,4
Emprunts	123,5	116,3	30,0	26,2	224,5	221,7
Autres	1,5	5,4	1,5	2,3	125,9	116,2
Dépenses réelles totales	581,4	678,6	1 333,4	1 466,1	1 503,2	1 507,9
Dépenses de fonctionnement	255,6	297,1	1 107,7	1 235,2	1 026,2	1 053,1
Frais de personnel*	92,4	107,9	186,2	187,9	614,7	626,0
Intérêts de la dette	12,0	12,5	12,9	15,1	22,5	22,4
Dépenses d'intervention	149,7	174,7	796,2	896,8	388,9**	404,7**
Autres	1,6	1,5	93,9	93,5	-	-
Dépenses d'investissement	325,7	381,4	225,7	230,9	477,0	454,7
Remboursement de dette	145,5	135,7	50,6	54,0	134,4	98,0
Dépenses d'équipement brut	180,3	245,8	173,2	175,4	338,9	352,1
Autres	-	-	1,9	1,5	-	-
Résultat de l'exercice	211,0	-16,2	82,7	-16,7	-1,0	-9,3
Résultat après report	235,1	218,9	127,2	110,5	90,2	81,5
Dette en capital	368,5	348,2	507,9	480,1	682,4	711,1

* y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels TOS des lycées (2009) et de la direction des routes (2010)

** y compris les autres dépenses

Sources : Région, Département, AFD

Hausse des dépenses d'équipement de la Région

En 2011, la Région Réunion affiche un résultat d'exercice après report de 218,9 millions d'euros, en baisse de 6,9 % par rapport à 2010. Le déficit d'exercice de 16,2 millions d'euros s'explique par une reprise des dépenses d'équipement brut, financée en partie par les ressources propres de la collectivité, et par la diminution sensible des recettes d'investissement (baisse des dotations et subventions notamment).

En 2011, les dépenses d'équipement brut s'établissent à 245,8 millions d'euros et progressent de 36,3 %, après trois années consécutives de baisse liées à la fin du chantier de la route des Tamarins. La collectivité s'engage en effet dans un nouveau cycle d'investissement. La Région accompagne d'une part financièrement les communes pour la réalisation de chantiers de construction et de modernisation de leurs équipements. D'autre part, la Région poursuit son plan de modernisation du réseau routier au travers de chantiers tels que la reconstruction du

pont de la Rivière Saint-Etienne et les travaux de la déviation de Saint-Joseph. En outre, les projets du protocole de Matignon II (construction de la nouvelle Route du littoral, réalisation d'un réseau de transports en commun en site propre et aménagement des plates-formes aéroportuaires de l'île) sont entrés dans leurs premières phases de réalisation (conduite des procédures réglementaires, appels d'offres, et premiers travaux).

Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse (+ 16,3 %). Cette croissance provient des augmentations conjuguées des dépenses d'intervention et des frais de personnel, liée au transfert des personnels de la direction des routes. Les recettes de fonctionnement restent stables.

Parallèlement, la collectivité continue de réduire le niveau de sa dette, qui s'établit à 348,2 millions d'euros en 2011, contre 531 millions d'euros 3 ans auparavant, et représente désormais 2,4 années d'épargne brute.

Hausse des dépenses sociales du Département

A l'instar de la Région, le Département enregistre déficit d'exercice avant report de 16,7 millions d'euros. Ce résultat négatif s'explique par un accroissement des dépenses de fonctionnement de 11,5 %, notamment liées aux dépenses sociales (+ 13,1 %). La crise économique et la progression des dépendances engendrent une progression des allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, et allocations parents isolés). Les recettes de fonctionnement sont également en hausse compte tenu de la mise en place du RSA socle Outre-mer avec notamment le transfert de l'ex-API (Allocation Parent Isolé).

Parallèlement, les dépenses d'investissement progressent de 2,3 %, alors que les recettes d'investissement chutent de 22,0 %. Cette contraction s'explique par le gel du versement des soldes des subventions du FEDER, lié principalement par un moindre niveau d'encaissement des recettes attendues de l'Europe et par l'ajustement du recours à l'emprunt.


Néanmoins, le Département affiche un résultat d'exercice après report de 110,3 millions d'euros (- 13,1 % par rapport à 2010). L'encours de la dette continue de diminuer et s'établit à 480 millions d'euros. La dette du Département correspond ainsi à 4 années d'épargne brute.

Entre investissement et désendettement pour les communes

Le résultat de l'exercice budgétaire 2010 de l'ensemble des communes s'établit à 81,5 millions d'euros après report, en baisse de 9,6 % par rapport à 2010. Ce recul masque néanmoins des disparités puisque, sur les vingt-quatre communes du département, la moitié présentent un résultat en hausse et l'autre moitié en baisse.

Cette diminution du résultat global s'explique par la volonté de nombreuses communes de réduire leur emprunt, tout en relançant la commande publique. En effet, les dépenses en équipement brut progressent de 3,9 % et représentent désormais le quart des dépenses des communes en 2011, tandis que le remboursement de la dette chute de 27,1 % et l'emprunt décroît légèrement de 1,3 %. Ces nouveaux investissements ont augmenté l'encours de la dette totale des communes, passant de 682,4 à 711,1 millions d'euros.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement augmentent également, notamment les dépenses sociales (+ 2,2 %) en lien avec les actions sociales mises en place par les communes pour aider les ménages durant cette crise. Cette hausse a réduit de 12,8 % le niveau d'épargne brute dans les comptes des communes, bien que les recettes de fonctionnement aient augmenté.



CHAPITRE III
Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'ACTIVITÉ EST JUGÉE DÉGRADÉE DANS LA PLUPART DES SECTEURS

Le courant d'affaires du secteur « **Agriculture, élevage et pêche** » est mal orienté à partir du deuxième trimestre, au regard de l'opinion des chefs d'entreprise. Pourtant, l'activité d'abattage augmente légèrement (+1,9 %) : les abattages de porcins progressent (+ 3,4 %) tandis que ceux de bovins et de volailles reculent respectivement de 7,0 % et 0,6 %. Après une légère accalmie en 2011, la collecte de lait baisse à nouveau (- 3,2 %). La campagne cannière a été impactée par la sécheresse, et les volumes de cannes traitées sont en retrait de 2,8 %.

D'après les entrepreneurs interrogés, l'activité du secteur des **industries agroalimentaires** se dégrade au cours de l'année, en particulier au quatrième trimestre 2012. Malgré les blocages successifs des usines sucrières et la baisse des volumes de cannes traitées, la production sucrière a bénéficié d'un taux de richesse en sucre historiquement élevé. Elle augmente de 1,3 %, après deux années de repli, et s'établit au-delà de la moyenne décennale. Celle de rhum enregistre par contre une baisse de 10,2 %.

Jugée très dégradée au deuxième trimestre par les entrepreneurs concernés, l'activité dans le **BTP** se stabilise ensuite. Cette stabilité masque cependant des évolutions contrastées selon les secteurs. Le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière construction, même si les mises en chantier ont été retardées en fin d'année en raison des incertitudes pesant sur les garanties des emprunts octroyés aux bailleurs sociaux. Le nombre de logements aidés financés augmente de 26,0 %. L'activité dans le logement intermédiaire reste quant à elle atone. Au total, les attestations de conformité délivrées par le Consuel augmentent de 7,0 % sur un an. Hors logement social, la commande publique recule en 2012, en raison de la contraction des investissements des communes. Les estimations de chiffre d'affaires effectuées par la Cellule économique du BTP font état d'une activité en repli de 5,4 %. Les effectifs du secteur baissent parallèlement de 2,2 %.

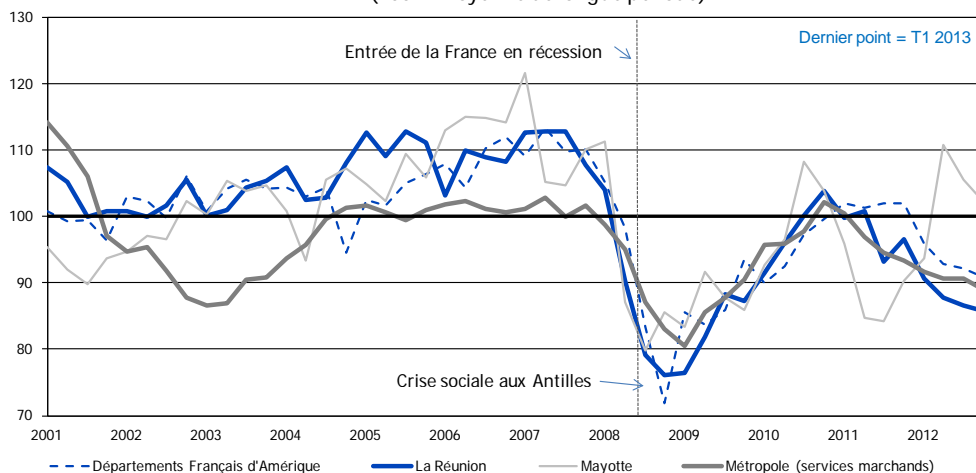
Le courant d'affaires des **services marchands** se détériore selon les professionnels interrogés. Toutefois, l'emploi marchand du secteur continue de croître sur un an (+ 1,8 % au troisième trimestre en glissement annuel), bien qu'à un rythme moins marqué qu'auparavant. Les chefs d'entreprise sont aussi pessimistes dans le secteur du commerce, notamment au premier trimestre 2012. L'emploi marchand du secteur diminue de 1,0 % en glissement annuel au troisième trimestre.

L'activité touristique est un peu moins bien orientée qu'en 2011, mais reste bien au-dessus du niveau de 2010. Les entrepreneurs interrogés ont une opinion négative de leur courant d'affaires. La fréquentation hôtelière et le nombre de passagers entre La Réunion et la métropole reculent respectivement de 1,4 % et 3,4 %. Ces résultats font néanmoins suite à une année 2011 record pour la fréquentation touristique. Le taux d'occupation des hôtels classés s'établit à 62,6 % soit, hormis 2011, le meilleur taux depuis 2002.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA RÉUNION

Le jugement des entrepreneurs interrogés sur leur activité dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM continue de se dégrader en 2012. A l'exception du premier trimestre où il se redresse légèrement, l'indicateur du climat des affaires (ICA) diminue tout au long de l'année, s'éloignant encore de sa moyenne de longue période (- 16,7 points). L'évolution de l'ICA réunionnais coïncide à nouveau avec celle de l'indicateur métropolitain. Par ailleurs, chaque trimestre, les perspectives futures ont pesé sur l'évolution de l'ICA, plus que leur constat sur l'activité du trimestre écoulé. Le pessimisme des chefs d'entreprise réunionnais semble ainsi refléter pour partie les inquiétudes nationales.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.ieom.fr sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

L'agriculture réunionnaise a maintenu ses surfaces agricoles et sa main-d'œuvre lors de la dernière décennie, alors qu'elle avait subi de fortes érosions dans les années 90. Le secteur se concentre progressivement : les exploitations agricoles de très petites tailles laissent place à des exploitations de plus grande envergure. Néanmoins, le modèle d'agriculture familiale est assez stable à La Réunion.

La canne à sucre reste le pilier de l'agriculture réunionnaise, avec la moitié des surfaces agricoles et des exploitations. Toutefois, l'agriculture réunionnaise ne se limite pas à cette culture. Au contraire, la canne permet la diversification de culture, en garantissant une partie de leur revenu aux agriculteurs. La croissance de la demande locale permet ainsi à d'autres cultures, dont la culture légumière, de se développer. L'élevage bénéficie également de cette croissance et assure désormais près de 40 % de l'approvisionnement local. La filière pêche connaît, elle, des dynamiques différentes entre une pêche industrielle bien orientée et une pêche palangrière en difficulté.

1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,3 % à la création de richesse en 2007 et emploie 2 372 salariés, soit 1,8 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010¹. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur (95,7 % de la VA) et les trois quarts des emplois salariés.

2. L'agriculture

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Stabilité de la surface agricole utilisée

Selon le dernier recensement agricole effectué en 2010 par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la surface agricole utilisée (SAU) est de 43 313 hectares. Les terres arables² représentent les deux tiers de la SAU, dont 81,5 % dédiées à la culture de la canne permet la diversification de culture pour les agriculteurs, en garantissant une partie de leur revenu.

Entre 2000 et 2010, la SAU recule de 2,0 %, ralentissant fortement par rapport à la période intercensitaire précédente, puisqu'elle a diminué de 13,0 % entre 1989 et 2000.

¹ En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie plus 15 600 personnes, soit 11 700 UTA (unité de travail annuel).

² Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les cultures maraichères et céréalières et les prairies artificielles.

Surface agricole utilisée (en hectare)

	1989	2000	2011
Surface agricole utilisée	54 035	47 792	45 313
Terres arables	43 230	36 258	29 806
<i>dont cannes</i>	30 570	25 923	24 336
<i>dont cultures légumières</i>	2 447	1 611	2 649
<i>dont cultures fourragères</i>	811	1 611	1 896
Cultures fruitières et autres permanentes	2 269	2 724	2 861
Jardins et vergers familiaux	3 800	4 100	2 500
Surfaces toujours couvertes d'herbe	9 296	9 374	10 146

Source : Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – recensement agricole

Hausse de la production agricole en 2011

Les comptes de la DAAF établissent à 399,4 millions d'euros la production agricole (en incluant les subventions sur les produits) de La Réunion en 2011, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2010. Entre 2007 et 2010, la production a progressé de 4,2 % en moyenne par an. Cette hausse touche la filière des produits végétaux (70 % de l'ensemble de la production) mais également la filière animale.

Le résultat agricole de La Réunion s'établit à 204,8 millions d'euros, soit une baisse de 3,9 % par rapport à 2010. Malgré la hausse de la production, cette contraction s'explique par une hausse de 12 % de la valeur des consommations intermédiaires (CI). Les CI en aliments pour animaux (40 % de l'ensemble des CI) ont notamment progressé de 17 %, sous l'effet d'une envolée générale des cours des céréales et oléagineux.

Répartition de la production de la branche agriculture en millions d'euros¹

	2009	2010	2011 (sd)	en %	Évol 11/10
Produits végétaux bruts et transformés	273,2	274,5	279,6	70,0%	1,9%
dont cultures industrielles	136,4	130,3	132,7	33,2%	1,8%
dont production maraichers et horticoles	66,2	77,4	79,0	19,8%	2,1%
Produits animaux bruts et transformés	108,2	108,9	115,8	29,0%	6,4%
dont bétails	42,1	40,3	43,3	10,8%	7,3%
dont produits avicoles	52,3	55,8	59,7	15,0%	7,1%
Production de services²	4,3	4,0	4,0	1,0%	0,0%
Total	385,7	387,4	399,4	100,0%	3,1%

¹ y compris les subventions sur les produits agricoles ; sd : semi-définitif ;

² services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.

Source : Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Comptes de l'agriculture

Diminution du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de près de 17,8 %, soit nettement plus que la SAU (- 2,0 %). Cette évolution s'explique par la diminution progressive du nombre de très petites exploitations (baisse de 18,7 % des exploitations dont la taille est inférieure à 20 ha), même si ce type d'exploitation reste le modèle le plus répandu dans l'île. A l'inverse, le nombre d'exploitations de plus grande envergure (taille comprise entre 20 et 100 ha) a progressé de 26,1 %, signe d'une concentration progressive de l'agriculture.

Répartition des exploitations selon leur taille

	2000		2010		Évol. 10/00
	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	9 272	100%	7 623	100%	-17,8%
Moins de 20 ha (y c sans SAU)	9 052	97,6%	7 358	96,5%	-18,7%
De 20 à moins de 50 ha	149	1,6%	182	2,4%	22,1%
De 50 à moins de 100 ha	50	0,5%	69	0,9%	38,0%
De 100 à moins de 200 ha	15	0,2%	8	0,1%	-46,7%
200 ha ou plus	6	0,1%	6	0,1%	0,0%

Source : Recensement agricole

Stabilisation et vieillissement de l'emploi agricole

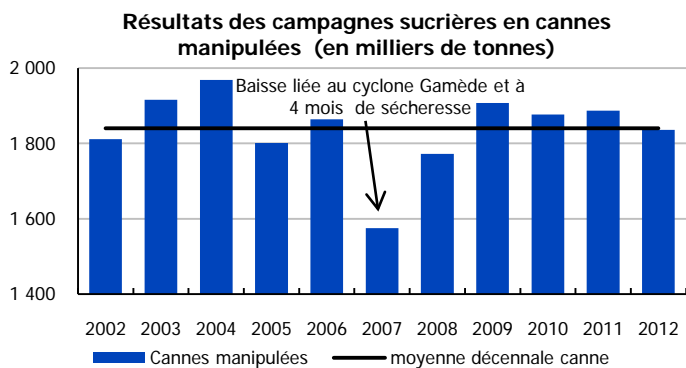
A La Réunion, 15 687 personnes participent au travail des exploitations agricoles, que ce soit régulièrement (chefs d'exploitation, co-exploitants, actifs familiaux et salariés permanents) ou de manière occasionnelle (salariés saisonniers ou occasionnels). Elles représentent 11 749 unités de travail (UTA) en 2010, soit une quantité de main-d'œuvre qui tend à se stabiliser, après avoir fortement baissé jusqu'en 2000 (550 UTA de moins en moyenne par an entre 1989 et 2000). Parallèlement, en France métropolitaine, la quantité de main-d'œuvre a reculé de 26,0 % entre 2000 et 2010.

Cette stabilisation de la population active occupée agricole s'est accompagnée d'un vieillissement des chefs d'exploitation et des co-exploitants. En effet, la part des chefs et co-exploitants âgés de moins de 40 ans est passée de 38 % en 2000 à 22 % en 2010.

2.2 LA FILIÈRE CANNE

2.2.1 Une campagne cannière en baisse

Les usines de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1,835 million de tonnes de cannes en 2012, un volume en baisse de 2,7 % en raison de la sécheresse qui a sévi en début d'année. Les résultats de 2012 restent néanmoins proches de la moyenne décennale.



source : eRcane

2.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de La Réunion ainsi que les modalités d'octroi des aides de l'État et de l'Union européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières sont définies par la convention canne, signée le 4 juillet 2006, pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation. Cette convention précise aussi le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels.

Les producteurs de canne à sucre, s'ils sont agriculteurs à titre principal, bénéficient d'une aide directe à la production de l'État destinée à compenser les handicaps structurels de la production à La Réunion. En outre, un accord sur la répartition de la revalorisation de la prime bagasse a été signé le 21 décembre 2009 entre planteurs et usiniers.

La filière canne bénéficie par ailleurs d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de la collecte et du transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de consolidation de l'économie sucrière, dont l'origine remonte à 1983.

2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Dynamisme de la culture légumière

Les résultats du recensement agricole de 2010 montrent que la culture légumière connaît un nouvel essor, avec la progression d'un quart des surfaces agricoles destinées à cette culture par rapport à 2000, après s'être contractée d'un tiers la décennie précédente. Ce regain est lié à la croissance de la demande locale, mais également au renforcement de l'organisation de la filière et aux politiques publiques incitatives.

En 2011, la DAAF estime la production de légumes à 54 500 tonnes. Elle se concentre principalement dans la production de légumes frais (84,9 % de la production totale). La production de tubercules, racines et bulbes regroupe 14,5 % du total, tandis que la production de légumes secs n'en représente que 0,7 %. La tomate est le légume le plus produit dans l'île avec 16 400 tonnes ; viennent ensuite les salades et brèdes (10 700 tonnes), le chou (4 300 tonnes) et le chou chou¹ (3 500 tonnes). Ces quatre légumes représentent les deux tiers de la production en 2011.

Production de légumes (en tonnes)	2011	en %
Légumes frais	46 252	84,9%
Légumes feuillus et à tige	17 912	32,9%
Légumes cultivés pour le fruit	27 789	51,0%
Légumes à cosse	551	1,0%
Légumes secs	356	0,7%
Tubercules, racines, bulbes	7 889	14,5%
<i>dont carotte</i>	<i>1 638</i>	<i>3,0%</i>
<i>dont pomme de terre</i>	<i>3 300</i>	<i>6,1%</i>
Total production de légumes	54 497	100,0%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

¹ Chouchou, appelé aussi christophine ou chayote.

En 2011, les importations de légumes progressent de 4,4 %. Avec 21 833 tonnes, les légumes importés ne représentent plus que 28,6 % du marché local.

Orientation favorable de la culture fruitière

La culture fruitière est restée bien orientée durant la dernière décennie. En effet, les surfaces agricoles destinées à cette culture ont progressé de 5,7 % entre 2000 et 2010, selon les recensements agricoles.

Les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques. Ainsi, après une bonne année 2010, les productions de letchis et de mangues se contractent respectivement de 15,5 % et de 18,3 % en 2011. Néanmoins, la production totale de fruits progresse globalement de 8,9 %, en raison de meilleures productions d'ananas, d'agrumes et de bananes.

Production de fruits (en tonnes)	2010	2011	Évol. 11/10
Agrumes	6 485	8 387	29,3%
Ananas	14 285	15 779	10,5%
Letchis	3 159	2 668	-15,5%
Bananes	8 585	9 640	12,3%
Mangues	2 315	1 891	-18,3%
Autres	2 640	2 422	-8,3%
Total production fruits	37 469	40 787	8,9%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Parallèlement, en 2011, les importations de fruits à La Réunion reculent de 1,4 %, faisant reculer leur part de marché de 1,1 point, à 31,0 %.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » compte 140 producteurs répartis sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, pour une surface totale cultivée de 187 ha (dont 90 % en production extensive en sous bois) et une production de vanille verte estimée à 11,2 tonnes en 2010.

La filière vanille est organisée autour de deux structures : la SCA Provanille, coopérative qui regroupe 120 producteurs, qui collecte la vanille verte et apporte une connaissance technique aux producteurs, et l'UR2 (union de deux coopératives) qui assure la transformation de la vanille et sa commercialisation.

La production de géranium est estimée à 166 tonnes en 2010. Elle reste très en dessous des niveaux de production attendus par la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon, en lien avec les difficultés climatiques rencontrées ces dernières années, mais surtout en raison de la pénibilité de ce type de production.

3. L'élevage

3.1 CONSOMMATION ET PRODUCTION LOCALE

Baisse des parts de marché de la production locale

La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) progresse de 5,6 % en 2012, après avoir reculé de 1,7 % en 2011. Cette hausse profite surtout aux importations qui augmentent de 8,9 %, alors qu'elles s'inscrivaient en baisse l'année précédente. La production locale s'accroît légèrement de 0,9 %. La filière continue de bénéficier du projet DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions)¹, qui vise une croissance de la production carnée et une meilleure commercialisation de ces produits. Néanmoins, la production locale représente 39,5 % du marché, en baisse de 1,8 point par rapport à 2011.

Consommation locale de produits animaux (tonnes équivalent carcasse)

	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Volailles consommées	26 294	25 299	27 753	9,7%
Abattages de volailles	8 374	8 702	8 648	-0,6%
Importations	17 920	16 597	19 105	15,1%
Porcins consommés	23 372	23 422	24 061	2,7%
Abattages de porcs	11 616	11 771	12 169	3,4%
Importations de viande porcine	11 756	11 650	11 892	2,1%
Bovins consommés	5 384	5 402	5 336	-1,2%
Abattages de bovins	1 869	1 901	1 768	-7,0%
Importations	3 515	3 501	3 568	1,9%
Total produits animaux	55 050	54 123	57 150	5,6%

Sources : SICARÉVIA, Douanes, Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, et Ariv

La consommation avicole locale augmente de 9,7 % en 2012, après un recul de 3,8 % en 2011. Cette hausse bénéficie principalement aux importations de volailles qui progressent de 15,1 %. A l'inverse, les abattages de volailles se contractent légèrement de 0,6 %. Les parts de marché de la production locale représentent ainsi 31 % de la consommation locale.

La consommation porcine locale progresse de 2,7 % en 2012. Cette hausse de la consommation se traduit par une progression de 3,4 % des abattages de porcs, en lien avec la mise en place du projet DEFI, et de 2,1 % des importations de porcs. En termes de part de marché, la production locale devance légèrement les importations.

La consommation bovine locale recule de 1,2 % en 2012. La production locale recule de 7,0 %, tandis que les importations progressent de 1,9 %. Ces dernières concentrent près des deux tiers de la consommation en 2012.

¹ DEFI vise à développer les filières locales d'élevage, à travers une baisse du prix des produits locaux dans la grande distribution, financée par l'Etat et l'Europe. Mis en place le 24 janvier 2011, le projet vise, pour la production locale, à conquérir 10 % de part de marché en 10 ans.

3.2 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait continue de se contracter, avec une nouvelle baisse de 3,2 % en 2012, après une année 2011 stable. Cette baisse fait suite à la diminution de 19,5 % de la production annuelle entre 2006 et 2010.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.

4.1.1 La pêche artisanale et la pêche au large

1) La pêche artisanale

La petite pêche s'exerce sur des durées inférieures à 24 heures, à proximité des côtes de l'île. En 2011, le nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la petite pêche se stabilise (et s'établit à 281 pêcheurs), après s'être contracté d'un quart depuis 2004. La baisse du nombre d'unités armées a repris en 2012 (- 4,9 %), après une légère amélioration en 2011. Depuis 2006, le nombre d'unités qui pratiquent la pêche artisanale a baissé de 21,0 %.

2) La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre plus de 24 heures et 4 jours tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer comprises entre plus de 4 jours et 21 jours. En 2012, la pêche palangrière compte 192 marins inscrits au rôle, qui se concentrent principalement dans la pêche au large. L'emploi est en baisse de 11,5 % sur un an et le nombre de navires diminue également. La filière palangrière a subi une année 2012 difficile avec la mise en redressement judiciaire de la Sopesud (rachetée par Réunionpêche), dont une partie des navires sont en rénovation.

4.1.2 La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur, qui voit progresser de manière sensible la flottille et le nombre de marins embarqués (+ 51 % depuis 2008). En 2012, la pêche industrielle compte 405 marins et 14 navires.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, la raie et le grenadier¹. L'activité de pêche pour chacune de ces

¹ Le grenadier est un poisson des grands fonds marins.

espèces est soumise à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. L'objectif de ces quotas, établis par l'administration des TAAF et le muséum national d'histoire naturelle, est d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet.

Les arrêtés du 17 août 2012 et du 03 janvier 2013 fixent le total admissible de capture de légines et sa répartition entre les différents armateurs pour la campagne 2012-2013. Le total admissible de capture a progressé de 50 tonnes, pour un total de 5 850 tonnes.

Par ailleurs, le quota de pêche pour la langouste reste stable à 400 tonnes qui se répartissent entre deux armateurs : la Sapmer et Armas Pêche.

Répartition des quotas de pêche à la légine campagne 2012 – 2013
(en tonnes)

	Kerguelen	Crozet	Total
TOTAL	5 150	700	5 850
Pêche Avenir	628	159	781
Sapmer	1 434	165	1 585
Cap Bourbon	876	132	1 000
Armement Réunion	699	57	749
Comota	788	85	873
Armas Pêche	717	101	810

Source : TAAF

4.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

En 2010, les quantités capturées par la pêche palangrière progressent légèrement (+ 0,9 % sur un an), pour s'établir à 2 372 tonnes. Les estimations de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) indiquent un ralentissement de l'activité pour 2012.

La balance commerciale des produits de la pêche est excédentaire de 14,0 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 33,2 %, qui fait suite à une hausse de 44,9 % en 2011. Les exportations s'inscrivent en retrait en volume, comme en valeur. Les exportations de légines se maintiennent mais celles de pélagiques (thons, espadons et dorades) reculent fortement (- 33 %). Ce net fléchissement s'explique en partie par le recentrage de l'activité de la Sapmer vers Maurice, et l'arrêt d'activité des bateaux de Sopesud. Les importations progressent de 11,3 % en valeur et de 9,3 % en volume. L'Inde et les Iles vierges britanniques sont les principaux fournisseurs de l'île, avec la moitié des importations en valeur.

Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2009	2010	2011	2012	Évol 12/11
Exportations (tonnes)	4 759	4 920	4 585	4 416	-3,7%
Exportations (millions d'euros)	46,4	58,3	68,7	67,1	-2,3%
Importations (tonnes)	9 231	8 605	9 108	9 956	9,3%
Importations (millions d'euros)	41,9	43,9	47,7	53,1	11,3%

Source : Douanes

Section 3

L'industrie et l'artisanat

L'industrie et notamment l'industrie agroalimentaire conserve une place prépondérante dans le tissu économique réunionnais. Le poids de ce secteur résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum et sur le développement de l'import-substitution. La pêche industrielle contribue également à cette position, et constitue la deuxième source de revenus à l'export. Par ailleurs, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie des biens d'équipement, dont les activités sont tributaires du secteur de la construction, complètent le paysage industriel réunionnais.

L'artisanat réunionnais est présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production artisanale et des services. Il touche de nombreuses activités et occupe ainsi une place importante dans l'économie réunionnaise.

1. L'industrie

1.1 PANORAMA GÉNÉRAL

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... le parc d'entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
5,9 %	9,8 %	9,4 %	11,5 %

Le secteur de l'industrie, contribue à hauteur de 5,9 % à la création de richesse en 2007 et emploie 9,8 % des effectifs salariés marchands à La Réunion en 2010, soit 13 019 personnes. 90 % des entreprises ont moins de dix salariés en 2011. Entre 2009 et 2010, la création d'entreprises a été très dynamique, en raison de la mise en place de dispositifs encourageant à la production d'électricité photovoltaïque. Les particuliers et les entreprises ont ainsi été incités à créer des sociétés en nom collectif, pour bénéficier de crédits d'impôts. Les créations dans le secteur de l'industrie ont ainsi progressé de 24 % en 2009 et de 155 % en 2010, et la part des établissements producteurs et distributeurs d'électricité dans l'industrie locale est passée de 5,9 % en 2008 à 25,5 % en 2010. La révision de ces dispositifs a conduit à une forte réduction des créations d'entreprises à partir de 2011.

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDEC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

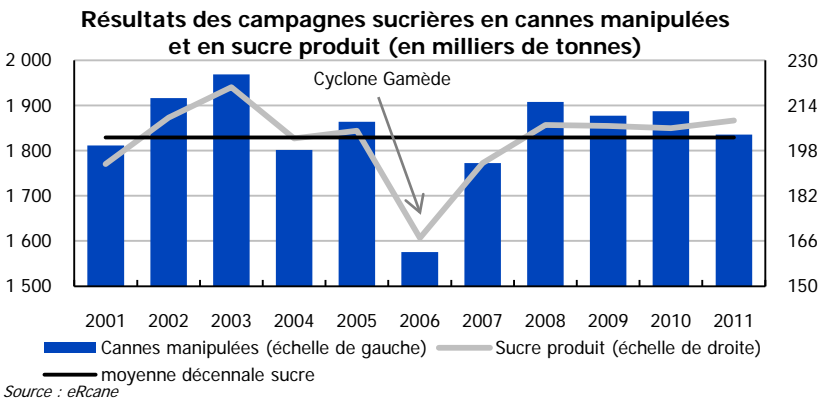
1.2 LE SUCRE ET LE RHUM

1.2.1 Le sucre

Une campagne sucrière 2012 en hausse

La campagne sucrière 2012 s'inscrit en hausse, en dépit de la baisse des volumes de canne traités et des blocages successifs des usines sucrières qui ont réduit la qualité d'une partie des cannes coupées et non broyées immédiatement. La production sucrière est estimée à 208 700 tonnes, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à la campagne précédente. Les résultats de 2012 sont également supérieurs à la moyenne décennale (+ 3,0 %). Cette hausse s'explique par un accroissement de la richesse saccharine (13,92 % en 2012 contre 13,54 % en 2011), tandis que les volumes de cannes manipulées par les deux usines de l'île ont baissé de 2,7 %.

Les résultats divergent entre les deux usines sucrières. Les volumes de cannes manipulées progressent à l'usine de Bois rouge. A l'inverse, ils continuent de diminuer à l'usine du Gol, en raison de trois années consécutives de sécheresse enregistrée dans le Sud.



Tereos, propriétaire des deux usines, a pour objectif de consolider le niveau de production de canne, puis d'atteindre dans un second temps le cap des deux millions de tonnes de cannes manipulées. Pour atteindre ces objectifs, la filière compte sur l'implantation d'une nouvelle variété de canne et le développement de la mécanisation de la coupe.

Les exportations de sucre en volume s'établissent à 271,7 millions de tonnes en 2012, soit une baisse de 6,4 % sur un an. Elles reculent pour la deuxième année consécutive (- 21,8 % en 2011), après deux années de forte progression (+ 30,3 % en 2010 et + 17,8 % en 2009). La Réunion retrouve ainsi des niveaux d'exportations proches de ceux observés entre 2006 et 2009. En valeur, les exportations progressent de 2,1 %, en lien avec la forte hausse des prix du sucre sur le marché européen.

1.2.2 Le rhum

La production réunionnaise de rhum s'établit à 97 500 HAP en 2012, en diminution de 10,2 % sur un an. Elle comprend essentiellement le rhum industriel de sucrerie et le rhum léger, tous les deux issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de

l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par HAP pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second. La Réunion produit également du rhum agricole, mais en quantité très réduite : 496 HAP, soit 0,5 % de la production en 2012.

La production de rhum léger baisse de 24,9 %, alors que le rhum agricole et le rhum industriel progressent (respectivement + 165,0% et + 5,7 %). Les exportations se contractent de 18,6 %, liées à la chute des exportations de rhum léger, destiné au marché extérieur.

2. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 17 066 artisans en 2012, soit 3,1 % de plus qu'en 2011. Ces artisans se concentrent dans 14 715 entreprises. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (42,8 % du nombre total d'entreprises), devant celui des services (28,6 %).

Répartition des entreprises par secteurs professionnels

	2010	2011	2012	Évol. 12/11	Répartition en %
Alimentation	1 624	1 689	1 775	5,1%	12,1%
Production artisanale	2 465	2 404	2 433	0,1%	16,5%
Bâtiment	6 141	6 243	6 295	0,8%	42,8%
Services	4 073	4 094	4 212	2,9%	28,6%
Total	14 303	14 430	14 715	2,0%	100,0%

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers ont diminué de 6,8 % (2 102), interrompant la reprise amorcée en 2010. Parallèlement, les radiations progressent de 18,7 % (1 562) entraînant un repli du solde net qui chute de 42 % (540).

Chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat (millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Alimentation	171	183	195	203	4,0%
Production artisanale	299	307	302	301	-0,2%
Bâtiment	686	695	699	708	1,3%
Services	368	386	399	409	2,5%
Total	1 523	1 571	1 595	1 621	1,7%

(1) y compris les apprentis

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Le chiffre d'affaires (CA) de l'artisanat progresse de 1,7 %, après avoir augmenté de 1,5 % en 2011 et de 3,2 % en 2010. Tous les secteurs sont concernés par cette évolution, à l'exception du secteur de la production artisanale qui stabilise son CA (- 0,2 %).

La plus forte augmentation concerne le secteur alimentaire (+ 4,0 %) porté par la restauration et les plats à emporter ainsi que la boucherie. Le chiffre d'affaires du secteur des services participe également à cette amélioration (+ 2,5 %) grâce au secteur mécanique automobile (+ 55,4 %).

Section 4

L'électricité, l'eau et l'environnement

Les enjeux en termes d'environnement sont importants à La Réunion, caractérisée par une population toujours plus forte en évolution et une insularité marquée. La saturation des stations d'épuration et des centres de gestion des déchets entraînent ainsi la création de nouvelles infrastructures qui devraient se concrétiser d'ici 2020. La sécheresse, qui continue de toucher l'île et de pénaliser les agriculteurs, devient par ailleurs un véritable handicap nécessitant des solutions rapides et concrètes. Enfin, les projets visant à assurer l'autonomie énergétique se multiplient et prennent progressivement forme.

1. L'électricité, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur ¹ dans...			
... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... la démographie des entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
1,0 %	1,7 %	3,1 %	5,7 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 1,0 % à la création de richesses en 2007. Il représente 1,7 % des effectifs salariés en 2010 (en baisse de 0,5 point par rapport à 2009) et 3,1 % du parc d'entreprises réunionnais.

La création d'entreprises y est moins dynamique depuis 2011, en raison de la révision des dispositifs encourageant la production d'électricité photovoltaïque, qui a conduit à une forte réduction des créations d'entreprises dans ce secteur. Il concentre 5,7 % du total des créations en 2011 contre 11,0 % en 2010.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée en biens électroménagers, mais isolée d'un point de vue énergétique sur un territoire qui ne peut être interconnecté avec d'autres réseaux de distribution d'électricité, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation et nécessite une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées pour les départements

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSÉDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

d'Outre-mer par le Grenelle de l'Environnement. Deux objectifs principaux sont fixés dans ce contexte : produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies vertes dès 2020 (23 % pour la France), et atteindre l'autonomie énergétique en 2030.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de miser sur les énergies vertes telles que le biogaz, le photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), l'éolien, la géothermie et les énergies des mers (houle et courants marins).

Le projet LEO (Ligne électrique de l'Ouest) a par ailleurs été initié afin d'assurer une meilleure répartition des disponibilités. Ce projet vise plus spécifiquement à renforcer le réseau électrique entre l'Ouest et le Sud, face notamment à l'accroissement de la consommation énergétique dans le Sud de La Réunion et aux besoins d'amélioration de la desserte dans l'Ouest. Le chantier, qui devrait débiter courant 2014, reliera la centrale du Port à celle du Gol. Il permettra de satisfaire les besoins en électricité du Sud, tout en couvrant la zone Ouest.

2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

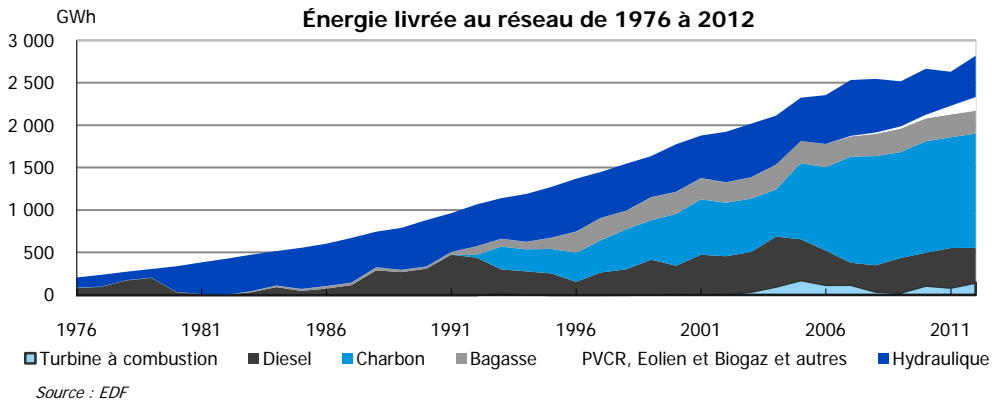
A La Réunion, la commercialisation et le transport de l'électricité sont pris en charge par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. Compte tenu du déficit structurel de ces activités sur l'île, la loi du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, a été complétée par celle du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le transport et la commercialisation. EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est fournie par des producteurs de plus en plus nombreux et divers.

En matière de tarification, tous les clients d'EDF bénéficient du système national de prééquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou d'adopter un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif réglementé.

2.2 LA PRODUCTION

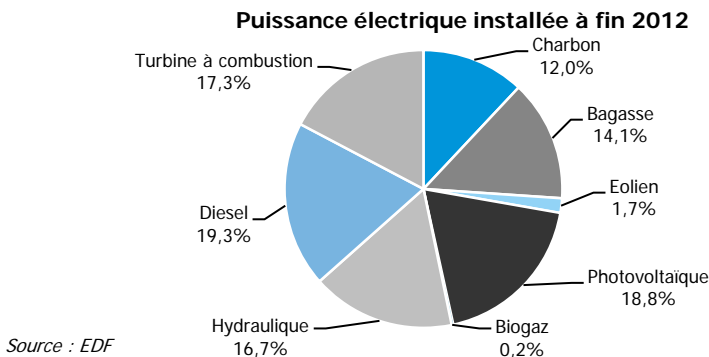
En 2012, la production électrique totale livrée au réseau¹ a été de 2 811 GWh, en hausse de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Les productions liées à l'hydraulique (+ 21,1 %), à l'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz (+ 34,6 %), et au charbon (+ 3,1 %) ont contribué positivement à cette évolution. Même si le charbon assure la production de base de l'année, l'exploitation de centrales diesel reste nécessaire à l'équilibre de l'offre et de la demande. La part des productions hydraulique et photovoltaïque n'est par ailleurs pas négligeable et continue de croître. Cette progression a eu pour conséquence une moindre sollicitation des turbines à combustion et de la centrale diesel de Port-Ouest. Ainsi, la production liée aux turbines à combustion et celle de diesel baissent respectivement de 43,8 % et 12,2 %.

¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.



La production à base de bagasse reste stable (+ 0,1 %). Avec une part des énergies renouvelables à 34,6 %, La Réunion est en avance sur les objectifs fixés par la France et par l'Union européenne. Cette part s'élevait à 30,4 % en 2011.

En termes de puissance installée¹, la capacité totale atteint 808 MW fin 2012, incluant deux moteurs de production électrique à Port Est mis en service en décembre 2012. Elle progresse de 7,2 % sur un an.



Un record de puissance appelée de 449 MW a été établi le 22 février 2012 à 11h30, en progression de 1,6 % par rapport au précédent record de 2011. Les moyens de production disponibles actuellement sur l'île semblent cependant suffire, pour le moment, à répondre à de tels pics de consommation.

2.3 LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité s'est élevée à 2 550 GWh en 2012, en hausse de 2 % par rapport à 2011. C'est la progression la plus faible enregistrée depuis 2000. Les excès de consommation ont pu être évités grâce à une température globalement plus élevée que la normale en hiver austral, et à un été sans pics de chaleur importants. La perte d'énergie sur le

¹ La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

réseau, qui correspond à la différence entre la production et la consommation (261,0 GWh en 2012), augmente de 3,9 % par rapport à 2011. Elle représente 9,3 % de la production livrée au réseau.

Les entreprises sont les principaux consommateurs d'électricité de l'île avec la moitié de la consommation totale. Le secteur industriel, premier client professionnel (34 % de la consommation totale), enregistre la plus forte hausse (+ 20,3 %), après avoir reculé de 3,8 % en 2011. A l'inverse, la consommation des autres professionnels est en retrait de 9,0 %, ainsi que celle du secteur résidentiel (42 % de la consommation) qui diminue de 2,8 %. Enfin, celle des collectivités locales (10 % de la consommation) continue d'augmenter (+ 8,2 %).

2.4 DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) relative aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement tous les deux ans par le gouvernement d'un document national consacré à la politique énergétique française.

Outre les investissements déjà réalisés tels que l'extension du barrage de la Rivière de l'Est, l'actuelle PPI souligne l'importance du renouvellement et de l'extension de la centrale diesel de Port-Ouest, dont les travaux sont en cours. En 2011, EDF a poursuivi ses investissements dans les réseaux de distribution, avec notamment la mise en place de la liaison haute tension sous-marine double de 17 km qui a été posée entre La Possession et Saint-Denis. Cet investissement permet de renforcer l'interconnexion entre les zones électriques Ouest et Nord et de sécuriser ainsi la stabilité du réseau réunionnais. En réponse aux besoins en puissance exprimés dans le PPI, un projet de STEP (Station de transfert d'énergie par pompage) marine d'une capacité de 40 Mw est notamment à l'étude dans le sud de l'île.

La Réunion est également le terrain d'expérimentation de nombreux projets de production d'électricité exploitant les énergies renouvelables. Parmi eux, deux projets visent à créer de l'énergie à partir des vagues. Le premier concerne la centrale houlomotrice de l'entreprise SEAWATT, baptisée « Pélamis », dont les générateurs flotteront aux larges de la Pointe du Diable dans le sud de l'île. Le second projet, initié par EDF, est le CETO, un procédé australien constitué d'un système de bouées sous-marines mises en mouvement par l'énergie de la houle et reliées par des canalisations à une unité terrestre qui transforme l'énergie en électricité.

Un autre projet maritime, porté par la société DCNS, a pour objectif d'exploiter le différentiel de température entre les eaux chaudes et les eaux froides (à 1 000 mètres de profondeur) pour produire de l'énergie. Le premier prototype offshore de 10 MW devrait être installé en Martinique, mais une expérimentation au sol sera conduite à La Réunion. L'utilisation de l'énergie thermique des mers est aussi au cœur du projet SWAC (Sea Water Air Conditioning) visant à utiliser de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Deux projets SWAC sont ainsi en à l'étude : un premier, porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie avec le soutien de l'ADEME, et un second, à l'hôpital de Saint-Pierre, également soutenu par l'ADEME.

Les actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie

La Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) est un enjeu majeur pour les années à venir. Contenir la croissance permet de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande, de limiter le recours aux énergies fossiles et de renforcer le développement des énergies renouvelables. La Réunion est un territoire d'excellence en la matière depuis une dizaine d'année, grâce à la collaboration étroite entre l'ADEME, l'État, le Conseil Régional et EDF. Ainsi, 48 000 foyers modestes ont reçu gratuitement par la Poste des kits hydroéco, composés de deux régulateurs et d'une douchette, pour économiser l'eau et l'électricité. Lancée en juin 2012, l'opération intervient après la distribution de Prisécos (multiprise intelligente permettant de diminuer la dépense énergétique des appareils en veille) et de lampécos en 2010 et 2011. 500 familles en difficulté ont de plus pu s'équiper de chauffe-eau solaire, quasi gratuitement.

3. L'eau

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU À LA RÉUNION

Le réseau hydrographique de La Réunion est composé de 13 rivières pérennes et leurs affluents, de trois étangs littoraux et de plusieurs plans d'eau intérieurs, et de nombreuses ravines sèches. L'île, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹ (essentiellement dus aux cyclones Gamède de 2007 et Hyacinthe de 1980), dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse et dispose de ressources 10 fois inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer.

L'année 2012 connaît une baisse des précipitations de l'ordre de 8 % par rapport à la moyenne 1981 - 2010, faisant de 2012 la 18^e année la plus sèche depuis 1970. Le Sud a été particulièrement touché par la sécheresse, pénalisant les agriculteurs victimes des restrictions d'eau. Des Avirons à Petite-Île, la pluviométrie de la saison sèche a ainsi enregistré un déficit de - 50 % à - 60 % en 2012.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution continue des besoins en eau, liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'État et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant principalement deux structures :

- un Comité de bassin, créé en 1996, représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à La Réunion ;
- l'« Office de l'Eau », créé en 2003 et rattaché au Département, est un établissement public local dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux ; (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages ; (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux.

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

Fin 2009, un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté, couvrant la période 2010-2015. Il détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le taux de programmation du SDAGE s'élève à 59 % à fin décembre 2012.

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Lancé en 1989, il a pour but, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (besoins estimés à 40 millions de m³ par an) et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an). Ce chantier, dont les phases majeures de percement de galeries ont été achevées en 2011 (fin du percement de la galerie Salazie Amont), devrait être finalisé en 2013, pour un coût global estimé à 850 millions d'euros, cofinancé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État.

3.2 LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR) et à la SAPHIR.

En 2011, environ 227 millions de m³ d'eau ont été prélevés sur le milieu aquatique (+ 2,3 % par rapport à 2010), qui se répartissent entre 142,5 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 63,7 millions de m³ pour l'irrigation, 11,4 millions de m³ pour l'usage industriel, et enfin, 9,5 millions de m³ pour les autres usages. Les prélèvements destinés à l'eau potable sont en recul par rapport aux années précédentes, en raison notamment de meilleurs rendements de réseau sur certains secteurs, ainsi que de la baisse du volume d'eau vendu.

4. L'environnement

La Réunion est un territoire engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale.

D'une part, d'ambitieux projets de développement visent à faire de l'île à horizon 2025 - 2030 un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de « duplicabilité » sur d'autres régions du monde. Du côté des collectivités, la Région poursuit depuis une dizaine d'années son partenariat avec l'ADEME, EDF et l'État sur le Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE), alors que le Département a mis en place son Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D). Instauré par la loi Grenelle 2, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) est en cours d'élaboration et devrait aboutir courant 2013, sous la responsabilité de l'État et du Conseil régional. Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités

territoriales. Les mesures concrètes pour le mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

D'autre part, le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu mondialement en 2010. Les « pitons, cirques et remparts » de l'île ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (dans la catégorie des biens naturels), le 1^{er} août 2010, par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35^e site français à obtenir une telle reconnaissance. Environ 106 000 ha, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île, ont ainsi été classés. Le Parc National des Hauts, créé en 2007, doit garantir l'intégrité de ce bien.

Ce patrimoine exceptionnel a été la victime d'une double catastrophe en 2010 et 2011. Successivement, 800 hectares puis 2 800 hectares de végétation ont été détruits par des incendies au Maïdo, sur le massif des hauts de l'Ouest. Au plus fort de l'incendie de 2011, qui a duré plus de trois mois, ce ne sont pas moins de 1 000 hommes qui ont été mobilisés, appuyés par le soutien aérien de deux bombardiers d'eau de type « Dash ».

Pour rappel, La Réunion s'est également dotée d'une réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île depuis 2007.

Une meilleure gestion des déchets et du traitement des eaux usées

Malgré ces avancées, La Réunion reste aujourd'hui encore confrontée à un important retard en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées par rapport aux standards nationaux. Le développement démographique de l'île, ajouté à son insularité et à sa configuration géographique compliquent en effet la gestion des déchets. Les centres d'enfouissement sont d'ailleurs arrivés à saturation depuis 2011 - 2012. 90 % des 16 stations d'épuration - dont deux sont hors service - présentes à La Réunion sont en outre saturées. C'est pourquoi, de nouvelles infrastructures ont récemment été mises en service ou sont en projet. La construction de stations d'épuration (STEP) pour les principales agglomérations hors zone sensible (Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît) et une extension et une mise aux normes des stations à Saint-Pierre, l'Étang-Salé, Saint-Paul et Saint-Louis sont ainsi prévues d'ici 2020 par le schéma départemental d'assainissement. A cela s'ajoute le projet de reconstruction de la STEP de Saint-Leu. A noter que la station d'épuration du Grand-Prado devrait être mise en service dès avril 2013. Cette STEP traitera de son côté les eaux usées des villes de Saint-Denis et de Sainte-Marie (l'équivalent de la production d'eaux usées de 160 000 habitants), pour un coût d'investissement évalué à 75 millions d'euros.

Concernant la gestion des déchets, les collectivités se sont dotées d'outils de programmation tels le PDEDMA (Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le PREDAS (Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins), ou encore le PREDIS (Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux). D'autres outils ont également été mis en œuvre pour gérer aux mieux les déchets.

A horizon 2015 - 2020 :

- 22 déchetteries devraient ouvrir, en plus des 24 déchetteries existantes sur l'île ;
- un centre de tri supplémentaire est en projet ;
- une meilleure valorisation des déchets est prévue, notamment pour les matières jugées dangereuses pour l'environnement (batteries) et les déchets verts ;
- enfin, deux centres d'enfouissement technique (CET) –pour les déchets non valorisables– devraient voir le jour et remplacer les deux centres actuels qui sont arrivés à saturation. Un autre CET devrait par ailleurs améliorer la capacité locale d'accueil de traitement des déchets non valorisables.

Section 5

La construction

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du BTP s'est très nettement dégradée à partir du milieu de l'année 2008. Le resserrement de l'accès au crédit et le net ralentissement de la demande en biens immobiliers, alimenté par les incertitudes autour de la Lodeom, se sont traduits par une contraction des ventes de biens immobiliers neufs. Parallèlement, l'achèvement de chantiers de grande envergure (route des Tamarins, etc.) et l'abandon ou le report de nombreux projets ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur.

Depuis, la situation dans le secteur reste fragile. Après une reprise de l'activité en 2011, le chiffre d'affaires du BTP baisse à nouveau en 2012, selon les premières estimations de la collecte de données effectuée par le CERBTP, et retrouve un niveau proche de celui de 2005. En 2012, la commande publique recule de 4,7 %, avec un investissement des municipalités en baisse de 16 %. Néanmoins, le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière construction et les investissements des principaux maîtres d'ouvrages s'inscrivent en hausse.

1. La construction dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... le parc d'entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
9,7 %	11,0 %	11,4 %	11,7 %

Le secteur de la construction contribue à hauteur de 9,7 % à la création de richesse en 2007. Sur la période 2002 - 2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques sont publiés), la valeur ajoutée du secteur croît au rythme moyen de 16,1 % par an, ce qui en fait le secteur le plus dynamique de l'économie de l'île. Il emploie 11,0 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010 (contre 12,0 % en 2009, et 14,4 % en 2008). Avec 5 945 entreprises immatriculées, le secteur du BTP représente 11,4 % du nombre total d'entreprises en 2011. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : les deux tiers d'entre eux ne comportent pas de salarié et un peu moins du tiers en compte moins de dix.

En 2010, les entreprises du secteur se concentrent principalement dans les travaux de constructions spécialisés : 80,7 % de l'ensemble des établissements et 64,3 % des salariés. La moitié de ces emplois sont dévolus aux travaux d'installation et de finition. La construction de bâtiments (résidentiels ou non) regroupe 20,6 % de l'emploi du secteur (13,1 % des établissements) et le génie civil 13 % (1,9 %). Enfin la promotion immobilière ne représente que 2,0 % des emplois (4,3 %).

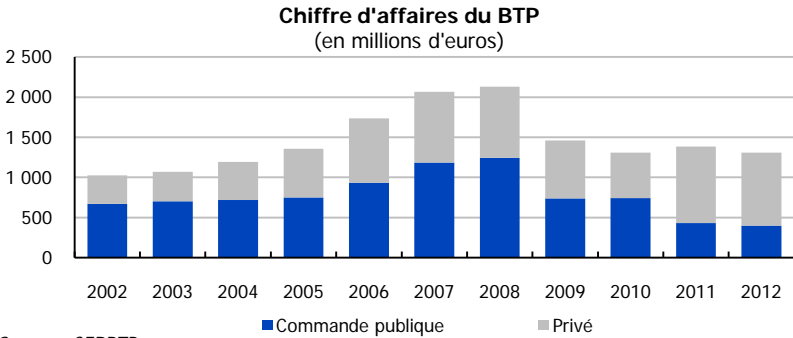
¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Le BTP

L'activité du BTP reste fragile

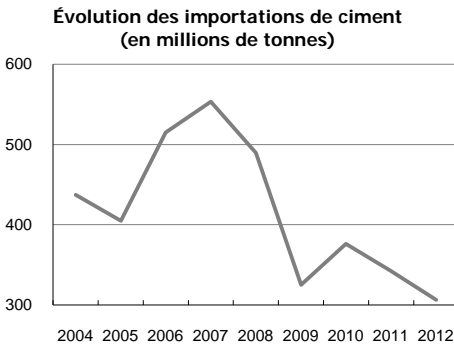
La situation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics reste contrastée en 2012. Le chiffre d'affaires (CA) du BTP baisse de 5,4 % sur un an, pour s'établir à 1,350 milliard d'euros, soit un niveau proche de celui de 2005. Cette nouvelle baisse d'activité fait suite à une année 2011 plus dynamique que prévu (+ 5,7 %), en raison d'un regain des investissements des communes soutenus par le plan de relance régional. Le secteur a auparavant connu une chute de 38,5 % de son CA entre 2008 et 2010.

En 2012, la commande publique (construction et travaux publics), qui représente 70 % du CA du secteur, recule de 4,7 %, avec un investissement des municipalités en baisse de 16 %. Le dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom continue de soutenir la filière construction, même si certaines mises en chantier ont été retardées en fin d'année en raison des incertitudes pesant sur les garanties des emprunts octroyés aux bailleurs sociaux. Le nombre de logements aidés financés augmente de 26,0 %. L'activité dans le logement libre reste quant à elle atone.

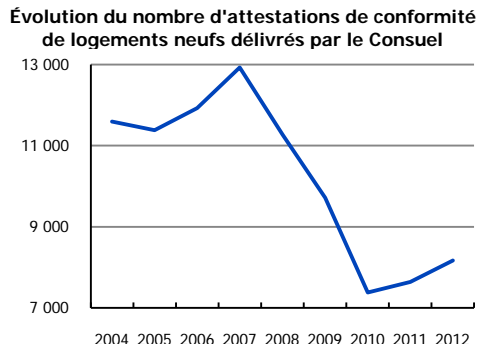


Source : CERBTP

Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel augmente de 7,0 % sur un an. Il progresse pour la deuxième année consécutive (+ 3,5 % en 2011), après une baisse 43 % entre 2007 et 2010. En revanche, les effectifs du secteur diminuent de 2,2 % et le recul des importations de ciment et de clinker s'accroît (- 10,4 % contre - 9,0 % en 2011).



Source : Douanes

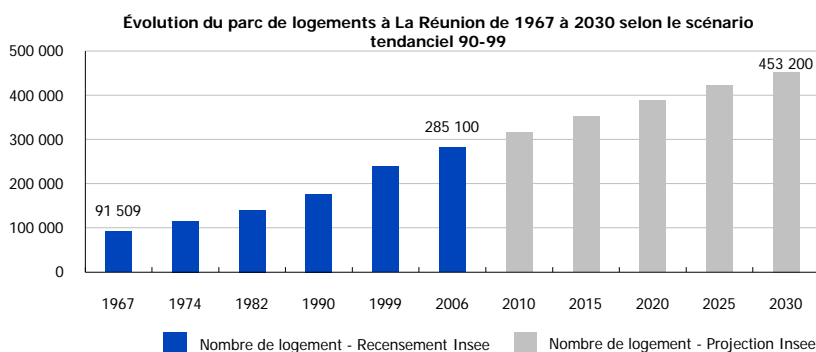


Source : Consuel

3. Le logement

La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

La Réunion poursuit sa transition démographique et continue d'être l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de croissance de sa population : + 1,2 % en moyenne par an entre 2002 et 2012 contre + 0,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période. La progression du nombre de ménages est encore plus soutenue (+ 2,7 % par an en moyenne entre 1999 et 2006) en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage. Il en résulte un renforcement de la demande de logements, notamment de petites tailles. L'Insee estime selon le scénario « tendanciel 90 - 99 » de ses projections démographiques que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit plus de 170 000 logements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.



Source : Insee - Recensements

Stabilisation des prix de l'immobilier et des loyers

Selon une étude de l'Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat (Agorah) réalisée à partir des sources de la DGFIP et de la Chambre des Notaires, les prix de l'immobilier à La Réunion n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2011. Le prix du foncier a plus que triplé en 8 ans, et les prix des maisons individuelles et des appartements ont doublé. La crise immobilière liée à l'éclatement de la bulle spéculative intervenue fin 2008 a engendré un réajustement important des prix, avec une chute des montants des transactions comprise entre 10 % et 15 % en 2009. Depuis, les prix ont été quasiment stables.

En 2011, le prix au m² d'un appartement ancien est estimé à 2 480 euros (4 100 euros au m² dans le neuf), soit un niveau proche de la moyenne nationale (hors Île-de-France et Corse). Le prix moyen des transactions immobilières pour une maison ancienne est de 206 600 euros dans le département contre 196 500 euros au niveau national (hors Île-de-France et Corse) et 240 000 euros en Martinique.

Les loyers privés tendent également à se stabiliser. Selon les résultats de l'Observatoire des loyers privés de La Réunion, le prix moyen au m² est estimé à 9,23 euros sur l'ensemble de La Réunion. Il augmente ainsi légèrement de 0,8 % en 2009 sur un an, alors qu'il progressait de 6,1 % en 2006, de 3,1 % en 2007 et de 2,3 % en 2008.

Le loyer mensuel moyen à La Réunion est inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, soit 12 euros/m² (source : Clameur, outil de mobilisation des références locatives du marché privé). Les loyers dans le département sont notamment inférieurs à ceux relevés à Paris et dans l'ensemble de la région parisienne, mais aussi dans les villes d'Aix-en-Provence et Grenoble. A l'inverse, ils sont supérieurs aux loyers observés dans les autres principales villes de province.

4. Le logement social

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie Outre-mer ». Depuis l'entrée en vigueur de la LODEOM, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui peuvent se cumuler avec une subvention au titre de la LBU.

Des engagements financiers en nette hausse

En 2012, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 329,5 millions d'euros, soit une hausse de 22,7 % sur un an, après avoir été multipliées par trois depuis la mise en place de la Lodeom en 2010. Les opérations de logements sociaux neufs bénéficiant du mécanisme de défiscalisation ont mobilisé une aide de 231 millions d'euros en équivalent-subventions, en hausse de 38,4 % par rapport à 2011. L'usage de ce dispositif fiscal se généralise. En 2012, la totalité des dossiers financés ont eu recours à la défiscalisation (contre la moitié en 2010). 98,5 millions d'euros ont été engagés au titre de la LBU, dont 88,4 millions d'euros d'aides à la pierre. La Réunion a également bénéficié d'une subvention de 22,2 millions d'euros de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour des interventions dans les quartiers les plus en difficultés. Enfin, la Caisse d'allocation familiale a versé 351,8 millions d'euros d'aides au logement, en hausse de 3,3 %.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »

<i>Autorisation d'engagement en millions d'euros</i>	2011	2012	Évol 12/11
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	101,6	98,5	-3,1 %
Logement (aides à la pierre)	85,6	88,4	3,2 %
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu ¹ – Paq ²)	13,7	0,1	n.s.
<i>FRAFU¹ au titre du contrat de projets État-Région</i>	5,7	3,7	n.s.
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	2,2	6,3	n.s.
Défiscalisation	166,9	231,0	38,4 %
Total (LBU + défiscalisation)	268,5	329,5	22,7 %

¹ Fonds régional d'aménagement foncier urbain

² Participation à l'aménagement des quartiers

Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

En 2012, le niveau élevé de financement continue de stimuler la production de logements aidés, en dépit de la suspension ponctuelle de la garantie par le Département des prêts aux bailleurs sociaux, retardant certaines mises en chantier en fin d'année. Ainsi, 4 935 logements neufs ont été programmés en 2012, soit une hausse de 26 % par rapport à 2011. Cette augmentation s'inscrit dans la tendance observée depuis 2009 : + 23,0 % en moyenne par an entre 2008 et 2012. Les ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de programmes dévolus initialement au parc privé et réorientés en logements aidés ont notamment permis d'augmenter significativement le nombre de logements financés.

5. Construction et travaux publics

Baisse de la construction publique

La commande publique (construction et travaux publics) se contracte en 2012, en raison du recul des investissements des municipalités après un regain en 2011. A contrario, la construction publique des principaux maîtres d'ouvrages (Région, Département et État) reste dynamique, avec une hausse de 23,2 % des montants engagés en 2012. Le montant des crédits de paiement de la Région progresse de 21,5 % et retrouve un niveau d'investissement proche de celui de 2010. Ces investissements ont permis la construction et la rénovation de lycées, ainsi que la rénovation du musée de Stella Matutina et de la Maison du Volcan. Les dépenses d'investissement du Département s'inscrivent également en hausse, bien que les crédits de paiement concernant l'enseignement aient baissé de 8,2 %. Les investissements de L'État augmentent également et l'activité du logement social continue d'être bien orientée.

Construction publique (crédits de paiement) en millions d'euros

	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Maîtrise d'ouvrage Région	49,1	41,1	49,9	21,5%
dont enseignement et formation	41,9	31,1	32,1	3,2%
Maîtrise d'ouvrage Département	32,1	29,7	37,1	24,9%
dont enseignement	20,8	20,6	18,9	-8,2%
Maîtrise d'ouvrage État	2,02	5,0	6,3	26,8%
Total	83,2	75,8	93,3	23,2%

Source : CERBTP

Hausse des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil progressent de 27,4 % en 2012, après une première hausse en 2011, qui faisait suite à quatre années de baisse. Cette augmentation s'explique en partie par la réalisation des premiers travaux dans les aéroports de l'île, prévus par le protocole de Matignon II. Par ailleurs, 4,4 millions d'euros ont été investis à Port Réunion pour financer l'extension et l'approfondissement de la darse du terminal à conteneurs, l'accroissement de la capacité du terminal et la création d'une darse de plaisance. Parallèlement, les investissements correspondant à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest progressent légèrement.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés) en millions d'euros

Opérations	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Travaux portuaires et aéroportuaires	0,2	3,8	11,3	197,7%
Endiguement de ravines	4	-	0,3	n.s.
Gestion de l'eau / réalisation de périmètres irrigués	38,1	42,7	43,9	2,9%
<i>dont transfert Est/Ouest</i>	<i>37,8</i>	<i>42,2</i>	<i>42,9</i>	<i>1,7%</i>
Recherche en eau	0,7	-	0,0	n.s.
Total investissements (hors EDF)	43,1	44,6	56,8	27,4%

Source : CERBTP

Section 6

Le commerce

Le commerce à dominante alimentaire représente une grande majorité de la surface commerciale exploitée à La Réunion. La densité commerciale reste globalement bien en deçà des niveaux métropolitains, même si elle progresse légèrement en 2012. Le Sud de l'île reste la mieux équipée et la région Est poursuit son développement entamé les années précédentes.

Le marché de l'automobile subit le ralentissement économique, les ventes de véhicules neufs restant en deçà des niveaux observés avant la crise.

1. Le commerce dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ dans...

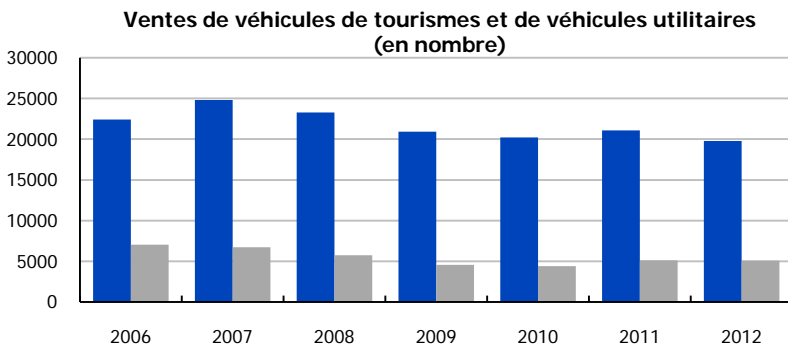
... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... le parc d'entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
9,0 %	21,9 %	22,0 %	27,8 %

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 9,0 % à la création de richesses en 2007. Il représente 21,6 % du parc d'entreprises de l'île en 2010, soit une baisse de 1 point par rapport à l'année précédente. Plus des deux tiers de ces nombreuses entreprises n'ont aucun salarié mais certaines emploient des effectifs conséquents. Ainsi, le secteur rassemble au total 21,9 % des effectifs salariés du champ marchand à La Réunion en 2010. Plus précisément, le commerce de détail concentre à lui seul 13,7 % des effectifs salariés contre 4,7 % pour le commerce de gros et 3,5 % pour le commerce et la réparation d'automobile. Globalement, le secteur du commerce a été à l'origine d'une création d'entreprises sur trois dans l'économie réunionnaise en 2011.

2. Ventes de véhicules neufs

Les ventes de véhicules neufs sont en repli de 5,0 % en 2012. Le marché automobile, n'a pas confirmé la reprise de 2011 (+ 4,2 %). En effet, les ventes de véhicules de tourisme diminuent de 6,1 % par rapport à 2011 alors qu'en 2010 les ventes progressaient de 4,2 %. Ce repli ne s'observe pas pour le marché des véhicules utilitaires qui se stabilise en 2012 (- 0,6 %).

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.



Selon le fichier central des automobiles, 328 725 voitures étaient en circulation au 1^{er} janvier 2010 à La Réunion. Le parc automobile « particuliers » est composé à près de 77 % de véhicules dont la puissance administrative est comprise entre 1 et 6 chevaux fiscaux et à 21,0 % de véhicules dont la puissance administrative se situe entre 7 et 11 chevaux.

3. L'équipement commercial

La loi de Modernisation de l'Économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale (cf. articles L752-1 à L752-5). Elle relève, à compter du 1^{er} janvier 2009, le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m², et exclut les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752-2).

Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m² ne sont plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997¹.

La surface commerciale exploitée reste stable

Pour la troisième année consécutive, le nombre de commerces installés à La Réunion est stable. Les surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² ont progressé de 0,7 %, conséquence de l'autorisation d'implantation d'un supermarché à Bras-Panon. Le poids des supermarchés à dominante alimentaire augmente ainsi de 0,6 point (54,3 %).

Dans l'ensemble, la répartition de la surface commerciale est quasi-inchangée par rapport à l'année précédente. Le commerce à dominante alimentaire représente un peu plus du tiers de la surface commerciale exploitée, le reste étant alloué aux commerces spécialisés. Parmi ceux-ci, l'équipement de la maison et l'équipement de la personne sont majoritairement représentés.

¹ En 1997, il y avait 4 665 commerces d'une surface exploitée de moins de 300 m² à La Réunion : 27 % d'entre eux étaient à dominante alimentaire. Leur surface totale s'élevait à 343 720 m² (dont 34 % à dominante alimentaire).

Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² (Janvier 2013)

	Nombre	%	Surface	%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	16	13,6%	75 231	45,7%
. Supermarchés	102	86,4%	89 401	54,3%
Total commerces à dominante alimentaire	118	30,0%	164 632	37,2%
. Équipement de la personne	77	28,0%	63 129	22,7%
. Équipement de la maison	164	59,6%	177 066	63,6%
<i>dont Bricolage</i>	63	22,9%	88 557	31,8%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	59	21,4%	60 806	21,9%
. Jardinerie	18	6,5%	25 822	9,3%
. Culture et loisirs	16	5,8%	12 290	4,4%
Total commerces spécialisés	276	70,0%	278 307	62,8%
Total	393	100,0%	442 939	100,0%

Source : DDCCRF

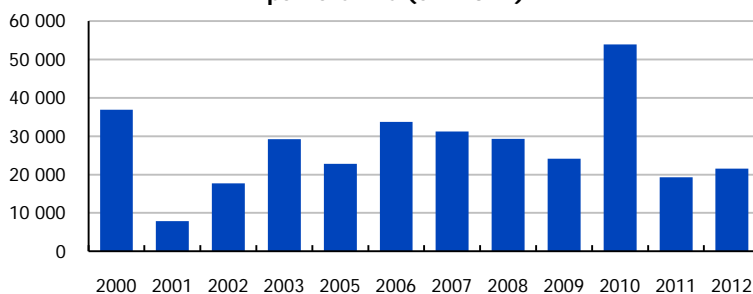
La Réunion dispose de 530 m² de surface commerciale exploitée pour 1 000 habitants¹ début 2013, soit un niveau nettement en deçà de la moyenne nationale (environ 780 m² pour 1 000 habitants). La densité commerciale augmente légèrement (+ 1 m² par rapport à début 2012), la progression de la surface commerciale exploitée étant plus dynamique que celle de la population. En intégrant les projets déjà autorisés par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), mais non construits, la densité commerciale atteindrait environ 666 m² pour 1 000 habitants.

La microrégion Sud reste la mieux équipée, devant le Nord, l'Est -en net développement ces dernières années- et enfin l'Ouest.

Reprise des autorisations de la CDAC en 2012

En 2012, la surface supplémentaire autorisée par la CDAC s'établit à 21 540 m². La part des autorisations dans le domaine de l'équipement de la maison reste majoritaire (38,4 %) mais recule par rapport à 2011. La part des autorisations dans le domaine alimentaire baisse également mais reste à des niveaux élevés, tandis que celle dans les autres domaines progresse.

Surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la CDAC (en 2012)



Source : DDCCRF

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee.

Section 7

Le tourisme

Après une année 2006 marquée par la crise sanitaire liée au chikungunya qui a entraîné une chute de la fréquentation touristique de l'île, le nombre d'arrivées touristiques a retrouvé les niveaux de fréquentation d'avant crise, pour atteindre un record en 2011 (471 300 touristes extérieurs). Néanmoins, la fréquentation de l'île a reculé en 2012. Tous les types de clientèle sont touchés par cette contraction, notamment la clientèle d'agrément.

L'hôtellerie classée est le premier type d'hébergement touché par ce recul, avec une baisse du nombre de nuitées, mais qui reste toutefois bien supérieur de à celui de 2010. Ce secteur a connu également le changement du système officiel de classement par étoiles, reposant désormais sur le volontariat. Ainsi, le retard pris par certains hôteliers dans la nouvelle procédure de classement a engendré une diminution de la capacité d'accueil en chambre classée.

1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ de l'hôtellerie-restauration dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... le parc d'entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
1,8 %	4,8 %	5,2 %	8,9 %

Contrairement à d'autres secteurs d'activités tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme reste difficile à appréhender d'un point de vue économique et statistique car il ne se définit pas par la fourniture d'une gamme spécifique de produits aisément identifiables, mais par un ensemble de biens et services utilisés par un visiteur pour un voyage et pendant ce voyage.

L'hôtellerie-restauration est le secteur emblématique du tourisme. Bien qu'il ne se limite pas à celui-ci, ce secteur est plus aisé à observer que l'ensemble des activités. L'hôtellerie-restauration contribue à hauteur de 1,8 % à la création de richesse en 2007 et emploie 4,8 % des effectifs salariés marchands à La Réunion en 2010. 90 % des entreprises ont moins de dix salariés en 2011. La création d'entreprises du secteur représente 8,9 % des créations de 2011.

Afin d'appréhender l'impact global de cette activité sur l'économie de La Réunion, l'IEDOM et l'Insee ont développé, au sein du partenariat Cerom, un compte satellite du tourisme qui fournit des données détaillées sur l'activité touristique. Selon cette approche, la valeur ajoutée directe générée par l'ensemble des activités qui fournissent des biens et services aux visiteurs (hébergement, restauration, transports, agences de voyage, location de voitures mais également une part du commerce) a été estimée en 2005 à 290 millions d'euros, soit

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

2,6 % de la valeur ajoutée totale créée dans le département cette année là. Selon une estimation récemment actualisée, toujours dans le cadre du partenariat Cerom, les activités liées au tourisme emploient 6 750 salariés au 1^{er} janvier 2011. Comparativement aux autres régions françaises, le poids du tourisme dans l'emploi total est faible, autour de 3,2 %.

Depuis 2010, ce secteur est placé au rang de priorité par la Région Réunion. Elle a ainsi mis en place une nouvelle politique touristique portant notamment sur la structuration de l'offre touristique, le repositionnement de la "marque Réunion", qui bénéficie du classement récent des "Pitons, Cirques et Remparts" au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010, et le renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ».

2. La fréquentation touristique

Ralentissement de la fréquentation touristique après une année record

La Réunion a accueilli 446 500 touristes non résidents en 2012, soit une baisse de 5,3 % en un an, après une année 2011 record pour la destination. Tous les types de clientèle sont touchés par cette contraction. La clientèle d'agrément subit néanmoins la plus forte diminution, avec une baisse de 8,7 % du nombre de touristes, alors qu'il progressait de 21,5 % en 2011. Avec 180 300 touristes, cette clientèle maintient un niveau de fréquentation proche de ceux enregistrés juste avant la crise du chikungunya qui a durement touché le secteur en 2006. Le nombre d'arrivées de touristes qui viennent rendre visite à leur famille ou à leurs amis recule légèrement (- 0,9 %). La clientèle affinitaire reste la première catégorie de touristes avec 47,0 % des arrivées touristiques, et gagne 2,0 points en un an. A l'inverse, la clientèle d'agrément perd 1,9 point. Enfin, le nombre de touristes d'affaires baisse de 1,8 %.

Évolution de la fréquentation touristique

	2010	2011	2012	Évol 12/11	Part en 2012
Type de touristes					
Touristes d'agrément	162 500	197 400	180 300	-8,7%	40,4%
Touristes affinitaires	197 900	211 900	209 950	-0,9%	47,0%
Touristes d'affaires	39 800	43 400	42 600	-1,8%	9,5%
Autres catégories	20 100	18 600	13 650	-26,6%	3,1%
Pays de résidence					
France métropolitaine	346 200	381 600	355 900	-6,7%	79,7%
Autres pays d'Europe	17 200	19 600	16 800	-14,3%	3,8%
Maurice	18 400	18 200	17 600	-3,3%	3,9%
Autres pays	38 500	51 900	56 200	8,3%	12,6%
Mode d'hébergement principal					
Hôtel et résidences de tourisme	121 800	137 400	116 200	-15,4%	26,0%
<i>dont hôtel classé</i>	94 200	111 200	87 400	-21,4%	19,6%
Village-vacances, gîtes	40 500	48 800	33 100	-32,2%	7,4%
Location	45 400	63 500	62 900	-0,9%	14,1%
Parents, amis	198 800	206 600	218 700	5,9%	49,0%
Autre hébergement	13 800	15 000	15 600	4,0%	3,5%
Total	420 300	471 300	446 500	-5,3%	100,0%

Sources : enquête annuelle Insee et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

Cette contraction de la fréquentation concerne quasiment toutes les origines de clientèle. Le nombre de touristes provenant de France métropolitaine (79,7 % des touristes) diminue de 6,7 %, celui des européens (hors France) de 14,3 % et celui des mauriciens de 3,3 %. A contrario, les autres clientèles étrangères (non européennes) continuent de progresser : + 8,3 % en 2012 après + 34,8 % en 2011. Ce segment de clientèle gagne ainsi 1,6 point de part de marché, 3,4 points en deux ans.

L'hébergement chez des amis ou la famille reste prédominant parmi les touristes, en raison du poids de la clientèle affinitaire. Ce mode d'hébergement progresse de 5,9 % en 2012, bien que le nombre de touristes affinitaires ait baissé. La fréquentation des hébergements marchands recule. Celle des hôtels et résidences de tourisme a ainsi diminué de 15,4 %, notamment dans l'hôtellerie classée (- 21,4 %). Les gîtes et villages de vacances connaissent la plus forte contraction (- 32,2 %.)

Baisse de la consommation des touristes

Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 314,8 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2012, une dépense globale en baisse de 8,5 % par rapport à 2011. Cette diminution provient d'une part du recul de la fréquentation touristique et d'autre part de la baisse des dépenses moyennes par touriste de 3,6 %, retrouvant un niveau équivalent à celui observé entre 2006 et 2010, en moyenne. Compte tenu de la baisse de fréquentation des hébergements marchands, les dépenses liées à l'hébergement baissent de 7,6 %, mais représentent toujours un quart des dépenses totales. Leurs dépenses de restauration et d'achats de souvenirs baissent également (respectivement - 4,8 % et - 4,6 %), tandis que celles allouées à la location de voitures se stabilisent et celles de loisirs progressent de 3,4 %.

3. Les types d'hébergement

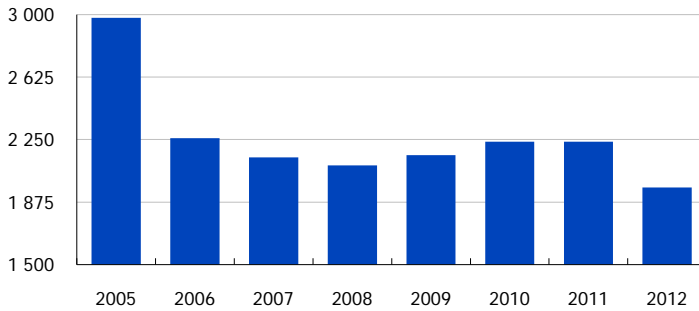
3.1 L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

Une capacité d'hébergements stable en 2012

La capacité d'hébergement mesurée en nombre de lits s'établit à 13 745 lits en 2012, restant stable (+ 0,3 %) par rapport à 2011. En effet, la baisse de la capacité d'accueil des hôtels et résidences de tourisme classés est principalement compensée par la hausse des hébergements non classés, liée au passage d'une partie des hôtels classés dans cette catégorie en raison du retard pris par certains hôteliers dans la procédure de classement.

Depuis le 23 juillet 2012, le système officiel de classement par étoiles des hôtels a changé. Désormais, les établissements doivent réaliser un audit externe de leur structure selon 246 critères, afin de déterminer leur nouveau classement. Ce nouveau système repose sur la base du volontariat. A La Réunion, tous les hôtels appartenant au précédent classement n'ont pas encore réalisé cette demande de classement selon le nouveau système. Ainsi, au 31 décembre 2012, La Réunion compte 45 établissements hôteliers classés (y compris les résidences de tourisme classées). Ils cumulent une capacité d'accueil de 1 962 chambres, soit une baisse de 12,3 % par rapport à 2011. Hormis ce fléchissement, l'offre hôtelière classée reste stable depuis la fin de la crise sanitaire liée au chikungunya. La Réunion avait alors perdu 30 % de son offre de chambres classées, plusieurs établissements ayant fermé leurs portes ou ayant été transformés en résidences de tourisme.

Évolution de la capacité hôtelière classée en chambre



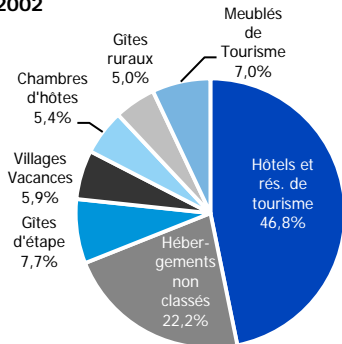
Source : IRT - Observatoire

Prépondérance de la parahôtellerie

Avec moins d'un tiers de l'offre, les hôtels et les résidences de tourisme classés ne sont pas le premier type de structures d'hébergement de l'île. A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud. En 2012, ces structures alternatives représentent les deux tiers de l'offre en hébergement de l'île. La moitié de ces structures ne bénéficient d'aucun classement et de ce fait, le département occupe l'avant dernier rang (devant la Guyane) en termes de nombre de chambres classées par rapport aux autres départements français. L'offre en structures alternatives, qui se construit à l'écart des labels tels que les Gîtes de France ou Clévacances, progresse rapidement ces dernières années. En 10 ans, leur capacité s'est accrue de 8,2 % en moyenne chaque année, tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtels, gîtes, etc.) a diminué de 3,5 %.

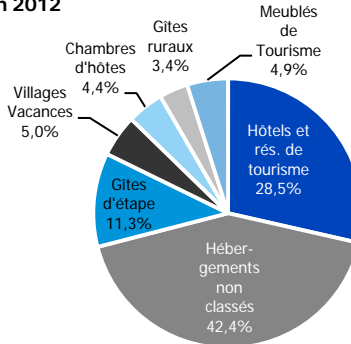
Répartition de l'offre d'hébergement à La Réunion

En 2002



Source : IRT - Observatoire

En 2012



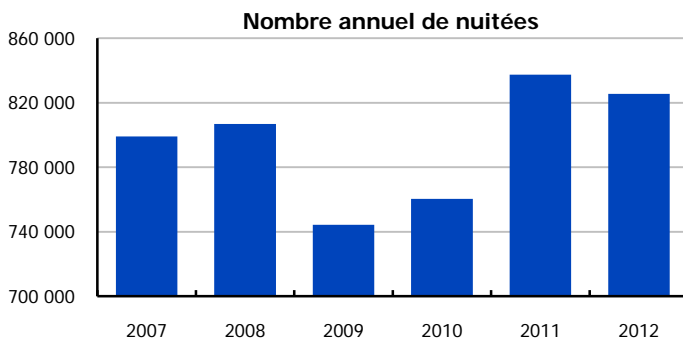
Source : IRT - Observatoire

3.2 LA FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

Baisse de la fréquentation hôtelière en 2012 après une année record

L'enquête sur la fréquentation des hôtels classés de La Réunion réalisée par l'Insee montre une contraction de la fréquentation des structures concernées, principalement en fin d'année 2012. Sur l'ensemble de l'année 2012, 825 600 nuitées ont été enregistrées dans l'hôtellerie classée à La Réunion, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2011, année record. La fréquentation reste toutefois bien supérieure à celle de 2010 (+ 8,6 %). Après deux premiers trimestres en légère progression par rapport à 2011, la fréquentation recule au cours du second semestre. Le taux d'occupation s'établit à 62,6 % sur l'année, en retrait de 4,2 points sur un an. Hormis 2011, il faut remonter à 2002 pour retrouver un meilleur taux.

Le ralentissement de la fréquentation affecte notamment les hôtels d'une et deux étoiles et les hôtels quatre étoiles. Dans les hôtels trois étoiles, le nombre de nuitées progresse en 2012 (+ 3,2 %). La fréquentation reste relativement stable dans le Nord-Est et l'Ouest, alors qu'elle décline dans le Sud.



Source : Insee, Direction du Tourisme

Section 8

Les transports

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées à Port-Réunion en 2012, incluant le transbordement, diminue de 1,1 %, à 4,099 millions de tonnes en 2012.

Parallèlement, le trafic aérien de passagers régresse pour la première fois depuis 2006, année du chikungunya (- 3,7 % à 2,2 millions de passagers ; hors transit : - 4,5 %). Cette année a été marquée par la fermeture de la ligne entre Sydney et Nouméa et par l'arrivée d'un nouvel opérateur : la compagnie XL Airways.

Avec 25 373 tonnes transportées (cumul des entrées et des sorties), le fret aérien a régressé de 11,0 % en 2012. La baisse du tonnage transporté résulte d'un fléchissement des importations (- 12,3 %) comme des exportations (- 7,6 %).

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 140,8 millions d'euros en 2012, soit 35,2 % de plus que l'année précédente, grâce aux études effectuées pour la future route du littoral.

1. Le transport dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ de l'hôtellerie-restauration dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... le parc d'entreprises en 2011 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2011 (Insee)
3,6 %	6,1 %	3,2 %	1,6 %

Le secteur des transports², contribue à hauteur de 3,6 % à la création de richesses en 2007 et emploie 6,1 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010, soit 8 125 personnes. Les entreprises de cette branche représentent 3,2 % de l'ensemble des entreprises (champ ICS). Plus de neuf entreprises du secteur sur dix sont des entreprises de moins de dix salariés en 2011.

En 2007, les 163 entreprises de transport de plus de 9 salariés ou d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, les activités de transports de voyageurs et de transports aériens et maritimes concentrent près de 40 % de la valeur ajoutée créée et plus de la moitié du chiffre d'affaires de cette branche. Par ailleurs, le transport routier de marchandises crée près du quart de la valeur ajoutée de l'ensemble des transports.

¹ Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

² Ce secteur recouvre le transport de voyageurs, le transport aérien et maritime, le transport routier de marchandises, la manutention et l'entreposage, la gestion des infrastructures, l'organisation de fret et les agences de voyages.

Le secteur des transports va être à terme le principal bénéficiaire du protocole de Matignon, qui concerne trois grands projets : la construction de la nouvelle route du Littoral, la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

2. Activités portuaires

Jusqu'au 31 décembre 2012, Port-Réunion était un port d'intérêt national, dont l'État avait concédé l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)¹. Le 2 octobre 2012, le Journal Officiel a publié 5 décrets d'application de la loi du 22 février 2012 portant sur la réforme portuaire. Cette loi qui vise à favoriser la libéralisation des services (cette réforme porte notamment sur le statut des salariés), a été votée pour la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion. Port-Réunion devient ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, un établissement public national sous l'appellation de Grand port maritime de La Réunion (GPM). Le GPM est notamment chargé de missions d'autorité, d'ingénierie, de promotion de la place portuaire et de gestion du domaine public. Il regroupe les personnels des services portuaires de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et les personnels de la concession portuaire de la CCIR.

Cet établissement portuaire dont la gouvernance est organisée avec un conseil de surveillance, un directoire collégial et un conseil de développement fonctionne sous le même principe que les grands ports maritimes de métropole à une distinction près : l'exercice des activités d'exploitation d'outillages portuaires.

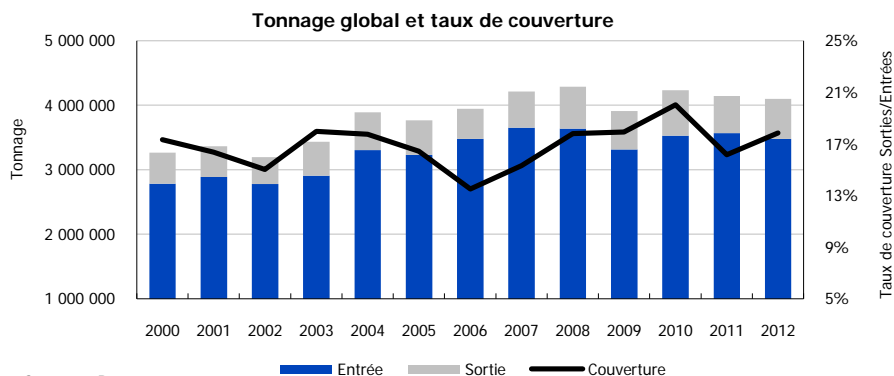
Deux grands ensembles, à proximité l'un de l'autre, constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Port Réunion est une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Le département est en revanche desservi uniquement par transbordement pour les marchandises provenant d'Europe. Ainsi, des feeders, c'est-à-dire des navires de plus petits tonnages que les porte-conteneurs assurant les liaisons Europe-Asie, effectuent des rotations régulières entre certains hubs portuaires, tels que Djibouti, Khor Fakkan aux Émirats Arabes Unis ou Salaalah à Oman.

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, diminue de 1,1 %, à 4,099 millions de tonnes en 2012, après une baisse de 1,2 % en 2011. Cette évolution est le résultat d'une baisse des quantités en entrée (3,5 millions de tonnes, - 2,5 %) supérieure à la hausse en sortie (0,62 million de tonnes, soit + 7,6 %).

¹ Pour des informations complémentaires, voir la note des Instituts d'émission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».



51,0 % du trafic est transporté en vrac (- 5,0 %) et 46,9 % est réalisé par conteneurs (+ 3,3 % à 1,92 million de tonnes ; 222 000 unités contre 223 000 en 2011).

Le fléchissement du trafic vrac résulte autant des matières solides (- 4,9 %) que liquides (- 5,1 %). La baisse du transport maritime réalisé en vrac liquide, constitué en grande partie de produits pétroliers, concerne principalement le gazole (- 7,3 % ; 47,4 % du total vrac liquides) et le fioul lourd (- 20,5 % ; 11 %). L'évolution du trafic des matières solides importées contribue aussi fortement à l'évolution globale avec notamment un tassement du tonnage des entrées de charbon (- 8,6 %) et de ciment et de clinker (- 10,6 %). En revanche, les exportations de sucre en vrac progressent de 10,4 %.

Enfin, l'activité liée au transbordement régional (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) a progressé en 2012 de 17,3 %, avec 8 196 conteneurs EVP (« équivalents vingt pieds ») de marchandises transbordées.

Trafic de marchandises de Port-Réunion (en milliers de tonnes)

	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Nombre d'escales de navires marchands	684	640	587	-8,3%
Marchandises débarquées, dont :	3 527,3	3 569,1	3 478,4	-2,5%
Produits agricoles et alimentaires	709,7	716,6	767,6	7,1%
Produits énergétiques	1 493,0	1 595,8	1 483,5	-7,0%
<i>dont charbon et tourbe</i>	<i>691,5</i>	<i>752,8</i>	<i>688,1</i>	-8,6%
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>801,5</i>	<i>843,1</i>	<i>795,4</i>	-5,7%
Minéraux et matériaux de construction	456,5	438,2	408,5	-6,8%
Produits manufacturés divers	665,9	638,3	617,6	-3,2%
<i>dont voitures particulières</i>	<i>30,4</i>	<i>34,5</i>	<i>38,1</i>	10,4%
Marchandises embarquées, dont :	706,1	576,6	620,5	7,6%
Produits agricoles et alimentaires	322,1	208,5	229,8	10,2%
<i>dont sucre</i>	<i>229,0</i>	<i>162,0</i>	<i>148,6</i>	-8,3%
Minerais et déchets pour la métallurgie	46,9	51,4	55,2	7,4%
Produits manufacturés divers	252,7	249,0	262,5	5,4%
<i>dont conteneurs vides</i>	<i>171,6</i>	<i>179,4</i>	<i>174,1</i>	-3,0%
Trafic total de marchandises	4 233,4	4 145,6	4 098,9	-1,1%

Source : DEAL - Service des Ports et des Bases Aériennes

En termes de destinations ou de provenances, et tous trafics confondus, les tonnages manipulés sont relativement stables. Les échanges extérieurs de La Réunion se font toujours prioritairement avec l'Europe et l'Asie. La part de l'Asie atteint 33,3 %¹ du total du trafic tandis que celle de l'Europe s'élève à 35,6 %. La région océan Indien participe elle aussi activement au trafic, avec 25,2 % du volume total, et les échanges avec le Moyen-Orient (3,4 %), les Amériques (1,2 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Les transports de vrac représentent 76 % des échanges avec l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient pour les hydrocarbures et le clinker notamment ; et 70 % des échanges régionaux, Afrique du Sud, pour le charbon et le bitume.

Entre l'Europe et La Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 64,5 % du trafic européen devant l'Espagne (8,7 %) et la Belgique (8,4 %). Au niveau régional, les échanges se stabilisent en 2012 (- 0,7 %). L'Afrique du Sud, fournisseur principal en charbon (en hausse de + 5,9 % sur un an) atteint un niveau record en 2012 et reste le partenaire le plus important avec 81,2 % du total régional. En revanche, le nouveau marché ouvert sur le Mozambique en 2011 avec 93 911 tonnes de charbon ne s'est pas maintenu (- 81,0 %). Parmi les autres pays de la zone, l'île Maurice a augmenté ses relations commerciales avec La Réunion en 2012, progressant de 65,4 % en volume (10,2 % du total régional) alors que Mayotte et Madagascar enregistrent des baisses respectives de 2,2 % (pour 1,6 % du total régional) et de 12,5 % (pour 4,2 % du total régional).

2.2 LE TRAFIC PASSAGER

23 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées en 2012 contre 19 en 2011. Malgré cette hausse du nombre d'escales, le nombre de croisiéristes a fléchi de 31,5 %, révélant ainsi une baisse de la fréquentation. L'activité de croisière, instaurée depuis décembre 2008, était assurée grâce aux rotations de quatorze jours dans l'océan Indien de l'armateur italien Costa Croisières. Cet armateur a rencontré des difficultés en 2012 et a concentré son activité sur les Caraïbes et l'Asie. Ainsi, seuls les bateaux de croisière naviguant autour du monde transitent maintenant à La Réunion. Dans le même temps, le trafic de passagers avec l'île sœur a diminué de 13,5 % (pour 21 105 passagers transportés). Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 107 escales à La Réunion en 2012.

Trafic de passagers

	2009	2010	2011	2012	Évol. 11/10
Nombre d'escales	161	163	147	139	-5,4%
<i>dont croisières</i>	24	26	19	23	21,1%
<i>dont inter-îles</i>	130	126	117	107	-8,5%
Nombre de passagers	73 254	73 817	64 999	48 918	-24,7%
<i>dont croisières</i>	46 778	49 647	40 590	27 813	-31,5%
<i>dont inter-îles</i>	26 476	24 170	24 409	21 105	-13,5%

Source : DEAL

¹ Cette part est principalement constituée de produits pétroliers importés depuis Singapour.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port-Réunion à l'horizon 2015 afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^e génération transportant jusqu'à 3 000 EVP « Équivalent Vingt Pieds ». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'euros et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'État (9 %), et les collectivités locales (2 %).

En 2012, les investissements se sont élevés à 8,7 millions d'euros et concernaient la mise en conformité des installations. Pour 2013, le budget rectifié d'investissement du port devrait s'élever à plus de 15 millions d'euros avec notamment la construction de la darse de plaisance tourisme.

3. Activités aéroportuaires

3.1 LE TRAFIC PASSAGER

La concession de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros, confiée depuis 1965 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transmise le 20 juin 2011 à la nouvelle société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland Garros. L'État en détient 60 % des parts, la CCI 25 % et le Conseil Régional de La Réunion et la commune de Sainte-Marie, sur laquelle est située la plate-forme, les 15 % restants. Depuis cette date, la société aéroportuaire est titulaire du contrat de concession pour trente-huit ans, jusqu'en 2048.

En 2012, le trafic aérien global a régressé de 3,7 % à 2,2 millions de passagers, soit la première baisse depuis 2006, année du chikungunya. Le nombre de passagers en transit progresse de 26,7 %, principalement lié à un afflux de passagers en transit sur la ligne Paris-Réunion-Plaisance. Hors transit, le trafic passager diminue de 4,5 %.

Cette année a également été marquée par la fermeture de la ligne entre La Réunion et l'Océanie (Sydney et Nouméa) au mois d'août. L'Aéroport de La Réunion Roland Garros accueille en revanche un nouvel opérateur : la compagnie XL Airways qui assure depuis décembre 2012 deux rotations hebdomadaires entre Marseille et Saint-Denis.

En 2012, les compagnies aériennes ont globalement réduit les capacités offertes, avec un recul de 7,1% du nombre de mouvements d'avions, résultant d'une baisse de 6,5 % des mouvements à l'aéroport de Roland-Garros et de 10,6 % pour l'aéroport de Pierrefonds. Cette évolution intervient dans un contexte de stagnation de l'activité économique, de santé précaire des compagnies et de hausse des tarifs aériens liée à celle des prix du carburant, après plusieurs années de vive concurrence commerciale (hausse des capacités et offres promotionnelles) entre les compagnies.

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, dont le nombre de passagers diminue de 4,1 % en incluant le transit, pour s'établir à 2,1 millions de passagers. Malgré cette

baisse, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros est resté le onzième aéroport français en nombre de passagers transportés, ainsi que le premier aéroport d'Outre-mer.

En outre, 4,4 % des passagers, soit 95 774 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers a cependant diminué de 11,4 % après avoir déjà subi - 9,5 % en 2010. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris est la principale liaison concernée par cette baisse de trafic, depuis l'ouverture de la route des Tamarins. Cette liaison a concerné 14 371 personnes, en baisse de 29,1 % par rapport à 2011 après avoir diminué de 16,2 % et de 25,8 % les deux années précédentes.

Évolution du trafic aérien

	2009	2010	2011	2012	Évol. 12/11
Mouvements d'avions	15 720	16 896	17 032	15 823	-7,1%
Passagers (en milliers)	1 876	2 090	2 246	2 163	-3,7%
Arrivée	910	1 014	1 096	1 044	-4,7%
Départ	912	1 015	1 095	1 049	-4,2%
Transit	53	59	54	68	26,7%
Total	1 876	2 090	2 246	2 163	-3,7%
Fret (tonnes)	27 544	29 313	55 879	48 469	-13,3%
Arrivée	20 145	21 265	47 868	41 069	-14,2%
Départ	7 399	8 048	8 011	7 400	-7,6%
Total	27 544	29 313	55 879	48 469	-13,3%
Poste (tonnes)	5 642	5 708	6 349	6 239	-1,7%
Arrivée	3 915	3 809	4 398	4 269	-2,9%
Départ	1 727	1 899	1 951	1 970	1,0%
Total	15 720	16 896	17 032	15 823	-7,1%

Sources : Société Aéroport de La Réunion, Syndicat mixte de Pierrefonds

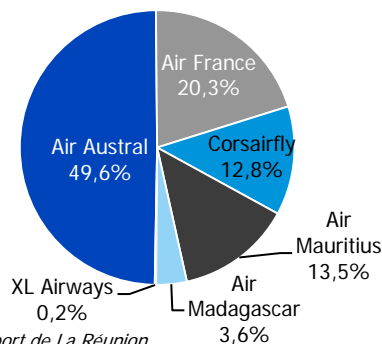
Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais. Les trois premières, Air Austral (49,5 % de parts de marché), Air France (20,3 %) et Corsair International (12,8 %), ont capté près de 79 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar en détiennent respectivement 13,5 % et 3,6 %.

Le trafic de la ligne Réunion-Métropole (55,1 % du trafic hors transit) est réparti entre quatre

opérateurs : Air France, Air Austral et Corsair. Ce marché a stoppé sa progression et enregistre un net repli de 4,2 % avec 1,2 million de passagers en 2012. Les compagnies Air Austral (39,9 % de part de marché) et Corsair international (23,3 %) subissent cette évolution et inscrivent une baisse respective de 1,1 point et de 0,6 point de leur part de marché sur cette ligne, tandis que la compagnie Air France (36,9 %) gagne 1,7 point. Par ailleurs, la nouvelle compagnie XL Airways a transporté 3 293 passagers entre La Réunion et la métropole

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien a régressé pour la première fois depuis 2006 (- 2,6 %), mais moins rapidement que le trafic passager global. Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice qui capte 60,4 % du trafic régional (- 1,4 % par rapport à 2011). La ligne Réunion-Mayotte (15,5 % du trafic régional ; - 11,8 %)

Répartition du trafic passagers par compagnie



Source : Société Aéroport de La Réunion

s'est fait dépasser par la ligne Réunion-Madagascar (18,8 % du trafic régional ; + 11,8 %). Madagascar est la seule destination pour laquelle le nombre de passagers progresse.

La destination Thaïlande voit son nombre de passagers diminuer de 4,9 %. Les liaisons avec l'Afrique du Sud, les Comores, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et les Seychelles restent marginales. La ligne vers l'Australie et la Nouvelle-Calédonie s'est arrêtée en août 2012.

Évolution du trafic passager* dans la zone Océan Indien

	2009	2010	2011	2012	Évol. 12/11
France	996 042	1 087 978	1 208 007	1 156 963	-4,2%
Ile Maurice	463 249	530 548	533 354	525 695	-1,4%
Madagascar	91 152	118 614	146 018	163 201	11,8%
Mayotte	146 031	154 079	153 058	134 975	-11,8%
Thaïlande	12 410	13 242	31 678	30 131	-4,9%
Australie	12 089	20 186	18 504	9 747	-47,3%
Afrique du Sud	14 266	15 269	15 874	12 885	-18,8%
Comores	5 057	9 567	13 034	10 859	-16,7%
Nouvelle Calédonie	9 763	21 013	18 715	8 917	-52,4%
Seychelles	7 445	11 375	12 860	12 518	-2,7%
Total	1 757 504	1 981 871	2 151 102	2 065 891	-4,0%

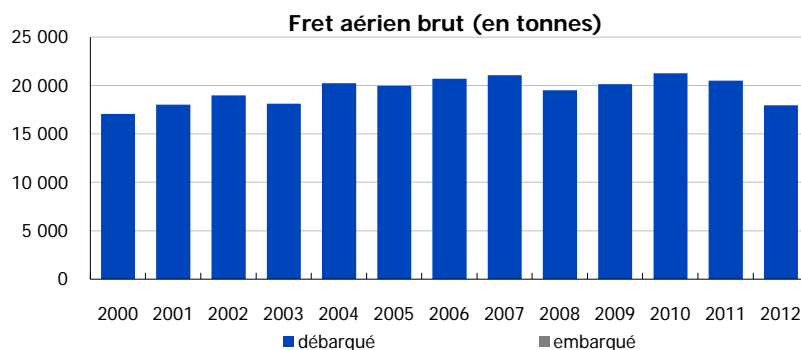
* départs+arrivées, hors transit et hors lignes internes

Sources : Société Aéroport de La Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Avec 46,0 % de part de marché, la compagnie Air Austral perd son statut de premier transporteur sur la destination Ile Maurice qu'elle avait maintenue pendant 4 ans. Air Mauritius avec près de 54 % récupère ainsi cette première place. Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 53,9 % et 46,1 % du trafic). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), les Seychelles, la Thaïlande.

3.2 LE FRET AÉRIEN

Avec 25 373 tonnes transportées (cumul des entrées et des sorties), le fret aérien a régressé de 11,0 % en 2012. La baisse du tonnage transporté résulte d'un fléchissement des importations (- 12,3 %) comme des exportations (- 7,6 %). Ce trafic diminue plus particulièrement pour l'activité cargo (- 35,7 %), mais aussi pour les vols mixtes (- 3,2 %). La compagnie Air France conserve sa position dominante sur le marché du fret, avec 38,3 % du volume total transporté, devant les transporteurs Air Austral (35,2 %), Air Mauritius (12,2 %), Corsair (13,6 %) et Air Madagascar (0,6 %).



Sources : Société Aéroport de La Réunion, Syndicat Mixte de Pierrefonds

3.3 LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Pour anticiper la croissance du trafic, l'aéroport doit s'agrandir. De 2 millions de passagers fin 2012, sa fréquentation pourrait passer à 3,5 millions à l'horizon 2025 et la desserte de l'île par de gros porteurs nouvelle génération reste potentiellement envisagée. L'Union européenne, l'État et le Conseil Régional de La Réunion se sont engagés à financer une part majoritaire des investissements nécessaires jusqu'en 2020. La société aéroportuaire a pour mission de réaliser ce programme qui intègre le renforcement et l'élargissement des pistes, l'extension des espaces de stationnement des avions et de l'aérogare passagers ainsi que l'augmentation de l'offre de services de l'aéroport.

Le programme de développement prévu jusqu'en 2018 se déroule en 2 grandes phases :

- 1^{ère} phase 2011-2014 : adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de gros porteurs, de type Airbus A380 ; extension à l'est de l'aérogare passagers dans l'attente de la future extension à l'Ouest ; mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2^{nde} phase 2014-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passagers et reconfiguration générale du terminal passagers.

Les investissements réalisés en 2012 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à 14,3 millions d'euros dont 5,3 millions pour le renforcement des pistes et des taxiways, 2,3 millions pour le remplacement des appareils de contrôle sureté et 1,3 millions pour l'extension transitoire de la salle de livraison bagages. Pour 2013, les prévisions d'investissement augmentent sensiblement pour s'élever à 42,4 millions d'euros.

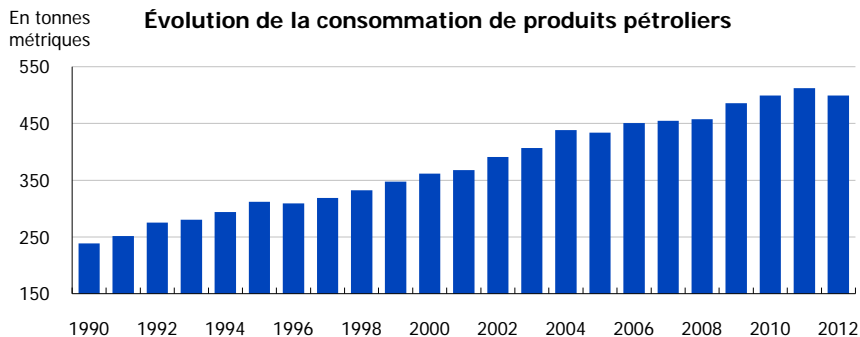
Les différents investissements concernant l'aéroport de Pierrefonds ont atteint 2,5 millions d'euros en 2012. La rénovation et l'extension de l'aérogare a nécessité 1,8 million d'euros en 2012. 0,2 million d'euros ont servi à l'aménagement d'une zone de parking surveillé pour les véhicules.

Pour 2013, les prévisions s'élèvent à 3,2 millions d'euros avec notamment la création d'un parking public gratuit à hauteur de 1,7 million d'euros. De plus, un report de crédit de 2,2 millions d'euros sera consacré à l'extension de l'aérogare dont la livraison est prévue en juillet 2013.

4. Le transport routier

4.1 LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

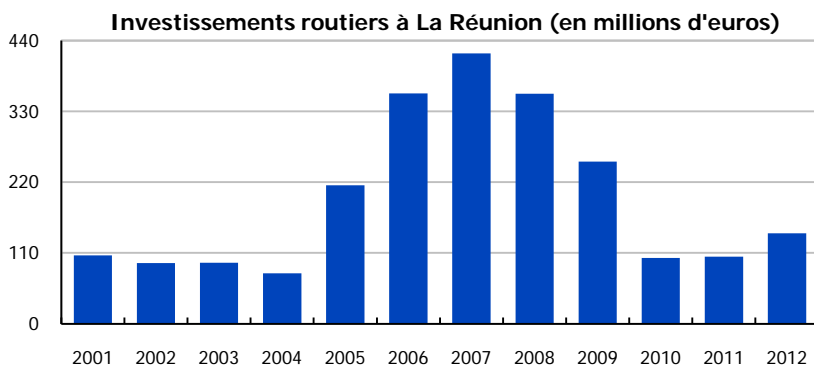
La consommation de gazole et d'essence relevée par la Société réunionnaise de produits pétroliers (SRPP) n'avait pas diminué depuis 2005. En 2012, elle diminue de 2,5 %. Pour mémoire, elle a augmenté de 39,2 % au cours des 10 dernières années. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 80 % du total des volumes consommés en 2012. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par 3,5 entre 1990 et 2012, tandis que l'essence continue à être moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (- 21,8 %).



Source : SRPP

4.2 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 140,8 millions d'euros en 2012, soit 35,2 % de plus que l'année précédente (+ 1,9 % en 2011 et - 59,4 % en 2010). 113,4 millions d'euros ont concerné les routes nationales (+ 50,8 % par rapport à 2011) et 9,2 millions d'euros les routes départementales (- 59,3 % par rapport à 2011).



Source : CERBT

En 2012, la Région s'est concentrée sur le nouveau projet de la route du littoral qui rentre dans le cadre des Accords de Matignon. D'une longueur totale de 12 kilomètres, combinant viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession, cette future infrastructure nécessitera 1,6 milliard d'euros, cofinancé par la Région (42 %), l'État (33 %), le FCTVA (16 %) et le FEDER (9 %).

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, prise par le conseil régional le 7 mars 2012, L'État a financé 242 M de la 1^{ère} tranche financière du protocole. Une enveloppe de 13 millions d'euros a été votée dans le cadre de la mise en place du financement 2012. Cet investissement est destiné au lancement des premiers appels d'offres. Le démarrage des premiers travaux est prévu en septembre 2013. La Région estime que le chantier de la nouvelle route du littoral permettra la création de

2 500 emplois directs et indirects. Un programme de formation pour 500 demandeurs d'emploi est d'ores et déjà engagé.

Ce projet devrait intégrer deux voies réservées au futur réseau de Transports en commun en site propre, le Trans-Eco-Express. Ce réseau, deuxième projet des Accords de Matignon, consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre avec la mise en réseau à l'échelle départementale de 2 000 bus pour un financement de 250 millions d'euros. Les premiers bus ont été réceptionnés en janvier 2012, 13 autres seront livrés en 2013. La Région Réunion a inauguré le jeudi 2 février 2012, le 1^{er} tronçon aménagé pour le Trans Eco Express, situé à l'entrée Est de Saint-Denis sur le Pont de la Rivière des pluies.

Section 9

Les services non marchands

Le secteur des services est marqué par l'hypertrophie des services administrés à La Réunion. Les services non marchands contribuent ainsi pour 35,2 % à la richesse de l'île en 2007, contre 21,4 % en France métropolitaine. Ce poids s'inscrit néanmoins sur une trajectoire descendante depuis une décennie, le secteur non marchand présentant un moindre dynamisme par rapport au secteur marchand. Ce phénomène est confirmé par les chiffres de l'emploi global qui montrent que le poids du tertiaire non marchand s'est contracté de 44,3 % à 36,7 % entre 1998 et 2008, au profit du secteur tertiaire marchand.

L'offre de soins et la capacité d'accueil hospitalière s'améliorent en 2012, dans la lignée de 2011. Le contexte éducatif s'améliore également, avec un meilleur taux de réussite aux examens, même si des disparités existent en fonction des diplômes. La baisse des effectifs du premier et du second degré se poursuit.

1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ de l'hôtellerie-restauration dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Insee)
35,2 %	40,6 %

Le secteur non marchand englobe les activités des administrations publiques, ainsi que celles des activités de santé, éducation et actions sociales. Il contribue à hauteur de 35,2 % à la création de richesses en 2007. Les deux tiers de la valeur ajoutée créée proviennent de la branche « santé, éducation et action sociale ». Les services non marchands emploient 91 600 salariés en 2010, soit 40,6 % de l'emploi salarié total. L'administration publique concentre 39 % de ces emplois, viennent ensuite l'éducation avec 34 % et la santé, 27 %.

2. La santé

La progression de l'offre de soins se maintient

Près de 13 700 professionnels de santé ont été recensés par l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) au premier janvier 2013. L'offre de soins continue ainsi de progresser grâce au dynamisme des effectifs d'infirmiers diplômés d'État et de masseurs kinésithérapeutes.

Début 2013, La Réunion compte 131 médecins spécialistes pour 100 000 habitants. Les spécialités telles que la pédiatrie et l'anesthésie-réanimation composent une grande partie des

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) de l'Insee.

effectifs¹. Parmi tous les professionnels de santé, les infirmiers sont les plus nombreux, avec une densité de 781/100 000 habitants. Celle des diététiciens, des podologues ou encore des psychomotriciens sont les plus faibles (de 5 à 11 professionnels pour 100 000 habitants).

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés (hors remplaçants)

	2008	2012	2013	Évol. 13/12	Évol. Moy. an 2008-2013
Ensemble des médecins	1 887	2 121	2 171	2,4%	2,8%
Médecins généralistes	1 030	1 103	1 098	-0,5%	1,3%
Médecins spécialistes	857	1 018	1 073	5,4%	4,6%
<i>Chirurgiens-dentistes</i>	<i>428</i>	<i>411</i>	<i>450</i>	<i>9,5%</i>	<i>1,0%</i>
<i>Sages femmes</i>	<i>340</i>	<i>382</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>12,4%</i>
<i>Infirmiers diplômés d'État</i>	<i>4 510</i>	<i>5 780</i>	<i>6 702</i>	<i>16,0%</i>	<i>8,2%</i>
<i>Masseurs kinésithérapeutes</i>	<i>762</i>	<i>1 123</i>	<i>1 348</i>	<i>20,0%</i>	<i>12,1%</i>
<i>Pharmaciens</i>	<i>613</i>	<i>719</i>	<i>559</i>	<i>-22,3%</i>	<i>-1,8%</i>

Sources : Données RPPS (traitement ARS-OI)

n.d. : non disponible

La structure par âge des professions de santé est un indicateur du renouvellement des effectifs². Dans l'île, 35 % des professionnels de santé environ sont âgés de moins de 35 ans, alors qu'environ 19 % d'entre eux ont 55 ans ou plus. Des différences notables existent cependant selon les professions. La moyenne d'âge en médecine et en chirurgie dentaire est ainsi la plus élevée. A contrario, la population d'ergothérapeutes, d'orthophonistes, de masseurs-kinésithérapeutes et de psychomotriciens est relativement jeune. La proportion de femmes dans cette population jeune est par ailleurs plus importante. La part des femmes varie selon les spécialités, de 30 % en médecine à 96 % en orthophonie.

Une très légère progression de la capacité d'accueil hospitalière

Au premier janvier 2012, La Réunion compte 35 lits supplémentaires par rapport à début 2011, pour une capacité d'accueil totale de 2 930 lits. Deux tiers de ces lits concernent le secteur public. Rapporté à la population totale de l'île, 357 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), en hausse de 3,4 % par rapport à 2011. Le niveau est toutefois bien en deçà de celui de la France métropolitaine qui compte 647 lits pour 100 000 habitants.

147 900 entrées ont été globalement enregistrées par l'ensemble du secteur hospitalier réunionnais en 2011, en progression de 2,7 % par rapport à 2010. Cette activité médicale, absorbée pour plus des trois quarts par le secteur public (75,3 %), concerne essentiellement des soins de courte durée, qui représentent 90,7 % des entrées. Le poids du secteur privé dépasse celui du public pour les soins de suite, en lien notamment avec une plus grande capacité d'accueil.

¹ Source : Les professions de santé à Mayotte et à La Réunion – situation démographique au 1^{er} janvier 2012, ARS-OI, Juillet 2012

² Source : Les professions de santé à La Réunion - situation démographique au 1^{er} janvier 2011, ARS-OI, Mai 2011

Capacité d'accueil hospitalière (nombre de lits installés)

	2011		2012		Évol. 12/11	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Soins courte durée	1 523	442	1 542	438	1,2%	-0,9%
<i>dont médecine</i>	915	135	944	131	3,2%	-3,0%
<i>dont chirurgie</i>	372	214	362	214	-2,7%	0,0%
<i>dont obstétrique</i>	236	93	236	93	0,0%	0,0%
Psychiatrie	255	72	241	72	-5,5%	0,0%
<i>dont psychiatrie générale</i>	245	72	231	72	-5,7%	0,0%
<i>dont psy. infanto-juv.</i>	10		10		0,0%	
Soins de suite	122	441	115	443	-5,7%	0,5%
Soins longue durée	40		79		97,5%	
Total sect. hospitalier	1 940	955	1 977	953	1,9%	-0,2%

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1^{er} janvier de chaque année

La Réunion compte 2 263 places consacrées à l'accueil des adultes handicapés dont 903 places en établissements d'hébergement. A cela viennent s'ajouter 920 places en établissements de travail protégé, 8 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 432 places en services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés.

Concernant l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, 36 établissements sont recensés, offrant une capacité totale de 2 007 places. L'accueil des personnes âgées est assuré par 21 maisons de retraite (dont 16 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), regroupant 1 423 lits ainsi que 79 lits en unités de soins longue durée. Ce dispositif est complété par 4 services de soins infirmiers à domicile représentant 529 places, 54 places en accueil de jour et 3 lits en hébergement temporaire.

3. L'éducation

Les effectifs du premier et du second degré continuent de reculer

Le rectorat de La Réunion comptabilisait 220 322 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré lors de la rentrée 2012, soit un nombre en retrait par rapport à celui de la rentrée précédente (- 0,9 % soit 1 934 élèves en moins). Ce recul concerne à la fois les effectifs du premier et second degré, qui baissent respectivement de 0,9 % et 0,8 %.

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

	2010-2011	2011-2012	Évol. 12/11	Part en 2012
Préélémentaire	44 494	43 897	-1,3%	36,7%
Élémentaire	76 305	75 814	-0,6%	63,3%
Total premier degré	120 799	119 711	-0,9%	100,0%
1 ^{er} cycle	59 266	58 867	-0,7%	58,5%
2 nd cycle général + techno.	23 175	23 511	1,4%	23,4%
2 nd cycle professionnel	16 582	16 582	-4,4%	15,8%
SEGPA (1)	2 434	2 381	-2,2%	2,4%
Total second degré	101 457	100 611	-0,8%	100,0%
Total	222 256	220 322	-0,9%	

(1) Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : Rectorat de la Réunion

Progression ténue des effectifs de l'enseignement supérieur

17 478 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2011, soit une progression de 0,6 % en un an.

La faculté de médecine enregistre la plus forte hausse de ses effectifs : + 22,3 % devant celles de sciences (+ 5,2 %) et de droits et sciences économiques (+ 2,5 %). Les effectifs de la faculté de lettres et sciences humaines reculent de 10,5 % après une progression de 8 % à la rentrée 2010. Ceux de l'institut universitaire de technologie (IUT) continuent d'augmenter (+ 8,2 %).

Effectifs de l'enseignement supérieur

	2010-2011	2011-2012	Évol. 11/10
Total Éducation nationale	15 362	15 402	0,3%
Université	11 142	11 040	-0,9%
<i>Droit et sciences économiques</i>	4 261	4 369	2,5%
<i>Lettres et sciences humaines</i>	3 620	3 241	-10,5%
<i>Sciences</i>	3 261	3 430	5,2%
<i>dont médecine, pluri-santé</i>	700	856	22,3%
Institut Universitaire de Technologie	511	553	8,2%
Sections de Techniciens Supérieurs	3 016	3 117	3,3%
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	531	529	-0,4%
Autres post-bac de lycées	162	163	0,6%
Étudiants d'autres ministères (1)	2 004	2 076	3,6%
TOTAL	17 366	17 478	0,6%

(1) Écoles de formations aux professions paramédicales et sociales, école de gestion et de commerce, école d'architecture, école des beaux arts...

Source : Rectorat de la Réunion

La réussite aux examens s'améliore

Les résultats aux sessions d'examens de 2012 sont meilleurs que ceux de 2011, bien qu'ils diffèrent selon les filières. Ainsi, le taux de réussite au baccalauréat recule toujours (- 0,8 point) mais à un rythme moins prononcé que l'année précédente (- 3,5 points). Les résultats du bac technologique progressent de 3,8 points et ceux du bac général de 0,4 point. La baisse du taux de réussite pour le bac professionnel se poursuit (- 5,6 points).

Les résultats du brevet augmentent de 2,9 points, après une baisse de 0,2 point enregistrée en 2011. Les résultats de la série professionnelle du brevet des collèges (+ 2,5 points) et ceux de la série collège (+ 3,1 points) expliquent cette évolution. Concernant les autres diplômes, les taux de réussite au brevet professionnel et au BTS s'inscrivent en hausse, respectivement de 5,6 points et 3,6 points. A contrario, les résultats au CAP et au BEP se contractent.

Les taux de réussite au baccalauréat et au brevet à La Réunion restent en deçà de ceux enregistrés pour la France métropolitaine. Les résultats de la métropole concernant les diplômes d'enseignement technique, sauf BTS, n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, mais sont généralement meilleurs que ceux réunionnais.

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	2011		2012		Évol. 2012/2011 (en pts)
	La Réunion	National	La Réunion	National	
Baccalauréat	82,3	85,7	81,5	84,5	-0,8
Bac général	87,0	88,3	87,4	89,6	0,4
Bac technologique	76,4	82,3	80,2	83,2	3,8
Bac professionnel	81,3	84,0	75,7	78,4	-5,6
Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)					
Certificat d'Aptitude Professionnelle	81,1	82,8	78,5	<i>n.d.</i>	-2,6
Brevet d'Études Professionnelles	74,0	75,6	72,3	<i>n.d.</i>	-1,7
Mention Complémentaire de niveau V	82,6	83,2	76,6	<i>n.d.</i>	-6,0
Brevet professionnel	42,8	71,3	48,4	<i>n.d.</i>	5,6
Brevet de Technicien Supérieur	66,3	71,8	69,9	73,2	3,6
Brevet	80,1	83,4	83,0	84,7	2,9
Série collège	80,7	84,6	83,8	86,2	3,1
Série Professionnelle	76,5	66,7	79,0	66,4	2,5

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

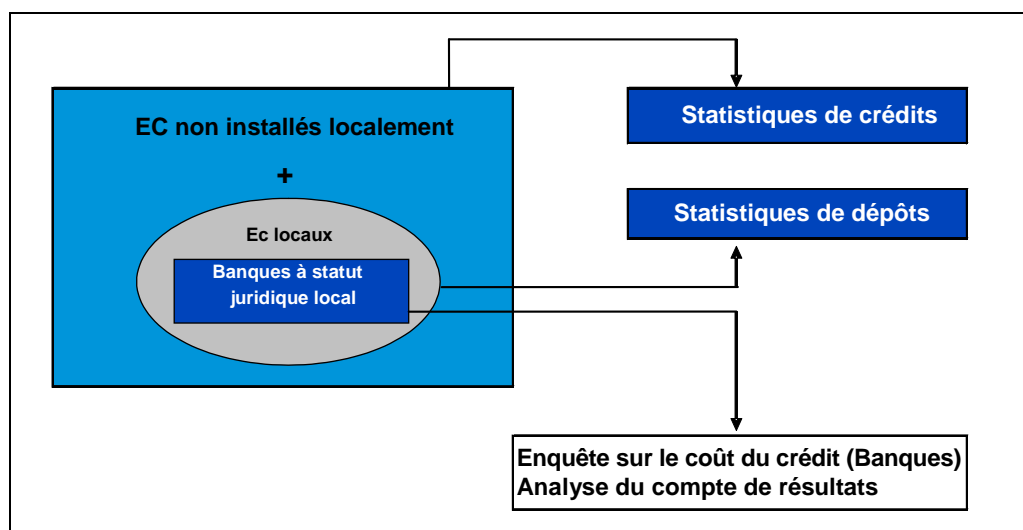


CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les établissements de crédits implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des établissements de crédit impose en revanche de se restreindre aux établissements de crédit ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains établissements de crédit locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone Océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus. Les banques de plein exercice sont par ailleurs concernées par l'enquête sur le coût du crédit, réalisée deux fois par an, en janvier et octobre.



Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

L'année 2012 n'a pas enregistré de modification majeure de la structure du système bancaire réunionnais. L'évolution des pratiques bancaires de partage des risques de crédit sur les plus grosses signatures a conduit à des interventions sporadiques de quelques nouveaux établissements de crédit métropolitains au cours des dernières années, liés à de grands groupes installés localement (groupe Crédit Agricole notamment). Des filiales spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail) et dans l'affacturage (Eurofactor), entre autres, interviennent notamment régulièrement depuis 2011.

Dans le marché de l'affacturage, la fusion-absorption entre Fortis Commercial Finance (FCF) et Bnp Paribas Factor est intervenue en octobre 2012, sans modification des conditions d'intervention locale. En une dizaine d'années, le marché local de l'affacturage est passé d'un à quatre intervenants, et les principaux groupes nationaux sont désormais représentés.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;

- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;

- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- **Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III. Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnera entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6000 que compte la zone euro) soient concernées.

- **Programme de soutien des marchés des obligations d'État.** Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur «L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

- **Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change).** Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

- **Amélioration de la protection des consommateurs.**

Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié).

Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le téléversement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- Création d'un Observatoire de l'épargne.

L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- Échanges des derniers billets en francs.

Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- **Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à La Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2012, on dénombre vingt et un établissements de crédit soumis à la loi bancaire installés dans le département et participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie). Par ailleurs, quatre institutions financières spécialisées (parmi lesquelles la Caisse des dépôts et consignations, établissement public assimilé non soumis à la loi bancaire) interviennent également dans le département et sont considérées comme des établissements installés localement. A côté des ces établissements, d'autres établissements non recensés dans le tableau ci-dessous interviennent sporadiquement dans le département.

Nombre d'établissements de crédit

	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Etablissements de crédit installés localement	15	17	21	21	21	21
Banques commerciales	3	3	5	5	5	5
Banques mutualistes et coopératives	5	5	5	5	5	5
Sociétés financières	7	9	11	11	11	11
Institutions Financières Spécialisées	5	4	4	4	4	4

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste plutôt concentré, en dépit du nombre relativement important d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. On observe néanmoins une amélioration régulière, de 1997 à 2012, de la concurrence sur le marché de la collecte comme sur celui du financement, avec une diminution progressive de la part de marché cumulée des trois plus importants établissements.

La situation est plus heurtée sur les deux principales composantes du marché du financement. Le marché des ménages présente une concentration beaucoup plus faible que le marché des entreprises, mais son évolution s'inscrit en sens inverse sur les dernières années.

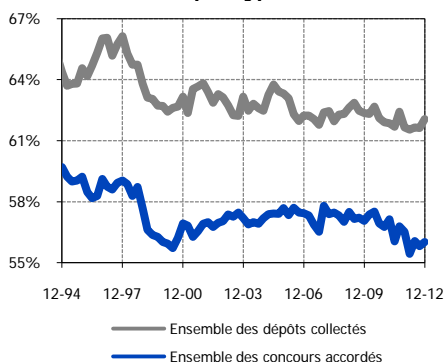
Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Parts de marché cumulées des trois principaux établissements						
Ensemble des dépôts collectés	59,2%	56,9%	57,7%	56,8%	56,5%	56,0%
Ensemble des concours accordés	64,6%	63,2%	63,3%	61,9%	61,7%	62,1%
(dt) Crédits consentis aux entreprises	57,7%	60,8%	58,9%	62,4%	62,2%	60,1%
(dt) Crédits consentis aux ménages	61,5%	55,2%	57,2%	48,9%	48,8%	50,4%

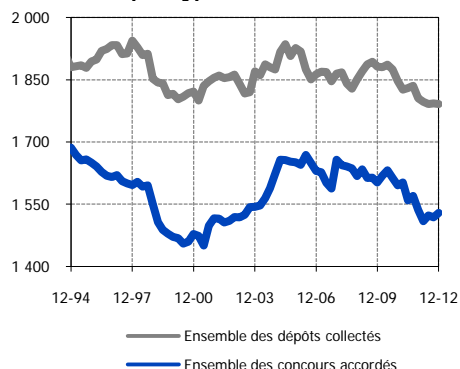
Une mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann¹. Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font apparaître des IHH oscillant entre 1 600 et 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Si la concentration sur le marché de l'octroi de crédit s'est intensifiée au début des années 2000, elle s'est stabilisée depuis 2005. Elle a parallèlement peu évolué sur le marché des dépôts.

Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1994 à 2012 (établissements locaux uniquement - hors IFS)

Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché



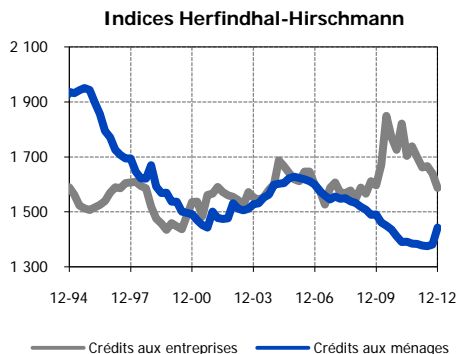
Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)						
Marché de l'ensemble du crédit	1 650	1 478	1 651	1 596	1 536	1 529
Marché de l'ensemble des dépôts	1 894	1 822	1 926	1 847	1 805	1 791
Marché du crédit aux entreprises	1 507	1 536	1 618	1 726	1 698	1 588
Marché du crédit aux ménages	1 944	1 492	1 628	1 412	1 383	1 442

¹ Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

Les différences observées par type de marché et d'activité apparaissent plus ou moins corrélées au nombre d'établissements intervenants sur ces marchés. La collecte d'épargne présente ainsi un nombre restreint d'établissements autorisés à collecter des ressources auprès de la clientèle, tandis que le financement des particuliers présente un nombre plus élevé d'établissements en concurrence.

Néanmoins, la concentration peut être impactée par d'autres éléments. Ainsi, alors que les marchés du financement des ménages et des entreprises présentaient des niveaux de concentration comparables entre 1997 et 2007, la crise financière de 2008-2009 a conduit temporairement à une forte dégradation de la concurrence sur le marché du crédit aux entreprises alors qu'elle a eu un effet inverse temporaire sur les crédits aux ménages.



2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CRÉDITS PAR CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit (hors IFS – institutions Financières Spécialisées) est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 45,8 % à fin décembre 2012, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Les deux catégories d'établissements de crédit se partagent par contre à peu près équitablement le marché de la collecte de ressources.

Ventilation des crédits consentis et des dépôts collectés par catégories d'établissements

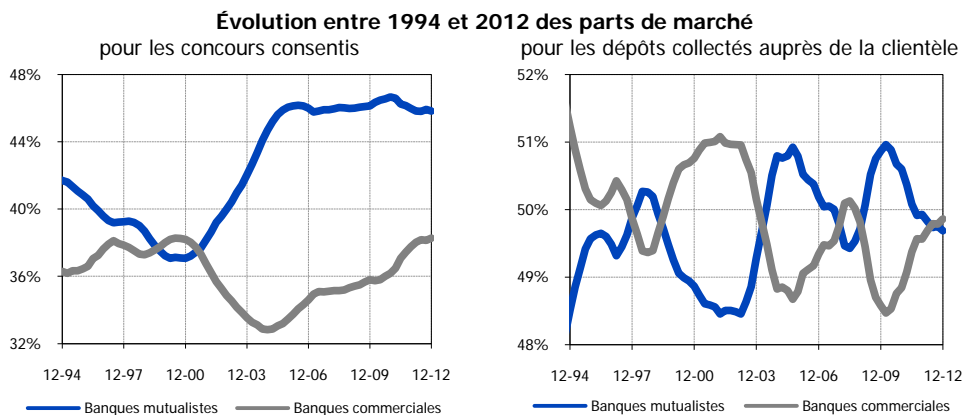
<i>en millions d'euros</i>	12-95	12-00	12-05	12-10	12-11	12-12
Distribution de crédits bancaires	3 902	5 812	9 260	12 800	12 808	12 935
Banques commerciales	36,8%	38,2%	33,8%	36,0%	38,3%	38,3%
Banques mutualistes	40,7%	37,5%	46,0%	46,7%	45,4%	45,9%
Sociétés financières	22,5%	24,3%	20,2%	17,3%	16,3%	15,8%
Collecte de dépôts	3 941	5 726	8 652	10 629	10 944	11 369
Banques commerciales	50,2%	50,7%	48,8%	48,6%	49,8%	50,3%
Banques mutualistes	49,5%	48,9%	50,8%	50,8%	49,7%	49,2%

En matière de crédits consentis, la part de marché des banques mutualistes reste relativement stable depuis 2005, un peu au dessus de 45 %, après avoir très fortement crû entre 2001 et 2004 (+ 9 points de parts de marché).

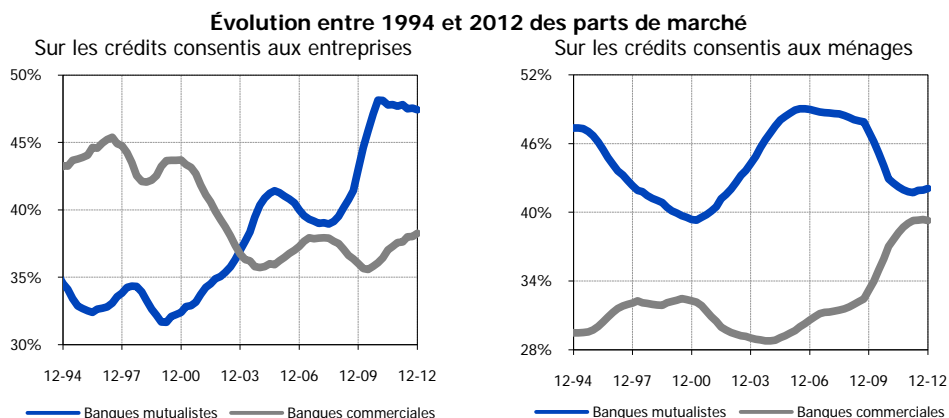
Les cinq banques commerciales (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 38,3 % à fin 2011, en nette progression depuis 2005. A l'inverse des banques mutualistes, les banques commerciales regagnent depuis 2005 le terrain perdu entre 2000 et 2004 (- 6 points de parts de marché), en raison d'une part du développement de la Banque Postale sur le marché de la distribution de crédits, et d'autre part de l'adossement de la BFCOI à la Société Générale, qui lui permet de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.

Enfin, les sociétés financières continuent, comme les années précédentes, de perdre en 2012 des parts de marché (de 16,3 % à 15,8 %). Depuis le début de la crise économique dans

le département en 2008, elles ont perdu au total 3 points de parts de marché, en liaison avec le recul de leur segment de marché (notamment le financement de l'automobile et des biens d'équipement des professionnels).



Le positionnement des intervenants bancaires s'est également modifié au cours des dernières années. Auparavant, les banques commerciales s'intéressaient plus particulièrement au financement de la clientèle des entreprises tandis que les banques mutualistes étaient plutôt tournées vers le financement des ménages. On s'aperçoit désormais que la situation s'est inversée, avec des banques mutualistes dominantes sur le marché des entreprises (leur part de marché a progressé de 15 points entre 2000 et 2012 lorsque celle des banques commerciales baissait de 5 points).



Inversement, les banques commerciales ont rattrapé leur retard sur la clientèle des ménages. Alors que l'écart en parts de marché approchait 20 points dans les années 2005-2006, il a fortement décliné entre 2010 et 2012.

En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se sont toujours partagé le marché de manière assez stable et équilibrée. Les années 2011 et 2012 enregistrent cependant une progression des parts de marché des banques commerciales (+ 1,7 point), au détriment des banques mutualistes (- 1,6 point).

2.4 LES EFFECTIFS

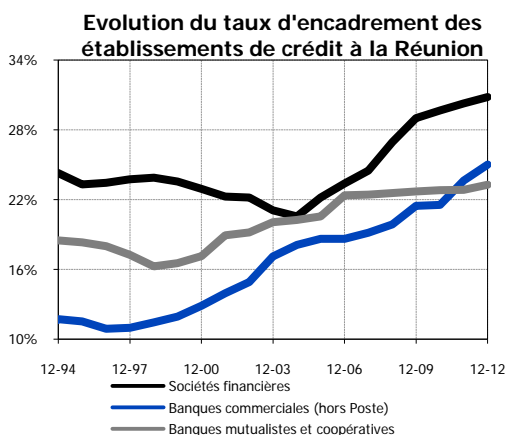
Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux ont enregistré une très légère hausse en 2012 (+ 0,3 %) après + 2,1 % en 2011 et + 1,0 % en 2010. Les effectifs s'établissent ainsi à 2 423 salariés au 31 décembre 2012.

Il s'agit de la dixième année de croissance consécutive des effectifs des établissements de crédit. La dernière baisse des effectifs avait été enregistrée en 2002, après qu'ils aient fortement progressé auparavant, en raison du passage à l'an 2000 et surtout de l'introduction de l'euro fiduciaire.

Effectifs des établissements de crédit locaux

		1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Effectifs totaux	ensemble	1 764	1 913	2 132	2 355	2 417	2 423	0,3%
	cadres	271	304	425	547	585	607	3,8%
	techniciens	1 493	1 609	1 707	1 808	1 832	1 816	-0,8%
(dt) Banques commerciales		52,2%	47,5%	44,0%	42,8%	42,2%	41,7%	-1,1%
(dt) Banques mutualistes		36,2%	39,3%	42,2%	43,4%	43,9%	44,5%	1,4%
(dt) Sociétés financières		11,7%	13,2%	13,7%	13,9%	13,9%	13,8%	-1,2%
Taux d'encadrement								
Ensemble des E.C locaux		15,4%	15,9%	19,9%	23,2%	24,2%	25,1%	3,5%

Le taux d'encadrement des établissements de crédit continue à progresser en 2012 (+ 0,9 point après + 1,0 point en 2011) pour s'établir à 25,1 %, contre 16 % au début des années 2000. Il est beaucoup plus élevé dans les sociétés financières installées à La Réunion, où il représente près du tiers des effectifs (30,8 % en 2012), que dans les banques commerciales (25,0 %) ou mutualistes et coopératives (23,3 %). Il a néanmoins très fortement progressé sur ces dernières années dans les banques commerciales, puisqu'il a doublé entre le début des années 2000 et 2012.



3. La densité du système bancaire

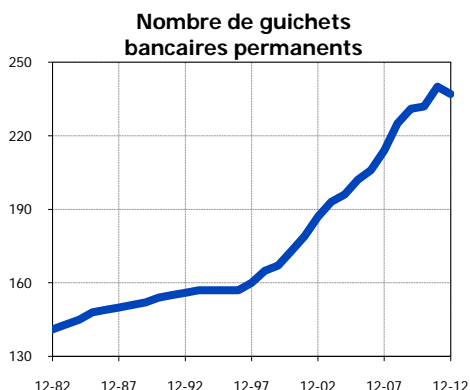
3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 237 implantations permanentes à fin décembre 2012 (y compris celles de la Banque Postale), en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le département a ainsi enregistré la fermeture de trois agences en 2012, contre l'ouverture de huit agences l'année précédente. Ces fermetures correspondent à des réaménagements d'agences spécialisées (grandes entreprises, clientèle professionnelle, habitat ou collectivités locales) d'un établissement de la place.

Globalement, on assiste ainsi depuis 2009-2010 à une stabilisation du nombre d'agences bancaires, qui plafonne vers 230 guichets. Ce plafonnement fait suite à un mouvement de densification des réseaux des banques, continu de 1997 à 2008, qui s'est combiné avec l'ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché.



Nombre de guichets bancaires permanents

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Nombre de guichets bancaires	157	173	202	232	240	237	-1,3%
- Banques commerciales	119	124	139	156	160	161	0,6%
(dt) Banque Postale	86	89	94	96	98	97	-1,0%
- Banques mutualistes	38	49	63	76	80	76	-5,0%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 210	4 138	3 834	3 569	3 498	3 535	1,1%

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent¹ s'établit à 3 535 habitants fin 2012 à La Réunion, en légère dégradation par rapport à l'année passée. Ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine² (un guichet pour 1 618 habitants). Cette situation n'implique cependant pas nécessairement une moindre accessibilité, en raison de la géographie du département de La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre en effet sur les zones côtières, dans et à proximité des grandes agglomérations autour desquelles s'organisent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,6 km² en 2012 contre un guichet pour 14,0 km² pour la France métropolitaine.

¹ Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

² Source : Fédération Bancaire Française.

Nombre d'habitants par guichet bancaire par zone géographique

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Région Nord	4 366	4 454	3 574	3 326	3 156	3 126	3 236	3 104	3 278
Région Est	4 433	4 133	4 344	4 307	4 394	4 289	4 324	4 378	4 433
Région Ouest	4 163	3 878	3 591	3 618	3 496	3 416	3 437	3 473	3 452
Région Sud	3 981	4 132	4 037	3 867	3 736	3 683	3 574	3 406	3 485

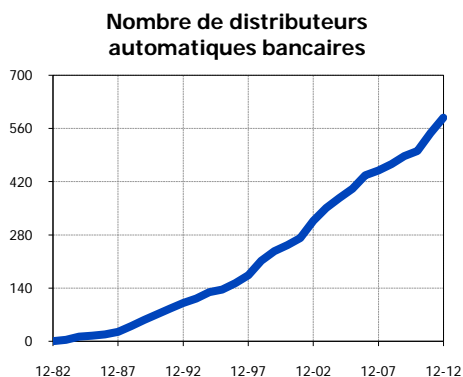
Source : Insee pour les recensements de la population

Le niveau d'équipement en guichets bancaires apparaît relativement uniforme sur le territoire, même si la région Est est globalement un peu moins bien équipée que les autres régions de l'île. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 2 201 habitants, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud reste toujours la moins bien équipée (6 106 habitants pour une seule agence postale).

Quelques établissements bancaires, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de toute la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les écarts les plus reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un bureau de poste unique. A l'inverse, la commune de Saint-Denis est équipée de 48 guichets, dont 15 bureaux de poste, soit un guichet pour 2 945 habitants.

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 588 automates bancaires en fonction dans le département à fin 2012, contre 548 un an auparavant, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement. Quarante nouveaux automates ont ainsi été mis en place au cours de l'année 2012, après quarante-sept en 2011 et vingt-quatre en 2010. Les banques du département poursuivent donc leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations.



Nombre de distributeurs automatiques de billets

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Distributeurs automatiques	136	253	401	501	548	588	7,3%
(dt) Banques commerciales	56	116	198	271	299	348	16,4%
(dt) Banques mutualistes	80	136	183	209	226	237	4,9%
(dt) Autres établissements (1)	0	1	20	21	23	3	-87,0%
Nombre d'habitants par DAB-GAB	4 860	2 830	1 931	1 639	1 514	1 425	-5,8%

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales (GE Money et Compagnie financière de Bourbon jusqu'en 2011)

Le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à La Réunion (1 425 habitants par automate en 2012) reste néanmoins inférieur à celui observé pour la France entière (1 122 habitants par DAB-GAB en 2010). L'écart avec la métropole s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 149 habitants pour la France entière.

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Région Nord	3 590	2 474	1 619	1 440	1 494	1 407	1 371	1 242	1 219
Région Est	6 797	2 649	2 305	2 154	2 045	1 969	1 953	1 830	1 655
Région Ouest	4 898	2 893	1 795	1 688	1 624	1 591	1 588	1 492	1 408
Région Sud	5 498	3 190	2 196	2 002	1 918	1 877	1 798	1 656	1 522

Source : Insee pour les recensements de la population

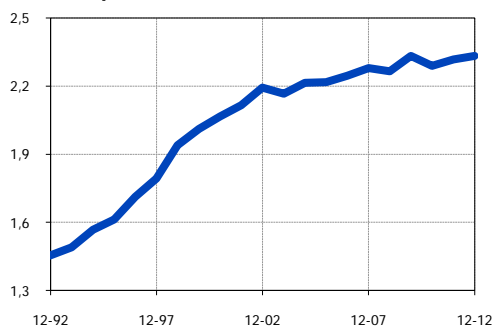
Contrairement à l'implantation des agences, relativement homogène sur le territoire, les taux d'équipement en automates diffèrent selon les zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires assez proche de la moyenne nationale, avec 1 219 habitants par automate. Les distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sont concentrés sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. En moyenne, depuis 1999, ces trois grandes agglomérations regroupent la moitié des distributeurs installés dans le département, avec une proportion assez comparable selon les établissements.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,96 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2012, dont 700 000 comptes de dépôts à vue. Ce nombre est en hausse (+ 1,7 %, après + 2,2 % l'année précédente).

Rapporté à la population, le nombre de comptes par habitant continue également de progresser pour s'établir à 2,33 comptes de dépôts ou d'épargne, mais à un rythme plus lent depuis 2002.

Evolution du nombre de comptes par habitant à La Réunion



Comme l'année précédente, cette hausse mesurée du nombre total de comptes masque une hausse sensible du nombre de livrets A (+ 3,6 % en 2012 après + 4,2 % en 2011), compensée par les baisses des autres formes de comptes à régime spécial (- 2,7 % pour les livrets ordinaires, - 3,3 % pour les livrets jeunes et - 5,4 % pour les livrets d'épargne populaire). Le nombre de comptes et plans d'épargne logement baisse également (respectivement de 3,0 % et 1,4 %).

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

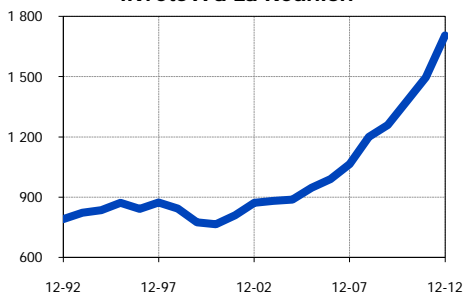
	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Nombre total de comptes	1 066,2	1 479,3	1 717,4	1 880,5	1 922,3	1 955,5	1,7%
(dt) Banques commerciales	59,2%	60,0%	58,3%	58,5%	59,1%	59,4%	0,5%
(dt) Banques mutualistes	40,8%	40,0%	41,7%	41,5%	40,9%	40,6%	-0,7%
Nombre de comptes par habitant	1,613	2,066	2,218	2,290	2,318	2,334	0,7%

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 222 € à fin 2012, soit un montant pratiquement identique à celui de 2011. Il s'élevait à 3 707 € dix ans auparavant (2002) et à 2 830 € vingt auparavant (1992). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit pour sa part à 2 173 € en 2012, contre 1 248 € en 2002 et 1 000 € en 1992).

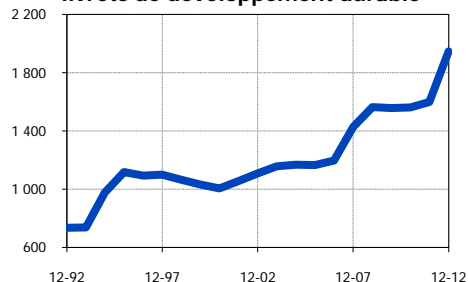
Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	1992	2002	2012	1992	2002	2012
Dépôts à vue	276,9	513,9	701,2	2 830	3 707	5 222
Dépôts à terme	6,3	11,0	22,0	56 901	34 906	31 736
Comptes sur livrets	513,1	939,9	1 106,1	1 000	1 248	2 173
(dt) Livrets A	379,3	513,7	618,5	790	873	1 706
(dt) Livrets ordinaires	98,5	188,7	202,4	1 878	2 558	4 349
(dt) Livrets Jeunes	0,0	89,3	87,9	0	314	436
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	1,3	30,2	28,2	2 762	2 751	3 566
(dt) Livrets de développement durable	34,0	118,1	169,1	735	1 108	1 947
Comptes d'épargne-logement	47,5	54,1	52,3	2 580	3 629	4 107
Plans d'épargne-logement (PEL)	33,3	83,7	70,6	7 213	8 854	10 835
Plans d'épargne populaire (PEP)	17,6	12,4	2,9	5 336	10 200	18 898
Total	900,6	1 625,8	1 955,5	2 768	2 959	4 160

Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (436 € en 2012). Ces différences peuvent notamment s'expliquer par les plafonds maximums différents de chaque type de placement (1 600 € maximum pour les livrets jeunes contre 22 950 € pour un livret A), mais aussi par des durées de détention plus réduites.

Evolution de l'encours moyen des livrets A à La Réunion



Evolution de l'encours moyen des livrets de développement durable

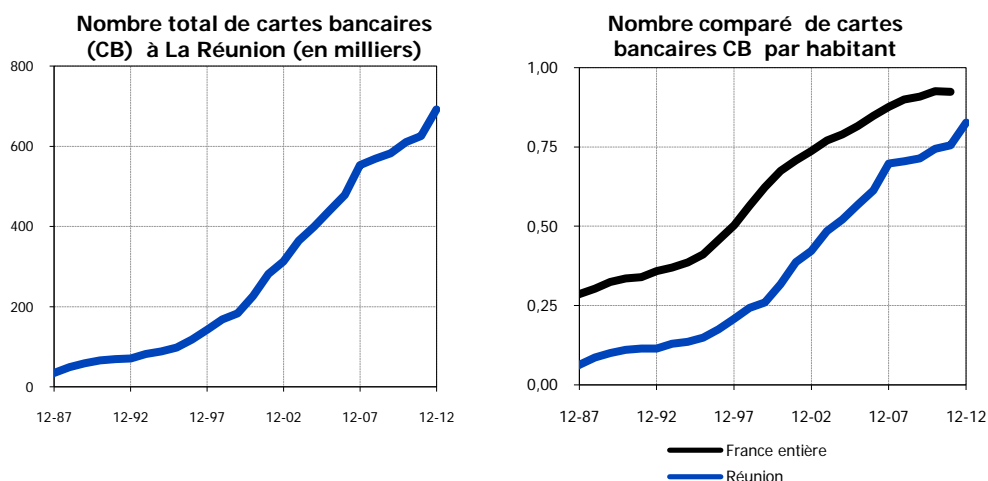


Les encours moyens des livrets reflètent par ailleurs les évolutions législatives successives. Ainsi, les livrets A ont été impactés en 2008-2009 par la généralisation de leur commercialisation par les banques commerciales (1^{er} janvier 2009) puis en 2012 par le relèvement progressif de leur plafond (précédemment de 15 300 €). Les livrets de développement durable (ex-codevi) ont également enregistré en 2012 un doublement de leur plafond (de 6 000 € à 12 000 €).

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à La Réunion s'établit à 692 300 unités fin décembre 2012, en hausse de + 2,5 % sur un an.



A cette date, on dénombre également 100 300 cartes de retrait privées (cartes qui ne peuvent être utilisées que dans les distributeurs de la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale¹. Ces cartes de retrait "maison" représentent ainsi toujours une proportion relativement importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (12,7 % en 2012), malgré la politique de substitution progressive par des cartes bleues.

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit fin 2012 à 0,83 unité par habitant, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,924 carte CB par habitant en 2011). L'écart a eu tendance à diminuer régulièrement jusqu'en 2007, mais semble désormais se stabiliser.

¹ Le nombre de cartes de retrait 'maison' distribuées par la Banque Postale n'est pas disponible entre 1999 et 2006, même si de nombreuses cartes de ce type étaient déjà en circulation.

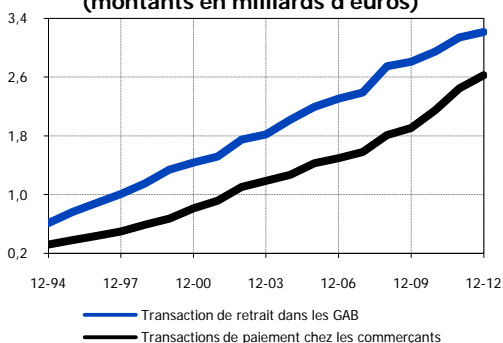
Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Cartes de retrait d'espèces ou de paiement en interbancaire (dont) cartes dites de prestige	98,2	226,8	439,6	610,8	625,9	692,3	10,6%
Cartes de retrait 'maison'	282,2	204,5	108,8	101,9	96,9	100,3	3,5%
Proport° des cartes maison	74,2%	47,4%	19,8%	14,3%	13,4%	12,7%	-
Nombre de cartes CB par habitant	0,149	0,317	0,568	0,744	0,755	0,8263	9,4%
Ecart avec la métropole	63,9%	53,0%	30,4%	19,6%	18,3%		-

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 588 distributeurs automatiques installés dans l'île progresse sensiblement entre 2011 et 2012 (+ 5,1 % après + 4,5 % l'année précédente) pour s'établir à 40,7 millions de transactions. La valeur cumulée de ces retraits progresse également sensiblement (+ 2,4 % en 2012) bien qu'à un rythme inférieur à celui enregistré en 2011 (+ 6,5 %). La valeur totale des retraits par carte atteint ainsi 3,2 milliards d'euros en 2012 contre 3,1 milliards l'année précédente.

Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire (montants en milliards d'euros)



Le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés a également nettement progressé en 2012 (+ 7,9 %) pour s'établir à 50,7 millions de transactions. Le montant des paiements par carte bancaire chez les commerçants équipés s'établit à 2,6 milliards d'euros, en hausse de + 7,4 %. Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants continue également d'augmenter sensiblement (+ 8,0 % en 2012 après + 19,5 % en 2011).

Transactions de retrait par carte bancaire dans les GAB

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Nb. de transactions (en millions)	8,1	15,8	25,6	37,1	38,7	40,7	5,1%
Montant des transactions (en millions d'€)	762	1 437	2 193	2 947	3 140	3 217	2,4%
Montant moyen d'un retrait (en €)	94,49	90,67	85,55	79,53	81,08	79,07	-2,5%
Moyenne France entière	59,89	59,76	68,58	76,16	77,53		

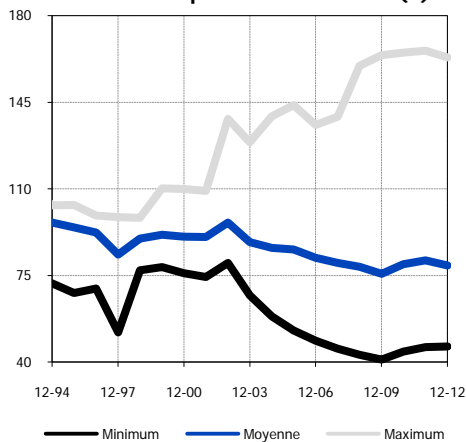
Transactions de paiement par carte bancaire chez les commerçants

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	12/11
Nb. de terminaux électroniques installés	2 811	5 290	8 664	9 618	11 550	12 475	8,0%
Nb. de transactions (en millions)	6,20	13,79	23,10	41,23	46,94	50,65	7,9%
Montant des transactions (en millions d'€)	380	810	1 426	2 152	2 446	2 627	7,4%
Montant moyen d'un paiement (en €)	61,32	58,73	61,74	52,20	52,11	51,87	-0,4%
Moyenne France entière	48,21	46,48	47,58	47,62	47,85		

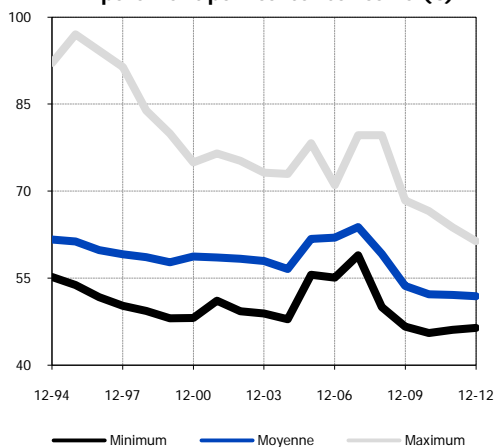
Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique s'élève à 79 euros à La Réunion en 2012, en baisse de 2,5 % par rapport à 2011. A titre de comparaison, il s'élevait à 77 euros en moyenne en 2011 pour la France entière, soit un montant très proche. Le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit pour sa part à un peu moins de 52 euros en 2012, en baisse de 0,4 % par rapport à 2011 (contre un peu moins de 48 euros pour la France entière).

On observe néanmoins des écarts importants entre les différents réseaux et les différentes banques. Le montant moyen des retraits dans les distributeurs des diverses banques s'échelonne ainsi selon les réseaux d'un minimum de 46 euros par retrait à un maximum de 163 euros. Il en va de même pour les paiements par carte chez les commerçants, avec des moyennes par banques qui vont de 46 euros à 61 euros.

Montant moyen d'une transaction de retrait par carte bancaire (€)



Montant moyen d'une transaction de paiement par carte bancaire (€)



En France métropolitaine, en 2011, les paiements en ligne s'élèvent à 28,7 milliards d'euros pour 440,3 millions de transactions, soit un peu plus de 6 à 8 % des transactions de paiement par cartes (source GIE Cartes Bancaires). Peu de chiffres sont disponibles concernant les achats en ligne des réunionnais, effectués pour la majeure partie sur des sites nationaux. Cependant, à La Réunion aussi, les dépenses sur Internet prennent de l'ampleur.

5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, d'en diminuer le coût pour les bénéficiaires. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Auparavant géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris par l'Agence Française de Développement (AFD) depuis janvier 2009, avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, État et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2012, le nombre de garanties octroyées par le Fonds DOM s'est établi une nouvelle fois en baisse (- 7,0 % entre 2011 et 2012 après - 9,9 % l'année précédente) à 575 garanties. L'encours des risques garantis s'inscrit également en baisse en 2012 (- 9,6 % à 39,5 millions d'euros) après plusieurs années de hausse régulière (+ 6,6 % en 2011 et + 9,6 % en 2010), correspondant à 73,7 millions d'euros de crédits bancaires en intervention (- 11,0 % sur un an après + 11,4 % entre 2010 et 2011).

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

(montants en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	12/11
Nombre de garanties octroyées	630	686	618	575	-7,0%
Montant en risque (autorisations)	37,434	41,025	43,739	39,527	-9,6%
Montant en intervention (crédits bancaires)	64,583	74,424	82,880	73,731	-11,0%

Source : Agence française de développement

L'encours total de garanties (engagements en risques valides) du fonds DOM s'établit également en retrait en 2012 (- 12,5 % contre + 6,2 % l'année précédente) à 131,4 millions d'euros à fin décembre 2012.

Engagements valides du Fonds DOM - Encours de contentieux net

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	12/11
Encours restant en garantie	120,354	141,578	150,356	131,498	-12,5%
Encours de contentieux net	10,519	14,442	16,474	16,292	-1,1%
Taux de contentieux net	0,087	10,2%	11,0%	12,4%	-

Source : Agence française de développement

Au 31 décembre 2012, l'encours des garanties comptabilisées en douteux (précontentieux et contentieux net) s'établissait à 17,6 millions d'euros (contre 18,8 millions d'euros l'année précédente), dont 16,3 millions d'euros (16,5 millions d'euros en 2011) d'encours de contentieux net (contentieux brut retraité des annulations, récupérations et indemnisations). L'encours de contentieux net diminue ainsi légèrement entre 2011 et 2012 (- 1,1 % après + 14,1 % l'année précédente).

Le taux de douteux (contentieux net et précontentieux) ressort à 13,4 % à fin décembre 2012, en hausse de 90 points par rapport à fin décembre 2011 (12,5 %). La progression du taux de douteux les années antérieures (+ 80 points entre 2010 et 2011 et + 260 points entre 2009 et 2010) s'expliquait essentiellement par un accroissement du risque en lien avec le contexte économique dégradé. La hausse de cette année trouve par contre principalement son explication par la diminution des encours garantis.

Taux de douteux brut (contentieux nets et pré-contentieux)

	2009	2010	2011	2012	12/11
Taux de douteux brut	9,1%	11,7%	12,5%	13,4%	90 pts

Source : Agence française de développement

5.2 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système actuel réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilir/Solendi).

Le fonds est alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros et sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis.

Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle à posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

La production globale du fonds unifié en faveur de l'habitat social s'est élevée à 930 octrois sur l'année 2012, en légère baisse par rapport à 2011 (945 octrois) pour un encours de 25 millions d'euros de financement à l'habitat garanti, en hausse de + 3,0 % par rapport à l'année précédente.

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 465	1 244	1 406	945	930	-1,6%
Montant garantis (en millions d'euros)	24,100	32,273	28,688	32,460	24,294	25,028	3,0%
Montant moyen (en milliers d'euros)	19,7	22,0	23,1	23,1	25,7	26,9	4,7%

Source : Agence française de développement

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gère à fin décembre 2012 un total de 15 574 dossiers (- 2,1 % par rapport à 2011) représentant un encours global de garanties consenties de 213,6 millions d'euros (- 1,7 % par rapport à 2011). Les garanties compromises s'inscrivent également en baisse en 2012 (- 7,7 % à 10,7 millions d'euros), après plusieurs années de hausse continue (+ 10,5 % en 2011 après + 13,1 % en 2010).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,330	15 326	187,708	14 714	7,622	612	3,90%	3,99%
2008	208,214	16 373	201,038	15 724	7,176	649	3,45%	3,96%
2009	214,364	16 624	205,053	15 811	9,311	813	4,34%	4,89%
2010	216,639	16 272	206,105	15 301	10,534	971	4,86%	5,97%
2011	217,330	15 915	205,691	14 849	11,638	1 066	5,36%	6,70%
2012	213,579	15 574	202,835	14 536	10,743	1 038	5,03%	6,66%
Var. 12/11	-1,7%	-2,1%	-1,4%	-2,1%	-7,7%	-2,6%	-32 pt	-3 pt

Source : Agence française de développement

Section 2

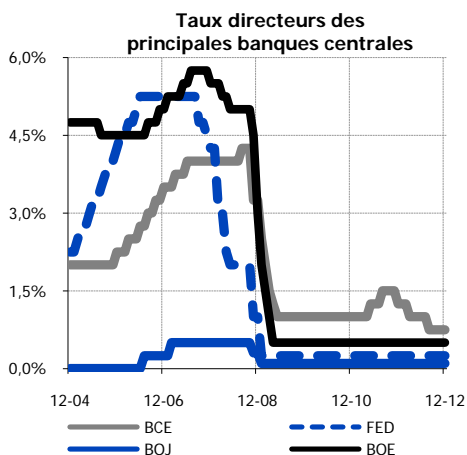
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012. Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-) Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FESF) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au

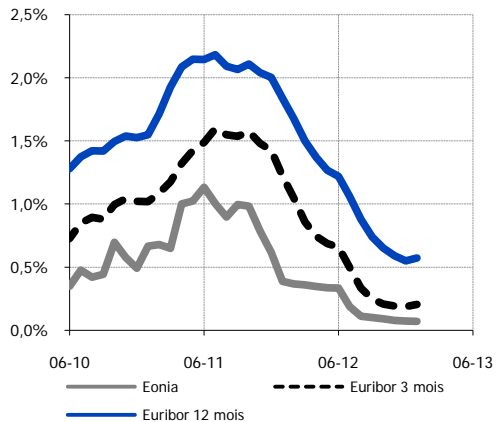
jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

Principaux taux du marché monétaire européen



1.2 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement³. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013¹. L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50% à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	05-09	08-09	08-10	02-11	08-11	02-13
Livret A	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

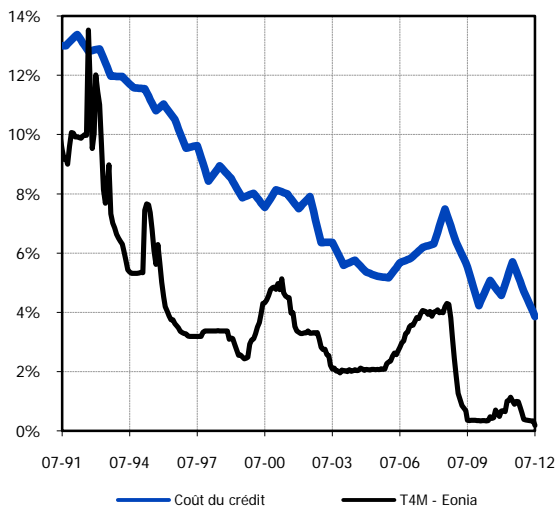
	03-90	03-95	07-00	07-05	07-10	07-11	01-12	07-12
Taux moyen pondéré global	12,94%	11,55%	7,54%	5,22%	5,08%	5,71%	4,71%	3,85%
Taux moyen à court terme	13,42%	11,96%	7,91%	5,78%	5,25%	6,12%	4,69%	3,40%
Taux moyen à terme	11,53%	9,67%	6,18%	4,26%	4,90%	5,26%	4,74%	4,68%

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à La Réunion s'établit ainsi à 3,85 % lors de la dernière enquête réalisée en juillet 2012, en forte baisse par rapport aux deux dernières enquêtes. Le coût du crédit aux entreprises, qui avait pâti en 2007 et en 2008 du renchérissement des taux de marché et du resserrement des conditions débitrices des banques, retrouve depuis début 2010 ses niveaux antérieurs à la crise financière, en corrélation avec le très bas niveau des taux de refinancement enregistrés sur le marché monétaire.

¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

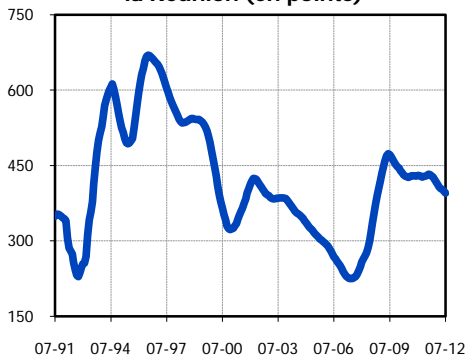
En liaison avec la crise financière, l'écart avec les taux de marché s'est nettement accru à compter de 2007, mais diminuée à nouveau progressivement pour s'établir désormais aux alentours de + 400 points par rapport au taux Eonia. Cet écart avait eu tendance à baisser continuellement à partir des années 2000 pour atteindre au plus bas un peu plus de 200 points en moyenne en 2006. Par ailleurs ces écarts dépendent des tranches de montant. L'écart avec le taux Eonia atteint ainsi 900 points en juillet 2012 pour les crédits consentis aux entreprises d'un montant inférieur à 15 245 euros, contre 300 points pour les crédits d'un montant supérieur à 76 225 euros.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion

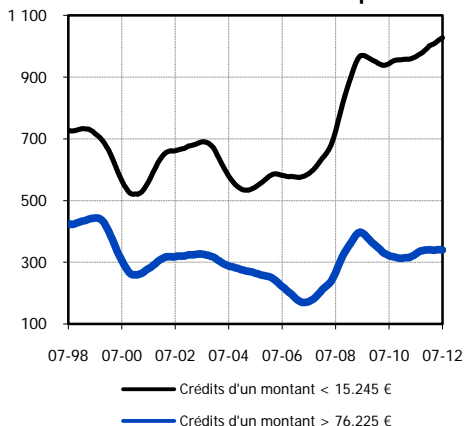


Écart entre le coût global du crédit aux entreprises et les taux de marché (Eonia)

Evolution lissée de l'écart global à la Réunion (en points)



Écarts en fonction du montant des crédits consentis aux entreprises



1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Catégories de crédit	Plafonds de l'usure applicables à compter de						
	07-11	10-11	01-12	04-12	07-12	10-12	01-13
Prêts immobiliers							
- Prêts à taux fixe	5,97%	6,23%	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
- Prêts à taux variable	5,33%	5,61%	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
- Prêts relais	6,07%	6,28%	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
Autres prêts							
- Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros (*)	21,41%	21,03%	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
- Prêts personnels et autres prêts							
* d'un montant compris entre 1.524 euros et 3.000 euros	11,22%	12,76%	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
* d'un montant compris entre 3.000 euros et 6.000 euros	10,46%	11,65%	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
* d'un montant supérieur à 6.000 euros	9,34%	10,10%	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament							
* d'un montant compris entre 1.524 euros et 3.000 euros	19,37%	19,27%	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
* d'un montant compris entre 3.000 euros et 6.000 euros	18,61%	18,16%	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
* d'un montant supérieur à 6.000 euros	17,49%	16,62%	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%
Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle							
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,13%	9,61%	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,29%	5,52%	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,08%	6,36%	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
- Découvert en compte	13,88%	13,84%	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,00%	6,36%	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
Prof. - Découverts en compte (**)	13,88%	13,84%	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

2. L'observatoire des tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale »

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent ceux de l' « extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre octobre 2011 et octobre 2012 et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Toutefois, les établissements domiens facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle, alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole. De même, une partie des établissements bancaires domiens et réunionnais appliquent également des frais unitaires sur les prélèvements, alors qu'en métropole la facturation a majoritairement lieu uniquement à la mise en place du prélèvement, soit une tarification globalement moins onéreuse.

Tarifs bancaires moyens (en euros)

	Octobre 2011			Octobre 2012		
	Réunion	Moyenne DOM	Moyenne CCSF	Réunion	Moyenne DOM	Moyenne CCSF
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	23,65	26,37	sans objet	19,27	24,32	sans objet
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,84	0,92	0,71	0,13	0,60	0,62
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	1,33	1,04	2,22	n.s	n.s	2,08
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,38	0,37	0,25	n.s	n.s	0,26
VIREMENT SEPA						
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,69	3,80	3,49	3,39	3,63	3,51
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01
PRELEVEMENT						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,19	1,34	2,96	0,20	0,97	2,80
Frais par prélèvement	0,76	0,34	0,00	0,49	0,24	0,00
CARTE BANCAIRE						
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,79	43,86	43,83	43,13	43,43	44,22
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,72	35,97	36,94	37,07	36,90	37,87
- Carte de paiement à autorisation systématique	29,22	28,16	29,54	29,77	28,70	29,87
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établt de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81	0,22	0,25	0,89
DIVERS						
COMMISSION D'INTERVENTION	9,00	9,70	8,29	8,86	9,54	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	22,30	23,42	24,28	22,32	23,72	24,33

S.O : Sans Objet (service non proposé)

3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

3.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée présentée ici concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place¹, qui représentent près de la moitié des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF			PASSIF			
2000	2010	2012	2000	2010	2012	
6,6%	16,4%	16,9%	Opérations de trésorerie	13,8%	38,7%	31,7%
84,5%	75,9%	74,7%	Opérations avec la clientèle	74,1%	49,0%	54,8%
8,9%	7,7%	8,4%	Autres opérations	12,1%	12,3%	13,5%
4 218	10 279	10 419	Total (millions d'€)	4 218	10 279	10 419

Au 31 décembre 2012, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 10,4 milliards d'euros, inchangé par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance à l'actif des opérations avec la clientèle² pour ces quatre banques (74,7 % en 2012), traduisant une forte activité d'intermédiation, même si leur poids a tendance à décroître par rapport au début des années 2000. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (54,8 %) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (31,7 % du total de bilan en 2012). Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques a ainsi fortement progressé, de moins de 15 % dans les années 2000 à plus de 30 % ces dernières années.

Le rythme de progression des crédits consentis et des dépôts collectés des quatre banques étudiées, amorcé en 2005, s'était amplifié à compter de 2009, se traduisant par de légères baisses des concours octroyés et des dépôts collectés. Les années 2011 et 2012 ont enregistré une stagnation des crédits consentis par les quatre banques (+ 0,3 % en 2012 après - 0,5 % en 2011), mais une reprise de la collecte d'épargne (+ 6,9 % en 2012 après + 5,9 % en 2011). Les crédits consentis par les quatre banques locales sous revue s'établissent ainsi à 7,8 milliards d'euros, tandis que les dépôts collectés s'élèvent à 5,7 milliards d'euros.

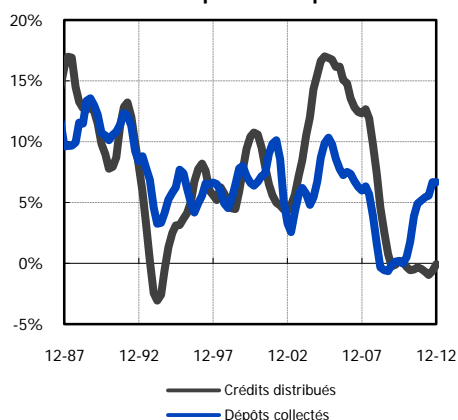
Cette évolution en sens opposé des dépôts et des crédits en 2011 et 2012 a pour conséquence une légère réduction du déficit de collecte des quatre banques réunionnaises. Celui-ci s'établit ainsi à 2,1 milliards d'euros à fin décembre 2012 contre un maximum de 3 milliards d'euros au deuxième semestre 2010. Ce déficit de collecte s'était fortement dégradé

¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion).

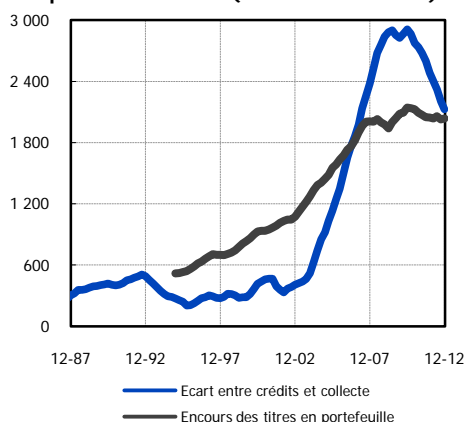
² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2011.

à partir de 2003 et se stabilisait, à un haut niveau, depuis 2008. Les dépôts collectés pris en considération n'intègrent cependant pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. Or ces placements ont longtemps augmenté plus rapidement que la moyenne des dépôts. Ils ont ainsi atteint jusqu'à un maximum de 31,0 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques étudiées à fin septembre 2010, proportion qui n'avait fait que croître depuis les années 1990. A fin décembre 2012, cette proportion s'établit en net retrait, à 25,9 %. Les banques locales ont longtemps encouragé la substitution de ces produits d'épargne intermédiés à l'épargne bilancielle traditionnelle, jusqu'à ce que la crise financière des années 2007-2009 les ramène vers la collecte d'épargne traditionnelle.

Évolutions lissées en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



Écart entre crédits et collecte des quatre banques locales et encours de la collecte en portefeuille titres (en millions d'euros)



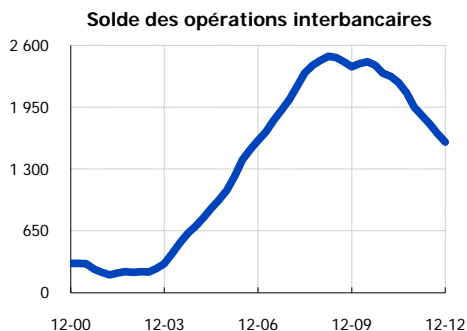
Les épargnants privilégiaient durant cette période ce type de placements pour leur épargne de préférence aux produits d'épargne bancaires traditionnels. La crise financière a également permis de rappeler la sécurité apportée par la protection des seuls placements traditionnels, et les risques associés aux portefeuilles de titres, même sous forme d'OPCVM monétaires.

Les placements sous forme de portefeuilles-titres et de produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires ont longtemps excédé le déficit entre dépôts collectés et crédits consentis (jusqu'en juin 2006). Depuis cette date, ce n'était plus le cas. En décembre 2012, les quatre banques étudiées se rapprochent à nouveau de cet équilibre, grâce à la diminution rapide du déficit de leur collecte d'épargne.

3.1.2 Soldes par type d'opérations

Le déficit des opérations avec la clientèle continue de s'améliorer sensiblement en 2012. Il s'établit ainsi à fin décembre 2012 à - 2,0 milliards d'euros, en hausse de + 14,3 % (après + 12,1 % en 2011).

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) diminue parallèlement de 18,3 % (après - 17,7 % sur l'année 2011) pour s'établir désormais à 1,5 milliard d'euros en fin d'année.



Décomposition des soldes par type d'opération

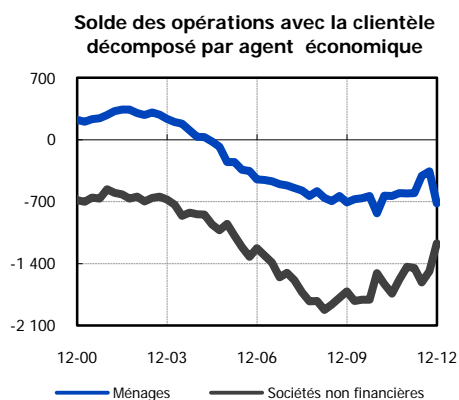
(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2011	2012	Var.
Solde par type d'opération							
- Opérations de trésorerie	305	1 036	2 343	2 298	1 891	1 544	-18,3%
- Opérations avec la clientèle	-441	-1 327	-2 771	-2 765	-2 429	-2 081	14,3%
- Autres opérations	136	292	427	467	538	537	-0,3%
(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie							
- avec l'ensemble des EC	361	1 099	2 310	2 101	1 862	1 545	-17,0%
- avec siège et succursales	18	77	179	322	165	114	-31,3%
- caisse & réserves obligatoires	-74	-140	-145	-124	-136	-115	16,0%

Ressources (+), Emplois (-)

3.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agents économiques

Les quatre banques affichent un déficit entre collecte d'épargne et octrois de crédits pour toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit est le plus important (- 1,2 milliard d'euros en 2012, après - 1,9 milliard d'euros début 2009). C'est aussi sur cette catégorie d'agents que les banques ont fait principalement porter le redressement de leur déficit de collecte.

Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis 2005, présentent pour leur part un déficit de collecte de - 0,7 milliard d'euros en 2012, en dégradation de - 18,3 % par rapport à 2011 (contre + 26,8 % l'année précédente).



Les quatre principales banques réunionnaises n'ont cependant pas connu de réelles difficultés de refinancement ces dernières années, même au plus fort de la crise financière, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains. La diminution de leur

besoin de refinancement en 2012 continue de s'expliquer à la fois par une faible demande de crédits, par un retour à une certaine orthodoxie en matière d'octroi de crédit et par une attention particulière portée à la collecte de ressources bilancielle comme les comptes à terme.

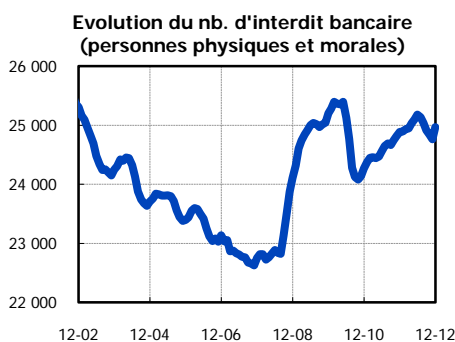
Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2011	2012	Var.
Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique							
Sociétés non financières	-682	-952	-1 714	-1 509	-1 434	-1 171	18,4%
Ménages	226	-253	-710	-830	-608	-719	-18,3%
Autres agents économiques	15	-123	-347	-426	-387	-191	50,7%
Ressources (+), Emplois (-)							

3.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

3.2.1 Évolution des indicateurs de vulnérabilité

L'année 2012 a enregistré une diminution de la plupart des indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises. Le nombre de personnes physiques en interdit bancaire a ainsi diminué de -0,6 % (contre +2,6 % en 2011), et les personnes morales de -1,8 % (+2,5 % précédemment). A noter que le nombre de personnes interdit bancaire avait atteint un point bas en dessous de 23 000 inscriptions en 2007, avant de remonter fortement entre 2008 et 2009.

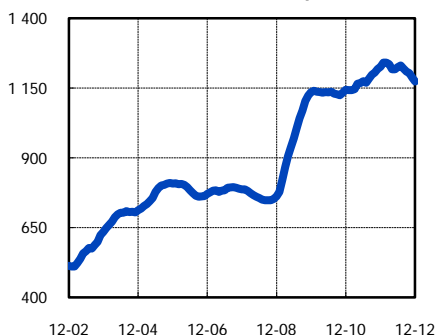


Indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Interdits bancaires							
- Personnes physiques	16 634	26 513	21 174	21 554	22 119	21 987	-0.6%
- Personnes morales	-	2 675	2 176	2 656	2 723	2 673	-1.8%
Surendettement							
- Nb. annuel de dossiers déposés	-	2 128	814	1 147	1 241	1 153	-7.1%
Effets impayés							
- Nb. d'effets impayés	10 542	18 414	10 301	9 110	8 505	7 090	-16.6%
- Montant des impayés (k€)	61 186	78 988	47 328	59 144	49 359	34 704	-29.7%

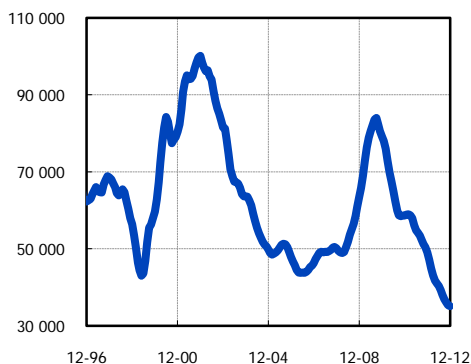
Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de dossiers de surendettement déposés s'est élevé à 1 153 sur l'ensemble de l'année 2012, en recul de 6,7 % par rapport à 2011. On demeure néanmoins proche du haut niveau atteint au plus fort de la crise financière et économique de 2009, en nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département, avec un palier proche de 1 150 dossiers par an (contre 750 à 800 dossiers entre 2005 et 2008). Néanmoins, même s'il a fortement augmenté ces dernières années, le nombre de dossiers rapporté à la population reste très inférieur à celui observé au niveau national.

Evolution du nombre de dossiers de surendettement déposés



Par ailleurs, le nombre d'effets impayés sur les entreprises déclaré par les banques s'établit à 7 090 sur l'ensemble de l'année 2012, en baisse de - 16,6 % par rapport à 2011 (après - 6,6 % l'année précédente). La baisse est une nouvelle fois plus marquée pour les montants des effets impayés déclarés en cumul annuel, qui s'établit à 34,7 millions d'euros en 2012, en baisse de - 29,7 % par rapport à 2011 (après - 16,5 % précédemment). Cet indicateur retrace bien les évolutions de la conjoncture économique du département, les pics de 2001-2002 et 2008-2009 correspondants aux principales crises économiques et financières enregistrées.

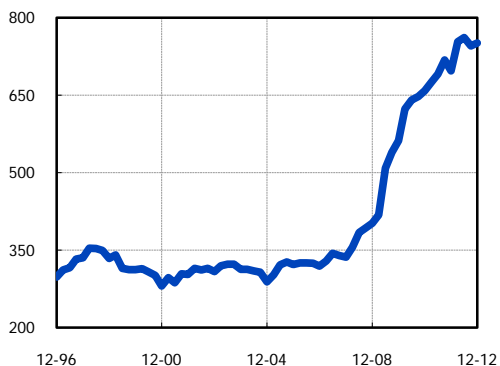
Evolution du cumul annuel des effets impayés (milliers d'euros)



3.2.2 Évolution des créances douteuses brutes

La progression des créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales étudiées s'est poursuivie en 2012 (+ 54 millions d'euros, soit + 7,8 %), à un rythme un peu plus rapide qu'en 2011 (+ 5,8 %). Les quatre banques avaient enregistré de 2008 à 2010 une très forte progression de leurs créances douteuses (+ 17,2 % en 2010 après + 39,8 % en 2009 et + 25,3% en 2008). Leurs créances douteuses atteignent désormais un encours de 751 millions d'euros, représentant 9,1 % des encours totaux de crédits octroyés à leur clientèle (contre 4,4 % à fin décembre 2007, avant l'éclatement de la crise financière).

Créances douteuses brutes des quatre banques (en millions d'euros)



Cette poursuite de la dégradation de la qualité du portefeuille est un peu plus marquée pour les quatre banques sous revue que pour l'ensemble du système bancaire local, qui présente pour sa part une hausse des créances douteuses brutes un peu moins forte même si elle accélère aussi (+ 6,2 % en 2012 après + 1,6 % l'année précédente). La part des quatre principales banques dans le total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local a ainsi tendance à progresser régulièrement depuis quelques années, atteignant désormais 71,6 % en 2012 (70,5 % un an auparavant) alors que leur poids dans les concours totaux bruts consentis à la clientèle n'est que de 47,2 %.

Evolution des créances douteuses des quatre banques

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Créances douteuses brutes	270,9	280,8	321,9	658,9	697,0	751,3
Poids dans les concours à la clientèle	10,1%	7,5%	5,4%	8,0%	8,5%	9,1%
Taux de provisionnement	61,1%	66,1%	70,8%	65,7%	66,5%	62,3%
Croissance des créances douteuses brutes	5,8%	-10,0%	11,4%	17,2%	5,8%	7,8%
Poids des quatre banques dans l'ensemble des EC locaux - Toute clientèle						
- Créances douteuses brutes	60,0%	62,7%	61,7%	67,8%	70,5%	71,6%
- Concours totaux bruts	68,9%	64,5%	49,5%	49,5%	48,3%	47,2%

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, se dégrade sensiblement en 2012 pour atteindre 62,3 %, en baisse de plus de 4 points par rapport à 2011. Il faut remonter à septembre 2001 pour observer un taux de provisionnement aussi bas.

3.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les entreprises présentent un taux de risque supérieur à celui des ménages pour les quatre banques, comme l'indique la répartition des créances douteuses nettes. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 47,9 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2012 (50,1 % à fin 2011), elles concentrent 73,1 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date (77,5 % à fin décembre 2011).

Le poids des douteux détenus par les quatre banques sur la clientèle des ménages progresse légèrement en 2012. Elles représentent 25,7 % des créances douteuses nettes totales (contre 21,8 % en 2011), alors que les crédits aux ménages pèsent pour 43,3 % dans le total des concours bancaires octroyés par ces quatre banques.

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	Var.
Douteux nets	105,3	95,2	93,9	137,3	197,9	226,0	233,8	283,1	21,1%
Ménages	18,4%	25,7%	25,4%	17,4%	28,7%	22,7%	21,8%	25,7%	4,0 pt
Entreprises	77,3%	72,7%	73,4%	82,3%	70,9%	76,0%	77,5%	73,1%	-4,4 pt
Autres agents	4,4%	1,6%	1,2%	0,3%	0,5%	1,3%	0,7%	1,2%	0,4 pt
Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle									
Ménages	34,8%	36,8%	39,5%	36,7%	37,5%	40,8%	40,4%	43,3%	2,9 pt
Entreprises	55,4%	55,5%	52,4%	54,1%	52,7%	49,5%	50,1%	47,9%	-2,2 pt
Autres agents	9,8%	7,6%	8,2%	9,2%	9,7%	9,7%	9,5%	8,8%	-0,7 pt

4. Les performances financières des banques locales

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2012 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus pour cette partie que pour la précédente.

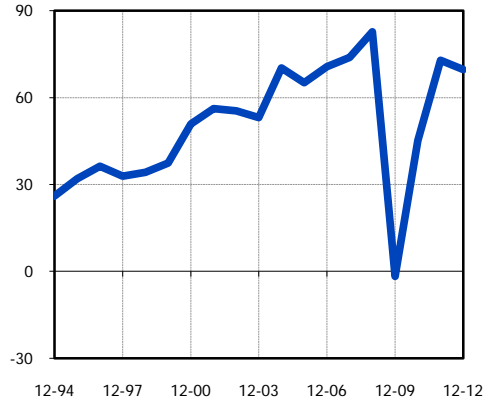
Les quatre banques locales étudiées enregistrent en 2012 une rentabilité en légère baisse par rapport à l'année précédente, en dessous de leur niveau atteint dans les années précédant la crise financière de 2009.

Leur résultat net après impôt ressort ainsi à + 69,7 millions d'euros en 2012, en baisse de 4,5 % par rapport à 2011.

Pour mémoire, la dégradation du résultat net en 2009 s'expliquait essentiellement par les difficultés de la Banque de La Réunion, cotée sur Euronext, tandis que l'année 2010 avait été marquée par la forte croissance du coût du risque sur créances douteuses pour tous les établissements, avec un impact sensible sur leur rentabilité.

Les années 2011 et 2012 continuent d'enregistrer les impacts de la crise économique qui affecte toujours le département, avec une demande de crédits et une épargne relativement atones, sans oublier un poids des créances douteuses qui demeure élevé.

Résultat net des quatre banques locales (en millions d'euros)



Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net global	20,0	31,9	50,9	65,1	82,8	-1,7	45,2	72,9	69,7
Variation annuelle	7,2%	22,8%	35,9%	-7,2%	12,0%	-ns-	-ns-	61,4%	-4,5%

4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

4.1.1 Un produit net bancaire en légère diminution

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, s'inscrit en légère baisse en 2012 (-0,9 % soit - 3,5 millions d'euros), après une année 2011 un peu mieux orientée (+ 4,5 % soit + 16,1 %).

Les quatre banques locales enregistrent ainsi en 2012 des baisses de leurs charges d'exploitation bancaire (- 12,0 % soit - 32,1 millions d'euros par rapport à 2011 contre + 1,0 % soit + 2,7 millions d'euros l'année précédente) et de leurs produits d'exploitation bancaire (- 5,9 % soit - 36,7 millions d'euros après + 3,3 % soit + 19,9 millions d'euros), qui

peuvent être une nouvelle fois rapprochées du maintien de conditions de refinancement particulièrement basses sur les marchés interbancaires en 2012.

Evolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Produits d'exploitation bancaire	317,1	349,2	451,6	600,0	619,9	583,2	-5,9%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	284,3	283,9	360,9	440,1	444,8	427,1	-4,0%
Charges d'exploitation bancaire	128,7	112,3	151,3	265,2	267,9	235,8	-12,0%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	112,6	90,4	122,0	175,5	169,9	149,2	-12,2%
Autres produits & charges (hors douteux)	1,2	0,4	8,9	23,6	22,5	23,6	5,0%
Produit Net Bancaire	189,7	237,3	309,2	358,4	374,5	371,0	-0,9%

Les autres produits et charges retrouvent en 2012 leur niveau de 2010. Ils augmentent de 5 % en 2012 (+ 1,1 million d'euros) après avoir diminué de 4,5 % en 2011.

4.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (63,0 % en 2012), même si cette proportion a tendance à décroître régulièrement (70,6 % en 2005 et 78,7 % en 1995).

Les charges d'exploitation bancaire sont marquées par l'importance des charges sur opérations interbancaires, bien qu'elle diminue (51,2% en 2012 après 53,7 % en 2011 et 57,1 % en 2010). De même que pour les produits, le poids des charges sur opérations avec la clientèle a fortement diminué entre les années 1995-2000 et les années 2010. Celles-ci représentaient plus de 25 % du total des charges dans les années 1990-2000 contre 12,0 % en 2012. Elles ont néanmoins légèrement augmenté sur ces dernières années (9,7 % en 2011 et 9,1 % en 2010).

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

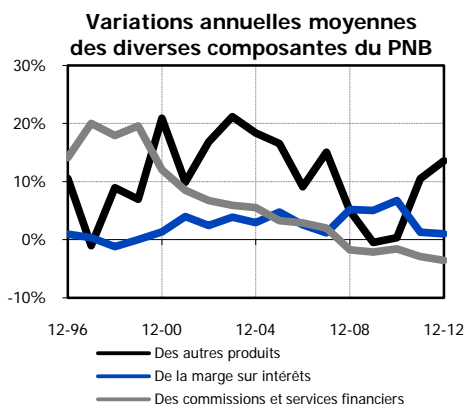
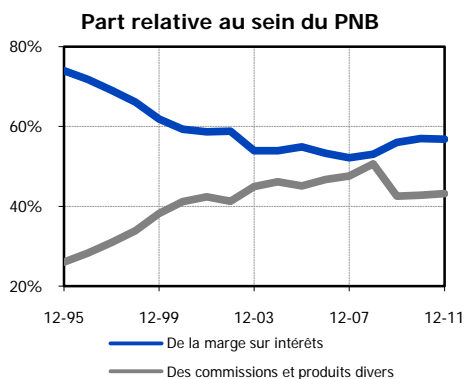
Charges d'exploitation bancaire						Type	Produits d'exploitation bancaire						
1995	2000	2005	2010	2011	2012	d'opérations	1995	2000	2005	2010	2011	2012	
59%	54%	62%	57%	54%	51%	Interbancaires	10%	5%	8%	7%	8%	7%	
28%	25%	18%	9%	10%	12%	Clientèle	79%	76%	71%	64%	62%	63%	
7%	9%	4%	6%	5%	6%	Titres	0%	3%	2%	1%	1%	1%	
5%	11%	16%	28%	32%	31%	Diverses	10%	16%	20%	28%	30%	29%	
129,2	113,4	152,9	264,1	268,1	235,7	Total	318,9	350,7	462,0	622,5	642,6	606,8	
							Résultat net	189,7	237,3	309,2	358,4	374,5	371,0

(*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

A l'inverse, le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt, progressent très fortement sur la même période, atteignant 30,9 % des charges totales et 28,9 % des produits totaux en 2012, contre respectivement 5,5 % et 10,4 % en 1995.

4.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

La marge entre intérêts perçus et intérêts versés (dite marge sur intérêts) représente toujours en 2012 une part majoritaire (56 %) du produit net bancaire des quatre banques locales, mais elle s'affiche néanmoins en baisse de - 2,2 % sur l'exercice (contre + 4,2 % en 2011). Cette proportion a diminué régulièrement des années 1990 jusqu'à 2007, parallèlement à la croissance des commissions, avant de se redresser ces dernières années.



Les commissions nettes facturées par les banques et dans une moindre mesure, les produits nets perçus sur services financiers, diminuent fortement entre 2011 et 2012, respectivement de 10,2 % et de 7,1 %, après avoir progressé modérément en 2011 (respectivement + 2,7 % et + 0,3 %). Les autres produits divers (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) continuent par contre de progresser fortement (+ 15,0 % en 2012, après + 12,0 % en 2011).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

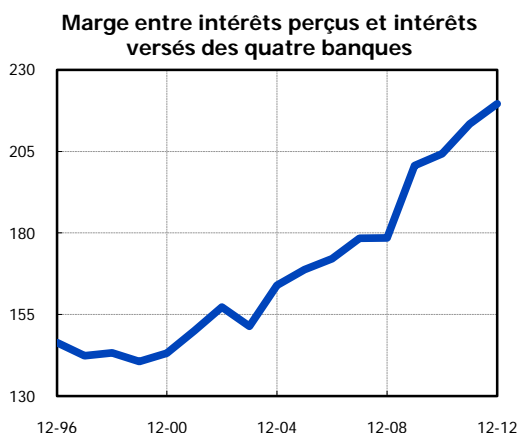
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	Var.
Marge nette sur intérêts (*)	140,4 74%	140,7 59%	169,8 55%	204,1 57%	208,0 56%	-2,2%
Commissions nettes facturées	19,4 10%	42,3 18%	66,2 21%	55,6 16%	51,3 14%	-10,2%
Services financiers	13,5 7%	34,4 14%	30,2 10%	40,0 11%	37,2 10%	-7,1%
Autres produits divers	16,4 9%	20,9 9%	43,0 14%	57,6 16%	74,3 20%	15,0%
Prov. dépréciation de titres	0,0 0%	-1,1 0%	0,0 0%	1,1 0%	0,2 0%	-n.s-
Produit net bancaire	189,7	237,3	309,2	358,4	371,0	-0,9%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Depuis 2008, le poids relatif de la marge nette sur intérêts a tendance à se redresser au sein du PNB. A noter également le ralentissement constant (en moyenne annuelle) des commissions nettes facturées par les établissements de crédit à leur clientèle et les produits sur services financiers. Ce ralentissement progressif a démarré dès 2000. Il s'explique depuis la crise financière par l'encadrement de certains de ces frais et l'obligation renforcée de publication des tarifs par les banques, qui explique pour partie leur recul sur les dernières années, conjugué à la diminution des octrois de crédits.

4.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires, opérations subordonnées et opérations avec la clientèle, s'établit pour les quatre banques étudiées, à 208 millions d'euros en 2012 contre 212,8 millions d'euros en 2011. Cette baisse touche la majeure partie des composantes des intérêts perçus ou versés. Signe d'un intérêt porté aux dépôts de la clientèle, seuls les intérêts versés à la clientèle s'inscrivent en hausse. Les intérêts perçus reculent ainsi de 6,6 % en 2012 (après + 1,8 % en 2011) et les intérêts versés de 12,1 % (après - 1,1 % en 2011).



La reconstitution de la marge sur intérêt constatée depuis 2009 s'explique en partie par un effet d'inertie lié aux encours des crédits consentis les années précédentes à des taux plus élevés et par le ralentissement de l'octroi de nouveaux crédits à la clientèle à partir de 2009. Elle est également liée à la politique de préservation des marges des établissements de crédit locaux pour compenser une moindre hausse de leurs commissions.

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Intérêts perçus	262,6	239,7	295,3	374,0	380,7	355,6	-6,6%
(dt) sur crédits clientèle	233,3	229,2	263,5	338,5	340,2	317,8	-6,6%
(dt) sur prêts interbancaires	29,3	10,5	29,5	33,9	38,9	36,8	-5,4%
Intérêts versés	122,2	99,0	125,5	169,9	168,0	147,6	-12,1%
(dt) sur dépôts clientèle	44,9	36,6	32,6	29,0	32,0	35,4	10,6%
(dt) sur emprunts interbancaires	74,3	59,9	91,7	139,1	133,6	110,3	-17,4%
Marge sur intérêts	140,4	140,7	169,8	204,1	212,8	208,0	-2,2%

4.1.5 Évolution des coûts et rendements

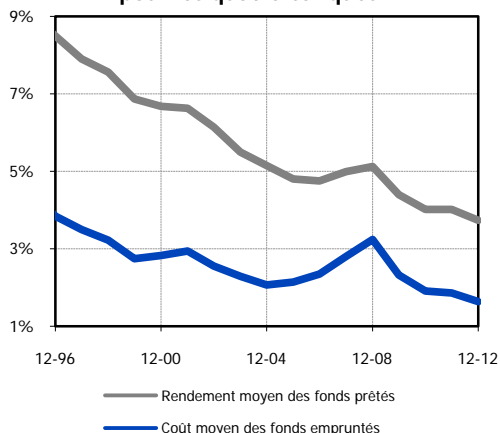
Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales doit également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. Le coût moyen global de refinancement des quatre banques locales s'est ainsi réduit de 23 points de base sur l'exercice 2012 (1,63 % contre 1,86 % en 2011), après avoir baissé de 5 points de base entre 2010 et 2011, s'établissant à son plus bas niveau jamais observé.

Cette baisse atteint 34 points de base pour le coût des refinancements interbancaires (- 12 points de base précédemment) et 57 points de base pour le coût des emprunts subordonnés (contre + 59 points de base en 2011), tandis que le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle augmente de trois points de base (après + 5 points de base en 2011).

Les taux apparents de refinancement interbancaire affichés par les quatre banques ressortent néanmoins à des niveaux élevés en regard du niveau des taux interbancaires, qui se sont établis en moyenne en 2012 à 0,57 % pour les échéances à trois mois et à 1,11 % pour les échéances à douze mois.

Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales diminue également sensiblement en 2012 (- 28 points de base) pour s'afficher à 3,73 % contre 4,01 % en 2011. Il s'agit également de son plus bas niveau historique jamais enregistré. Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle diminue notamment de 26 points de base (à 4,12 %), le rendement moyen des prêts interbancaires de 24 points de base et celui des prêts subordonnés de 97 points de base.

Evolution des coûts et rendements pour les quatre banques



Analyse en terme de coût et rendement moyen

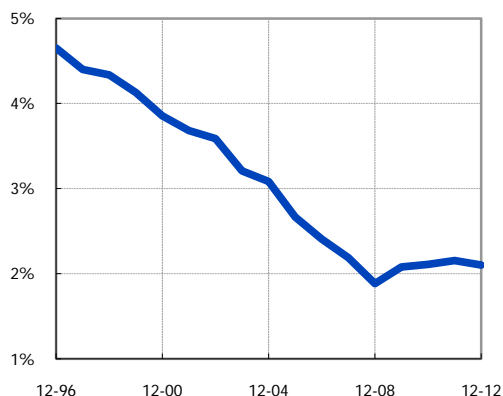
	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Opérations interbancaires							
Coût moyen des emprunts	6,57%	4,61%	3,33%	3,32%	2,80%	2,68%	2,34%
Rendement moyen des prêts	6,17%	3,97%	3,37%	2,79%	2,30%	2,30%	2,06%
Prêts et emprunts subordonnés							
Coût moyen des emprunts	8,97%	5,98%	3,44%	2,44%	2,27%	2,86%	2,29%
Rendement moyen des prêts	0,00%	0,17%	4,17%	4,81%	4,54%	5,13%	4,16%
Opérations avec la clientèle							
Coût moyen des dépôts	2,99%	1,69%	1,05%	1,07%	0,75%	0,80%	0,83%
Rendement moyen des crédits	9,69%	6,89%	5,05%	4,68%	4,34%	4,38%	4,12%
Ensemble des opérations							
Coût moyen des fonds empruntés	4,58%	2,82%	2,13%	2,32%	1,91%	1,86%	1,63%
Rendement moyen des fonds prêtés	9,11%	6,68%	4,80%	4,40%	4,02%	4,01%	3,73%
Marge globale d'intermédiation	4,53%	3,85%	2,67%	2,08%	2,11%	2,16%	2,10%

4.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle). La stabilisation de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, amorcée en 2009 après douze années consécutives de diminution, s'est poursuivie en 2011 et 2012. Elle s'établit ainsi à 2,10 points en 2012 contre 2,16 pts en 2011, 2,11 pts en 2010 et 2,08 pts en 2009.

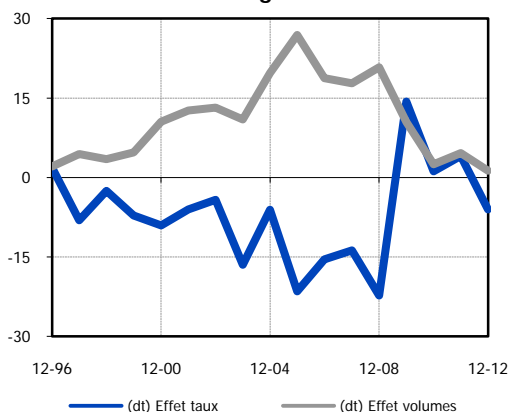
La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée jusqu'en 2008 présentait des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de couverture des risques de contrepartie. Le maintien de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires. Ces phénomènes se sont inversés depuis. Le redressement des marges observé permet ainsi aux quatre banques locales étudiées de préserver pour partie leur rentabilité et de pouvoir faire face à la hausse du coût du risque induit par la crise qu'a traversé l'économie réunionnaise.

Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire



4.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

Evolution des effets taux et effets volume de la marge sur intérêts



L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en termes d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹. Les trois dernières années ont ainsi enregistré une très forte diminution des effets taux et volumes, qui s'expliquent par des variations faibles du rendement des emplois et du coût des ressources, mais aussi des volumes (moyens) des octrois de l'année.

Les effets "volume" restent positifs en 2012, mais pour des montants extrêmement faibles (+ 1,3 million d'euros en 2012). Concernant les effets "taux", ils redeviennent négatifs en 2012 (- 6,0 millions d'euros) du fait de la légère baisse de la marge globale d'intermédiation,

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1) - [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1) ;
- Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N) - [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N) ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

(encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N).

après trois années consécutives où les effets "taux" impactaient positivement la marge sur intérêts dégagée par les quatre banques.

Dans le détail, l'effet "taux" sur les ressources empruntées s'établit à + 20,1 millions d'euros en 2012 (contre + 4,7 millions d'euros en 2011), tandis que l'effet "taux" sur les intérêts perçus s'élève à - 26,2 millions d'euros (contre - 0,6 million d'euros en 2011). L'effet "volume" sur les intérêts perçus atteint + 1 million d'euros (+ 7,4 millions d'euros en 2010).

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Ressources empruntées	2 668	3 507	5 882	8 843	8 907	9 054	9 038
Coût moyen des ressources	4,58%	2,82%	2,13%	2,32%	1,91%	1,86%	1,63%
Emplois prêtés	2 881	3 590	6 152	9 219	9 311	9 495	9 521
Rendement moyen des emplois	9,11%	6,68%	4,80%	4,40%	4,02%	4,01%	3,73%
Marge sur intérêt	140,4	140,7	169,8	200,4	204,1	212,8	208,0
Variation de la marge sur intérêt	3,5	1,5	5,4	24,8	3,7	8,7	-4,8
(dt) Effet taux	1,1	-9,1	-21,5	14,3	1,2	4,0	-6,0
(dt) Effet volume	2,4	10,6	26,9	10,5	2,5	4,6	1,3

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

A l'inverse de l'exercice précédent, l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion calculés pour les quatre banques locales s'affichent en forte baisse entre 2011 et 2012, alors qu'ils s'étaient fortement améliorés entre 2010 et 2011.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Produit Net Bancaire	189,7	237,3	309,2	358,4	374,5	371,0	-0,9%
Résultat Brut d'Exploitation	62,3	94,6	123,6	150,8	154,3	140,9	-8,7%
Résultat d'exploitation	48,5	95,9	83,1	56,7	108,4	105,8	-2,4%
Résultat courant avant impôt	49,0	95,4	79,3	55,2	107,0	101,6	-5,1%
Résultat Net	31,9	50,9	65,1	45,2	72,9	69,7	-4,5%

4.2.1 Un résultat brut d'exploitation en forte baisse

Alors que le produit net bancaire des quatre banques s'est inscrit en baisse de - 0,9 % entre 2011 et 2012 (contre une hausse de + 4,5 % en 2011), leurs frais généraux ont continué à progresser rapidement en 2012 (+ 10 millions d'euros soit + 4,7 %), bien qu'en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 14 millions d'euros soit + 7,1 %). Contrairement à 2011 où cette augmentation s'expliquait principalement par la forte croissance des services extérieurs (+ 8,8 millions d'euros, soit + 12,7 %), la hausse des frais généraux des quatre banques en 2012 s'explique essentiellement par la hausse des charges de personnel (+ 9,9 millions d'euros soit + 7,9 % contre + 3,8 % seulement en 2011). Leurs frais généraux reculent de 2,9 millions d'euros en 2012 (soit - 3,8 %).

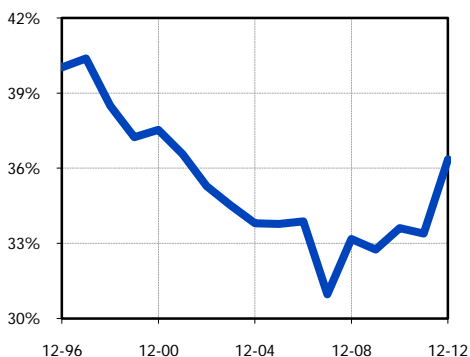
Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Frais généraux	120,3	135,4	169,8	197,0	211,0	221,0	4,7%
(dt) Charges de personnel	77,4	89,0	104,4	120,4	125,0	134,9	7,9%
(dt) Services extérieurs	36,6	38,5	59,2	68,4	77,2	74,3	-3,8%
Résultat brut d'exploitation	62,3	94,6	123,6	150,8	154,3	140,9	-8,7%
(dt) RBE / PNB	32,8%	39,9%	40,0%	42,1%	41,2%	38,0%	-

Le poids des charges de personnel dans le produit net bancaire des quatre banques locales, qui avait tendance à décroître régulièrement jusqu'en 2007, s'inscrit depuis en forte hausse, notamment en 2012. Ce ratio avait réussi à se stabiliser autour de 33 % du PNB entre 2008 et 2011. Il s'établit désormais à 36,4 % du PNB, en hausse de 3 points par rapport à 2011.

Le résultat brut d'exploitation des quatre banques locales diminue ainsi sensiblement en 2012 (- 13,4 millions d'euros, soit - 8,7 %) alors qu'il avait progressé encore légèrement en 2011 (+ 3,5 millions d'euros, soit + 2,3 %).

Part des charges de personnel dans le produit net bancaire

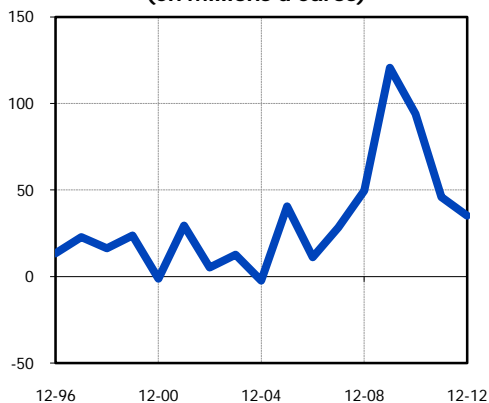


4.2.2 Un recul du coût du risque permettant le maintien de la rentabilité à un niveau élevé

Le coût du risque¹ subi par les quatre principales banques locales s'inscrit une nouvelle fois en baisse en 2012 (- 23,4 % à 35,1 millions d'euros, après - 51,2 % en 2011 et - 22 % en 2010), dans une situation économique d'ensemble qui reste dégradée. Pour rappel, la hausse du coût du risque enregistrée en 2009 avait impacté essentiellement la Banque de La Réunion.

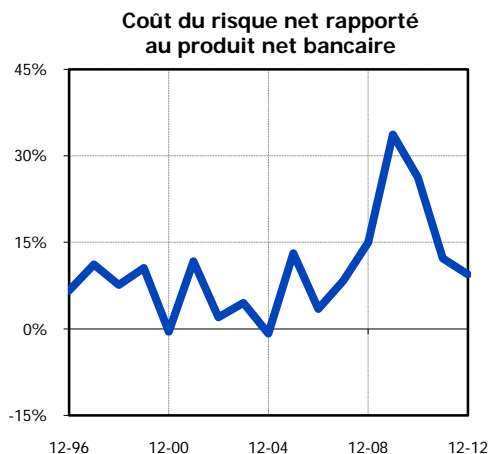
Le niveau du coût du risque enregistré en 2012 demeure néanmoins élevé par rapport à sa moyenne des années 1990 à 2007 où il a rarement dépassé une vingtaine de millions d'euros.

Coût du risque net (en millions d'euros)



¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

Les dotations nettes aux provisions continuent de reculer en 2012 (- 44,5 % soit - 17,6 millions d'euros) comme en 2011 (- 51,8 % soit - 42,5 millions d'euros), tandis que les pertes sur créances irrécupérables, couvertes ou non par des provisions, demeurent conséquentes à 34,4 millions d'euros (+ 14,2 % par rapport à 2011 après - 4,3 % l'année précédente).



Au sein des dotations nettes aux provisions, la charge de provisionnement sur les créances douteuses s'inscrit en forte baisse (- 72,6 % à 9,5 millions d'euros) alors qu'elle atteignait 34,8 millions d'euros en 2011 et 69,7 millions d'euros en 2010. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges progressent inversement assez sensiblement (+ 161,0 % à 12,4 millions d'euros) pour retrouver leur niveau de 2010.

Rapporté au produit net bancaire des quatre banques, leur coût du risque s'établit à 9,5 %, proche des plus hauts niveaux enregistrés avant 2008, comme en 2001 ou 2005.

Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Coût du risque net	13,7	-1,2	40,5	94,1	45,9	35,1	-23,4%
(dt) Dotations nettes aux provisions	19,1	-20,4	41,1	82,0	39,5	21,9	-44,5%
(dt) Sur créances douteuses	18,0	-17,1	18,5	69,7	34,8	9,5	-72,6%
(dt) Pour risques et charges	1,1	-3,2	22,6	12,4	4,7	12,4	161,0%
(dt) Pertes sur créances irrécupérables	5,4	28,9	11,1	31,5	30,1	34,4	14,2%
(dt) Intérêts sur douteux	10,8	9,7	11,8	19,5	23,8	21,2	-10,8%
Résultat exploitation	48,5	95,9	83,1	56,7	108,4	105,8	-2,4%

Le recul du coût du risque des quatre banques locales étudiées (- 23,4 %) permet de compenser la baisse du résultat brut d'exploitation (- 8,7 %) observé en 2012. Le résultat d'exploitation des quatre banques ressort ainsi à 105,8 millions d'euros, en baisse limitée de 2,4 % soit - 2,6 millions d'euros. Il se maintient ainsi à un niveau proche des maximums atteints au cours des années 2006-2007 (120,4 millions d'euros pour mémoire).

4.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

La légère dégradation de la rentabilité en 2012, limitée par l'amélioration mesurée du coût du risque (même si celui-ci demeure encore élevé par rapport aux années 1990-2007), conduit à une légère baisse du résultat net dégagé par les quatre banques locales (- 4,5 % soit - 3,2 millions d'euros), qui s'établit à 69,7 millions d'euros. Le résultat net des quatre banques locales est notamment impacté par le provisionnement de dotations au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) à hauteur de + 8 millions d'euros, soit un montant proche de l'année précédente (+ 7,7 millions d'euros).

Les quatre banques maintiennent ainsi en 2011 et 2012 un niveau de rentabilité proche de celui qu'elles atteignaient en 2006-2008.

Décomposition du résultat net

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Résultat courant avant impôt	49,0	95,4	79,3	55,2	107,0	101,6	-5,1%
(+) Produit net exceptionnel	-0,1	-6,4	-7,9	0,0	0,7	0,0	-
(-) Dotations nettes au FRBG	0,3	3,3	-24,0	-7,0	7,7	8,0	-ns-
(-) Impôts sur les bénéfices	16,8	34,4	29,4	18,1	28,0	24,6	-12,2%
Résultat net	31,9	50,9	65,1	45,2	72,9	69,7	-4,5%

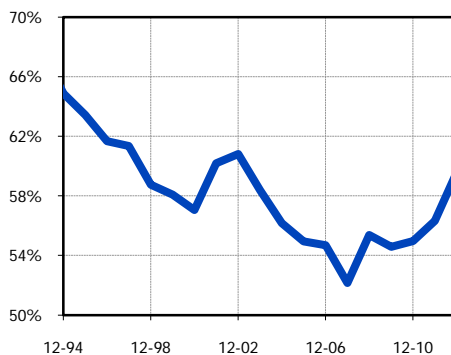
4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

4.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, se dégrade fortement entre 2011 et 2012, passant de 56,3 % l'année précédente à 59,6 % cette année, en raison de la progression rapide des frais généraux et du recul du PNB.

Le coefficient net d'exploitation a enregistré plusieurs phases depuis 1995. Il s'est inscrit globalement en baisse entre 1995 et 2000 et entre 2003 et 2007. Sur les dernières années, il a désormais tendance à s'inscrire en hausse, se rapprochant de son niveau atteint en 2002.

Evolution du coefficient net d'exploitation des quatre banques



Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Coefficient net d'exploitation	63,4%	57,1%	54,9%	55,0%	56,3%	59,6%	3,2 pt
Frais généraux / effectif	85,8	91,3	109,4	116,3	121,4	126,9	4,5%
Charges de personnel / PNB	40,8%	37,5%	33,8%	33,6%	33,4%	36,4%	3,0 pt
Charges de personnel / effectif	55,2	60,1	67,2	71,1	72,0	77,5	7,7%

4.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

L'année 2012 fait apparaître une légère baisse de la rentabilité des quatre banques, néanmoins mesurée en raison du recul du coût du risque. La rentabilité s'établit néanmoins en léger recul par rapport aux années 2000-2005 en raison d'une charge de provisionnement et d'un coût du risque qui demeurent plus élevés.

Mesures de rentabilité financière

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Résultat courant avant impôt / PNB	25,8%	40,2%	25,6%	15,4%	28,6%	27,4%	-1,2 pt
Résultat net / PNB	16,8%	21,4%	21,1%	12,6%	19,5%	18,8%	-0,7 pt

4.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent de manière divergente en 2012, s'inscrivant en dégradation pour les ratios de rentabilité et en amélioration pour les ratios de productivité.

Mesures de rentabilité économique

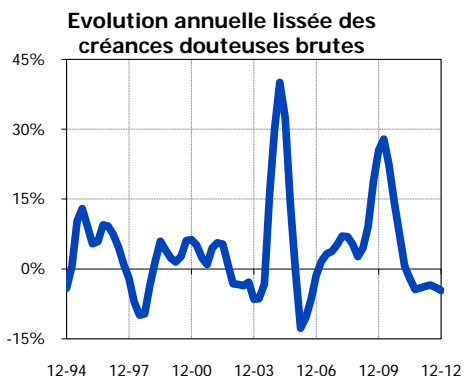
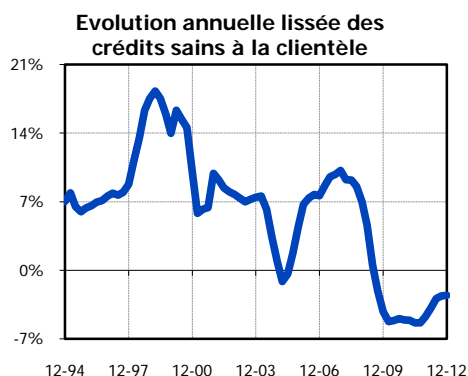
(milliers d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012	Var.
Produit net bancaire / effectif	135,3	160,1	199,1	211,6	215,6	213,1	-1,1%
Résultat net / effectif	22,8	34,3	41,9	26,7	42,0	40,0	-4,7%
Concours bruts / effectif	-	2 531	3 858	4 861	4 735	4 741	0,1%
Dépôts collectés / effectif	-	2 108	2 856	2 973	3 071	3 277	6,7%

5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières

Cette partie se base sur les bilans et les comptes de résultat des onze sociétés financières¹ installées dans le département, intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage).

5.1 L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Les onze sociétés financières de l'échantillon ont continué d'enregistrer en 2012, comme lors des années précédentes, une baisse de leur activité de crédits à la clientèle (- 2,0 % en 2012 après - 6,0 % en 2011 et - 4,7 % en 2010). Au 31 décembre 2012, l'encours des crédits sains consentis par les sociétés financières à leur clientèle s'établit ainsi à 1,8 milliard d'euros, contre 2,1 milliards d'euros à fin 2009. Ce ralentissement concerne essentiellement la clientèle des entreprises (en retrait de 5,9 % en 2012 après - 13,0 % en 2011 et - 8,7 % en 2010) alors que les financements aux ménages cessent de diminuer en 2012 (+ 0,4 %) après des baisses limitées les années précédentes (- 0,5 % en 2011 et - 1,7 % en 2010).



Le risque de crédit, mesuré par l'encours des créances douteuses des onze sociétés financières, s'est nettement atténué en 2011 et 2012 (de - 4,1 % en décembre 2012 après - 6,0 % l'année précédente), après avoir fortement progressé à compter du début de l'année 2009. Celui-ci s'élève toutefois à 216 millions d'euros à fin décembre 2012, soit une proportion de 10,7 % des concours bruts totaux des sociétés financières, proche de son plus haut niveau.

Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 63,7 % à fin décembre 2012.

¹ A savoir la SOREFI et REUNIBAIL du groupe GE Money, le CMOI et Cafiéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE, Crédit Sofider et Cofilease du groupe BPCE, la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale ainsi que les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, BNP Paribas Factoring et la Compagnie générale d'affacturage). Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de dix sociétés financières (hors Natixis Factor) pour des raisons de comparabilité des résultats.

Evolution de l'activité et des risques sur les sociétés financières réunionnaises

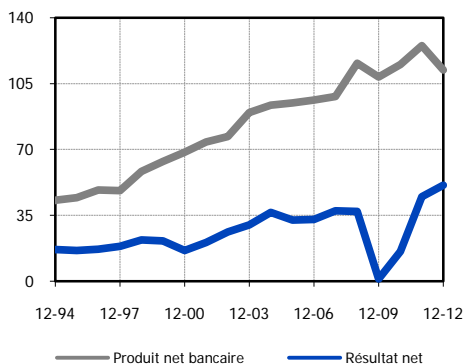
(en millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Encours des crédits sains	724,8	1 253,3	1 686,0	2 057,7	1 960,5	1 843,2	1 805,7
(dt) Entreprises	48,3%	36,5%	42,4%	44,4%	42,5%	39,3%	37,8%
(dt) Ménages	50,0%	62,5%	57,1%	55,1%	56,9%	60,2%	61,7%
Evolution en glissement annuel							
- des crédits sains totaux	6,0%	9,4%	5,3%	-4,8%	-4,7%	-6,0%	-2,0%
- des crédits sains aux entreprises	8,8%	10,6%	7,2%	-9,1%	-8,7%	-13,0%	-5,9%
- des crédits sains aux ménages	4,0%	12,1%	4,4%	-1,1%	-1,7%	-0,5%	0,4%
Créances douteuses brutes	124,5	138,8	162,6	229,3	239,4	225,1	215,8
Evolution en glissement annuel	6,7%	8,4%	-15,0%	33,5%	4,4%	-6,0%	-4,1%
Taux de douteux	14,7%	10,0%	8,8%	10,0%	10,9%	10,9%	10,7%
Taux de provisionnement	60,9%	66,7%	59,0%	58,5%	62,1%	60,8%	63,7%

5.2 LA RENTABILITE DES SOCIETES FINANCIERES

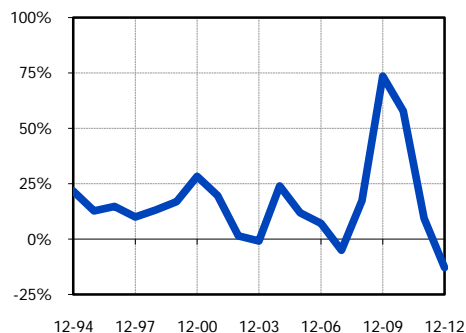
Parallèlement à la baisse de leurs encours de crédits, les sociétés financières du département ont dégagé sur l'exercice 2012 un produit net bancaire en baisse (- 10,3 % à 112,3 millions d'euros) par rapport à l'année précédente (+ 8,8 %).

Elles ont ainsi dû faire face en 2012 à une légère baisse de leurs produits d'exploitation bancaire (- 0,4 % en 2012), plus mesurée toutefois que les années précédentes (- 2,8 % en 2011 et - 9,2 % en 2010), ainsi qu'à une hausse de leurs charges d'exploitation bancaire (+ 2,5 %, contre - 6,8 % en 2011 et - 11,9 % en 2010).

Evolution du PNB et du résultat net des sociétés financières



Ratio 'Coût du risque net / RBE' des sociétés financières



Contrairement aux années précédentes où elles avaient dû faire face à une forte croissance de leur coût du risque de crédit, les sociétés financières du département ont enregistré en 2012 un coût du risque négatif de 7,7 millions d'euros. Cette situation s'explique par des reprises de provision plus importantes que les nouvelles dotations et les passages en pertes. Leur résultat net progresse ainsi sensiblement pour atteindre 51 millions d'euros en 2012 contre 44,9 millions d'euros en 2011, s'établissant ainsi à son plus niveau historique.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des sociétés financières

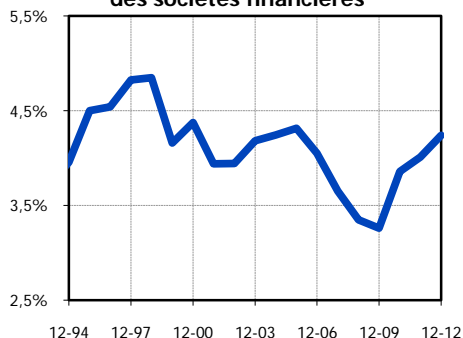
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	Var.
Produit net bancaire	44,4	68,5	94,8	108,4	115,1	125,2	112,3	-10,3%
(dt) Frais généraux	25,0	28,0	39,8	49,8	58,2	55,8	54,6	-2,0%
Frais généraux/PNB	56%	41%	42%	46%	51%	45%	49%	4 pts
Résultat brut d'exploitation	26,0	38,8	55,1	58,8	60,5	72,9	60,4	-17,2%
Coût du risque net	3,3	11,0	6,5	43,2	35,0	6,8	-7,7	-213,1%
Coût du risque/RBE	13%	28%	12%	73%	58%	9%	-13%	-22 pts
Résultat d'exploitation	22,7	27,8	48,6	15,6	25,5	66,0	68,1	3,1%
Résultat courant avant impôt	22,4	27,7	48,4	14,7	25,4	66,5	68,1	2,4%
Résultat net	16,4	16,4	32,6	1,2	15,9	44,9	51,0	13,6%

5.3 ANALYSE EN COUT ET RENDEMENT MOYEN

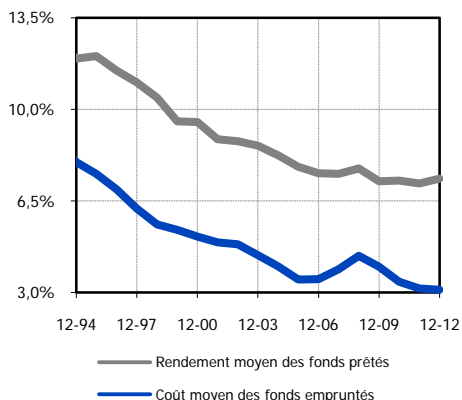
Les sociétés financières du département (hors Natixis Factor) affichent à nouveau en 2012 une hausse de leur marge globale d'intermédiation, qui atteint 424 points, en amélioration de 23 points de marge entre 2011 et 2012 (après + 15 points de marge l'année précédente et + 60 points de base l'année auparavant).

Cette amélioration s'explique en 2012 par une hausse du rendement moyen des fonds prêtés (+ 18 points en 2012 contre - 11 points en 2011) conjuguée à une nouvelle baisse du coût moyen des fonds empruntés (de - 5 points en 2012 après - 26 points en 2011).

Marge globale d'intermédiation des sociétés financières



Coûts et rendements des sociétés financières



Les sociétés financières étudiées retrouvent ainsi en 2012 un niveau de marge globale d'intermédiation proche de celui qu'elles affichaient en 2005. Comme les quatre banques locales analysées précédemment, les sociétés financières ont enregistré une diminution régulière du rendement de leurs prêts et de leurs ressources depuis une vingtaine d'années. Néanmoins, à la différence des premières, elles ont réussi à maintenir leur niveau de marge.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1995	2000	2005	2010	2011	2012
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	7,63%	5,18%	3,55%	3,51%	3,19%	3,12%
Rendement moyen des prêts	8,15%	7,57%	2,87%	1,09%	1,09%	0,60%
(2) Prêts et emprunts subordonnés						
Coût moyen des emprunts	7,32%	4,82%	3,00%	1,65%	2,32%	1,60%
(3) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,10%	2,89%	0,34%	0,07%	2,24%	4,35%
Rendement moyen des crédits	11,31%	9,49%	7,87%	7,61%	7,12%	6,99%
Rendement moyen du crédit-bail	24,18%	10,36%	8,29%	6,79%	8,72%	10,09%
Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	7,54%	5,14%	3,49%	3,42%	3,16%	3,11%
Rendement moyen des fonds prêtés	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	7,17%	7,35%
Marge globale d'intermédiation	4,50%	4,38%	4,32%	3,86%	4,01%	4,24%

A noter qu'au sein de ce groupe, des différences de niveau de rentabilité distinguent les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages.

Evolution de la marge globale d'intermédiation selon le type de sociétés financières

	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Sociétés d'affacturage	-	5,39%	5,17%	0,92%	1,15%	1,57%
Sociétés de financement de la consommation	9,30%	6,40%	5,53%	4,87%	5,15%	5,48%

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître des effets "taux" et "volumes" globaux relativement modérés en 2012. La rentabilité des sociétés financières a légèrement été impactée par la diminution des encours prêtés et des ressources empruntées, mais compensée en partie par le rétablissement des marges.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Ressources empruntées	690	1 154	1 550	1 728	1 634	1 606
Coût moyen des ressources	7,54%	5,14%	3,49%	3,42%	3,16%	3,11%
Emplois prêtés	810	1 299	1 748	2 010	1 964	1 945
Rendement moyen des emplois	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	7,17%	7,35%
Marge sur intérêt	45,5	64,2	82,4	87,2	89,2	93,0
Variation de la marge sur intérêt	5,7	7,7	2,6	5,7	2,0	3,8
(dt) Effet taux	3,6	2,2	0,2	11,1	2,3	4,3
(dt) Effet volume	2,1	5,5	2,4	-5,4	-0,3	-0,5

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

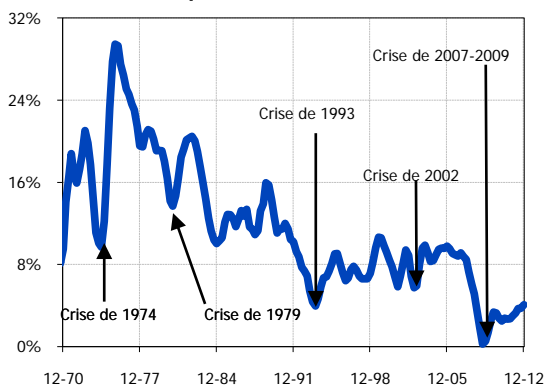
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2012, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 11 503 millions d'euros, en hausse de 3,9 % (+ 428 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2011, après + 3,0 % l'année précédente.

La collecte de ressources, qui avait enregistré, en liaison avec la crise financière internationale, une forte diminution de son rythme de progression à partir de 2008, n'a toujours pas véritablement redémarré. Son rythme de progression demeure ainsi fortement inférieur à son niveau d'avant crise financière (aux alentours de + 8 % par an contre à peine la moitié aujourd'hui).

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux



Evolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Actifs financiers totaux	3 971	5 735	8 667	10 252	10 490	10 752	11 075	11 503
Variations d'épargne collectée	313,4	392,7	782,9	58,2	238,8	261,3	323,7	427,5
Variations en %	8,6%	7,4%	9,9%	0,6%	2,3%	2,5%	3,0%	3,9%

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers enregistrée jusqu'à présent. En effet, une telle stagnation de la collecte de ressources n'avait jamais été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit au cours des deux premiers chocs pétroliers où pendant les crises financières de 1992-1993 ou de 2001-2002.

Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais n'a été observé, même à l'époque des plus fortes inquiétudes concernant la solidité des banques. On a juste observé en cours d'année 2011 comme en 2008 une légère diminution des placements à long terme, causé notamment par le recul des titres de portefeuilles et une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme, privilégiés par rapport aux placements sous forme d'OPCVM monétaires.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais progressent une nouvelle fois en 2012 (+ 2,9 %, soit + 106 millions d'euros) pour atteindre 3 716 millions d'euros, après une hausse de + 4,0 % (+ 137 millions d'euros) au cours de l'année 2011.

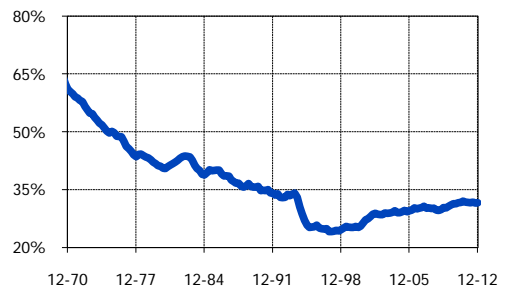
Comme en 2011, les plus fortes progressions sont enregistrées par les dépôts à vue des sociétés non financières (+ 4,9 % en 2012, soit + 68 millions d'euros, après + 5,1 % en 2011 et + 1,2 % en 2010), tandis que ceux détenus par les ménages progressent plus modérément (+ 1,4 % en 2012 soit + 27 millions d'euros, après + 3,6 % en 2011 et + 7,7 % en 2010). Les sociétés non financières détiennent désormais 39 % des dépôts à vue.

Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Dépôts à vue	1 097,7	1 544,2	2 663,2	3 315,2	3 473,2	3 610,6	3 716,3
Variation annuelle	8,3%	8,4%	10,9%	5,4%	4,8%	4,0%	2,9%
(dt) Sociétés non financières	33,1%	31,8%	38,7%	39,3%	37,9%	38,3%	39,0%
(dt) Ménages	61,9%	63,9%	51,9%	51,6%	53,1%	52,9%	52,1%
(dt) Autres agents	5,0%	4,3%	9,3%	9,1%	9,0%	8,8%	8,8%

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais demeure stable au cours des dernières années. Il s'établit à 32,3 % à fin décembre 2012 contre 32,6 % à fin 2011 et 32,3 % à fin 2010. Un mouvement de hausse est enregistré depuis le début de la décennie 2000¹, après avoir atteint un palier entre 1994 et 2000, où les dépôts à vue ne représentaient en moyenne que 25 % des placements financiers des agents économiques.

Poids des dépôts à vue dans les placements totaux



Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	30,7%	31,6%	32,3%	32,6%	32,3%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	49,8%	53,2%	55,0%	56,1%	58,2%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	23,4%	23,5%	24,1%	24,2%	23,5%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	38,2%	40,4%	44,8%	45,2%	42,7%

En 15 ans, la part des dépôts à vue dans l'ensemble des placements a ainsi augmenté de manière particulièrement sensible pour les sociétés non financières, alors qu'elle est restée relativement stable pour les ménages.

¹ Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître depuis les années 1960-1970, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

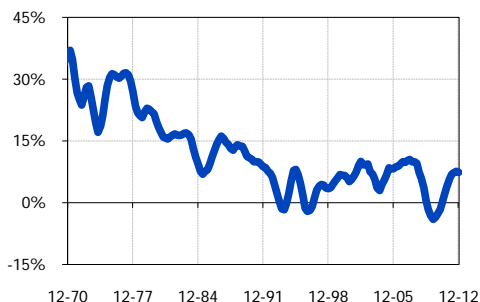
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 4 037 millions d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 6,4 % sur les douze derniers mois (+ 242 millions d'euros), après + 5,8 % l'année précédente (+ 208 millions d'euros).

Répartition des placements liquides

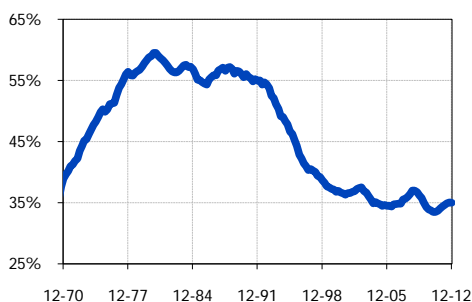
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Placements liquides	1 750,0	2 050,3	2 946,4	3 600,9	3 587,7	3 795,2	4 037,0
Variation annuelle	3,7%	5,3%	9,3%	-4,8%	-0,4%	5,8%	6,4%
(dt) Comptes sur livrets	46,1%	54,8%	59,9%	61,8%	64,3%	65,1%	68,1%
(dt) Placements à taux de marché	53,9%	45,2%	40,1%	38,2%	35,7%	34,9%	31,9%
(dt) Sociétés non financières	21,6%	24,7%	28,3%	25,9%	24,0%	25,8%	23,1%
(dt) Ménages	68,2%	68,0%	66,3%	67,8%	68,9%	69,2%	69,7%
(dt) Autres agents	10,2%	7,3%	5,5%	6,3%	7,0%	4,9%	7,2%

Les placements liquides se partagent entre les comptes sur livrets¹, qui représentent une proportion croissante de 68,1 % des placements liquides en décembre 2012 (en hausse de + 11,2 % sur douze mois, soit + 277 millions d'euros), dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'État et des produits de placement à rémunération libre² (en baisse de - 2,6 %, soit - 35 millions d'euros), indexés sur les taux du marché monétaire.

Evolution lissée des placements liquides (tous agents)



Poids des placements liquides dans les placements totaux



Les comptes sur livrets avaient notamment bénéficié de l'extension à compter de début 2009 de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des établissements bancaires. En fin d'année 2012, le relèvement des plafonds des livrets A et des livrets de développement durable a permis d'accentuer leur rythme de collecte, face à des taux de marché qui demeurent extrêmement faibles. En 2012, la hausse de l'encours des livrets A s'est ainsi encore accélérée pour atteindre + 17,3 % (soit une collecte nette supplémentaire de + 161 millions d'euros), après + 13,2 % en 2011 (+ 104 millions d'euros), + 8,9 % en 2010 (+ 63 millions d'euros) et + 20,4 % en 2009 (+ 121 millions d'euros).

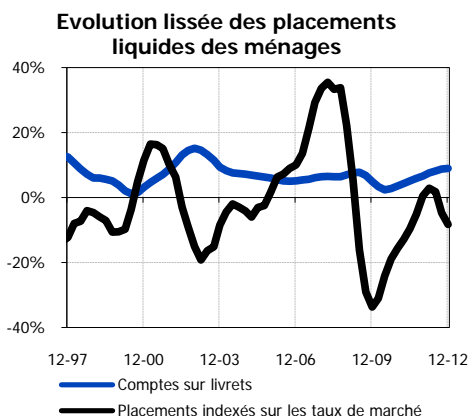
¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

Les placements liquides indexés sur les taux de marché ont bénéficié de la bonne tenue de la collecte sous forme de comptes à terme (+ 9,5 % soit + 61 millions d'euros en 2012 après + 9,8 % en 2011). Inversement, ils ont été impactés par le fort recul des OPCVM monétaires, dont l'encours diminue de 17,7 % soit – 57 millions d'euros en 2012 (après – 24,0 % en 2011) mais également des certificats de dépôts négociables, en baisse de – 9,1 % soit – 31 millions d'euros en 2012 (contre + 33,2 % soit + 87 millions d'euros en 2011). Ces mouvements contraires, déjà observés au plus fort de la crise financière en 2008, soulignent le retour des inquiétudes des épargnants, qui privilégient le degré plus important de sécurité offert par les produits d'épargne ou les placements à terme, en comparaison des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM.

Les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 931 millions d'euros à fin 2012 contre 979 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse de 48 millions d'euros (– 5,0 % contre + 13,6 % entre 2010 et 2011), en liaison essentiellement avec le recul des OPCVM monétaires (– 99 millions d'euros à fin 2012 soit – 41,2 %).

Les placements liquides des ménages continuent pour leur part de s'inscrire en hausse (+ 187 millions d'euros soit + 7,2 % à fin 2012 après + 155 millions d'euros soit + 6,3 % l'année précédente) pour atteindre 2 815 millions d'euros à fin décembre 2012. Une nouvelle fois, la hausse de la collecte de l'épargne à régime spécial (livrets A notamment), qui atteint + 217 millions d'euros soit + 9,1 % en 2012 (après + 7,0 % en 2011 et + 3,3 % en 2010), fait plus que compenser la diminution des placements indexés à taux de marché (– 13,1 % en 2012 après – 0,3 % en 2011 et – 14,3 % en 2010).



1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers, l'horizon de placement à long terme visant alors à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.

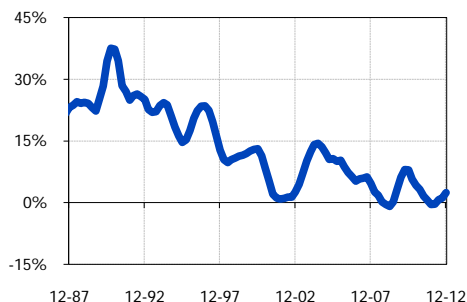
L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3 750 millions d'euros à fin 2012, en hausse de 2,2 % sur un an (soit + 80 millions d'euros) contre une baisse de 0,6 % l'année précédente (– 21 millions d'euros).

Depuis le début de la décennie 2000, l'épargne à long terme représente environ un tiers des placements financiers totaux de la clientèle des établissements de crédit locaux (32,6 % en 2012 après 33,1 % en 2011 et 34,3 % en 2010). A noter que cette proportion diminue légèrement en moyenne chaque année. Ce ralentissement contraste avec la forte hausse de ces placements entre 1994 (début du recensement des titres détenus par la clientèle des banques¹)

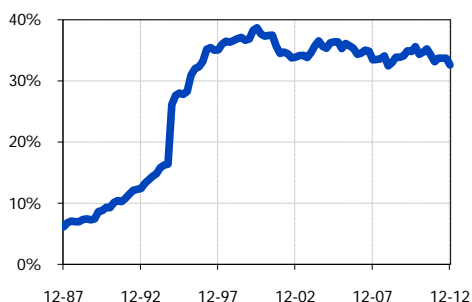
¹ A noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie.

et 1999 (fin de l'euphorie boursière avec l'explosion de la bulle spéculative des valeurs internet).

Evolution lissée de l'épargne à long terme (tous agents)



Poids de l'épargne à long terme dans les placements totaux



Les ménages représentent toujours la principale clientèle de ce type de placements. Ils détiennent à fin 2012 93,1 % de l'épargne longue totale collectée et notamment la majeure partie des placements sous forme d'assurance-vie¹ collectés. Ces placements continuent de s'inscrire en hausse modérée (+ 5,5 % en 2012 après + 3,4 % en 2011), soit un rythme en recul par rapport aux années précédentes : + 10,6 % en 2010 et + 9,8 % en 2009.

Répartition de l'épargne à long terme

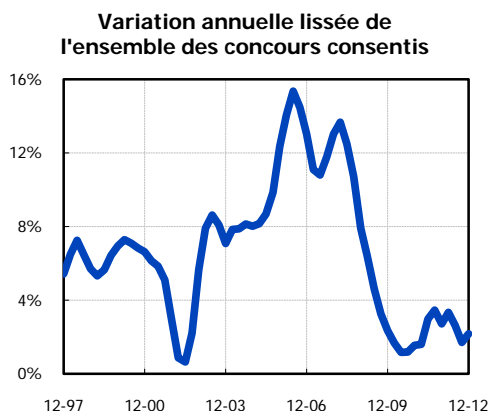
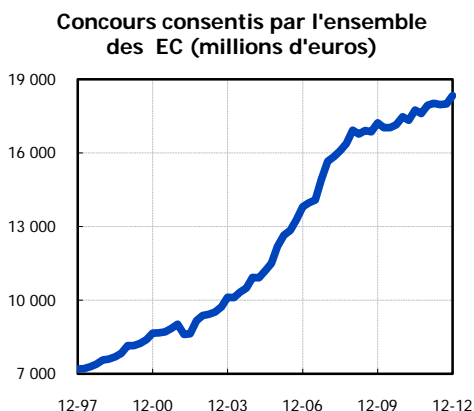
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Epargne à long terme	1 123	2 141	3 058	3 574	3 691	3 670	3 750
Variation annuelle	17,5%	8,6%	9,7%	7,5%	3,3%	-0,6%	2,2%
(dt) Plans d'épargne	46,6%	37,3%	33,1%	23,3%	22,7%	22,5%	22,1%
(dt) Portefeuille titres	38,6%	34,7%	26,8%	25,3%	22,2%	20,2%	18,7%
(dt) Assurance-vie	14,8%	28,0%	40,2%	51,4%	55,1%	57,3%	59,2%
(dt) Sociétés non financières	7,2%	5,0%	5,6%	5,9%	5,9%	2,9%	3,0%
(dt) Ménages	80,5%	82,0%	86,5%	88,0%	90,5%	91,8%	93,1%
(dt) Autres agents	12,2%	13,0%	7,8%	6,1%	3,6%	5,3%	3,9%
Poids des placements à long terme dans les placements totaux	28,3%	37,3%	35,3%	34,1%	34,3%	33,1%	32,6%

¹ Les chiffres présentés ci-après ne donnent cependant qu'une indication partielle des encours de contrats d'assurance-vie souscrits par les épargnants réunionnais puisqu'ils ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni des encours enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie étudie l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ces derniers représentent désormais plus de 95 % des concours totaux.



Au cours de l'année 2012, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit¹ progresse légèrement, pour s'établir à fin décembre à 18 336 millions d'euros. La hausse, de 391 millions d'euros soit + 2,2 %, est en léger repli par rapport à l'année précédente où les concours consentis avaient crû de 465 millions d'euros, soit + 2,7 % (après + 1,5 % en 2010 et + 1,7 % en 2009).

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

(millions d'euros)	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Concours totaux (tous EC)	8 655	12 193	16 925	17 221	17 471	17 945	18 336
Variation annuelle	6,3%	11,6%	8,1%	1,7%	1,5%	2,7%	2,2%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	67,2%	99,3%	94,8%	94,8%	95,3%	94,9%	95,3%

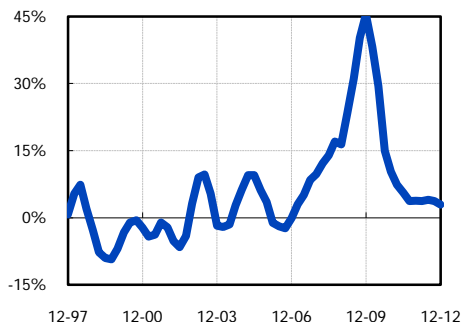
¹ Ces encours intègrent 396 millions d'euros de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2012 (contre 367 millions d'euros à fin 2011). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits 'subprimes' américains l'ont rappelé.

Le rythme de progression de l'encours global des crédits continue ainsi de demeurer faible en 2012, comme au cours des années précédentes, confirmant le ralentissement de la distribution de crédit observé à compter des années 2007 et 2008. Le contraste est en conséquent marqué avec les évolutions enregistrées en 2008 et les années précédentes, où les encours de crédits consentis progressaient à des rythmes élevés.

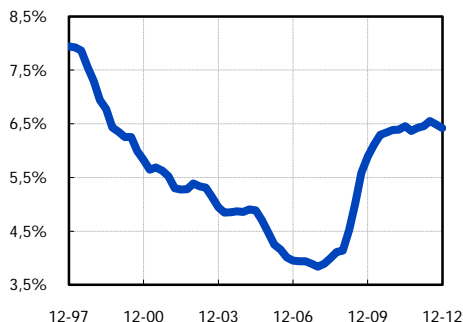
2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

La forte progression des encours de créances douteuses brutes enregistrée par l'ensemble des établissements de crédit au maximum de la crise financière, au cours de l'année 2009 (+ 39,7 %, soit + 283 millions d'euros) s'est nettement ralentie au cours des années qui ont suivi et atteint désormais + 4,0 % à fin décembre 2012, après + 1,1 % à fin décembre 2011.

Evolution lissée des créances douteuses brutes totales



Poids des créances douteuses brutes dans les crédits totaux



Le poids des créances douteuses brutes au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit demeure cependant toujours à un niveau élevé à la fin de l'année 2012, s'établissant à 6,3 % des encours de crédits bruts à fin décembre contre 6,2 % l'année précédente. Pour mémoire, ce poids s'élevait à 3,8 % en fin d'année 2007. A près de 6 %, il retrouve ainsi son niveau du début des années 2000 (6,4 % en mars 2000), effaçant une décennie de résorption des risques.

Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Créances douteuses brutes	484	529	712	995	1 104	1 116	1 160
Variation annuelle	-2,6%	-0,4%	19,4%	39,7%	11,0%	1,1%	4,0%
Taux de provisionnement	61,4%	65,8%	53,9%	52,7%	55,6%	56,8%	55,9%
Douteux en % des concours bruts	5,6%	4,3%	4,2%	5,8%	6,3%	6,2%	6,3%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	67,0%	61,2%	59,7%	53,6%	59,3%	61,0%	59,5%
Ménages	28,2%	35,0%	22,8%	24,6%	21,5%	21,2%	24,4%

Les créances douteuses nettes s'établissent pour leur part à 511 millions d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente (contre - 1,6 % entre 2010 et 2011). Le risque net sur les différents types de clientèle s'inscrit également en hausse.

Il est particulièrement important s'agissant de la clientèle des ménages (en hausse de 22,1 % en 2012 contre une baisse de 3 % en 2011), mais plus mesuré pour la clientèle des entreprises (+ 3,4 % en 2012 après + 1,3 % en 2011). Les créances douteuses nettes sur les autres agents diminuent de 4 % en 2012 (contre - 9,0 % en 2011).

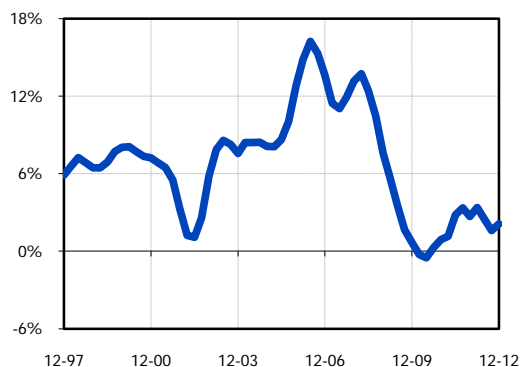
Par ailleurs, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établit à 55,9 % en 2012 contre 56,8 % l'année précédente. Il retrouve un niveau proche de celui atteint en 2010.

2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Après de nombreuses années de croissance rapide des encours de crédits à la clientèle, la crise financière puis économique déclenchée à compter des années 2007-2008 a entraîné un fort ralentissement des octrois de crédits dans le département.

Les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit se sont ainsi inscrits en très légère hausse depuis 2009, de + 0,1 % en 2009 à + 2,1 % seulement en 2012. Pour mémoire, à fin décembre 2007, avant le déclenchement de la crise financière, la hausse des crédits sains s'élevait à un rythme de + 13,4 % sur douze mois, ce qui représentait alors une hausse des encours de 1 781 millions d'euros sur l'année. En 2012, la hausse n'atteint plus que + 348 millions d'euros sur un an.

Variation en glissement annuel (lissée) des crédits sains totaux



Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'euros)	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone							
Encours total	8 170	11 664	16 213	16 226	16 367	16 828	17 176
Variation annuelle	6,8%	12,2%	7,7%	0,1%	0,9%	2,8%	2,1%
(dt) Ménages (1)	35,5%	40,1%	38,2%	39,3%	40,0%	39,9%	40,7%
(dt) Entreprises (1)	49,9%	47,0%	47,7%	45,7%	44,8%	44,7%	44,1%

(1) y compris les crédits titrisés

Ce brusque ralentissement des encours de crédits enregistré depuis 2009 semble s'expliquer partiellement par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises continuent d'être touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département, ce qui a impacté leur situation financière et conduit au report de certaines décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, ont pâti d'une situation économique d'ensemble dégradée et d'une montée de leur vulnérabilité, entraînant un ralentissement des achats à crédit de biens de consommation.

Enfin, la demande de financement des collectivités a également été moindre en liaison avec la fin des grands travaux d'infrastructure, des reports ou annulation de chantiers, suite aux changements de majorités politiques intervenus dans plusieurs collectivités locales, et à la diminution de leurs marges de manœuvre financière.

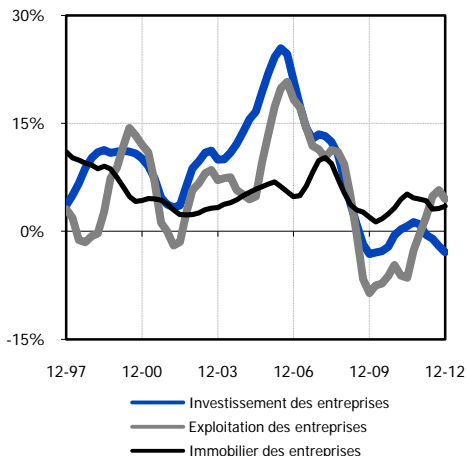
La vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise a également contribué au ralentissement observé des octrois de crédit.

Des encours de crédit aux entreprises en légère hausse

Les encours sains de crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 7 580 millions d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 51 millions d'euros par rapport à 2011 (soit + 0,7 %, après + 2,7 % l'année précédente). Les entreprises sont toujours la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié des concours sains totaux octroyés dans le département.

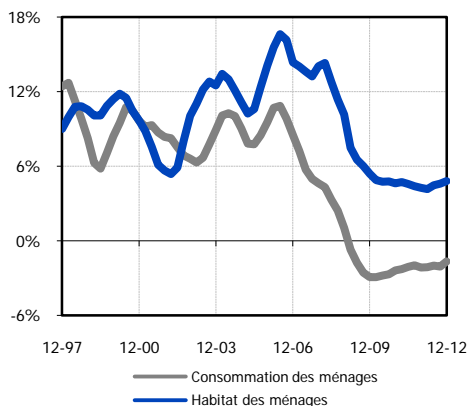
Le financement des entreprises a été impacté en 2012 par la baisse des financements d'investissement (- 0,9 %, soit - 32 millions d'euros contre + 3,0 % entre 2010 et 2011) et la stagnation des financements à l'habitat (+ 0,5 %, soit + 16 millions d'euros seulement, contre + 2,7 % précédemment). Le financement de l'exploitation se redresse par contre sensiblement en 2012 (+ 5,8 %, soit + 63 millions d'euros contre + 1,6 % en 2011).

Evolution en glissement annuel lissé des crédits aux entreprises



Des crédits aux ménages tirés par le financement de l'immobilier ...

Evolution en glissement annuel lissé des crédits aux ménages



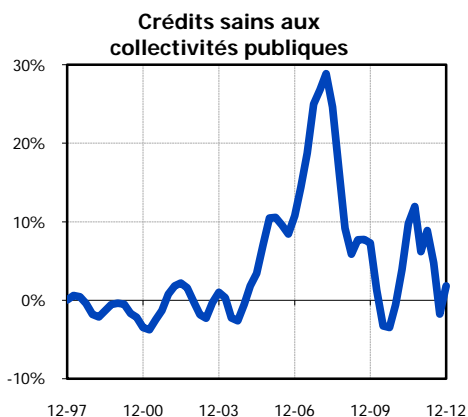
Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 6 999 millions d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 4,2 % par rapport à fin décembre 2011 (+ 295 millions d'euros), après + 2,5 % l'année précédente (+ 162 millions d'euros). Le financement de la consommation des ménages continue toujours de s'inscrire en recul (- 1,0 % soit - 15 millions d'euros en 2012 après - 1,7 % en 2011) pour atteindre un encours de 1 590 millions d'euros. Le financement de la consommation des ménages recule ainsi de manière continue depuis le premier trimestre 2009.

Les financements immobiliers consentis aux ménages continuent de progresser à un rythme soutenu en 2012 comme les années précédentes. Les crédits à l'habitat des ménages augmentent ainsi de + 5,9 % en 2012 (+ 300 millions d'euros) après + 4 % en 2011 (+ 196 millions d'euros) et + 4,9 % en 2010. Ces rythmes de progression demeurent cependant en retrait par rapport aux années précédant la crise financière.

Un ralentissement des concours consentis aux collectivités locales

Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 2 030 millions d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 1,9 % par rapport à fin 2011 (+ 38 millions d'euros), en ralentissement par rapport aux années précédentes (+ 3 % entre 2010 et 2011 et + 2,6 % entre 2009 et 2010).

Comme chaque année, les crédits consentis aux collectivités locales enregistrent une forte croissance au quatrième trimestre de l'année, qui s'explique notamment par la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales.



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2012, 106 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 101 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette de 5,0 millions de billets représentant une valeur totale de 279 millions d'euros, toutes coupures confondues.

A la fin de l'année 2012, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (janvier 2002) atteint ainsi 54 millions de coupures pour une valeur cumulée théorique des billets en circulation dans le département de 3,0 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2002	2006	2010	2011	2012	12/11
Billets émis (en milliers)	86 966	92 530	99 066	104 524	106 564	2,0%
En Billets retirés (en milliers)	78 450	87 906	94 459	98 992	101 356	2,4%
nb. Emission nette annuelle	8 516	4 624	4 607	5 532	5 208	-5,9%
Circulation en fin d'année	12 479	25 146	43 009	48 541	53 749	10,7%
Billets émis (en millions d'euros)	2 637	3 107	3 165	3 282	3 342	1,8%
En val Billets retirés (en millions d'euros)	2 179	2 843	2 906	3 008	3 063	1,8%
eur Emission nette	458	264	259	274	279	1,7%
Circulation en fin d'année	544	1 437	2 504	2 778	3 057	10,0%
Emission nette par habitant (€)	734	1 837	3 049	3 350	3 649	8,9%

L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 3 649 euros à La Réunion à fin décembre 2012.

Le retrait des billets en francs s'est terminé comme prévu en février 2012 à La Réunion. Les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro étaient en effet échangeables à l'IEDOM au plus tard jusqu'au 17 février 2012. Depuis le passage à l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, le montant total des billets libellés en francs retournés aux guichets de l'IEDOM s'élève à 331 millions d'euros.

3.2 LES PIÈCES

En 2012, 38 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 23 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 15,0 millions de pièces pour une valeur de 2,5 millions d'euros sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

	2002	2006	2010	2011	2012	12/11
Pièces émises (milliers)	46 790	33 660	35 027	33 897	38 644	14,0%
En Pièces retirées (milliers)	21 200	11 960	11 531	13 552	15 282	12,8%
nb. Emission nette annuelle	25 590	21 700	23 495	20 346	23 362	14,8%
Circulation en fin d'année	73 520	158 697	250 626	270 972	294 334	8,6%
Pièces émises (millions d'euros)	12,0	7,9	8,2	7,8	9,6	23,0%
En val Pièces retirées (millions d'euros)	11,3	6,0	5,6	6,7	7,1	6,0%
eur Emission nette annuelle	0,7	1,9	2,6	1,1	2,5	124,8%

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 286 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 37,8 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 45 euros à La Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirées de la circulation.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante¹ des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 9,9 milliards d'euros à fin décembre 2012. La variation d'une année sur l'autre n'est pas significative du fait d'un changement de norme de déclaration en cours d'année 2012, impliquant la non-déclaration au SCR des encours privés des entrepreneurs individuels.

Risques totaux déclarés pour La Réunion au SCR de la Banque de France

en millions d'euros	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12
Risques totaux déclarés	8 383,4	9 393,9	9 146,5	9 362,9	9 833,6	9 876,5
(dt) Poids des crédits à terme	82,2%	81,4%	84,0%	84,4%	83,6%	85,4%

L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (85,4 % à fin décembre 2012, contre 83,6 % à fin 2011). Inversement, le poids des financements à court terme diminue fortement entre 2011 et 2012 pour s'établir à 10,9 % des risques totaux, contre 12,4 % l'année précédente.

Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont concentrés dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (4,8 milliards d'euros au total, soit 48,5 % des risques recensés au SCR), les administrations publiques (1,8 milliard d'euros, soit 17,9 % du total), le commerce et la réparation automobile (0,7 milliard d'euros, soit 7,1 % du total) et enfin la santé et l'action sociale (0,5 milliard d'euros, soit 5,4 % du total).

Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

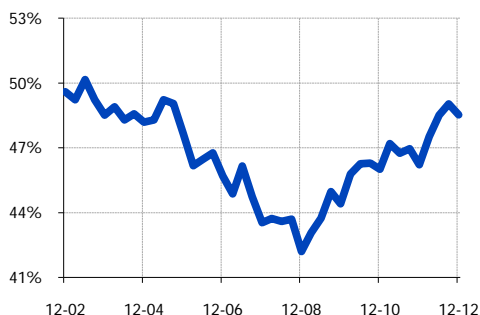
en % des risques totaux	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12
Activités immobilières	31,1%	30,4%	32,6%	37,7%	38,4%	41,1%
Administration publique	17,8%	17,6%	18,1%	18,0%	17,7%	17,9%
Construction	12,5%	11,8%	11,8%	8,3%	7,8%	7,4%
Commerce & réparation automobile	9,2%	9,9%	9,0%	8,2%	7,4%	7,1%
Santé humaine et action sociale	6,0%	6,4%	6,4%	6,5%	7,5%	5,4%
Activités financières et d'assurance	5,9%	7,1%	4,7%	4,1%	3,4%	3,4%
Industrie manufacturière	2,6%	3,0%	2,7%	2,1%	2,1%	2,1%
Agriculture, sylviculture et pêche	2,1%	2,1%	2,1%	2,2%	1,9%	1,7%
Autres secteurs	12,8%	11,8%	12,6%	12,9%	13,8%	14,0%

¹ Sont déclarés au SCR tous les encours supérieurs à un seuil de 25 000 euros.

4.1 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 4,8 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 5,4 % par rapport à 2011, soit un rythme très proche de celui enregistré les années précédentes (+ 5,5 % en 2011, après + 6,0 % en 2010). Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi une proportion importante (48,5 % en décembre 2012) et croissante de l'ensemble des risques déclarés par les établissements de crédit intervenant à La Réunion.

Poids de la construction et de l'immobilier dans les risques



Sur une tendance longue, le poids du secteur de la construction et de l'immobilier a eu tendance à progresser depuis début 2009 en proportion de l'ensemble des risques déclarés dans le département au SCR. Cette progression régulière sur ces quatre dernières années tranche avec l'évolution enregistrée entre 2003 et 2008, marquée par la diminution régulière du poids de ce secteur d'activité.

Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'euros	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Risques déclarés sur le secteur	3 964,6	4 062,6	4 307,3	4 545,5	4 792,3	5,4%
(dt) Poids des crédits à terme	87,1%	89,1%	88,3%	86,2%	89,3%	-
(dt) Encours portés sur les SEM	2 128,4	2 155,9	2 326,9	2 496,0	2 734,5	9,6%
Poids en % des risques du secteur	53,7%	53,1%	54,0%	54,9%	57,1%	-

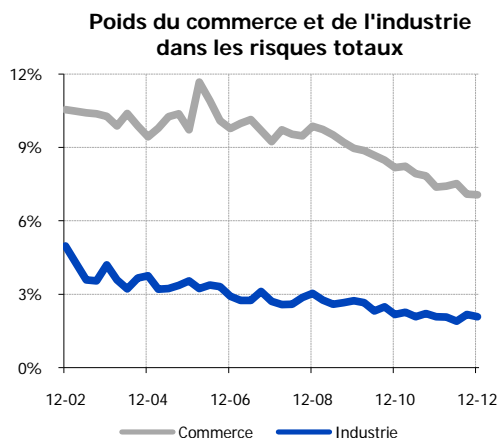
Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 89,3 % du total des crédits consentis. Sur ce segment d'activité, les huit principales sociétés d'économie mixte¹ du département concentrent plus de la moitié (57,1 % en 2012 contre 54,9 % en 2011) du total des risques déclarés. Les concours consentis à ces dernières progressent plus rapidement (+ 9,6 % en 2012 après + 7,3 % en 2011 et + 7,9 % en 2010) qu'en moyenne dans le secteur, en raison des investissements importants de ces sociétés d'économie mixtes en matière de logement social, financés pour partie par l'emprunt. La hausse de leur endettement explique l'essentiel de la hausse des risques déclarés sur le secteur d'activité en 2011 et 2012.

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

4.2 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent un encours de 904 millions d'euros de risques à court, moyen et long terme, soit 9,2 % de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2012 auprès du SCR de la Banque de France pour le département (contre 9,5 % fin 2011 et 10,3 % fin 2010).

Sur une période de temps plus longue, on observe une diminution régulière des risques portés par les établissements de crédits sur ces deux secteurs d'activité. La baisse déjà enclenchée avant la crise financière de 2007, s'est amplifiée à compter de 1998. Le poids de l'industrie dans les risques totaux dans le département passe ainsi de 5 % en décembre 2002 à 2,1 % une décennie plus tard.



Les crédits à terme représentent une proportion assez faible des crédits totaux consentis à ces secteurs (50,1 % en décembre 2012), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'euros	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Risques totaux	1 211,6	1 071,0	968,9	931,0	904,1	-2,9%
(dt) Poids des crédits à terme	46,7%	50,7%	50,5%	50,4%	50,1%	-

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes) présente un encours total de risques bancaires de 2,1 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit 21,5 % de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Les risques déclarés sur le secteur enregistrent une hausse sensible (+ 3,3 %) en 2012.

Risques déclarés sur le secteur public local

en millions d'euros	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Risques totaux	1 922,0	1 920,2	1 963,0	2 059,7	2 127,1	3,3%
(dt) Poids des crédits à terme	96,8%	99,0%	99,0%	98,4%	98,9%	-
Poids dans les risques totaux	20,5%	21,0%	21,0%	20,9%	21,5%	-

Les risques portés sur la Région et le Département continuent de s'inscrire en baisse en 2012 (respectivement de - 12,3 % et - 3,5 %) comme les années précédentes (- 7,7 % et - 4,1 % en 2011). Ces collectivités poursuivent leur politique de désendettement, suite à la forte progression des risques enregistrée en 2007 et 2008.

A l'inverse, les risques portés sur les communes et les communautés de communes continuent de croître en 2012 (respectivement + 5,0 % et + 31,7 %) comme les années précédentes (+ 6,5 % et + 24,8 % en 2011). On observe une forte croissance de l'endettement des communautés de communes depuis plusieurs années, ces dernières devant notamment faire face à des investissements importants en matière environnementale (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout à l'égoût).

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics progressent également en 2012, mais à un rythme très faible (+ 1,5 %) en regard de 2011 (+ 21,8 %, après + 6,4 % en 2010). L'année 2011 avait notamment enregistré les investissements importants des établissements publics hospitaliers de la région Sud (+ 59,8 % en 2011) et de la région Est (+ 45,0 %).

Décomposition des risques déclarés sur le secteur public local par bénéficiaires

en millions d'euros	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Région	395,1	310,2	294,2	271,6	238,2	-12,3%
Département	505,9	495,0	489,8	469,9	453,3	-3,5%
Communes	663,2	748,4	791,1	842,8	884,7	5,0%
Communauté de communes	87,4	100,5	104,4	130,3	171,7	31,7%
Hôpitaux publics	270,4	266,2	283,3	345,1	350,4	1,5%

5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement à La Réunion. La commission est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2012.

1 153 dossiers de surendettement ont été déposés en 2012, soit une diminution de 7,1 % par rapport à 2011. Cette baisse fait suite à une hausse de + 7,8 % en 2011, précédant deux années durant lesquelles le nombre de dossiers déposés avait été stable. Une diminution comparable (- 5 %) a été observée en 2012 au niveau national. Le taux de redépôts progresse et se situe à 24,5 % en 2012 (37,5 % au niveau national), contre 19,7 % en 2011.

959 dossiers ont été déclarés recevables en 2012, soit 83,2 % des dossiers déposés, en forte amélioration par rapport aux années précédentes où ce taux s'établissait à 70,5 % pour 2011 et 68,5 % pour 2010. Sur ce nombre, 639 dossiers ont été orientés en procédure classique (PRCL) en 2012, soit 66,6 % des dossiers recevables (contre 73,6 % en 2011 et 82,7 % en 2010) et 320 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel (PRP), soit 38,5 % des dossiers recevables. Cette proportion est en hausse constante, puisque les procédures de rétablissement personnel (PRP) ne concernaient que 26,4 % des dossiers en 2011 et 17,3 % en 2010. L'absence de perspectives d'amélioration de la situation financière des débiteurs induit une augmentation des effacements de dettes.

229 plans conventionnels (ou amiables) ont été conclus en 2012, en diminution de 39,7 %. Cela ne représente plus que 35,8 % des dossiers orientés en PRCL (contre 59 % en 2011 et 57,2 % en 2010). Les créanciers ont en effet durci leur position et refusent souvent les plans proposés, qui intègrent un effacement partiel des dettes. Mécaniquement, les mesures imposées et recommandées par la commission progressent de 74,6 % (365 mesures en 2012 contre 209 en 2011).

Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

	2010	2011	2012	12/11
Dossiers déposés (en nombre)	1 151	1 241	1 153	-7,1%
Dossiers soumis pour examen en recevabilité	918	994	1 074	8,0%
Dossiers recevables	784	865	930	7,5%
Nombre de mesures de rétablissement personnel	97	213	296	39,0%
(dt) Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	-	213	293	37,6%
Nombre de plans conventionnels conclus	373	380	229	-39,7%
Nombre de constat de non-accord entérinés	303	255	398	56,1%
Mesures imposées et recommandées par les commissions	279	209	365	74,6%
Dossiers clôturés (toutes phases)	281	269	267	-0,7%
Dossiers traités	1 164	1 200	1 301	8,4%
Recommandation homologuées par les juges (en nombre)	244	182	453	148,9%

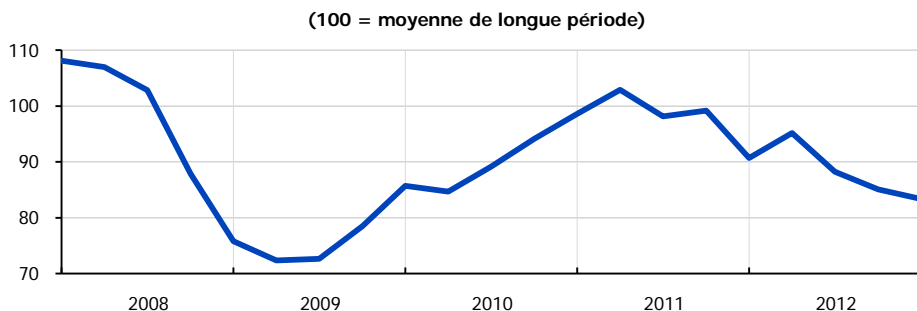
Source : Commission de surendettement

Parmi les principales difficultés rencontrées par la commission de surendettement au regard de la situation des personnes surendettées, il faut noter le cas des débiteurs propriétaires d'un logement social mais qui ne payent pas la taxe foncière, dette constituant la quasi-totalité de leur endettement. Cette problématique est spécifique aux DOM. En effet, un dispositif d'accession à la propriété de « Logement Évolutif Social » (LES), mis en place depuis 1988, permet aux familles les plus défavorisées d'acquérir un logement en fonction de leurs revenus et de leur composition familiale. Le prêt est mis en place en partenariat avec la CAF qui règle l'essentiel de l'échéance mensuelle par affectation de l'allocation logement, le montant résiduel (très faible, quelques dizaines d'euros) restant à la charge des accédants. Quand un accédant ne parvient pas à régler la taxe foncière due (et souvent la taxe d'habitation), la seule solution de la commission est de préconiser l'abandon des dettes pour éviter la vente du logement principal. Un nouveau dispositif de plafonnement de la taxe foncière, qui a été mis en place en 2012 et portera effet en 2013, devrait permettre une réduction de ces situations.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Graphique 1
Indicateur du climat des affaires – IEDOM



Source : IEDOM, enquête de conjoncture

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'Outre-mer, l'IEDOM et l'IEOM ont élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100), afin d'en faciliter la lecture.

La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un solde d'opinions, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent uniquement être interprétés en évolution.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 166 entreprises, qui emploient au total 19 400 salariés.

Tableau 1
Les soldes d'opinion (ensemble)

Soldes d'opinions, en %, CVS et centrés sur leur moyenne de longue période. Les variations de soldes sont en points.

	Moy.*	11T1	11T2	11T3	11T4	12T1	12T2	12T3	12T4	T4 /T3
Activité	5,9	17,1	6,3	-2,5	-10,2	-19,9	-34,9	-19,3	-20,	-0,7
Investissement	-9,5	1,7	1,9	-5,4	-16,6	-17,7	-24,3	-20,1	-23,5	-3,4
Charges	-13,5	0,7	9,2	-6,6	-4,1	-7,8	-4,2	-3,3	-2,8	0,5
Trésorerie	2,6	14,0	4,9	4,3	-8,9	-1,8	-18,1	-22,6	-13,6	8,9
Carnet de commandes	-2,2	17,2	8,2	6,4	2,0	-11,4	-15,4	-16,6	-30,2	-13,6
Prix	-18,9	-2,0	-2,9	5,6	1,4	5,7	-8,9	-15,1	-17,3	-2,3
Délais de paiement	5,8	-3,5	-3,8	-9,5	-14,8	3,7	-7,8	-13,3	-28,7	-15,4
Effectifs	6,8	-3,3	-5,7	0,2	1,6	-7,8	1,0	-11,7	-8,5	3,2
Stocks de matières 1^{ères}	-4,1	-3,0	-3,8	-4,8	-7,7	-7,2	-11,1	-14,9	-10,0	4,9
Stocks de produits finis	2,3	-3,6	-2,1	-2,3	-0,9	-6,5	-7,1	-9,9	-9,6	0,2

*Moyenne depuis le troisième trimestre 1997

Source : IEDOM - enquête de conjoncture

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Impor- tations	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Expor- tations	Total
				Ménages	Adminis. pub. et ISBLSM ⁽¹⁾				
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2011e	3,1	8	n.r.	3,3	0,6	8,1	n.r.		n.r.
2010e	2,3	2,5	n.r.	3,3	1,5	-12,3	n.r.	3,6	n.r.
2009e	-2,5	-7,5	n.r.	1,9	3,6	-7,8	n.r.	6,0	n.r.
2008e	5,9	7,5	n.r.	20,3	23,3	4,9	n.r.	-15,9	n.r.
2007	7,9	9,1	7,3	5,4	2,1	10,8	-187,0	26,4	7,3
2006	7,4	0,0	8,1	-7,4	3,6	17,5	-68,3	-15,6	8,1
2005	7,4	8,7	8,5	7,0	4,7	25,0	149,4	-3,9	8,5
2004	17,1	3,5	6,7	22,4	24,1	0,7	-13,4	5,5	6,7
2003	6,1	10,6	7,2	6,0	4,3	17,5	9,0	4,7	7,2
2002	6,7	2,9	5,5	7,6	34,6	0,4	16,4	1,6	5,5

e : estimations issus des comptes rapides

n.r. : non renseigné

(1) Administration publique et institut sans but lucratif aux services des ménages

Sources : Insee – Comptes économiques ; Cerom – comptes rapides

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agricul- ture	I.A.A	Industrie manufac- turière	Énergie	Construc- tion	Services marchands (1)	Services admi- nistrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2007	12 734	177	246	539	132	1 274	6 179	4 649
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2007	100,0	1,3	1,9	4,1	1,0	9,7	37,9	35,2
2006	100,0	1,7	2,1	3,8	1,0	9,1	46,9	35,4
2005	100,0	1,8	2,2	3,8	1,0	7,6	47,3	36,4
2004	100,0	1,6	2,1	3,7	1,1	6,8	48,0	36,6
2003	100,0	1,9	2,4	3,7	1,1	6,3	47,4	37,2
2002	100,0	2,0	2,2	3,6	1,1	6,4	47,0	37,6
2001	100,0	2,3	2,5	3,6	1,1	6,5	46,9	37,0

(1) y compris branche « commerce »

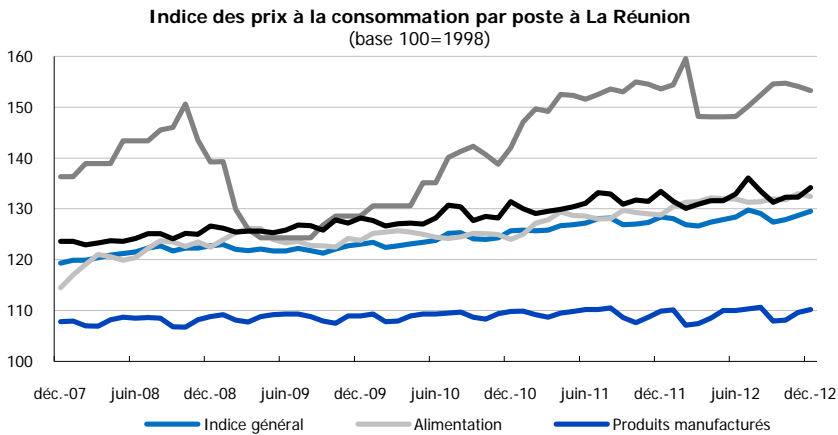
Source : Insee – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation (IPC)

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Indice de décembre, base 100 : année 1998					
2012	129,5	132,4	110,2	153,3	134,2
2011	128,4	128,8	109,9	153,6	133,4
2010	125,7	124	109,8	142	131,4
2009	123,0	123,8	108,9	128,6	128,2
2008	122,7	122,5	108,8	139,2	126,6
2007	119,3	114,5	107,8	136,3	123,6
2006	117,9	110,8	107	138,5	122,3
Moyenne annuelle de l'indice, base 100 : année 1998					
2012	128,1	131,8	109,2	152,2	132,4
2011	127,0	128,3	109,4	152,1	131,1
2010	124,0	124,9	109,0	136,5	135,9
2009	122,1	124,0	108,6	127,4	126,4
2008	121,5	121,3	107,9	142,3	124,4
2007	118,0	113,8	107,0	132,8	122,0
2006	116,4	111,0	106,4	134,3	120,0
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2012	0,86	0,49	0,09	-0,02	0,25
2011	2,1	0,7	0,0	0,6	0,6

Source : Insee

Graphique 2
Évolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à La Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2007 – 2011)



Source : Insee – *Indice des Prix à la Consommation*

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2012	26,8 %	30,5 %	28,5 %
2011	27,2 %	31,8 %	29,4 %
2010	28,0 %	30,0 %	28,9 %
2009	25,6 %	29,1 %	27,2 %
2008	22,8 %	26,5 %	24,5 %
2007	22,9 %	25,9 %	24,2 %
2006	26,5 %	28,8 %	27,5 %
2005	26,6 %	33,3 %	29,5 %
2004	30,7 %	34,1 %	32,2 %
2003	29,5 %	32,5 %	30,8 %

Source : Insee

Tableau 6
Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Emploi salarié total	
Niveau							
2010	2 667	16 327	15 249	99 744	91 606	225 593	
Part dans l'emploi total (en %)							
2010	1,2	7,2	6,8	44,2	40,6	Niveau	Évo. N/N-1
2009	1,1	7,4	6,9	44,0	40,6	221 839	-0,6%
2008	1,1	7,5	8,5	42,9	40,0	223 204	-1,8%
2007	1,2	7,1	8,6	42,4	40,7	227 409	4,4%
2006	1,2	7,2	8,2	41,1	42,3	217 910	4,4%
2005	1,2	7,4	7,4	41,2	42,8	208 764	2,7%
2004	1,3	7,4	6,7	41,0	43,7	203 348	0,7%
2003	1,2	7,3	6,1	39,8	45,6	202 007	1,4%
2002	1,3	7,2	5,7	39,5	46,3	199 260	3,3%

Source : Insee

Tableau 7
Structure des importations par produits

	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012
Produits agricoles et de la pêche	93,5	83,6	91,6	101,2	106,6	2,3%
Pdts. des indus. extractives	70,5	61,3	63,5	77,1	76,8	1,7%
<i>Hydrocarbures naturels</i>	70,1	61,1	63,0	76,8	76,4	1,6%
Produits des IAA	646,0	643,2	652,8	699,3	762,0	16,4%
Produits pétroliers raffinés	526,1	339,0	458,8	597,1	640,0	13,8%
Equip. méca., élec., électro. et info.	816,7	766,6	834,3	896,1	747,3	16,1%
<i>Produits info. et électroniques</i>	315,0	377,6	346,1	342,7	277,7	6,0%
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	206,4	184,3	259,8	295,6	203,0	4,4%
<i>Machines industrielles et agricoles</i>	295,3	204,7	228,4	257,8	266,6	5,7%
Matériels de transport	662,7	813,0	529,6	737,5	596,6	12,8%
Autres produits industriels	1 630,2	1 416,10	1 570,9	1 622,8	1 668,7	35,9%
<i>Textiles et chaussures</i>	225,9	208,5	235,6	250,4	250,2	5,4%
<i>Bois, papier et carton</i>	157,4	131,4	142,8	142,1	141,2	3,0%
<i>Produits chimiques et parfums</i>	205,4	195,1	214,2	224,0	238,8	5,1%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	256,3	256,3	265,5	267,5	275,8	5,9%
<i>Produits en plastique</i>	243,3	204,5	229,6	231,0	245,0	5,3%
<i>Produits métalliques</i>	309,9	212,8	247,8	252,5	253,5	5,4%
<i>Produits manufactures divers</i>	232,2	207,5	235,6	255,2	264,1	5,7%
Produits de l'édition	68,0	57,9	63,0	58,1	55,8	1,2%
Total	4514,8	4181,0	4265,2	4790,1	4 654,5	100,0%

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012
Produits agricoles et de la pêche	7,7	6,3	4,6	3,3	3,3	1,1 %
Hydrocarbures, autres produits	16,6	10,3	15,0	25,7	28,3	9,2 %
<i>Déchets industriels et ménagers</i>	16,6	10,3	15,0	25,6	28,2	9,2 %
Produits des IAA	159,2	152,3	171,5	171,5	183,4	59,8 %
Produits pétroliers raffinés	0,2	0,4	8,1	2,0	13,0	4,2 %
Équip. méca., élec., électro. et info.	27,5	31,6	29,8	30,4	19,3	6,3 %
<i>Produits info. et électroniques</i>	13,7	16,9	16,6	15,7	8,1	2,7 %
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	3,4	3,3	3,0	3,7	3,2	1,0 %
<i>Machines indus. et agricoles</i>	10,3	11,4	10,2	11,0	8,0	2,6 %
Matériels de transport	22,4	24,7	30,1	25,7	23,3	7,6 %
Autres produits industriels	26,0	21,0	24,0	30,8	33,7	11,0 %
<i>Textiles et chaussures</i>	4,3	2,5	2,6	2,6	1,9	0,6 %
<i>Bois, papier et carton</i>	1,4	1,0	1,8	1,3	1,0	0,3 %
<i>Produits chimiques et parfums</i>	7,4	6,3	6,4	6,6	10,1	3,3 %
<i>Produits pharmaceutiques</i>	1,2	0,7	0,9	0,9	1,4	0,4 %
<i>Produits en en plastique</i>	1,9	1,6	1,7	1,5	1,6	0,5 %
<i>Produits métalliques</i>	6,5	4,8	5,9	9,8	14,1	4,6 %
<i>Produits manufactures divers</i>	3,2	3,6	4,8	8,0	3,6	1,2 %
Autres produits	0,6	0,9	1,0	1,5	1,0	0,3 %
Total	259,9	246,9	281,5	291,0	306,8	100%

Source : Douanes

Tableau 9
Comptes de l'État dans la collectivité

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2009	2010	2011	Dépenses locales	2009	2010	2011
I. Budget général	1 125	1 107	1 090	Dépenses de personnel	2 266	2 311	2 248
Recettes fiscales	1 057	1 071	1 090	Dépenses de fonctionnement	143	147	152
<i>dont</i>				Dépenses d'investissement	45	35	38
Impôts directs	561	516	473	Dépenses d'intervention	763	768	684
Impôts indirects	518	510	545	Avance impôt et TIPP	963	796	1 055
Recettes non fiscales	59	33	27	Dépenses fonds européens	194	158	86
Fonds de concours	9	3	4	<i>dont</i>			
II. Reversement de fonds	4	3	-	FEDER	164	133	60
III. Comptes spéciaux	989	971	1 025	IFOP	0,4	1,4	
<i>dont</i>				FEOGA	16		
Comptes d'affectations spéciales	453	481	499	FSE	14	24	26
Comptes de concours financiers	524	478	524	Dotations aux collectivités	1 038	1 160	982
Comptes de commerce	12	12	2	Total des dépenses	5 490	5 377	5 359
Total des recettes	2 114	2 078	2 146				
Excédent des recettes sur les dépenses	-3 376	-3 298	-3 212				

Source : Trésorerie générale

Tableau 10

Les comptes administratifs du Conseil régional de La Réunion

En million d'euros	2009	2010	2011	Évol. 11/10	Structure en 2011
Recettes réelles totales	663,8	792,4	662,4	-16,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement	419,7	441,9	443,7	0,4%	55,8%
Recettes fiscales	258,8	288,3	290,2	0,6%	36,4%
Impôts directs	31,0	31,1	28,2	-9,3%	3,9%
Impôts indirects	227,8	257,2	262,0	1,9%	32,5%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	119,0	120,2	116,4	-3,2%	15,2%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	74,6	81,1	88,8	9,5%	10,2%
Dotations, participations et subventions	153,8	148,1	147,9	-0,1%	18,7%
Autres produits	7,1	5,5	5,6	2,4%	0,7%
Recettes d'investissement	244,1	350,5	218,7	-37,6%	44,2%
Dotations et subventions	194,5	225,4	97,0	-57,0%	28,4%
Emprunts	46,0	123,5	116,3	-5,8%	15,6%
Autres recettes	3,6	1,5	5,4	n.s.	0,2%
Dépenses réelles totales	751,4	581,4	678,6	16,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	255,9	255,6	297,1	16,2%	44,0%
Frais communs	41,9	92,4	108,4	17,3%	16,2%
(dt) <i>frais de personnel</i>	25,2	64,4	77,3	20,0%	11,1%
Intérêts de la dette	13,0	12,0	12,5	4,3%	2,1%
Dépenses d'interventions	201,0	149,7	174,7	16,7%	25,7%
(dt) <i>formation professionnelle</i>	85,0	84,0	74,8	-11,0%	14,4%
(dt) <i>enseignement</i>	44,0	49,9	54,8	9,9%	8,6%
(dt) <i>économie</i>	20,8	24,3	26,3	8,0%	4,2%
Autres		1,6	1,5	-3,6%	0,3%
Dépenses d'investissement	495,5	325,7	381,4	17,1%	56,0%
Remboursement de dette	143,1	145,5	135,7	-6,7%	25,0%
Dépenses d'interventions	349,6	180,3	245,8	36,3%	31,0%
(dt) <i>construction de routes</i>	234,6	79,8	97,9	22,8%	13,7%
(dt) <i>enseignement</i>	57,3	50,3	54,4	8,2%	8,6%
Autres	2,7	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-87,6	211,0	-16,2	n.s.	-
Report de l'exercice	111,7	24,1	235,1	n.s.	-
Résultat après report	24,1	235,1	218,9	-6,9%	-
Épargne nette	20,6	40,8	10,9	-73,3%	-
Dette en capital au 1er janvier	390,5	368,5	348,2	-5,5%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute					

n.s. : non significatif

* y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels TOS des lycées et de la direction des routes

Source : Région

Tableau 11
Les comptes administratifs du Conseil général de La Réunion

En millions d'euros	2009	2010	2011	Évol. 11/10	Structure en 2011
Recettes réelles totales	1 421,4	1 416,1	1 449,4	2,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 245,1	1 278,7	1 342,2	5,0%	92,6%
Recettes fiscales	716,6	746,6	823,8	10,3%	56,8%
Impôts directs	118,5	124,2	131,9	6,2%	9,1%
Impôts indirects	598,1	622,4	691,9	11,2%	47,7%
(dt) <i>taxe sur les tabacs</i>	<i>147,3</i>	<i>159,9</i>	<i>155,9</i>	<i>-2,5%</i>	<i>10,8%</i>
(dt) <i>taxe intérieur produits pétroliers</i>	<i>336,1</i>	<i>337,6</i>	<i>403,5</i>	<i>19,5%</i>	<i>27,8%</i>
Dotations et subventions reçues	502,4	501,3	480,4	-4,2%	33,1%
Autres	26,1	30,8	38,0	23,4%	2,6%
Recettes d'investissement	176,3	137,4	107,2	-22,0%	7,4%
Dotations et subventions reçues	112,0	105,9	78,7	-25,7%	5,4%
Emprunts	45,5	30,0	26,2	-12,7%	1,8%
Autres	18,8	1,5	2,3	53,3%	0,2%
Dépenses réelles totales	1 348,9	1 333,4	1 466,1	10,0%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	1 122,6	1 107,7	1 235,2	11,5%	84,3%
Frais de personnel	172,0	186,2	187,9	0,9%	12,8%
Services généraux (hors personnel)	16,2	18,5	41,9	126,5%	2,9%
Intérêts de la dette	14,5	12,9	15,1	17,1%	1,0%
Dépenses d'intervention	819,6	796,2	896,8	12,6%	61,2%
(dt) <i>RMI/RSO/RSA</i>	<i>390,8</i>	<i>395,8</i>	<i>396,0</i>	<i>0,1%</i>	<i>27,0%</i>
Autres	100,3	93,9	93,5	-0,4%	6,4%
Dépenses d'investissement	226,3	225,7	230,9	2,3%	15,7%
Subventions versées	68,9	77,0	73,0	-5,2%	5,0%
Remboursement de dette	46,3	50,6	54,0	6,7%	3,7%
Dépenses d'équipement brut	109,8	96,2	102,4	6,4%	7,0%
	1,3	1,9	1,5	-21,1%	0,1%
Résultat de l'exercice	72,5	82,7	-16,7	n.s.	-
Report de l'exercice	-27,9	44,5	127,2	n.s.	-
Résultat après report	44,5	127,2	110,5	-13,1%	-
Épargne nette	-154,8	120,4	53,0	n.s.	-
Dettes en capital au 1er janvier	528,5	507,9	480,1	-5,5%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	4,5	3,1	4,4	0,4	-

n.s. : non significatif

Source : Département

Tableau 12

Les comptes administratifs des 24 communes du département de La Réunion

En million d'euros	2009	2010	2 011	Évol. 11/10	Structure en 2011
Recettes réelles totales	1 519,6	1 502,2	1 498,5	-0,2%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 012,3	1 093,9	1 107,3	1,2%	73,9%
Recettes fiscales	649,6	691,6	722,3	4,4%	48,2%
Impôts directs	241,3	263,0	274,5	4,4%	18,3%
Impôts indirects	408,3	428,6	447,8	4,5%	29,9%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	48,5	47,9	46,4	-3,3%	3,1%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	251,5	261,0	278,8	6,8%	18,6%
Dotations et subventions reçues	244,8	251,7	255,1	1,4%	17,0%
Autres	117,9	150,6	129,9	-13,8%	8,7%
Recettes d'investissement	507,3	408,3	391,2	-4,2%	26,1%
Dotations et subventions reçues	108,2	57,9	53,4	-7,9%	3,6%
Emprunts	303,1	224,5	221,7	-1,3%	14,8%
Autres	96,0	125,9	116,2	-7,7%	7,8%
Dépenses réelles totales	1 503,8	1 503,2	1 507,9	0,3%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	991,3	1 026,2	1 053,1	2,6%	69,8%
Frais de personnel	615,5	614,7	626,0	1,8%	41,5%
Intérêts de la dette	21,3	22,5	22,4	-0,4%	1,5%
Autres	354,5	389,0	404,7	4,0%	26,8%
Dépenses d'investissement	512,5	477,0	454,7	-4,7%	30,2%
Subventions versées	3,1	3,7	4,6	25,2%	0,3%
Remboursement de dette	162,4	134,4	98,0	-27,1%	6,5%
Dépenses d'équipement brut	346,9	338,9	352,1	3,9%	23,4%
Résultat de l'exercice	15,8	-1,0	-9,3	n.s.	-
Report de l'exercice	77,1	91,1	90,2	-1,1%	-
Résultat après report	92,9	90,2	81,5	-9,6%	-
Fonds de roulement	79,7	77,7	0,1	-99,9%	-
Épargne nette	-141,4	-66,7	-43,8	-34,3%	-
Dette en capital au 1er janvier	663,8	682,4	711,1	4,2%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	12,7	6,2	7,4	20,1%	-

n.s. : non significatif

Source : AFD

Tableau 13

Les comptes administratifs des 5 communautés de communes de La Réunion

En million d'euros				Évol. Structure	
	2009	2010	2011	11/10	en 2011
Recettes réelles totales	476,1	496,6	540,0	8,7%	100,0%
Recettes de fonctionnement	399,3	431,9	453,6	5,0%	84,0%
Recettes fiscales	277,5	292,0	305,1	4,5%	56,5%
Impôts directs	138,6	115,3	107,7	-6,6%	19,9%
Impôts indirects	138,9	176,8	197,4	11,7%	36,6%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	2,7	2,5	4,1	62,6%	0,8%
Dotations et subventions reçues	97,3	117,2	117,5	0,2%	21,8%
Autres	24,5	22,6	31,0	36,9%	5,7%
Recettes d'investissement	76,8	64,7	86,4	33,5%	16,0%
Dotations et subventions reçues	7,9	5,2	7,5	45,0%	1,4%
Emprunts	52,5	40,7	58,3	43,4%	10,8%
Autres	16,5	18,9	20,6	9,1%	3,8%
Dépenses réelles totales	484,0	491,1	543,7	10,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	375,9	395,8	422,3	6,7%	77,7%
Frais de personnel	50,9	55,3	59,6	7,8%	11,0%
Intérêts de la dette	2,4	3,1	0,7	-76,9%	0,1%
Autres	322,6	337,4	362,0	7,3%	66,6%
Dépenses d'investissement	108,1	95,3	121,4	27,4%	22,3%
Subventions versées	1,4	1,5	3,9	n.s.	0,7%
Remboursement de dette	31,1	30,7	32,5	5,7%	6,0%
Dépenses d'équipement brut	75,7	63,1	85,1	34,8%	15,6%
Résultat de l'exercice	-7,9	5,5	-3,7	n.s.	-
Report de l'exercice	28,5	22,3	26,2	17,7%	-
Résultat après report	20,7	27,8	22,5	-19,2%	-
Fonds de roulement	22,3	30,8	38,5	25,1%	-
Épargne nette	-7,6	5,4	-1,2	n.s.	-
Dettes en capital au 1er janvier	97,0	105,2	110,9	5,4%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	2,9	2,2	2,6	0,3	-

n.s. : non significatif

Source : AFD

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	22	51	325	1 291 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	16	35	279	1 224 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	26	97	407	2 528 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	97	158	-	2 801 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	7	-	16 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	25	60	211	2 639 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	15	42	133	1 035 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	35	134	730	5 375 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	7, rue Evariste de Parny Le Port	Groupe BPCE	1	1	4	8 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	530 M€
LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES & INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	-	8	50 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	107	534 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			20 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	35	616 M€
BNP Paribas Factor	-	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	1	-	8	-
REUNIBAIL	14,5 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	Salariés et agences de SOREFI			118 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	33	305 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	3	117	296 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	66 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	33 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	21, rue Félix Guyon Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	12	56 M€
OSEO	547,4 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe OSEO	Salariés et agences de l'AFD			16 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	29	809 M€
DEXIA Crédit Local	500,5 M€	18, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe DEXIA	1	-	-	715 M€
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	2 687 M€

Tableau 2
Les actifs financiers

	Encours en millions d'euros					Var. 12/11
	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	
Sociétés non financières	2 410,5	2 447,0	2 395,7	2 467,6	2 494,8	1,1%
Dépôts à vue	1 199,6	1 301,8	1 316,6	1 383,5	1 451,2	4,9%
Placements liquides ou à court terme	1 032,7	933,1	862,1	979,4	930,8	-5,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,7	0,6	0,4	0,2	17,0	-n.s.
Placements indexés sur les taux de marché	1 032,0	932,5	861,7	979,2	913,8	-6,7%
(dt) comptes à terme	397,7	382,6	358,3	390,2	455,2	16,7%
(dt) OPCVM monétaires	212,8	221,7	240,9	239,3	140,6	-41,2%
(dt) certificats de dépôt	419,4	327,1	262,1	349,2	317,4	-9,1%
Epargne à long terme	178,1	212,1	217,0	104,8	112,8	7,6%
(dt) actions	14,0	18,1	18,1	13,8	10,9	-21,5%
(dt) obligations	127,4	162,0	162,8	65,8	74,8	13,8%
(dt) OPCVM non monétaires	36,8	31,9	35,7	23,7	25,5	7,5%
Ménages	7 078,7	7 297,1	7 656,8	7 907,4	8 241,2	4,2%
Dépôts à vue	1 654,3	1 711,6	1 843,5	1 910,3	1 937,6	1,4%
Placements liquides ou à court terme	2 512,3	2 440,9	2 472,8	2 628,1	2 814,7	7,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 055,3	2 167,3	2 238,2	2 394,3	2 611,6	9,1%
(dt) livrets ordinaires	799,5	810,8	829,1	889,5	902,1	1,4%
(dt) livrets A et bleus	591,9	712,6	775,8	875,6	1 027,4	17,3%
(dt) livrets jeunes	39,8	40,0	40,2	39,5	38,3	-2,9%
(dt) livrets d'épargne populaire	137,4	119,9	110,9	103,5	100,6	-2,8%
(dt) livrets de développement durable	256,0	258,3	259,6	267,2	329,0	23,1%
(dt) comptes d'épargne logement	230,7	225,7	222,7	219,1	214,3	-2,2%
Placements indexés sur les taux de marché	457,0	273,6	234,6	233,8	203,1	-13,1%
(dt) comptes créditeurs à terme	367,7	194,7	175,4	190,5	167,5	-12,1%
(dt) bons de caisse	13,4	12,9	12,3	11,4	9,1	-20,2%
(dt) OPCVM monétaires	75,9	66,0	46,9	32,0	26,6	-16,9%
Epargne à long terme	2 912,1	3 144,5	3 340,5	3 369,0	3 488,9	3,6%
(dt) plans d'épargne logement	769,9	754,9	766,2	759,6	763,1	0,5%
(dt) plans d'épargne populaire	73,1	68,1	60,9	57,1	54,4	-4,8%
(dt) actions	107,8	142,8	144,8	130,3	114,8	-11,9%
(dt) obligations	134,8	184,8	195,5	188,3	225,4	19,7%
(dt) OPCVM non monétaires	145,5	148,1	132,9	125,1	104,9	-16,2%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 672,4	1 837,4	2 032,5	2 101,2	2 217,1	5,5%
Autres agents	762,5	746,4	699,2	700,3	766,9	9,5%
Dépôts à vue	291,4	301,8	313,1	316,8	327,6	3,4%
Placements liquides ou à court terme	235,6	226,8	252,8	187,7	291,5	55,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	44,5	59,0	67,4	77,0	119,7	55,4%
Placements indexés sur les taux de marché	191,2	167,9	185,4	110,7	171,8	55,2%
Epargne à long terme	235,5	217,8	133,3	195,8	147,8	-24,5%
Total actifs financiers	10 251,6	10 490,4	10 751,7	11 075,4	11 502,9	3,9%
Dépôts à vue	3 145,3	3 315,2	3 473,2	3 610,6	3 716,3	2,9%
Placements liquides ou à court terme	3 780,6	3 600,9	3 587,7	3 795,2	4 037,0	6,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 100,5	2 226,9	2 306,0	2 471,5	2 748,3	11,2%
(dt) livrets ordinaires	827,7	846,6	881,9	947,4	1 010,0	6,6%
(dt) livrets A et bleus	594,6	721,0	790,0	894,0	1 055,3	18,0%
(dt) livrets jeunes	39,8	40,0	40,3	39,5	38,3	-2,9%
(dt) livrets d'épargne populaire	137,4	119,9	110,9	103,5	100,6	-2,8%
(dt) livrets de développement durable	256,0	258,3	259,8	267,5	329,2	23,1%
(dt) comptes d'épargne logement	230,7	225,7	223,0	219,6	214,8	-2,2%
Placements indexés sur les taux de marché	1 680,1	1 374,0	1 281,7	1 323,7	1 288,7	-2,6%
(dt) comptes créditeurs à terme	824,4	617,1	580,5	637,4	698,1	9,5%
(dt) bons de caisse	15,8	14,2	17,9	17,1	10,0	-41,5%
(dt) certificats de dépôt	419,4	327,1	262,1	349,2	317,4	-9,1%
(dt) OPCVM monétaires	420,5	415,6	421,2	320,0	263,2	-17,7%
Epargne à long terme	3 325,7	3 574,4	3 690,8	3 669,6	3 749,5	2,2%
(dt) plans d'épargne logement	769,9	754,9	767,8	761,4	765,0	0,5%
(dt) plans d'épargne populaire	73,1	68,1	61,1	57,4	54,6	-4,8%
(dt) actions	122,3	161,7	163,6	146,0	128,0	-12,3%
(dt) obligations	301,0	386,5	393,2	328,7	421,3	28,2%
(dt) OPCVM non monétaires	378,5	357,3	264,3	265,9	152,7	-42,6%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 672,4	1 837,4	2 033,0	2 102,8	2 218,8	5,5%

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'euros					Var.
	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Entreprises	7 730,9	7 409,7	7 331,3	7 528,8	7 579,7	0,7%
Crédits d'exploitation	1 416,3	1 195,5	1 077,2	1 094,5	1 157,6	5,8%
Créances commerciales	158,4	125,9	115,3	119,8	96,8	-19,2%
Crédits de trésorerie	769,9	630,0	583,6	637,6	687,5	7,8%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	119,0	114,6	112,1	121,0	102,0	-15,7%
Comptes ordinaires débiteurs	296,4	243,0	220,5	199,0	241,4	21,3%
Affacturage	191,7	196,6	157,9	138,0	131,9	-4,4%
Crédits d'investissement	3 505,8	3 331,3	3 252,4	3 349,8	3 318,1	-0,9%
Crédits à l'équipement	3 033,3	2 876,7	2 792,4	2 876,2	2 840,6	-1,2%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	250,3	229,9	263,1	304,9	248,1	-18,6%
Crédit-bail	472,5	454,6	460,0	473,5	477,5	0,8%
Crédits à l'habitat	2 750,5	2 806,2	2 946,1	3 026,3	3 041,9	0,5%
Autres crédits	58,2	76,7	55,5	58,3	62,1	6,6%
Ménages	6 191,0	6 384,7	6 551,9	6 713,7	6 998,8	4,2%
Crédits à la consommation	1 733,8	1 698,9	1 633,2	1 605,4	1 590,1	-1,0%
Crédits de trésorerie	1 612,0	1 582,6	1 524,5	1 495,9	1 483,8	-0,8%
Comptes ordinaires débiteurs	41,4	41,1	43,4	51,2	50,5	-1,3%
Crédit-bail	80,4	75,2	65,3	58,3	55,8	-4,3%
Crédits à l'habitat	4 455,1	4 683,7	4 911,7	5 107,3	5 407,4	5,9%
Autres crédits	2,1	2,0	6,9	1,0	1,3	26,4%
Collectivités locales	1 774,5	1 882,4	1 933,9	1 991,7	2 029,9	1,9%
Crédits d'exploitation	37,0	25,5	17,1	24,5	14,1	-42,4%
Crédits de trésorerie	33,0	25,2	16,6	22,9	13,8	-39,7%
Comptes ordinaires débiteurs	4,0	0,2	0,4	1,6	0,3	-78,8%
Crédits d'investissement	1 734,9	1 848,0	1 910,2	1 965,4	2 014,4	2,5%
Crédits à l'équipement	1 734,9	1 847,3	1 908,7	1 965,4	2 013,6	2,5%
Crédit-bail		0,8	1,4		0,8	-n.s-
Crédits à l'habitat	0,1	1,5	1,4	1,4	1,3	-n.s-
Autres crédits	2,5	7,4	5,2	0,4	0,1	-86,3%
Autres agents	516,9	549,7	549,9	594,2	567,6	-4,5%
TOTAL des encours sains	16 213,3	16 226,4	16 366,9	16 828,4	17 176,0	-100,0%
Crédits d'exploitation	3 131,5	2 874,2	2 683,7	2 704,0	2 727,4	0,9%
Créances commerciales	160,5	134,8	124,0	121,3	98,1	-19,1%
Crédits de trésorerie	2 428,9	2 247,8	2 131,7	2 162,2	2 198,6	1,7%
Comptes ordinaires débiteurs	350,4	295,0	270,0	282,6	298,8	5,7%
Affacturage	191,7	196,6	157,9	138,0	131,9	-4,4%
Crédits d'investissement	5 586,7	5 524,4	5 509,5	5 738,1	5 754,4	0,3%
Crédits à l'équipement	5 032,1	4 991,8	4 980,4	5 203,9	5 218,3	0,3%
Crédit-bail	554,6	532,7	529,1	534,2	536,0	0,4%
Crédits à l'habitat	7 212,0	7 502,7	7 875,4	8 146,1	8 458,1	3,8%
Autres crédits	283,0	325,1	298,4	240,1	236,2	-1,6%
Créances douteuses brutes	712,2	995,0	1 104,4	1 116,2	1 160,3	4,0%
Créances douteuses nettes	328,6	470,3	490,1	482,3	511,4	6,0%
(dt) <i>Entreprises</i>	196,1	252,1	290,5	294,4	381,9	29,7%
(dt) <i>Ménages</i>	74,8	115,7	105,5	102,4	125,0	22,1%
Provisions	383,7	524,7	614,3	633,9	648,9	2,4%
Encours brut total	16 925,5	17 221,4	17 471,3	17 944,6	18 336,3	2,2%
Taux de créances douteuses	4,2%	5,8%	6,3%	6,2%	6,3%	0,1 pt
Taux de provisionnement	53,9%	52,7%	55,6%	56,8%	55,9%	-0,9 pt

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'euros					Var.
	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	12/11
Entreprises	7 079,6	6 899,3	6 786,3	6 910,5	6 970,5	0,9%
Crédits d'exploitation	1 331,4	1 152,1	1 045,4	1 069,9	1 121,4	4,8%
Créances commerciales	155,7	124,1	103,6	110,8	89,3	-19,4%
Crédits de trésorerie	716,1	609,0	571,1	630,8	675,9	7,2%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	117,6	113,7	111,5	120,6	101,9	-15,5%
Comptes ordinaires débiteurs	284,1	233,1	212,9	193,4	237,5	22,8%
Affacturation	175,5	185,9	157,7	134,9	118,7	-12,0%
Crédits d'investissement	2 950,1	2 894,7	2 822,6	2 851,4	2 831,3	-0,7%
Crédits à l'équipement	2 643,4	2 614,3	2 561,3	2 599,2	2 580,2	-0,7%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	210,3	187,2	215,2	252,6	243,8	-3,5%
Crédit-bail	306,7	280,4	261,3	252,2	251,1	-0,4%
Crédits à l'habitat	2 739,8	2 775,9	2 862,8	2 930,9	2 955,7	0,8%
Autres crédits	58,2	76,7	55,5	58,3	62,1	6,6%
Ménages	6 168,8	6 314,1	6 547,5	6 708,9	6 996,3	4,3%
Crédits à la consommation	1 733,7	1 698,8	1 633,0	1 605,2	1 590,1	-0,9%
Crédits de trésorerie	1 612,0	1 582,6	1 524,5	1 495,9	1 483,8	-0,8%
Comptes ordinaires débiteurs	41,2	40,9	43,2	51,1	50,5	-1,1%
Crédit-bail	80,4	75,2	65,3	58,3	55,8	-4,3%
Crédits à l'habitat	4 433,0	4 613,4	4 907,6	5 102,6	5 405,1	5,9%
Autres crédits	2,1	2,0	6,8	1,0	1,2	16,3%
Collectivités locales	1 682,6	1 772,1	1 841,2	1 894,9	1 954,1	3,1%
Crédits d'exploitation	36,3	25,5	17,1	24,5	14,1	-42,4%
Crédits de trésorerie	32,2	25,2	16,6	22,9	13,8	-39,7%
Comptes ordinaires débiteurs	4,0	0,2	0,4	1,6	0,3	-78,8%
Crédits d'investissement	1 643,9	1 737,8	1 817,5	1 868,6	1 938,6	3,7%
Crédits à l'équipement	1 643,9	1 737,0	1 816,1	1 868,6	1 937,8	3,7%
Crédit-bail		0,8	1,4		0,8	#DIV/0!
Crédits à l'habitat		1,5	1,4	1,4	1,3	-n.s-
Autres crédits	2,5	7,4	5,2	0,4	0,1	-86,3%
Autres agents	462,3	493,1	495,7	526,3	503,3	-4,4%
TOTAL des encours sains	15 393,4	15 478,6	15 670,7	16 040,5	16 424,2	-100,0%
Crédits d'exploitation	3 036,6	2 827,4	2 651,6	2 679,4	2 691,1	0,4%
Créances commerciales	157,8	133,0	112,3	112,3	90,6	-19,3%
Crédits de trésorerie	2 365,2	2 223,6	2 119,3	2 155,3	2 187,0	1,5%
Comptes ordinaires débiteurs	338,1	284,9	262,3	276,9	294,8	6,5%
Affacturation	175,5	185,9	157,7	134,9	118,7	-12,0%
Crédits d'investissement	4 894,6	4 924,2	4 932,9	5 075,1	5 127,5	1,0%
Crédits à l'équipement	4 506,8	4 566,5	4 603,1	4 762,8	4 818,2	1,2%
Crédit-bail	387,9	357,7	329,8	312,2	309,3	-0,9%
Crédits à l'habitat	7 179,1	7 401,9	7 787,9	8 046,0	8 369,5	4,0%
Autres crédits	283,0	325,0	298,3	240,1	236,1	-1,7%
Créances douteuses brutes	645,6	851,4	972,2	988,1	1 049,2	6,2%
Créances douteuses nettes	261,9	326,7	357,9	354,2	400,3	13,0%
(dt) <i>Entreprises</i>	186,1	209,6	248,5	249,0	271,2	8,9%
(dt) <i>Ménages</i>	73,1	114,6	105,3	102,2	124,7	22,0%
Provisions	383,7	524,7	614,3	633,9	648,9	2,4%
Encours brut total	16 038,9	16 330,0	16 642,9	17 028,6	17 473,4	2,6%
Taux de créances douteuses	4,0%	5,2%	5,8%	5,8%	6,0%	0,2 pt
Taux de provisionnement	59,4%	61,6%	63,2%	64,2%	61,8%	-2,3 pt

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 12/11
	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 144,4	1 430,7	1 682,4	1 795,4	1 758,7	-2,0%
Caisse & Banques centrales	163,8	145,3	124,4	136,5	114,7	-16,0%
Etablissements de crédit	963,3	1 268,0	1 544,1	1 643,6	1 625,8	-1,1%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	52,5	179,5	159,1	136,5	174,5	27,8%
(dt) Comptes et prêts	108,8	109,3	211,1	202,5	207,7	2,6%
(dt) Réseau	802,1	979,2	1 173,9	1 304,6	1 243,6	-4,7%
Autres opérations	17,3	17,4	13,9	15,3	18,2	19,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 864,2	7 824,4	7 801,0	7 764,5	7 785,6	0,3%
Créances commerciales	100,6	84,0	68,4	74,7	58,6	-21,5%
Crédits de trésorerie	1 322,8	1 263,1	1 116,1	1 148,9	1 158,6	0,8%
Crédits à l'équipement	2 397,5	2 386,3	2 439,4	2 439,3	2 402,4	-1,5%
Crédits à l'habitat	3 431,3	3 461,6	3 528,9	3 485,2	3 552,3	1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	245,1	178,0	158,8	176,6	144,9	-17,9%
Autres crédits	229,6	253,4	263,5	206,0	185,7	-9,8%
Créances douteuses nettes	137,3	197,9	226,0	233,8	283,1	21,1%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	265,0	364,4	432,9	463,2	468,2	1,1%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	529,7	406,8	406,4	493,9	518,5	5,0%
Comptes de régularisation & divers	242,0	139,8	144,1	210,1	209,7	-0,2%
Opérations sur titres	287,7	267,0	262,3	283,8	308,7	8,8%
VALEURS IMMOBILISEES	361,0	395,1	389,3	350,2	356,0	1,6%
Titres de participation et filiales	263,6	300,1	304,6	267,3	276,7	3,5%
Immobilisations	93,3	89,0	82,7	82,2	75,8	-7,7%
Crédit-bail et opérations assimilées	3,0	1,9	0,9	0,5	0,5	-12,3%
Divers	1,2	4,0	1,1	0,1	2,9	1859,2%
TOTAL ACTIF	9 899,3	10 057,0	10 279,1	10 404,0	10 418,7	0,1%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	3 552,6	3 774,2	3 980,8	3 686,0	3 303,0	-10,4%
Banques centrales & Trésor public	0,1	0,1	0,3	0,0	0,1	53,1%
Etablissements de crédit	3 499,8	3 719,9	3 936,7	3 628,8	3 260,4	-10,2%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	57,8	88,3	82,2	175,7	41,6	-76,3%
(dt) Comptes et emprunts	509,4	613,9	540,8	513,5	666,0	29,7%
(dt) Réseau	2 932,6	3 017,6	3 313,7	2 939,6	2 552,8	-13,2%
Autres opérations	52,8	54,2	43,9	57,2	42,5	-25,6%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 109,4	5 053,5	5 036,1	5 335,5	5 704,6	6,9%
Comptes ordinaires créditeurs	2 320,8	2 419,2	2 459,5	2 561,3	2 636,7	2,9%
(dt) Sociétés financières	970,7	1 044,7	1 025,5	1 083,2	1 126,0	4,0%
(dt) Ménages	1 127,6	1 140,4	1 220,1	1 256,0	1 269,8	1,1%
Comptes créditeurs à terme	741,7	562,3	541,5	580,1	627,0	8,1%
(dt) Sociétés financières	368,7	350,1	338,1	365,2	419,1	14,7%
(dt) Ménages	318,8	176,0	160,1	167,1	142,6	-14,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 642,3	1 715,7	1 765,7	1 837,7	1 988,5	8,2%
Bons de caisse et d'épargne	15,4	13,9	12,6	11,9	9,8	-17,6%
Titres de créances négociables	338,3	289,0	213,4	293,1	296,4	1,1%
Autres dépôts	50,7	53,5	43,5	51,5	146,2	183,7%
(dt) Epargne collectée pour des tiers	997,4	1 055,3	1 095,9	1 137,7	1 179,5	3,7%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	183,8	176,7	172,2	210,0	192,1	-8,5%
Comptes de régularisation & divers	179,4	171,3	168,9	205,5	184,4	-10,3%
Opérations sur titres	4,4	5,4	3,3	4,5	7,7	71,4%
CAPITAUX PROPRES	1 053,5	1 052,6	1 090,1	1 172,5	1 219,0	4,0%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	225,7	248,9	249,5	263,3	286,1	8,7%
Réserves	534,1	570,1	604,0	630,8	663,6	5,2%
Capital	155,2	159,7	159,7	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	55,8	75,5	31,5	45,8	39,2	-14,4%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	82,7	-1,7	45,4	72,9	70,4	-3,4%
TOTAL PASSIF	9 899,3	10 057,0	10 279,1	10 404,0	10 418,7	0,1%

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

	Montants en millions d'euros					Var.
	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
(+) Produit d'exploitation bancaire	696,8	643,4	619,5	643,8	604,5	-6,1%
Opérations de trésorerie et interbancaires	63,1	47,7	43,9	48,3	44,9	-6,8%
Opérations à la clientèle	468,0	442,4	415,6	420,4	403,4	-4,0%
Opérations sur titres	12,6	6,4	7,4	5,6	4,5	-21,0%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,2	1,2	1,0	1,3	0,5	-61,3%
Divers	152,0	145,7	151,6	168,2	151,1	-10,1%
(-) Charges d'exploitation bancaire	356,6	293,2	265,2	267,9	235,8	-12,0%
Opérations de trésorerie et interbancaires	207,9	173,2	151,5	144,0	120,8	-16,1%
Opérations à la clientèle	52,4	32,7	24,0	25,9	28,4	9,7%
(dt) sur dépôts à vue	0,9	0,4	0,2	0,2	0,2	-4,4%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	13,2	9,9	7,6	9,8	11,3	15,6%
(dt) sur comptes d'épargne logement	2,0	1,0	0,7	1,0	1,1	8,0%
(dt) sur plans d'épargne logement	5,7	5,1	4,9	4,6	4,5	-2,8%
(dt) sur dépôts à terme	28,4	15,0	6,8	8,7	9,5	9,8%
(dt) sur bons de caisse	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	-38,2%
Opérations sur titres	21,8	18,0	15,6	12,8	13,7	7,1%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,1	1,3	1,1	0,6	0,4	-39,5%
Divers	73,2	68,0	73,0	84,6	72,5	-14,2%
(+) Produits accessoires et produits divers	16,4	19,4	22,5	22,7	23,5	3,8%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,7	0,1	0,1	0,2	0,2	-15,7%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	12,2	-5,3	-1,1	0,0	-0,2	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	12,8	16,8	19,5	23,8	21,2	-10,8%
Produit Net Bancaire	330,9	357,9	358,4	374,5	371,0	-0,9%
(-) Frais généraux	183,2	195,4	197,0	211,0	221,0	4,7%
(dt) frais de personnel	109,7	117,2	120,4	125,0	134,9	7,9%
(dt) impôts et taxes	6,7	7,6	8,1	8,8	11,8	34,9%
(dt) services extérieurs	66,8	70,6	68,4	77,2	74,3	-3,8%
(-) Dotations aux amortissements	15,4	15,1	14,3	14,1	13,1	-7,1%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	-0,1	0,3	0,1	0,0	-100,0%
(-) Quote part des frais de siège social	-1,2	-2,0	-2,2	-2,5	-2,5	1,4%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	1,1	1,1	1,7	2,4	1,5	-37,0%
Résultat Brut d'Exploitation	134,6	150,7	150,8	154,3	140,9	-8,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	33,6	109,5	69,7	34,8	9,5	-72,6%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	9,2	11,9	12,4	4,7	12,4	161,0%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	19,7	16,0	31,5	30,1	34,4	14,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	12,8	16,8	19,5	23,8	21,2	-10,8%
Résultat d'exploitation	84,9	30,2	56,7	108,4	105,8	-2,4%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-0,1	-0,2	0,0	-0,4	0,0	-ns-
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	29,1	-4,3	1,6	0,5	-12,3	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	7,1	-2,3	3,2	1,5	-8,1	-ns-
Résultat courant avant impôt	106,8	28,1	55,2	107,0	101,6	-5,1%
(+) Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	-ns-
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	4,5	5,0	-7,0	7,7	8,0	-3,9%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	-0,4	-1,0	-0,9	-0,7	24,4%
(-) Impôts sur les bénéfices	19,6	25,2	18,1	28,0	24,6	-12,2%
Résultat Net	82,8	-1,7	45,2	72,9	69,7	-4,5%

Tableau 7
Le bilan agrégé (onze sociétés financières)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 12/11
	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	
OPERATIONS DE TRESORERIE	80.6	46.9	93.3	100.8	86.8	99.1%
Caisse & Banques centrales	4.5	0.3	0.2	0.4	0.4	-41.6%
Etablissements de crédit	75.9	46.3	92.8	100.1	86.2	100.4%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	27.5	25.7	64.4	65.1	49.8	150.6%
(dt) Comptes et prêts	11.5	10.7	8.5	7.4	8.2	-20.0%
(dt) Réseau	36.9	9.9	19.9	27.6	28.2	99.9%
Autres opérations	0.2	0.3	0.3	0.4	0.2	25.1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 843.0	1 788.1	1 674.4	1 613.2	1 568.4	-6.4%
Crédits de trésorerie	752.9	711.4	722.2	707.2	680.6	1.5%
Crédits à l'équipement	428.4	365.9	268.4	244.3	221.3	-26.7%
Crédits à l'habitat	373.2	384.7	390.4	404.4	415.9	1.5%
Comptes ordinaires débiteurs	37.9	46.7	45.0	31.4	47.9	-3.8%
Affacturage	175.5	185.9	157.7	134.9	118.7	-15.1%
Autres crédits	8.1	7.9	8.0	10.8	13.2	1.4%
Créances douteuses nettes	67.1	85.8	82.7	80.1	70.8	-3.6%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	80.4	111.5	122.6	110.6	109.5	10.0%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	43.3	48.2	39.8	56.0	39.5	-17.5%
Comptes de régularisation & divers	39.7	44.7	36.4	52.8	36.7	-18.5%
Opérations sur titres	3.6	3.6	3.4	3.2	2.9	-5.0%
VALEURS IMMOBILISEES	454.3	424.5	373.5	392.4	398.5	-12.0%
Titres de participation et filiales	3.0	3.5	3.6	7.0	4.7	3.2%
Immobilisations	6.8	6.0	5.4	4.5	4.4	-10.6%
Crédit-bail et opérations assimilées	369.8	331.1	294.0	275.5	284.2	-11.2%
Location simple	54.8	66.4	57.3	84.8	73.2	-13.8%
Divers	20.0	17.4	13.2	20.7	32.1	-24.2%
TOTAL ACTIF	2 421.3	2 307.7	2 181.0	2 162.4	2 093.2	-5.5%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 912.7	1 811.9	1 675.6	1 606.2	1 577.9	-7.5%
Etablissements de crédit	1 895.4	1 798.9	1 665.4	1 593.7	1 566.3	-7.4%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	120.5	111.3	72.2	68.5	51.0	-35.1%
(dt) Comptes et emprunts	1 489.6	1 410.2	1 332.6	1 240.5	1 226.5	-5.5%
(dt) Réseau	285.3	277.4	260.6	284.7	288.8	-6.1%
Autres opérations	17.3	13.0	10.1	12.5	11.7	-22.5%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	46.8	59.7	64.6	57.5	50.5	8.3%
Comptes d'affacturage	33.5	46.4	50.0	41.4	33.0	7.9%
Comptes ordinaires créditeurs	2.8	1.9	2.2	2.8	2.8	17.3%
(dt) Sociétés financières	2.1	0.9	1.3	1.9	2.0	56.9%
(dt) Ménages	0.8	1.0	0.9	0.9	0.8	-15.4%
Comptes créditeurs à terme	0.6	0.6	0.1	0.1	0.0	-77.9%
(dt) Sociétés financières	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	-38.7%
Autres dépôts	9.8	10.8	12.2	13.1	14.6	13.2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	114.8	110.4	97.6	110.3	102.8	-11.6%
Comptes de régularisation & divers	74.6	75.2	72.9	94.3	90.0	-3.1%
Opérations sur titres	40.2	35.2	24.7	16.0	12.8	-29.7%
CAPITAUX PROPRES	347.0	325.7	343.2	388.4	362.0	5.4%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	65.4	62.9	68.7	74.3	60.1	9.3%
Réserves	87.8	87.9	93.8	93.9	94.0	6.8%
Capital	74.0	74.0	92.5	90.0	90.0	24.9%
Report à nouveau	58.9	78.0	65.9	71.2	61.3	-15.6%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	46.8	8.9	22.3	58.7	56.6	151.7%
Divers	14.2	14.0	0.0	0.2	0.0	-99.9%
TOTAL PASSIF	2 421.3	2 307.7	2 181.0	2 162.4	2 093.2	-5.5%

Tableau 8
Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)

	Montants en millions d'euros					Var. 12/11
	2008	2009	2010	2011	2012	
(+) Produit d'exploitation bancaire	379.8	360.0	333.0	323.8	322.5	-0.4%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1.4	0.9	0.7	1.4	0.5	-64.0%
Opérations à la clientèle	153.2	147.2	130.1	122.9	114.1	-7.1%
Opérations sur titres	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	207.3	202.3	194.6	190.3	201.1	5.7%
Divers	4.5	9.6	7.6	9.1	6.8	-25.6%
(-) Charges d'exploitation bancaire	268.2	255.8	229.7	214.3	219.6	2.5%
Opérations de trésorerie et interbancaires	63.3	55.3	46.5	43.3	42.1	-2.9%
Opérations à la clientèle	28.2	23.7	12.9	9.6	8.6	-10.4%
(dt) sur dépôts à vue	0.7	0.1	0.0	0.0	0.0	-49.7%
(dt) sur dépôts à terme	19.4	17.6	12.3	8.5	6.3	-26.1%
Opérations sur titres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	171.0	173.2	167.2	158.5	161.9	2.1%
Divers	5.8	3.6	3.0	2.9	7.1	141.7%
(+) Produits accessoires et produits divers	9.0	11.5	17.0	22.2	15.1	-32.2%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0.9	0.4	0.8	1.1	0.9	-17.0%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0.0	0.0	-0.2	0.2	0.3	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	3.9	5.4	2.8	2.4	2.0	-18.1%
Produit Net Bancaire	115.8	109.9	116.9	128.0	114.7	-10.3%
(-) Frais généraux	53.9	49.9	58.2	55.8	54.7	-2.0%
(dt) frais de personnel	17.0	16.1	17.5	15.8	15.5	-2.0%
(dt) impôts et taxes	4.5	3.6	3.6	3.9	4.1	6.0%
(dt) services extérieurs	32.4	30.1	37.1	36.1	35.1	-2.8%
(-) Dotations aux amortissements	1.2	1.1	0.9	0.8	0.8	0.2%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	-ns-
(-) Quote part des frais de siège social	1.8	1.7	0.0	0.0	1.1	-ns-
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-ns-
(+) Charges refacturées	2.7	2.8	4.4	4.2	4.5	8.2%
Résultat Brut d'Exploitation	61.7	60.1	62.3	75.6	62.7	-17.0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-2.8	35.4	31.9	-9.4	-10.1	7.3%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0.0	0.0	-1.3	-1.7	0.0	100.0%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3.6	0.0	-8.1	6.0	-11.0	-ns-
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	13.8	13.3	15.6	14.8	15.9	7.4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	3.9	5.4	2.8	2.4	2.0	-18.1%
Résultat d'exploitation	51.0	16.8	27.0	68.4	70.0	2.4%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0.4	0.1	0.3	0.5	0.0	-91.5%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	0.0	0.0	-1.0	0.0	-0.3	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0.7	0.9	-0.6	0.0	-0.2	-3446.5%
Résultat courant avant impôt	50.7	15.9	26.8	68.8	70.0	1.7%
(+) Produits exceptionnels	0.1	0.8	0.1	0.1	0.2	44.5%
(-) Charges exceptionnelles	0.6	0.3	0.0	0.9	0.0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-ns-
(-) Impôts sur les bénéfices	13.0	14.1	9.7	20.8	17.4	-16.5%
Résultat Net	37.0	2.4	17.3	47.2	52.8	11.9%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

Janvier

- Signature d'une convention entre l'Agence Régionale Énergie Réunion (Arer) et la Chambre d'Agriculture, pour promouvoir la production d'énergies propres dans le secteur agricole. Le projet a pour objectif de produire 130 kilowatts électriques par an, par méthanisation de 8 000 tonnes d'effluents.
- Le chai de Cilaos fête ses 20 ans. Près de 25 000 bouteilles de vin sont commercialisées chaque année.
- Air France signe un partenariat avec Air Mauritius et se repositionne sur l'axe La Réunion-Maurice, vingt-et-un ans après avoir abandonné son réseau régional.

Février

- Les salariés de la Somip, Société de maintenance industrielle et portuaire, bloquent l'activité du Port Est pendant une semaine, en signe de protestation contre les conditions de réemploi par la société Endel. La grève est levée après l'intervention du président de la CCIR qui a notamment apporté des garanties salariales.
- Des débordements populaires ont lieu au Port, au Chaudron à Saint-Denis et à Saint-Benoît. Pour ramener le calme, la Région et le Département annoncent une baisse des prix du carburant grâce à un recours au Fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Un gel temporaire des prix des carburants est décidé.
- Fin de l'échange des francs contre des euros le 17 février. Depuis le 1^{er} septembre, 17 000 billets ont été rapportés dans l'ensemble de l'Outre-mer, pour une valeur globale de 3,6 millions de francs (558 000 euros).
- Adoption par le Parlement de la réforme des ports d'Outre-mer, conférant à La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, le statut de grands ports maritimes, établissements publics nationaux.
- A l'initiative de Qualitropic, une douzaine d'industries agro-alimentaires locales vont s'associer pour créer la plateforme Ecoex, et s'attaquer au marché mondial des produits dérivés de la biotechnologie.

Mars

- M. Louis Biannic, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion.
- Entrée en vigueur des « 60 produits solidaires » mis en place pour lutter contre la vie chère. La baisse des prix de ces produits de première nécessité s'étale entre 15 et 25 %.
- M. Daniel Fauvre est nommé directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région
- Signature d'une convention entre l'Université de La Réunion et le Centre hospitalier régional (CHR) pour la création du Centre hospitalier universitaire (CHU).

Avril

- Livraison du « Dolomieu », nouveau thonier sennear de la Sapmer.
- M. Marie-Joseph Malé est nommé président du directoire d'Air Austral et remplace M. Gérard Ethève. La nomination de M. Didier Robert, à la présidence du conseil est intervenue en janvier dernier. Le poste était auparavant occupé par M. Paul Vergès.

Mai

- L'Université de La Réunion fête ses 30 ans.
- Le ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture diffuse la liste des bénéficiaires des aides liées à la Politique agricole commune (la PAC). La Sucrière de La Réunion fait partie des gros bénéficiaires nationaux (31,1 millions d'euros).
- Accords de coopération entre La Réunion et les Seychelles portant sur la formation et l'intégration de jeunes réunionnais dans les grandes chaînes internationales hôtelières aux Seychelles.

Juin

- Réélection de M. Jean-Raymond Mondon à la présidence du Conseil économique, social et environnemental de La Réunion.
- Labellisation du cryptomeria de La Réunion en tant que bois d'œuvre. Il pourra désormais être utilisé dans les constructions locales.

Juillet

- Premier voyage officiel du ministre de l'Outre-mer, M. Victorin Lurel.
- Création de la nouvelle Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, présidée par M. Jean-Claude Fruteau, député-maire de Saint-Benoît.
- Le projet de la nouvelle route du littoral, doté d'une enveloppe globale de 1,65 milliard d'euros, entre dans sa phase active avec le lancement de l'étude d'impact environnemental.
- La recapitalisation d'Air Austral est décidée par l'assemblée générale des actionnaires. L'accord de conciliation signé entre la compagnie et quatre banques réunionnaises est validé par le tribunal de commerce de Saint-Denis.

Août

- M. Jean-Luc Marx est nommé nouveau préfet de La Réunion et remplace M. Michel Lalande.
- Inauguration de la ferme auberge « Au cœur de la Cascade Biberon » à la Plaine des Palmistes, première à obtenir le label « Bienvenue à la Ferme ».

Septembre

- Après l'obtention du gel provisoire des dettes sociales et fiscales des sociétés réunionnaises en août, le collectif « Sauvons nos entreprises » signe un protocole d'accord avec la Caisse des congés payés du BTP, prévoyant un gel des procédures de recouvrement des dettes sociales jusqu'au 30 juin 2013.
- Le tribunal administratif invalide les élections des personnels de l'Université de La Réunion du 7 juin. En attendant la tenue de nouvelles élections, M. Mohamed Rochdi, reconduit en juin au poste de président, est remplacé par un administrateur.

- 5^e congrès international de la canne à sucre à Saint-Gilles, avec pour thème : « La canne à sucre, source de développement et d'innovation ».

Octobre

- Mme Sophie Elizéon est nommée déléguée interministérielle pour l'Égalité des chances des français de l'Outre-mer. D'origine réunionnaise, Mme Elizéon occupait le poste de déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité à la préfecture de La Réunion.
- M. Bertrand Coûteaux est nommé commissaire au développement productif pour La Réunion et Mayotte.
- L'extension de l'aéroport Roland Garros prend forme. D'ici à 2020, les pistes aéronautiques seront élargies et la surface de l'aérogare sera doublée pour un montant d'investissement total de 220 millions d'euros.
- Création du Comité d'orientation stratégique du tourisme (COST) dans le but de renforcer l'offre touristique locale. Il regroupe l'État, la Région et le Département.
- Décision officielle concernant Port Réunion, qui deviendra Grand port maritime au 1^{er} janvier 2013.

Novembre

- Les sénateurs adoptent le projet de loi contre la vie chère Outre-mer. Dans ce contexte, M. Victorin Lurel a axé sa seconde visite à La Réunion sur le débat sur la vie chère. Il a par ailleurs signé les premiers emplois d'avenir.
- L'association Réunion Entreprendre fête ses 20 ans et prend le nom de « Initiative Réunion Entreprendre ».
- 8^e édition du forum économique des îles de l'océan Indien (FEIOI) dédié au développement de la coopération économique régionale.
- La réduction d'impôt sur les investissements dans le logement intermédiaire est portée à 29 % à La Réunion, répartie sur une durée de neuf ans. Ce dispositif de la loi Duflot Dom sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2013.
- La SDIR reçoit le label européen Corporate Social Responsibility (CSR) au Parlement Européen de Bruxelles pour la troisième fois consécutive.
- Vingt-deux agriculteurs réunionnais reçoivent la certification ISO 140001 relative au management environnemental, une première à La Réunion.

Décembre

- La distillerie Chatel et la société Adrien Bellier s'allient pour acquérir le groupement Rhum Réunion. Le Rhum Charrette fait partie des actifs de « Quartier Français Spiritueux » que La Martiniquaise avait acheté à Tereos en 2011 et qu'elle s'était engagée à céder en février à la demande de l'Autorité de la concurrence.
- La compagnie XL Airways ouvre une ligne Marseille-La Réunion en low-cost.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles utilisés

Cdec :	Commission départementale d'équipement commercial
COI :	Commission de l'océan Indien
Comesa :	Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar :	Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER :	Contrat de Plan État-Région
CVS :	Corrigé des variations saisonnières
Docup :	Document unique de programmation
Drom :	Départements et régions d'Outre-mer
EC :	Établissement de crédit
Feader :	Fonds européen agricole de développement rural
Feaga :	Fonds européen agricole de garantie
Feder :	Fonds européen de développement régional
Fep :	Fonds européen pour la pêche
Fir :	Fonds d'investissement routier
FSE :	Fonds social européen
Gerri :	Grenelle de l'environnement à la Réunion - Réussir l'innovation
HCCP :	Haut Conseil de la Commande Publique
ICA :	Indice du climat des affaires
IOR :	Indian Ocean Rim
LBU :	Ligne budgétaire unique
LME :	Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom :	Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM :	Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
PCES :	Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei :	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride :	Programme régional intégré de développement des échanges
RSTA :	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
Rup :	Régions ultrapériphériques
SADC :	South African Development Africa
SCR :	Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf :	Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA :	Zone franche globale d'activité

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

- La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission
- Le suivi de la conjoncture financière et bancaire
- Les Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Martin, Saint-Barthélemy et rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

- Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010 – mars 2013
- Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM – mai 2012
- Échanges régionaux des départements français d'Amérique – juillet 2011
- Le microcrédit professionnel en Outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable - avril 2011

Les Notes expresses - Portrait

Documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas et les Notes de synthèse annuelle pour chaque géographie.

Les Notes expresses - Tendances

Publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), la publication « Conjoncture Outre-mer » (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'Outre-mer français).

Les Notes expresses - Éclairage

Ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur le thème transversal, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

- La recherche et développement (R&D) à La Réunion – 2013
- le financement bancaire de l'économie guyanaise – 2012
- la consommation des ménages à La Réunion – 2011
- l'investissement à La Réunion : prédominance de la construction – 2011
- endettement et surendettement des ménages en Martinique – 2011
- le microcrédit en Guyane - 2011

Les Études CEROM en partenariat IEDOM, INSEE et AFD

- Bilan macro-économique de La Réunion 2000-2010 - avril 2013
- Emplois touristiques 2011 à La Réunion - Décembre 2012

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Arnaud Bellamy-Brown

Sylvie Bugier

Christine Lebreton

Tahiry Marcel

Matthieu Morando

David Perrain

Jérôme Taurand

Directeur de la publication : N. de Sèze
Responsable de la rédaction : A. Bellamy-Brown
Éditeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achévé d'imprimer en juin 2013 – Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-57-1

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916-119-65-6

